



HAL
open science

**Occitanie, Gard, Nîmes 13 rue des Marchands à Nîmes
(30) : formation et évolution d'une maison des
XVe-XVIIe siècles**

Odile MaufRAS, Marie Rochette, Frédéric Guibal

► **To cite this version:**

Odile MaufRAS, Marie Rochette, Frédéric Guibal. Occitanie, Gard, Nîmes 13 rue des Marchands à Nîmes (30) : formation et évolution d'une maison des XVe-XVIIe siècles. INRAP Nîmes; IMBE Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale. 2020. hal-03894537

HAL Id: hal-03894537

<https://hal.science/hal-03894537>

Submitted on 12 Dec 2022

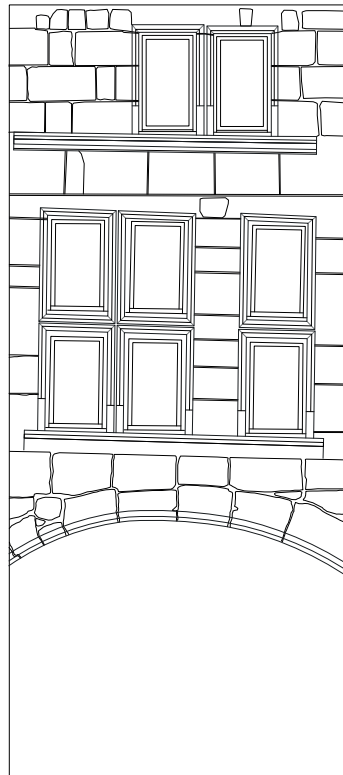
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Occitanie, Gard, Nîmes

13 rue des Marchands

Formation et évolution d'une maison des XV^e-XVII^e siècles



par
Odile Maufra
Marie Rochette

et la contribution de
Frédéric Guibal

Occitanie, Gard, Nîmes

13 rue des Marchands

Formation et évolution d'une maison des XV^e-XVII^e siècles

Code INSEE
30189

Arrêté de prescription
SRA 76-2019-0127

Code opération
n°11111684

Code Inrap
D12765

par

Odile Maufas
Marie Rochette

et la contribution de

Frédéric Guibal

Inrap Midi-Méditerranée

561 rue Étienne-Lenoir, 30900 Nîmes
Tél. 04 66 36 04 07, midimed@inrap.fr

Février 2020

La consultation et l'utilisation de ce rapport s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs, ce qui emporte diverses contraintes auxquelles sont soumis tous les consultants et utilisateurs. Ainsi plus particulièrement, en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle :

- les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective ;
- toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport) ;
- la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est composé majoritairement d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

5	I. Données administratives, techniques et scientifiques
6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs
8	Liste des intervenants
9	Notice scientifique
9	État du site
10	Localisation de l'opération
12	Arrêté de prescription
20	Arrêté de désignation
21	II. Résultats
23	1. Introduction
23	1.1. Circonstances de l'opération
23	1.2. État des connaissances avant l'intervention
24	1.3. Stratégie et méthode mise en œuvre
26	1.4. Résultats
29	2. Contexte urbain
31	3. État 1, c. 1175 – c. 1475
31	3.1. La maison gothique, préexistante au nord
33	3.2. Une maison romane au sud
36	3.3. Vestiges du bâti ancien sur la parcelle 402
38	3.4. Indices de datation
39	4. État 2, deux maisons imbriquées vers 1475
39	4.1. Disposition générale du bâti
43	4.2. Détail de la construction de l'escalier
44	4.3. Maison du nord
50	4.4. Maison centrale
55	5. État 3, la maison méridionale, c. 1525
55	5.1. Intervention sur la maison du nord
59	5.2. Regroupement parcellaire
59	5.3. Aile septentrionale de la maison méridionale
62	5.4. Aile orientale
66	5.5. Aile méridionale
69	6. État 4, nouvelles circulations, courant du XVI^e siècle
69	6.1. Nouvelle circulation verticale
71	6.2. Création des loggias
71	6.3. Percement de nouvelles portes d'accès
72	6.4. Indices sociaux
74	6.5. Indices de datation

75	7.	État 5 : quelques retouches, XVII^e-XVIII^e siècles
75	7.1.	Réfections de la maison septentrionale vers 1650
81	7.2.	Réfections dans la maison méridionale, vers 1700
83	8.	De l'usage des deux maisons à l'époque moderne
83	8.1.	Rez-de-chaussée commerçant
85	8.2.	Étages à usage de logement
85	8.3.	Bilan sur l'occupation de l'immeuble moderne
87	9.	Bilan
87	9.1.	Au commencement, une ruelle ?
88	9.2.	Structuration de l'espace en 1475 et 1525
88	9.3.	Redistribution aux XVI ^e et XVII ^e siècles
90		Bibliographie
91		Liste des figures

95 **III. Inventaires techniques**

96		Inventaire descriptif et analytique des vestiges archéologiques bâtis
151		Analyse dendrologique
157		Inventaire des photographies numériques
190		Inventaire des relevés de terrain (minutes de chantier)



**I. Données
administratives,
techniques et
scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Occitanie
Département
Gard

Commune
Nîmes

Adresse ou lieu-dit
13 rue des Marchands

Codes

Code INSEE
30 189

Numéro d'opération
1111684

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence Lambert 93

Abscisses : 809376, 32

Ordonnées : 6 305 232,42

Références cadastrales

Commune
Nîmes

Année
2018

Section(s)
EY

Parcelle(s)
402

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Bâtiment civil inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

Propriétaire du terrain

SAS Urban Premium
10, rue du Chevalier Saint
Georges - 75 001 Paris

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
SRA n° 76-2019-0127 du 15
février 2019

Numéro de l'arrêté de désignation du
responsable :
SRA n° 76-2019-0648 du 3 juillet
2019

Numéro de référence Inrap
D127765

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

SAS Urban Premium
10, rue du Chevalier Saint
Georges - 75 001 Paris

Maître d'œuvre

Nathalie d'Artigues Architecture
Rue Cardinal de Cabrières
30 000 Nîmes

Nature de l'aménagement

Restauration et réhabilitation
d'immeuble civil

Opérateur d'archéologie

Inrap

Responsable scientifique de l'opération

Odile Maufras, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Midi-Méditerranée
561 rue Etienne-Lenoir
Km Delta
30900 Nîmes

Dates d'intervention

Fouille
du 01 au 10 juillet 2019

Post-fouille
du 29 juillet au 02 août 2019 et
du 06 janvier au 14 février 2020

Données quantitative de l'opération

Surface prescrite
239 m² (au-rez-de-chaussée)

Surface diagnostiquée
environ 880 m² (toutes les pièces
et tous les étages)

Lieu de dépôt temporaire du mobilier

Centre de recherches
archéologiques Inrap
561 rue Etienne Lenoir
Km Delta
30900 Nîmes

Lieu de dépôt définitif du mobilier

Centre de Documentation
Archéologique du Gard
396, avenue Joliot Curie
30900 Nîmes

Mots-clefs

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Épipaléolithique et Mésolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Final
 - Chalcolithique
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Final
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier âge du Fer)
 - La Tène (second âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire
 - Bas-Empire
- Époque médiévale**
 - Haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - Bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
 - Ère industrielle
 - Première Guerre mondiale
 - Seconde Guerre mondiale

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat
- Habitat fossoyé
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Architecture
- Habitat urbain
- Foyer
- Four
- Fosse
- Fossé
- Trou de poteau
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat alimentaire
- Argile : atelier
- Atelier métallurgique
- Artisanat
- Habitat
- Puits
- Extraction
- Paléosol
- Économie agraire
- Sédimentation naturelle

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Objet en pierre
- Outil
- Parure
- Restes humains
- Monnaie
- Verre
- Macro-outillage
- Peinture
- Sculpture
- Charbons de bois

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- Analyse de la céramique
- Analyse de métaux
- Acquisition des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- autre

Liste des intervenants

Intervenants scientifiques

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Didier Delhoume, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Cyril Montoya, SRA	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Christophe Pellecier, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Pierre Jouvencel, Inrap	Directeur interrégional Méditerranée	Mise en place et suivi de l'opération
Marc Célié, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi du chantier
Jean-Yves Breuil, Inrap	Délégué au directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi du chantier
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique de l'opération

Intervenants administratifs

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Didier Delhoume, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Cyril Montoya, SRA	Conservateur régional adjoint	Prescription et contrôle scientifique
Christophe Pellecier, SRA	Conservateur en charge du dossier	Conseil scientifique
Jean-Louis Vayssettes SRA	Conservateur	Prescription et contrôle scientifique
Pierre Jouvencel, Inrap	Directeur interrégional Méditerranée	Mise en place et suivi de l'opération
Marc Célié, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi du chantier
Jean-Yves Breuil, Inrap	Délégué au directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi du chantier
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique (RAA)	Responsable scientifique de l'opération

Intervenants techniques

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Olivier Boudry, Inrap	Assistant technique	Logistique du chantier
Christelle Gaudelet, Inrap	Gestionnaire du mobilier	Gestion du mobilier
Laure Métais, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Logistique du chantier
Hervé Rodéano, Inrap	Assistant gestionnaire des moyens du centre	Logistique du chantier
Brigitte Thuillier, Inrap	Assistante technique	DICT

Équipe de fouille

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique (RAA)	Responsable scientifique de l'opération
Marie Rochette, Inrap	Responsable de recherche archéologique (RAA)	Fouille et enregistrement
Luc Wozny, Inrap	Technicien de recherche archéologique (TRA)	Fouille et enregistrement
Frédéric Guibal, CNRS	Chargé de recherches hors classe	Spécialiste en dendrochronologie

Équipe de post-fouille

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Odile Maufras, Inrap	Responsable de recherche archéologique (RAA)	Responsable scientifique de l'opération
Frédéric Guibal, CNRS	Chargé de recherches hors classe	Spécialiste en dendrochronologie
Véronique Lelièvre, Inrap	Dessinatrice infographe	Correction du tapuscrit
Frédérique Robin, Inrap	Dessinatrice infographe	Infographie et mise en page

Notice scientifique

L'immeuble du 13 rue des Marchands à Nîmes se trouve sur un îlot d'habitation voisin de l'enclos cathédral dont il est séparé par le passage du Vieux Nîmes. L'immeuble lui-même jouxte cette ruelle à l'est, mais par un mur aveugle. En effet, il a ses façades principales à l'ouest, sur la rue des Marchands et au sud sur une petite cour interne dans l'îlot. Il occupe une parcelle de 240 m², en L, encadrée au nord et au sud-ouest par deux maisons préexistantes, celle du nord (au 11 de la rue) daté de la seconde moitié du XV^e siècle par l'ordonnance et la modénature de sa façade.

Six principaux états d'évolution ont été observés. La disposition des trois murs les plus anciens, mais surtout celle du bâti bien structuré postérieur, permettent de restituer une ruelle en L sur la parcelle et un bâtiment attenant, peut-être un second, l'un et l'autre du début du XV^e siècle au plus tard.

Vers 1475 deux maisons sont édifiées sur la partie septentrionale et la partie centrale de la parcelle, l'une sur quatre niveaux, l'autre sur deux. Elles sont imbriquées l'une dans l'autre et empiètent sur une partie de la ruelle de l'état antérieur. Une cinquantaine d'années plus tard, autour de 1525, l'une des deux maisons est agrandie, sans doute en empiétant sur un bâtiment de l'état 1 resté en place et surtout sur ce qu'il restait de la ruelle. Cette étape de la construction donne au bâti la structuration qu'il présente encore aujourd'hui : chacune des deux maisons dispose de sa cour, ouvre par des grandes baies à croisées et l'une et l'autre partagent un couloir d'accès et un escalier en vis.

Dans le courant du XVI^e siècle, une nouvelle étape de travaux ajoute des loggias à l'une des deux maisons et des portes dans l'escalier vers l'autre pour rompre avec les circulations en enfilade et individualiser les accès aux différents secteurs du bâti.

Au milieu du XVII^e siècle ou un peu avant, la façade sur la rue des Marchands est entièrement refaite et la toiture de l'une des deux maisons aussi, tandis qu'un prix-fait de 1697 annonce une série de réparations et de consolidations sur une grande part de l'immeuble. Une partie de ces travaux a été constatée sur le site ; ils remontent sans doute au début du XVIII^e siècle. Les deux maisons sont alors unifiées en une seule propriété, mais plusieurs indices laissent penser que l'ensemble est divisé en plusieurs appartements : un à chaque étage au moins, tandis que le rez-de-chaussée est à la disposition d'un commerce avec une boutique, cabinet de travail et magasins.

La division de l'immeuble en plusieurs appartements se confirme avec les aménagements des XVIII^e, XIX^e et surtout XX^e siècles.

État du site

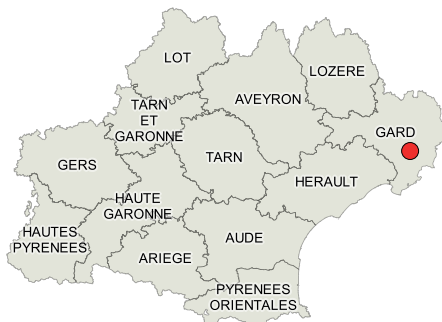
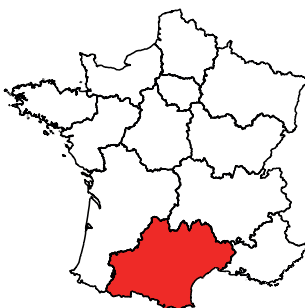
À l'issue du diagnostic, les travaux de restauration ont repris, sans démolition prévue des parties anciennes.

Localisation de l'opération

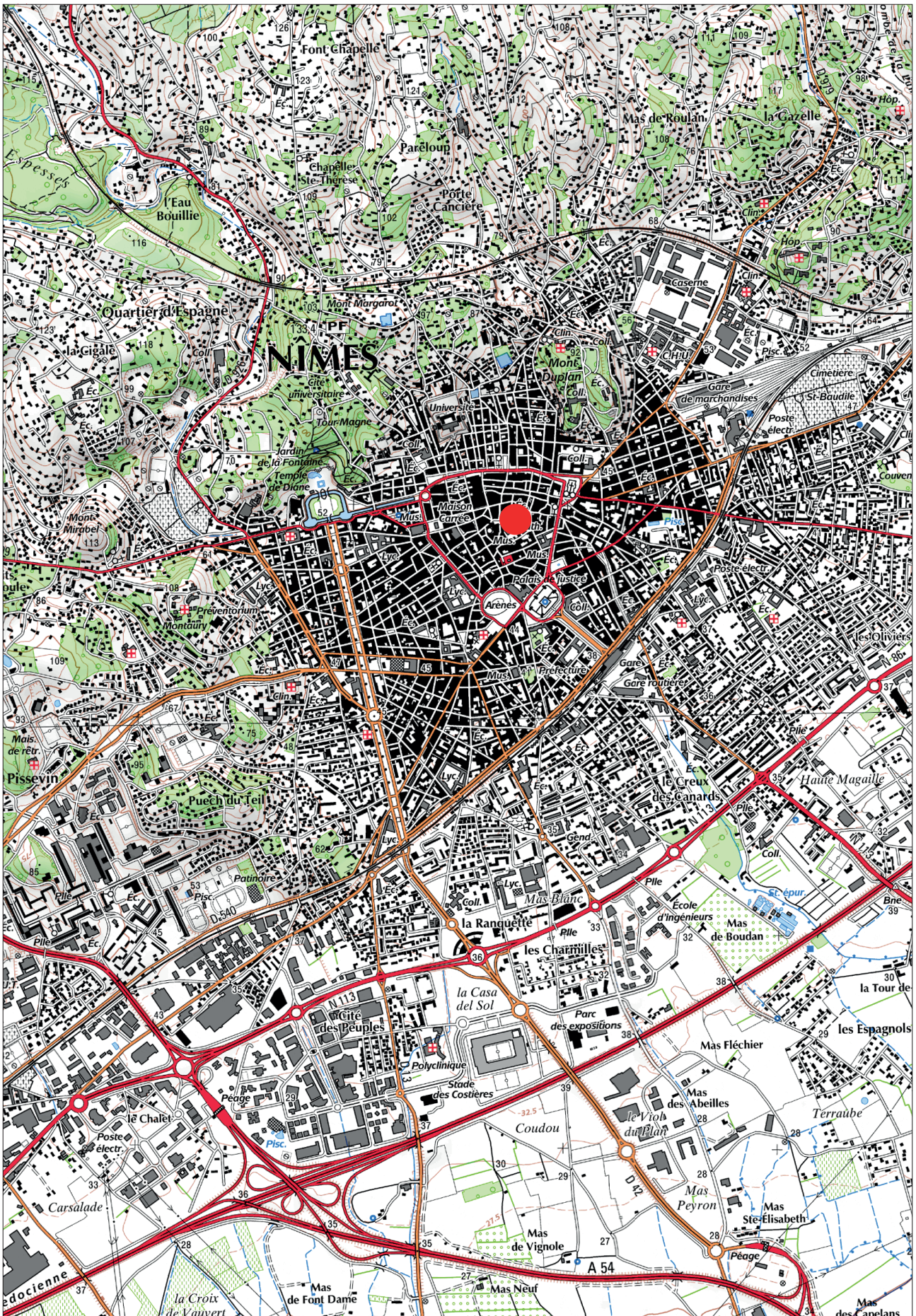
Occitanie, Gard, Nîmes, 13 rue des marchands, en coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence (Lambert 93)

Abscisses : 809376, 32

Ordonnées : 6 305 232,42



Localisation de l'opération sur fond I.G.N. au 1/250000, SCAN Régional® ©IGN 2011, Inrap Fr. Robin



Localisation de l'opération sur fond I.G.N. au 1/250 000, SCAN Régional® ©IGN 2011, Inrap Fr. Robin

Arrêté de prescription



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE



D127765

Arrêté n°76-2019-0127

portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le Code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le Préfet de la région Occitanie à Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, régulièrement publié au recueil des actes de la préfecture ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC03018918P0488, permis de construire, déposé par – SAS URBAN PREMIUM – pour le projet « 13 rue des Marchands » localisé à NÎMES, transmis par la Ville de Nîmes, service urbanisme réglementaire, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 21 janvier 2019 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : *Immeuble du secteur sauvegardé, quartier de la ville médiévale, dans l'environnement de la cathédrale ;*

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 13 rue des Marchands », sis en :

RÉGION : OCCITANIE

DEPARTEMENT : GARD

COMMUNE : NÎMES

Cadastre : Année : 2018, Section : EY, Parcelle(s) : 402

Réalisé par : SAS URBAN PREMIUM

L'emprise soumise à la fouille, d'une superficie de 239 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Article 3 - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté.

Article 4 - Objectifs scientifiques

Données initiales

L'immeuble soumis à diagnostic archéologique est situé en façade Est de l'actuelle rue des Marchands, dans le quartier médiéval de Corcomaire.

Dans son inventaire des maisons du XIIe au XIVe siècle, P. Garrigou-Granchamp signale une maison de la 2ème moitié du XIIIe s. à l'angle de la rue des Marchands et de la rue de la Trésorerie (Garrigou-Granchamp 2002). L'immeuble, objet de la prescription, est mitoyen au 15-17 rue des marchands qui présente une façade de style Renaissance, datée vers 1640-1660 (Base Mérimée, Culture).

L'analyse proposée dans le dossier de demande de permis de construire permet de saisir les principaux états de l'immeuble et ses composantes architecturales (d'Artigues 2018).

L'état le plus ancien reconnu à partir des sources textuelles et de l'analyse architecturale est attribué au XVIe siècle, avec l'hypothèse de trois maisons, de trois unités pour les immeubles du 13-15 de la rue, comme l'indiqueraient les différentes orientations des segments de façade. On ne connaît pas les dispositions contemporaines en cœur d'îlot. La cour principale pourrait cependant conserver un dispositif initial d'escalier ouvert pour accéder à la courside du premier étage sur le côté ouest, qui aurait fermé ultérieurement.

L'ensemble aurait été remembré au XVIIe siècle, avant 1671, pour former l'immeuble du 13 rue des Marchands. Il disposerait d'une grande cour et d'une cour secondaire, plus réduite. La façade aux trois travées de croisées à meneaux plats au premier et deuxième étages, harmonisée avec celle du 15, constituerait une autre étape de remembrement. Un document de la fin du XVIIe siècle nous renseigne sur l'état initial de la bâtisse et sur l'importance des travaux effectués. La « salle basse » décrite, ouvrant sur cour, pourrait être identifiée comme l'espace qui a conservé son plafond à la française.

Aucune mention et aucune observation ne permet d'identifier des travaux d'importance pour les XVIIIe et XIXe siècle.

Principales sources documentaires :

D'artigues N. 2018, *Restauration complète d'un immeuble avec réaménagement de cinq logements, 13 rue des Marchands, Nîmes. Notice descriptive du projet, notice complémentaire.*[Etude Corinne Potay, citée dans la notice descriptive]

Garrigou-Grandchamp P. 2002, *Les maisons urbaines du Xe au milieu du XIIIe siècle : état de la question.* <http://societearcheologiquedumidi.fr/samf/memoires/hrseri2002/garrigou.pdf>

Mérimée, Base documentaire Ministère de la culture.

http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=PA30000058

Objectifs :

- L'objectif de cette intervention est d'identifier les états les plus anciens de cet immeuble, pour l'époque médiévale ou du début de l'époque moderne, de vérifier l'hypothèse initiale de la coexistence de plusieurs unités foncières et de retrouver les grandes lignes de l'organisation architecturale de ces premiers édifices.
- L'appréhension plus précise des transformations de l'immeuble au XVIIe siècle, en relation avec les données tirées du prix-fait de 1697, constitue un autre objectif de cette étude préliminaire. Les questions soulevées dans la notice dans la présentation générale et le résumé historique de la notice complémentaire jointe à la demande de permis de construire sont à prendre en compte dans cette étude
- Le dernier objectif est d'apporter une contribution pour une meilleure connaissance de la trame urbaine des périodes considérées.

Article 5 - Principes méthodologiques

- Le diagnostic archéologique permettra d'établir un état des lieux des différentes composantes de l'ensemble bâti, de dresser un plan sommaire des distributions, de cerner les modes de construction, d'en établir la chronologie.

- On utilisera au mieux les documents graphiques du dossier de demande de permis de construire. Cependant, des compléments de plans pourront être réalisés avec l'intervention d'un topographe.

- On procédera à des sondages dans les enduits récents pour observer les maçonneries et en déterminer le mode de construction. On vérifiera l'existence ou non de décors peints muraux.

- Des découtages pourront être anticipés par le maître d'ouvrage afin de favoriser le bon déroulement de l'étude archéologique.
- Des sondages seront également effectués dans les plafonds si cela est rendu nécessaire par les travaux projetés (destruction de l'existant).
- En cas de découverte d'élément de bois (charpente ou plafonds) présentant un intérêt archéologique majeur, une datation par dendrochronologie pourra être réalisée. Un prélèvement sera réalisé pour le plafond à la française (à confier pour étude à Frédéric Guibal, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (UMR 7283 AMU-CNRS-IRD-UAPV).
- Le responsable de l'opération se mettra en rapport avec des historiens spécialistes de la ville, comme Corinne Potay (service des archives, Ville de Nîmes, architecture classique) et Gérard Caillat (urbanisme de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne).

Article 6 - Responsable scientifique

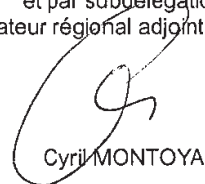
Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes :

Expérience dans le domaine de l'archéologie médiévale et de l'archéologie du bâti.

Article 7 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Mairie de Nîmes – Service urbanisme réglementaire, à Monsieur Laurent Assayag, SAS URBAN PREMIUM et à l'INRAP - Direction interrégionale Midi-Méditerranée.

Fait à Montpellier, le 15 février 2019

Pour le Préfet de région
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

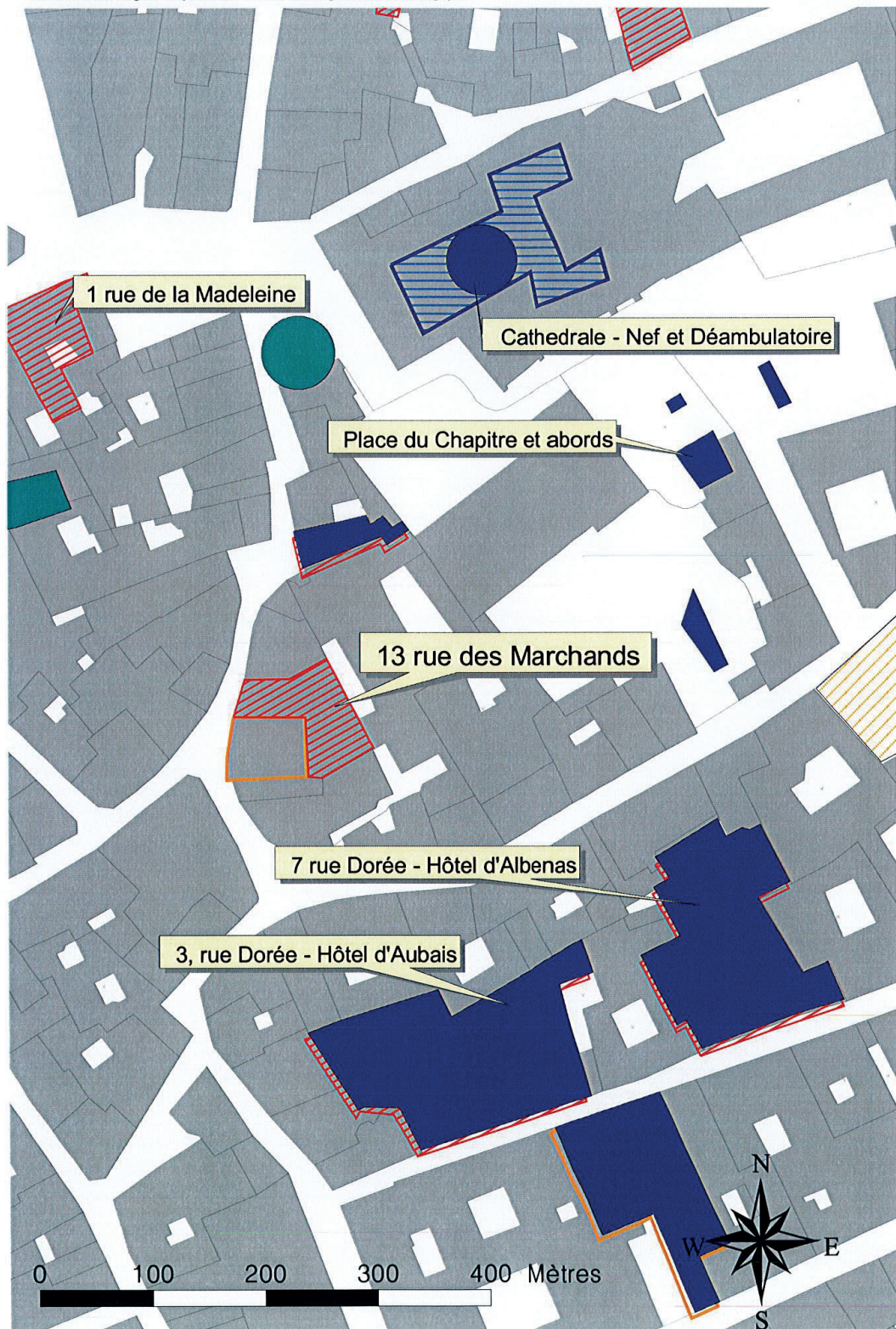


Cyril MONTROYA

Nîmes (Gard) - 13 rue des Marchands
PC 30 0189 18 P 488

Environnement archéologique

- en aplat bleu, emprise des opérations archéologiques déjà réalisées
- En hachures rouges, emprise des arrêtés de diagnostic archéologique



Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Occitanie	Département	Gard
Commune	Nîmes		
Lieu-dit	13 RUE DES MARCHANDS		
Cadastre	Nîmes : Section EY parcelle 402		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	76-2019-0127	19-02-2019	239 m²	19/02/2019	

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	Elévation
-----------------	---------------	----------------------	------------------

2.- Problématique scientifique

Données initiales :

L'immeuble soumis à diagnostic archéologique est situé en façade est de l'actuelle rue des Marchands, dans le quartier médiéval de Corcomaire.

Dans son inventaire des maisons du XIIIe au XIVe siècle, P. Garrigou-Granchamp signale une maison de la 2e moitié du XIIIe s. à l'angle rue des Marchands et rue de la Trésorerie (Garrigou-Granchamp 2002). L'immeuble objet de la prescription est mitoyen au 15-17 rue des marchands qui présente une façade de style Renaissance, datée vers 1640-1660 (Base Mérimée, Culture).

L'analyse proposée dans le dossier de demande de permis de construire permet de saisir les principaux états de l'immeuble et ses composantes architecturales (D'Artigues 2018).

L'état le plus ancien reconnu à partir des sources textuelles et de l'analyse architecturale est attribué au XVIe siècle, avec l'hypothèse de trois maisons, de trois unités pour les immeubles du 13-15 de la rue, comme l'indiqueraient les différentes orientations des segments de façade. On ne connaît pas les dispositions contemporaines en cœur d'îlot. La cour principale pourrait cependant conserver un dispositif initial d'escalier ouvert pour accéder à la coursive du premier étage sur le côté ouest, qui aurait été fermé ultérieurement.

L'ensemble aurait été remembré au XVIIe siècle, avant 1671, pour former l'immeuble du 13 rue des Marchands. Il disposerait dès cette période d'une grande cour et d'une cour secondaire, plus réduite. La façade aux trois travées de croisées à meneaux plats aux premier et deuxième étages, harmonisée avec celle du 15, constituerait une autre étape de remembrement. Un document de la fin du XVIIe siècle nous renseigne sur l'état initial de la bâtisse et sur l'importance des travaux effectués. La « salle basse » décrite, ouvrant sur cour, pourrait être identifiée comme l'espace qui a conservé son plafond à la française.

Aucune mention et aucune observation ne permet d'identifier des travaux d'importance pour les XVIIIe et XIXe siècle.

Principales sources documentaires :

D'artigues N. 2018, *Restauration complète d'un immeuble avec réaménagement de cinq logements, 13 rue des Marchands, Nîmes. Notice descriptive du projet, notice complémentaire.*

[Etude Corinne Potay, citée dans la notice descriptive]

Garrigou-Grandchamp P. 2002, *LES MAISONS URBAINES DU Xe AU MILIEU DU XIIIe SIÈCLE : ÉTAT DE LA QUESTION.*

<http://societearcheologiquedumidi.fr/samf/memoires/hrseri2002/GARRIGOU.PDF>

Mérimée, Base documentaire Ministère de la culture.

http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=PA30000058

Objectifs :

- L'objectif de cette intervention est d'identifier les états les plus anciens de cet immeuble, pour l'époque médiévale ou du début de l'époque moderne, de vérifier l'hypothèse initiale de la coexistence de plusieurs unités foncières et de retrouver les grandes lignes de l'organisation architecturale de ces premiers édifices
- L'appréhension plus précise des transformations de l'immeuble au XVIIe siècle, en relation avec les données tirées du prix-fait de 1697 constitue un autre objectif de cette étude préliminaire. Les questions soulevées dans la notice dans la présentation générale et le résumé historique de la notice complémentaire jointe à la demande de permis de construire sont à prendre en compte dans cette étude
- Le dernier objectif est d'apporter une contribution pour une meilleure connaissance de la trame urbaine des périodes considérées.

• **Profil du responsable d'opération :**

Le responsable scientifique du diagnostic qui sera proposé doit justifier des qualités suivantes : *expérience dans le domaine de l'archéologie médiévale et de l'archéologie du bâti.*

3.- Contraintes techniques

- Mise à disposition par l'aménageur d'un jeu de clefs de l'immeuble durant toute la durée de l'opération et réglementation des accès avec notamment la fermeture du site à toute personne étrangère à l'opération durant sa durée.
- Mise à disposition par l'aménageur des plans et coupes du projet (support papier et informatique).
- Accessibilité totale des zones à étudier à l'intérieur de l'immeuble.
- Accessibilité à la rue des Marchands suivant les horaires de livraison dans l'écusson nîmois et stationnement du véhicule de service dans un parking payant voisin.
- Evacuation et/ou déplacement de tout obstacle (déblais, gravats, encombrants et déchets divers...) qui pourrait représenter une gêne pour la réalisation du diagnostic.
- Local avec eau, électricité et sanitaires mis à disposition par l'aménageur ou livraison d'un WC chimique.
- Accès à un branchement électrique.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Une réunion préparatoire s'est tenue sur le site le 19 février 2019 en présence de l'aménageur et du Service régional de l'archéologie. Elle a permis la visite complète de l'immeuble afin de préciser le mode opératoire de l'intervention.

Il s'agit de réaliser un diagnostic qui permettra d'établir un état des lieux des différentes composantes de l'ensemble bâti, de dresser un plan sommaire des distributions, de cerner les modes de construction, et d'en établir la chronologie.

Les méthodes envisagées se concentrent autour des points suivants :

- On utilisera au mieux les documents graphiques du dossier de demande de permis de construire. Cependant, des compléments de plans pourront être réalisés avec l'intervention d'un topographe ;

- On procédera à des sondages dans les enduits récents pour observer les maçonneries et en déterminer le mode de construction. On vérifiera l'existence ou non de décors peints muraux ;
 - Des décroutages seront anticipés par le maître d'ouvrage afin de favoriser le bon déroulement de l'étude archéologique.
 - Des sondages seront également effectués dans les plafonds si cela est rendu nécessaire par les travaux projetés (destruction de l'existant)
 - En cas de découverte d'élément de bois (charpente ou plafonds) présentant un intérêt archéologique majeur, une datation par dendrochronologie pourra être réalisée. Un prélèvement sera réalisé pour le plafond à la française (à confier pour étude à Frédéric Guibal, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (UMR 7283 AMU-CNRS-IRD-UAPV)).
 - Le responsable de l'opération se mettra en rapport avec des historiens spécialistes de la ville, comme Corinne Potay (service des archives, Ville de Nîmes, architecture classique) et Gérard Caillat (urbanisme de la fin du Moyen Age et de l'époque moderne).
 - Localisation des sondages sur les plans topographiques et les coupes longitudinales et transversales fournis dans le dossier de demande de permis construire.
 - Réalisation, sur ces mêmes documents, de plans synthétiques faisant état de l'évolution du parcellaire et de l'immeuble, ainsi que des circulations.
 - Couverture photographique, relevés et enregistrement archéologique selon les normes habituelles, rendus par unité de construction.
- L'équipe sera constituée de 2 personnes durant toute l'intervention de terrain.

5.- Volume des moyens prévus (en jours)

Terrain

Encadrement : 10 j
 Techniciens : 10 j
 Spécialistes :
 Moyens particuliers : -

Étude

Encadrement : 15 j
 Techniciens : 5 j
 Spécialistes :
 Moyens particuliers : - datation par dendrochronologie

6.- Délais de réalisation

Préparation	1 jour	Terrain	10 jours	Etude	10 jours
Remise rapport	6 semaines après la fin de la phase terrain				

Adjoint Scientifique et Technique

Nom de l'AST

CELIE, Marc

Arrêté de désignation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

COPIE

Arrêté n° 76-2019-0648
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le Code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le Préfet de la région Occitanie à Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, régulièrement publié au recueil des actes de la préfecture ;

Vu l'arrêté n° 76-2019-0127 du 15 février 2019 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate à *NIMES, GARD, 13 rue des Marchands* ;

ARRÊTE

Article 1 - Madame Odile Maufra est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 15 février 2019 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : **1111684**

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à *SAS URBAN PREMIUM*, à *Madame Odile Maufra* et à Monsieur le Directeur interrégional de l'*INRAP Midi-Méditerranée*.

Fait à Montpellier, le 3 juillet 2019

Pour le Préfet de région
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie


Cyril MONTOYA

II. Résultats

1. Introduction

1.1. Circonstances de l'opération

L'immeuble du 13 rue des Marchands, à Nîmes, fait l'objet d'un projet de restauration et de réhabilitation. C'est une grande maison bâtie sur 4 niveaux principaux, actuellement divisée en plusieurs appartements, qui montre sur les façades de ses deux cours intérieures des fenêtres à meneau ou à croisée d'un style gothique tardif. Leur présence et le résultat d'une étude documentaire ont suscité la réalisation d'un diagnostic archéologique. Celui-ci a été prescrit par le Service Régional de l'Archéologie et mené par l'Inrap.

En préliminaire, nous portons à l'attention du lecteur que le projet de restauration de l'immeuble ne prévoit pas de destruction du bâti ni même des planchers et dans plusieurs pièces les enduits en place ne seront pas déposés. L'intervention archéologique n'est donc pas une opération préventive habituelle destinée à documenter intégralement un site avant sa destruction, mais une démarche opportuniste profitant de l'accessibilité aux pièces et au décroûtage d'une partie des enduits et des plafonds pour enregistrer tous les éléments témoignant de la formation et de l'évolution au cours du temps du bâti sur la parcelle.

Le projet de restauration ne touche pas l'intégralité de l'immeuble : en sont retranchées les salles septentrionales et orientales du rez-de-chaussée, actuellement occupées par un commerce. De ce fait elles n'ont ni été accessibles ni observées.

1.2. État des connaissances avant l'intervention

La rue des Marchands est en plein cœur de ville (**fig. 1**). Plusieurs demeures anciennes sont conservées dans cette artère, aujourd'hui étroite et sinueuse mais autrefois commerçante et importante. Parmi elles, la grande maison de style Renaissance attribuée au XVII^e siècle au 17 de la rue et contre la maison qui nous occupe, celle du 11 qui montre une superbe façade de la seconde moitié du XV^e siècle. L'une et l'autre sont mitoyennes de la maison du 13 et sont documentées sur la base Mérimée.

L'immeuble du numéro 13 bénéficie de l'étude documentaire produite par l'archiviste et historienne d'art Corinne Potay (ville de Nîmes) qui a exploité les fonds cadastraux et notariés d'où elle a extrait des informations précieuses, surtout pour le XVII^e siècle (Potay 2018). L'habitat qui occupe la parcelle au XVI^e siècle n'est pas aisé à identifier sur le dénombrement de 1547 ni sur le cannage de 1596, deux documents cadastraux qui comptent à cet endroit beaucoup plus de maisons qu'il n'y a de parcelles sur les cadastres napoléonien (1829) et actuel (2018). On retient toutefois qu'au milieu du XVI^e siècle, aucune maison entièrement en pierre n'est recensée sur l'îlot qui est principalement bâti en pans de bois. Le compoix de 1671, les contrats de mariage et surtout un prix-fait de 1697 permettent de se faire une meilleure idée de la propriété au XVII^e siècle. Elle serait alors composée de la réunion de deux maisons, celles du 13 et du 15 de la rue. La maison du 15 est aujourd'hui rattachée à la demeure voisine, au numéro 17.



Fig.1 La maison du 13 rue des Marchands sur fond de plan cadastral (2018) et vue de la façade principale, rue des Marchands, juillet 2019

© Inrap cliché et infographie O. Mauftras

1.3. Stratégie et méthode mise en œuvre

L'intervention archéologique a été prescrite par Christophe Pellecier du service régional de l'archéologie afin d'identifier les états les plus anciens de l'immeuble, de vérifier les hypothèses préalablement émises de coexistence de plusieurs unités foncières constituant la parcelle actuelle et pour mettre en évidence les grandes lignes de l'organisation architecturale de l'ensemble. Il a été requis une attention particulière à porter sur les transformations du XVII^e siècle suggérées par les archives. Enfin, il a également été demandé une contribution à une meilleure connaissance de la trame urbaine du bas Moyen Âge et de l'Époque moderne.

Concernant la méthodologie, le Service a préconisé la réalisation de sondages ponctuels dans les enduits et les plafonds pour repérer d'éventuels décors peints ainsi que les différentes unités de construction et leur chronologie, le recours à des relevés pour localiser les éléments observés et à la dendrochronologie pour dater le plafond de la pièce centrale du rez-de-chaussée.

En réponse à cette prescription, le cabinet d'architectes NDA (Nîmes), en charge du projet, nous a communiqué les relevés en plan de chaque étage, des coupes et des élévations de l'immeuble. Préalablement à notre intervention nous avons visité les lieux ensemble pour déterminer les endroits où devaient être positionnés les sondages dans les enduits et les plafonds pour qu'ils soient réalisés avant notre venue. Les plafonds étaient alors largement apparents et les sondages dans les enduits ont été positionnés principalement dans les angles des corps de bâtiment, et au contact des cloisons sur plusieurs étages, pour déterminer la chronologie entre les murs.

L'équipe archéologique, composée de deux personnes, est intervenue pendant 7 jours pour analyser et enregistrer les éléments bâtis observables et réaliser des sondages complémentaires partout où cela s'est révélé nécessaire pour comprendre la genèse et l'évolution du bâti au cours des premiers siècles de son existence. Les aménagements les plus tardifs, assez peu nombreux, n'ont été pris en compte que sommairement (avec un positionnement et un enregistrement uniquement détaillé en chronologie). Après notre passage, les enduits des murs du rez-de-chaussée, qui ne conservaient aucun décor ancien, et ceux de la cage d'escalier ont été entièrement enlevés. Nous sommes ainsi revenus une journée pour enregistrer les baies qui sont apparues et les données chronologiques complémentaires. Les prélèvements pour analyse dendrochronologique ont été assurés par Frédéric Guibal (CNRS). Ils ont été menés sur plusieurs pièces de bois de 8 plafonds et 3 toitures pour répondre aux besoins de la datation des différentes étapes d'évolution détectées et contribuer à la constitution d'une base locale de données).

L'enregistrement des données a été fait manuellement sur des fiches où ont été compilées les informations de chronologie relative, les descriptions des maçonneries et, chaque fois que nécessaire, un croquis. Les éléments mis au jour (reprise de maçonnerie, baie obturée) ont été reportés sur les plans et tout a été photographié. C'est un enregistrement qui reprend la méthode de Harris, avec une numérotation continue des éléments de construction considérés en unité stratigraphique (US), ici uniquement de construction (1001 à 1158). Les murs, escaliers, loggias, plafonds, voûtes et toitures ont été enregistrés en « faits » regroupant chacun une à plusieurs US (celles qui les composent). Tous les vestiges n'ont pas été numérotés : certaines cloisons récentes, certains couverts qui n'ont pas été analysés ne le sont pas. Les photographies ont été numérotées de 1001 à 1164. Ces numéros renvoient à un objet et une orientation. Pour chaque photographie il peut exister plusieurs clichés ; ils sont distingués par des lettres (ex. : 1006, 1006a, 1006b). Tous les clichés sont au format numérique, cependant un tirage en est fourni en fin de rapport sous la forme de planches-contact. Les plans par étage ont été tirés au format A3 et ont servi de support sur le terrain pour localiser toutes les US et les faits. Ils sont enregistrés avec un numéro de minute (MN1008 à MR1012). Y sont également reportées les relations d'appui et de chaînage qui lient les murs entre eux (c'est-à-dire les éléments de chronologie relative constatés) et la mise en couleur représente une proposition de phasage, c'est-à-dire de chronologie absolue. Celle-ci a évolué au moment de l'étude, lorsqu'ont été confrontés nos résultats avec les données des archives et plus tard la réception des datations dendrochronologiques. Les minutes n'ont pas été corrigées ; c'est leur reproduction en format Adobe Illustrator qui l'a été. D'autres relevés ont été dressés : ils concernent la modénature de 4 états de l'évolution du bâti.

Après la phase terrain, le temps d'étude a été de 24 jours/homme. En août 2019, 4 jours ont été consacrés à la stabilisation des données, puis, en janvier et février 2020, l'enregistrement, la numérisation des données, la rédaction et l'illustration du rapport se sont déroulés sur 20 jours¹.

(1) Ainsi, l'opération a été réalisée en 41 jours/homme, soit avec un dépassement de 1 jour par rapport au budget annoncé dans le PSI (le jour de préparation, non prévu). Nous précisons que la répartition des moyens a été différente de celle initialement prévue (20 jours/homme de terrain et 20 de rapport), les interventions sur le bâti nécessitant des temps d'étude deux fois plus longs que les temps de terrain lorsque celui-ci est livré déjà largement dégarni des enduits et des faux-plafonds. Ce décompte ne prend pas en compte le temps des analyses dendrochronologiques ni celui du maquettage du rapport.

Toute la documentation de terrain a été informatisée. Les vestiges, les minutes et les photographies ont été inventoriés sur la base de données Syslat et sont édités en troisième partie de ce rapport. Les minutes de terrain ont été scannées et reproduites avec le logiciel Adobe Illustrator. Les documents informatiques ont permis la réalisation des figures du rapport. Les plans phasés par étage figurent également en troisième partie de ce volume et servent à la localisation des vestiges décrits dans le catalogue. Si d'un document à l'autre le lecteur constate des différences, voire des contradictions, en particulier sur l'attribution d'une période à un élément bâti, il devra considérer que cela tient à l'évolution de notre réflexion tout au long de la chaîne opératoire. Ainsi, les données de la base Syslat sont plus justes que celles sur les fiches de terrain et les informations dans le texte et les illustrations du rapport sont plus abouties que celles de la base Syslat. Les modifications n'ont pas été reportées sur les supports antérieurs.

Les travaux d'étude ont été consacrés à l'informatisation des données de terrain, à l'analyse chronologique avec production des plans phasés puis à la confrontation avec les données des textes et enfin avec les résultats des analyses dendrochronologiques qui ont permis de préciser la date des états successifs de l'immeuble et de décaler quelques ouvertures de porte et un plafond d'une phase à une autre.

Par commodité, nous avons numéroté les espaces pour faciliter leur localisation². Les numéros sont à 2 ou 3 chiffres : le premier désigne le niveau (0 pour le rez-de-chaussée, 1 pour le premier étage, 2, pour le second, etc.) et les suivants signalent le numéro de la pièce (1 à 12). Les pièces sont nommées de sorte à ce que celles qui se superposent portent le même nombre (fig. 2).

1.4. Résultats

Les observations réalisées à la jonction des murs, celles des maçonneries sur toute la surface de ceux dégagés de leur enduit (en particulier tous les murs de la cage d'escalier), ainsi que le style de la modénature qui leur est parfois associée, ont permis de dresser assez précisément six états d'évolution de l'immeuble, depuis sa création dans le courant du XV^e siècle jusqu'au dernières interventions, restreintes, aux XIX^e et XX^e siècles. Il est apparu de manière patente que deux maisons mitoyennes occupaient la parcelle, comme cela avait été suggéré par l'analyse des textes disponibles (Potay 2018), mais les deux demeures des textes s'avèrent bel et bien être sur la parcelle 402 et non réparties sur les parcelles 402 et 813, soit aux 13 et 15 rue des Marchands, comme supposé précédemment.

Parmi les 27 prélèvements pour l'analyse de la dendrochronologie, 19 n'ont pas été exploitables et 8 ont livré la datation approximative des plafonds de cinq pièces et d'une toiture. Ces 8 carottes datées placent le deuxième état vers le troisième quart du XV^e siècle, et le troisième état au tout début du XVI^e. La modénature du quatrième état le rattache également au XVI^e siècle. L'immeuble a alors pris la forme qu'il a aujourd'hui. Par la suite, les travaux redistribueront les circulations mais non les espaces.

(2) Initialement, sur le terrain, nous avons aussi numéroté les sondages, mais cette numérotation a été abandonnée au profit de la localisation par les numéros des pièces. Les numéros de sondage subsistent dans la documentation manuelle et ils sont localisés sur les plans du catalogue.

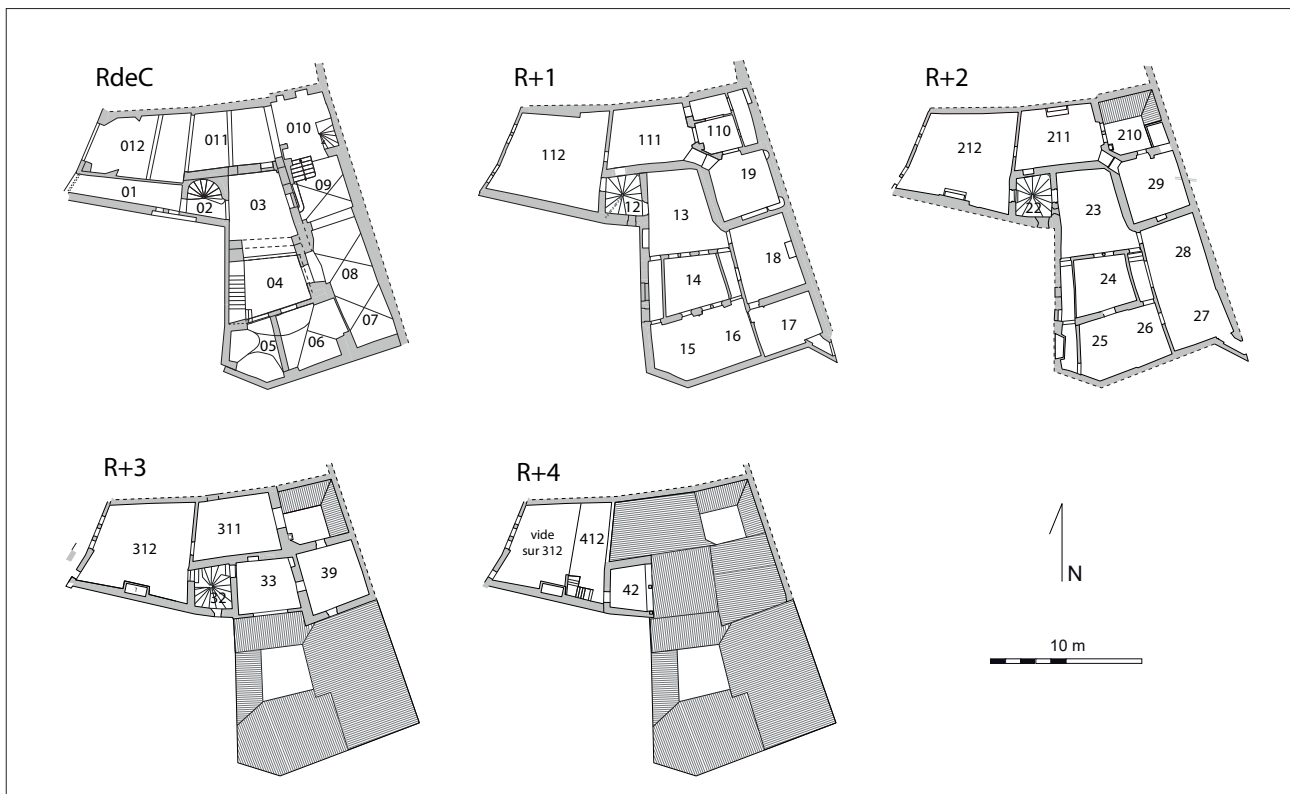


Fig.2 Numérotation des espaces

© Inrap infographie O. Maufrais. Fond de plan : SARL NDA

Les interventions modernes et contemporaines consistent en ouvertures de quelques portes, en pose de cloisons secondaires, en réfection d'une toiture et d'une façade au XVII^e siècle et en restaurations mentionnées dans le prix-fait de 1697. Les dernières interventions sont attribuables au XIX^e et surtout au XX^e siècle.

Les résultats sont exposés dans les pages qui suivent sous forme de synthèse chronologique, état par état donc et jusqu'à celui du XVII^e siècle. Pour chacun il est présenté les éléments assurés de la mise en place ou de l'évolution du bâti, ainsi que les éléments moins certains, faute de preuve stratigraphique ou stylistique. Pour ces derniers, les choix d'attribuer à une étape de l'évolution ou à une autre un vestige non daté sont argumentés. Les états les plus récents (XIX^e-XX^e siècles) ne font pas l'objet d'une présentation de synthèse parce que leurs vestiges n'ont pas tous été observés ni inventoriés. L'ensemble est illustré par des plans et des photographies. L'appareil documentaire complet, tant littéraire qu'iconographique, figure en troisième section de ce rapport. C'est là que les descriptions des vestiges sont les plus complètes, que le détail des relations d'antériorité et de postériorité des uns par rapport aux autres est donné, que les résultats d'analyses sont exposés et que l'ensemble des clichés est reproduit.



Fig.3 La maison du 13 rue des Marchands dans son contexte urbain sur fond de cadastre napoléonien (1829).

Les parcelles colorées sont celles qui présentent au moins un élément en place de style roman, gothique ou Renaissance (généralement en façade, l'inventaire ayant été principalement établi à partir des visites de rues de Pierre Garrigou Grandchamp en 2002 et Odile Maufas en 2016).

A : cathédrale,

B : enclos cathédral,

C : limite du bourg épiscopal jusqu'à la fin du XIIe siècle,

D : parcelle de l'église médiévale Saint-Etienne du chemin,

E : parcelle de l'église médiévale et moderne Sainte-Eugénie.

© Inrap infographie O. Maufas

2. Contexte urbain

La maison du 13 rue des Marchands, anciennement rue des Lombards³, est au centre de l'écusson, espace urbain triangulaire du bas Moyen Âge et de l'époque moderne délimité par une enceinte construite au milieu du XIV^e siècle et constituant aujourd'hui un secteur sauvegardé au titre du patrimoine immobilier (cf. **fig. 1**). Elle est également au cœur du bourg cathédral, noyau urbain où le tissu parcellaire est dense et dont la formation fait certainement suite à la fondation de l'église majeure, dans le courant du dernier quart du IV^e siècle (Maufras à paraître). La maison a son entrée à 75 m au sud de l'église cathédrale (A sur le plan de la figure 3) et elle est voisine de l'enclos épiscopal et canonial médiéval et moderne qui est à seulement 70 m à l'est (**fig. 3, B**).

Elle est à l'extrémité occidentale d'un îlot qui comptait, au XVI^e siècle, beaucoup plus de parcelles qu'il n'en existe aujourd'hui (Potay 2018, 10-11). Les remembrements y sont largement antérieurs au cadastre napoléonien, daté de 1829 à Nîmes, puisque depuis, seule la parcelle 813, correspondant aux actuels 15 et 17 rue des Marchands, s'est constituée, en absorbant trois pièces en lanière du début du XIX^e siècle (**fig. 3, 4**). Ce regroupement fait suite à un précédent qui remonte à l'Époque moderne. C'est de cette période que date la façade maniériste très homogène de la demeure du 17 rue des Marchands qui correspond aux deux parcelles méridionales de cet ensemble de trois (BM-MH 2005).

On peut imaginer, sans en avoir à ce jour aucune preuve archéologique, que l'augmentation démographique des XII^e et XIII^e siècles est à l'origine d'une importante densification du parcellaire avec un morcellement qui atteint sans doute son apogée avant la crise consécutive à la peste de 1347. Les textes réunis par Corinne Potay sur l'îlot et la datation moderne de la plupart des immeubles qui l'occupent montrent un phénomène de rassemblement des petits lots en propriétés assez vastes à partir du XVI^e siècle au plus tard. Ainsi par exemple, le grand hôtel Faucon-Calvière⁴ qui occupe la parcelle occidentale 871, conservant des éléments d'architecture de ce siècle et du suivant, occupe presque le quart de la surface de l'îlot (**fig. 4, 3**). La propriété se développait manifestement autrefois jusqu'au centre du pâté de maisons, englobant l'actuel passage du Vieux Nîmes à l'ouest. Elle couvrait alors environ 730 m², soit 13 à 14 fois la superficie des petites parcelles en lanière de l'îlot sur le cadastre napoléonien. Corinne Potay note que son mur occidental, qui fend l'îlot du nord au sud, commande tout le bâti occidental : toutes les constructions ouvrant sur la rue des Marchands viennent buter contre cette limite parcellaire préexistante, manifestement sans presque aucune autorisation d'y percer des baies puisque le mur est très largement aveugle.

(3) La rue des Lombards existe toujours à Nîmes, elle est dans le prolongement de l'actuelle rue des Marchands, au nord. Ainsi c'est la partie méridionale de la rue qui a changé de nom, après le XVI^e siècle.

(4) Parcelle EY871 du cadastre actuel, propriété d'Hermengaud Faucon au XVI^e siècle puis de la famille Calvière (Potay 2018 : 10).

L'immeuble du 13 rue des Marchands n'échappe pas à cette contrainte. Il se développe sur une parcelle en L (parcelle 402), avec une partie septentrionale dirigée est-ouest qui ouvre sur la rue de Marchands d'un côté et butte contre la clôture de l'hôtel Faucon-Calvière de l'autre, avec une petite cour entre deux (fig. 4). La seconde partie du terrain est à l'est, en retour de la première. Elle est plus large mais coincée entre les maisons des 15 et 17 de la rue des Marchands et la limite du grand hôtel moderne. Elle ne communique avec aucune voie publique, toutefois son bâti ménage une cour interne qui assure l'éclairage et l'aération de cette partie. Sa superficie relativement importante, 239 m² au sol, laisse supposer que la propriété s'est formée par regroupement de parcelles réduites du Moyen Âge central.

Fig.4 Extrait du plan cadastral de Nîmes, 2018 (section EY)
© Reproduction SARL NDA



3. État 1, c. 1175 – c. 1475

Les vestiges bâtis les plus anciens attestés sur la parcelle ne lui appartiennent pas. Ils sont en bordure, sur les parcelles voisines : ce sont les murs de deux immeubles mitoyens contre lesquels celui du 13 rue des Marchands est venu s'appuyer (fig. 5).

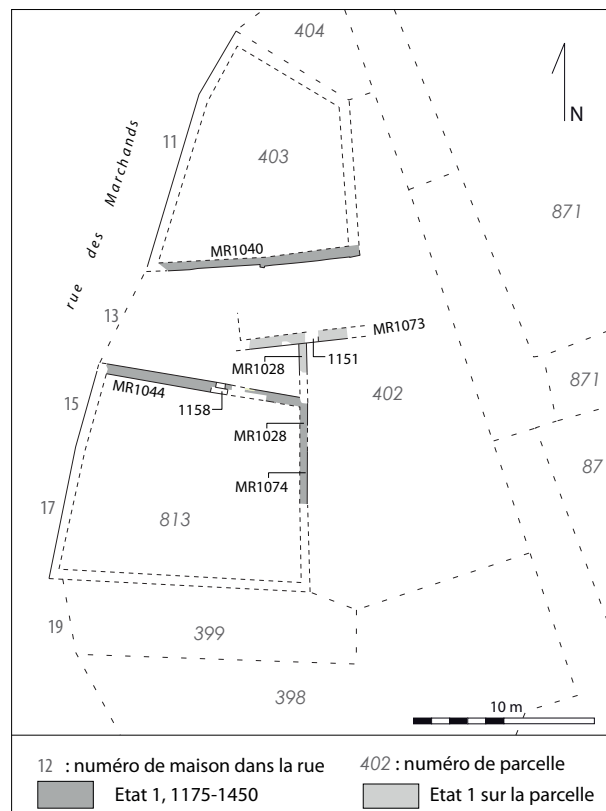


Fig.5 Les vestiges bâtis les plus anciens sur la parcelle. Plan du rez-de-chaussée (état 1, avant 1450 environ) sur fond de plan cadastral actuel
 © Inrap infographie O. Mauftras. Fond de plan : SARL NDA

3.1. La maison gothique, préexistante au nord

Au nord, la grande maison gothique du 11 rue des Marchands (parcelle 403) est édifiée avant les façades et les cloisons de l'immeuble du 13 qui s'y appuient toutes. De la maison gothique, il n'a été observé que la façade sur rue, de l'extérieur (fig. 6), et un des parements du mur méridional, MR1040, qui limite la parcelle 402 au nord sur 11,50 m de longueur. En effet, cette maison ne s'étend pas, dans son premier état, jusqu'à la clôture de la propriété Faucon-Calvière, un espace 3,50 m de large l'en sépare qui est alors occupé soit par une maison étroite, soit par une courette.

La façade de la maison gothique, en moyen appareil de taille de calcaire semi dur et richement ornée, s'élève sur 3 étages dont la hauteur va diminuant vers le haut. Le mur méridional MR1040 se dresse aussi jusqu'au troisième. Il est construit avec une grande homogénéité sur toute sa hauteur, en petit appareil de moellons équarris liés par une terre limoneuse orangée. Il se termine à l'ouest par un chaînage d'angle en moyen appareil de taille



Fig.6 Les façades sur rue de la maison gothique (numéro 11, au premier plan) et de la maison du 13 rue des Marchands (au second plan)

© Inrap cliché O. Mauftras



Fig.7 Le chaînage d'angle à l'extrémité occidentale du mur MR1040 de la maison gothique, conservé au troisième étage et contrebuté (à gauche) par la façade sur rue MR1041 de la maison du 13 rue des Marchands

© Inrap cliché M. Rochette



Fig.8 La fenêtre obstruée 1132 de la propriété voisine (11 rue des Marchands), observée depuis la pièce 311 au troisième étage (au niveau de la mezzanine)

© Inrap cliché O. Mauftras

et en calcaire froid qui a été observé au 3^e étage (fig. 7). Les blocs sont chanfreinés dans l'angle qu'ils devaient former initialement avec la façade, mais ce retour se trouve actuellement en retrait de la façade actuelle de la maison gothique, d'une trentaine de centimètres. Cela peut venir de l'importante largeur du chanfrein adoucissant l'angle de la construction, mais plus probablement de l'antériorité du mur MR1040 par rapport à la façade. En effet, les deux murs utilisent un matériau différent : la réfection du mur sur rue a pu intervenir lors d'une importante campagne de recomposition du bâti sur la parcelle 403 dans le cadre d'un projet qui conserve le mur de limite méridionale du terrain. Celui-ci est donc déjà occupé par une construction de 3 étages. Le décor de la façade est de style gothique tardif, avec des larmiers et une modénature qui sont au plus tôt de la seconde moitié du XV^e siècle. La base Mérimée de Monuments Historiques propose, pour la façade, une datation au début du XVI^e siècle qui fournit le *terminus ante quem* à la datation du mur MR1040 (BM-MH 1992).

Le mur MR1040 est ouvert, au moins en partie haute, par des fenestrons qui prennent leur lumière depuis la parcelle 402⁵. Ainsi, au moment de sa construction, quelle qu'elle soit, si l'emplacement du 13 rue des Marchands était occupé par des constructions, celles-ci se développaient jusqu'à un second étage au maximum. Les fenestrons sont très simples. Au niveau du troisième étage il s'agit d'une baie quadrangulaire de 0,75 m de haut sur 0,48 m de large, avec un encadrement de pierres de taille simples, sans modénature, parfaitement intégrée dans le parement du mur dont elle est contemporaine (fig. 8). Elle a pu éclairer un comble.

3.2. Une maison romane au sud

Au sud, la maison du 15 rue des Marchands est également antérieure à celle du no 13. De ses premiers états subsiste le mur septentrional MR1044, bâti d'est en ouest perpendiculairement à la rue, et le mur oriental en retour, MR1028 prolongé du pan MR1074 (cf. fig. 5). Ils sont tous construits en petits moellons équarris de calcaire dur liés à une terre orangée, le premier avec des assises beaucoup plus régulières que les deux autres (fig. 9), de même que des joints plus fins. Ils ont été reconnus sur deux niveaux, rez-de-chaussée et premier étage, mais il est possible que leur élévation au second ait été remplacée tardivement. La maison se développait donc sur un étage au moins. Une seule baie d'origine est conservée sur ces murs : c'est un petit jour au sommet du rez-de-chaussée ou à la base du premier étage du mur MR1044 (fenestron 1158). Son encadrement a été récupéré et il a laissé un négatif carré de 0,56 m de côté. L'ouverture était donc très réduite. Sa position, à 2,65 m au-dessus du sol actuel du rez-de-chaussée de la maison du 13, le place au sommet d'un rez-de-chaussée d'assez grande hauteur de la maison du 15, ou bien à la base du premier étage de celle-ci. Dans le premier cas le percement correspond à un éclairage réduit, dans le second, possiblement, au passage d'un écoulement de pile.

Le contact entre les murs MR1044 et MR1028 a été détruit par l'installation d'une porte, mais la différence de maçonnerie laisse penser que les deux murs ne sont pas contemporains l'un de l'autre, sans que l'on sache ordonner leur construction dans le temps. Le contact entre les deux murs MR1028 et MR1074 qui ferment la parcelle 813 à l'est se trouve également masqué, par un pilier postérieur.

(5) Le mur n'était décroûté qu'en partie centrale, sur la moitié supérieure du 3^e étage (pièce 311) et au-dessus de la toiture de la maison du 13 rue des Marchands. C'est là que les ouvertures ont été décelées. Il a pu en exister d'autres, aux étages inférieurs qui n'ont pas été mises au jour.



Fig.9 Parement septentrional du mur MR1044, entre les maisons des 13 et 15 de la rue des Marchands. Vue du nord-ouest
© Inrap cliché L. Wozny

Fig.10 La façade sur rue de la maison du 17 rue des Marchands, avec ses linteaux monolithiques médiévaux au rez-de-chaussée (recassés par les ouvertures modernes et contemporaines) et ses étages repris en style maniériste
© Inrap cliché O. Mauftras



Fig.11 Détail d'un des linteaux médiévaux, au rez-de-chaussée de la maison du 17 rue des Marchands
© Inrap cliché O. Mauftras

Fig.12 La façade sur rue de la maison du 15 rue des Marchands, à droite. Au centre celle du no 13 et à gauche la maison gothique du 11
© Inrap cliché O. Mauftras



Ici, la similitude des maçonneries plaide pour un mur unique. On note que ce mur se prolonge au sud jusqu'au centre de la parcelle 813, c'est-à-dire qu'il forme la façade arrière des maisons des 15 et 17 de la rue des Marchands. Deux des trois pièces de terrain que la parcelle rassemble et qui figurent sur le cadastre napoléonien seraient donc alors déjà associées, si ce n'est en une même maison, au moins dans un même chantier de construction.

Une seule propriété occupe aujourd'hui la parcelle 813, mais deux l'occupaient à l'Époque moderne. Elles restent perceptibles en façade. Celle-ci montre quatre phases de construction ou réfections qui éclairent quatre temps de l'évolution du bâti.

Le rez-de-chaussée de la façade du no 17 conserve deux linteaux droits monolithiques en couvrement de baies de type vitrine (fig. 10). Ils s'apparentent à ceux présents sur la maison romane de la rue de la Madeleine, à Nîmes, également dans le bourg de la cathédrale : même matériau (le calcaire dur de Roquemaillère), même traitement, proportions similaires. Seule la modénature varie, les linteaux de la rue des Marchands sont ornés de chants plats et de minces cordons (fig. 11). Rue de la Madeleine, ces linteaux sont sans moulure. Ils sont contemporains du premier état de la dite maison et attribuables à un large XII^e siècle (Maufras, Rochette 2019). Au-dessus, 17 rue des Marchands, la façade a été refaite dans un style maniériste qui émerge en Italie en 1520 et s'utilise à Nîmes jusqu'au XVII^e siècle. La base Mérimée propose de l'attribuer aux années 1640-1660 (BM-MH 2005). Dans un quatrième temps les vitrines ont été modifiées, probablement au XIX^e siècle, en sous-œuvre, avec dépose des montants et troncation des linteaux qui ont été retaillés par en-dessous (fig. 10). Cela les a considérablement fragilisés, occasionnant des étaielements forts disgracieux.

La façade de la maison mitoyenne, au 15 de la rue, conserve les vestiges de deux étapes de restauration relativement récentes, mais dont la forme laisse penser qu'elles succèdent à une façade du Moyen Âge central. Ici, ce sont les étages qui présentent l'ouvrage le plus ancien conservé : une restauration qui ignore le rez-de-chaussée, qui se trouve dans la prolongation de celle de la maison du 13, probablement refaite en même temps, et attribuable au XVII^e siècle (fig. 12). Corinne Potay note, en effet, la présence de cordons à hauteur des appuis de fenêtre, leur profil très simple, et surtout le traitement massif des grandes croisées ; partis pris esthétiques communs en bas Languedoc à cette période (Potay 2018, 7). Au rez-de-chaussée, une poutre métallique supporte aujourd'hui une maçonnerie assez régulière. Elle est à la hauteur des étais de la façade voisine et pourrait se substituer à un autre linteau médiéval. D'ailleurs, on croit reconnaître, au niveau de la troisième assise au-dessus de la poutre, la partie supérieure d'un linteau monolithique qui se serait fendu plutôt que trois grands blocs jointifs. Le contact entre cette façade et le mur MR1044 en retour n'est pas conservé pour attester de l'ancienneté de la façade à ce niveau. Il a été rompu lors de l'insertion de l'encadrement de la porte d'entrée de l'immeuble du 13.

Ainsi, les deux linteaux médiévaux du 17 et celui restituable au 15 peuvent-ils être les vestiges de trois maisons relativement étroites (3,5 à 4 m) à une travée chacune, ou plus probablement d'une seule maison à trois travées si l'on tient compte de l'homogénéité des trois grandes baies, celle du mur arrière et surtout de la position du pan MR1074 à cheval sur deux travées (celles du centre et du nord). Cette maison remonterait au courant du XII^e ou au début du XIII^e siècle par comparaison de ses linteaux avec ceux de la maison romane. Les trois grandes ouvertures du rez-de-chaussée signalent une maison commerçante, peut-être avec porche central et vitrines latérales

telle l'ordonnance de la maison de la rue de la Madeleine (Maufras, Rochette 2019), ou deux vitrines à gauche et un porche à droite si l'on tient le linteau le plus large pour le couvrement d'un passage charretier.

Le dénombrement de 1547 ne comptabilise aucune maison toute en pierre sur l'îlot (Potay 2018). Celle des 15-17 rue des Marchands avait donc certainement, au milieu du XVI^e siècle, des étages refaits en terre ou en pans de bois. Nous rappelons que le document manuscrit recense aussi beaucoup plus de propriétés qu'il n'y a actuellement de parcelles sur l'îlot : indice sans doute que le morcellement a eu lieu, sur la parcelle 813, après le XIII^e siècle. Les trois travées auront commandé un découpage qui aboutit aux lanières enregistrées sur le cadastre de 1829. Pourtant, le regroupement des trois parcelles en une a commencé avant cette date. Au XVII^e siècle les deux maisons du sud sont rassemblées avant que la façade de leurs étages ne soit refaite avec la belle uniformité dont la lecture est facilitée par le décor abondant (fig. 10). La réunion des trois est plus tardive et probablement constitutive aux travaux du XIX^e siècle réorganisant l'espace interne et mentionnés sur la fiche de la base Mérimée (BM-MH 2005).

3.3. Vestiges du bâti ancien sur la parcelle 402

Les deux murs les plus anciens conservés sur la parcelle 402 ne sont pas datés. Ils sont sans contact physique avec les constructions des parcelles environnantes, de sorte que l'on ne sait dire s'ils les précèdent, leurs sont contemporains ou postérieurs. Leurs maçonneries sont similaires à celles mises en œuvre au cours de l'état 2, mais chronologiquement ils sont nettement antérieurs. L'antériorité nous a d'abord semblé pouvoir correspondre à deux étapes d'un même chantier, du fait de la similitude des constructions, mais les modifications des circulations, avec le bouchage d'une porte et l'ouverture de plusieurs autres nous a conforté dans l'interprétation de deux chantiers successifs répondant à des projets différents.

Le premier mur, MR1073 est bâti d'est en ouest dans la partie nord de l'îlot (fig. 5). Il n'est conservé qu'au centre de celui-ci, sur 5,30 m de long, sur toute la hauteur du rez-de-chaussée et, dans sa partie centrale, jusqu'au premier étage. Il a une épaisseur de 0,52 m, la plus importante constatée sur l'ensemble de la parcelle toute période confondue. C'est donc un mur maître et porteur. Il est percé d'une porte, 1151, large d'au moins 0,64 m. Elle est aujourd'hui obstruée, de ce fait il est impossible de vérifier de quel côté se trouve la feuillure pour distinguer la face interne et la face externe de la construction. Nous notons que le mur MR1073 est parallèle au mur MR1040 qui sépare les parcelles 403 au nord et 402 au sud. Cette régularité nous laisse supposer que le mur MR1073 est la façade méridionale d'un bâtiment adossé à la maison de la parcelle voisine au nord. Ainsi, l'immeuble est restituable sur une largeur de 4,30 m hors-œuvre, d'au moins 5,30 m de long et d'au moins un étage. Il ne s'est pas développé au-delà d'un deuxième étage, ce que révèle la fenêtre haute 1132 de la maison mitoyenne du 11 rue des Marchands.

Le second vestige, le mur MR1028, est perpendiculaire au précédent et se développe vers le sud. Il est dans la continuité du mur qui ferme la maison du 15 rue des Marchands à l'est et sépare les parcelles 402 et 813 (fig. 5, 4). Les deux pans sont peut-être bâtis en même temps, mais le contact entre les deux n'est pas conservé pour le vérifier. Il a une largeur de 0,40 m environ, dans sa partie septentrionale (le tronçon méridional du mur n'a pas été mesurable).

En l'état, nous ignorons si le mur sépare deux volumes bâtis, deux volumes ouverts ou un immeuble et une cour. La hauteur de la construction, qui se développe jusqu'au sommet du premier étage au moins, donne du crédit à la première et à la troisième hypothèse. Dans le cas de cette dernière, nous ne pouvons déterminer quel parement est externe et lequel est interne, les enduits d'origine n'étant pas conservés.

Ces murs sont bâtis en deux temps au cours de deux chantiers distincts. En effet, sur toute la hauteur du rez-de-chaussée nous constatons l'appui du parement oriental du mur MR1028 contre la façade MR1073 (fig. 13) et au premier étage l'appui du parement occidental de l'un sur l'autre. Aucune pierre de chaînage n'existe entre les deux. Surtout, la porte 1151 du mur MR1073, le plus ancien, a été obstruée avant la construction du mur MR1028. Il y a donc un manifeste changement de projet entre les deux étapes de bâti. Le mur MR1028 pourrait ainsi procéder d'un deuxième temps de l'état 1 comme il a été présenté, ou d'un premier temps de l'état 2.

Les deux murs sont construits en petits et moyens moellons de calcaire froid. Les matériaux ont été équarris et disposés en assises régulières. Ils sont liés par un mortier de terre limoneuse orangée. Sur la façade MR1073, les assises ont une hauteur d'une petite dizaine à près d'une vingtaine de centimètres au rez-de-chaussée, et sont un peu plus souvent autour d'une douzaine à une quinzaine de centimètres au premier étage. Les assises du mur MR1028 mesurent entre 8 et 20 cm de haut. Elles ne sont pas alignées sur les hauteurs d'assise de la façade à laquelle elles s'adossent.

L'absence de vestiges anciens conservés en élévation sur toute la moitié méridionale de la parcelle 402 ne signifie pas qu'elle était vierge de bâti avant l'état 2. Elle a pu être occupée par des bâtiments en terre crue ou à pans de bois, voire avec un premier niveau en pierre, qui auront été démolis au cours des états postérieurs pour laisser place à des immeubles totalement nouveaux.



Fig.13 Parement méridional de la moitié orientale du mur MR1073 au rez-de-chaussée, avec sa porte obstruée 1151 à gauche. Tous les autres éléments bâtis visibles sur les clichés sont postérieurs

© Inrap cliché L. Wozny

3.4. Indices de datation

Nous rappelons qu'au sud de la parcelle qui nous concerne, au 15 rue des Marchand, un immeuble est en place depuis le XIII^e siècle au plus tôt si l'on en croit la facture et le style roman de ses ouvertures sur rue au rez-de-chaussée. Au nord, au 11 de la rue, la maison gothique est antérieure à la seconde moitié du XV^e ou au début du XVI^e siècle, date imprécise à laquelle sa façade est reconstruite dans le style qu'elle présente toujours aujourd'hui.

Sur la parcelle du 13 rue des Marchands, il n'existe aucun contact entre les vestiges les plus anciens et les constructions des parcelles voisines, et donc aucune possibilité d'établir une chronologie relative. Il n'y a pas non plus de datation intrinsèque : la seule porte conservée de cet état présente un montant simple et un linteau de bois sans modénature. On ne peut la rattacher à un style de construction en particulier. Quant à la maçonnerie de petits moellons équarris de calcaire froid liés au mortier de terre orangée, elle est omniprésente à Nîmes et attestée entre la transition des XII^e-XIII^e siècles (Maufras, Rochette 2019) jusqu'au XVII^e siècle au moins (au 13 rue des Marchands en particulier). C'est donc la datation de l'état 2, entre 1450 et 1475, qui livre le *terminus* pour caler les constructions de l'état 1, sur la parcelle 402, dans le courant de la première moitié du XV^e siècle donc, jusqu'au troisième quart du siècle au plus tard.

4. État 2, deux maisons imbriquées vers 1475

Les vestiges d'un second état conservés en élévation entre les maisons des 11 et 15 rue des Marchands sont ceux d'une maison construite au nord de la parcelle vers le milieu du XV^e siècle. C'est une bâtisse disposée d'est en ouest et constituée de deux corps de bâtiment bâtis en quinconce. Cette ordonnance très particulière résulte de la présence d'une autre maison, au centre de la parcelle, apparemment à une pièce unique, et probablement d'un autre bâtiment au sud-est. La partie méridionale de la parcelle reste non documentée dans cet état.

Plusieurs éléments permettent d'identifier les deux constructions avérées comme deux demeures distinctes. En premier lieu, les hauteurs de plancher. Le niveau des sols les plus anciens sont révélés par les premiers états des portes, et les sols plus tardifs sont encore en place. Les hauteurs de circulation sont homogènes au sein de chaque maison, homogènes d'un état à l'autre de l'évolution, mais toujours très différents d'une demeure à l'autre. Le décalage est de 1,25 m au premier et au deuxième étage et de 0,80 m au troisième⁶, la maison du nord étant celle qui a les planchers les plus élevés du fait d'un rez-de-chaussée bien plus développé en hauteur. Il n'y a, à aucun étage – pour autant que les décroûtages partiels ont permis de le vérifier – de porte de communication entre les deux maisons.

4.1. Disposition générale du bâti

- Maison septentrionale

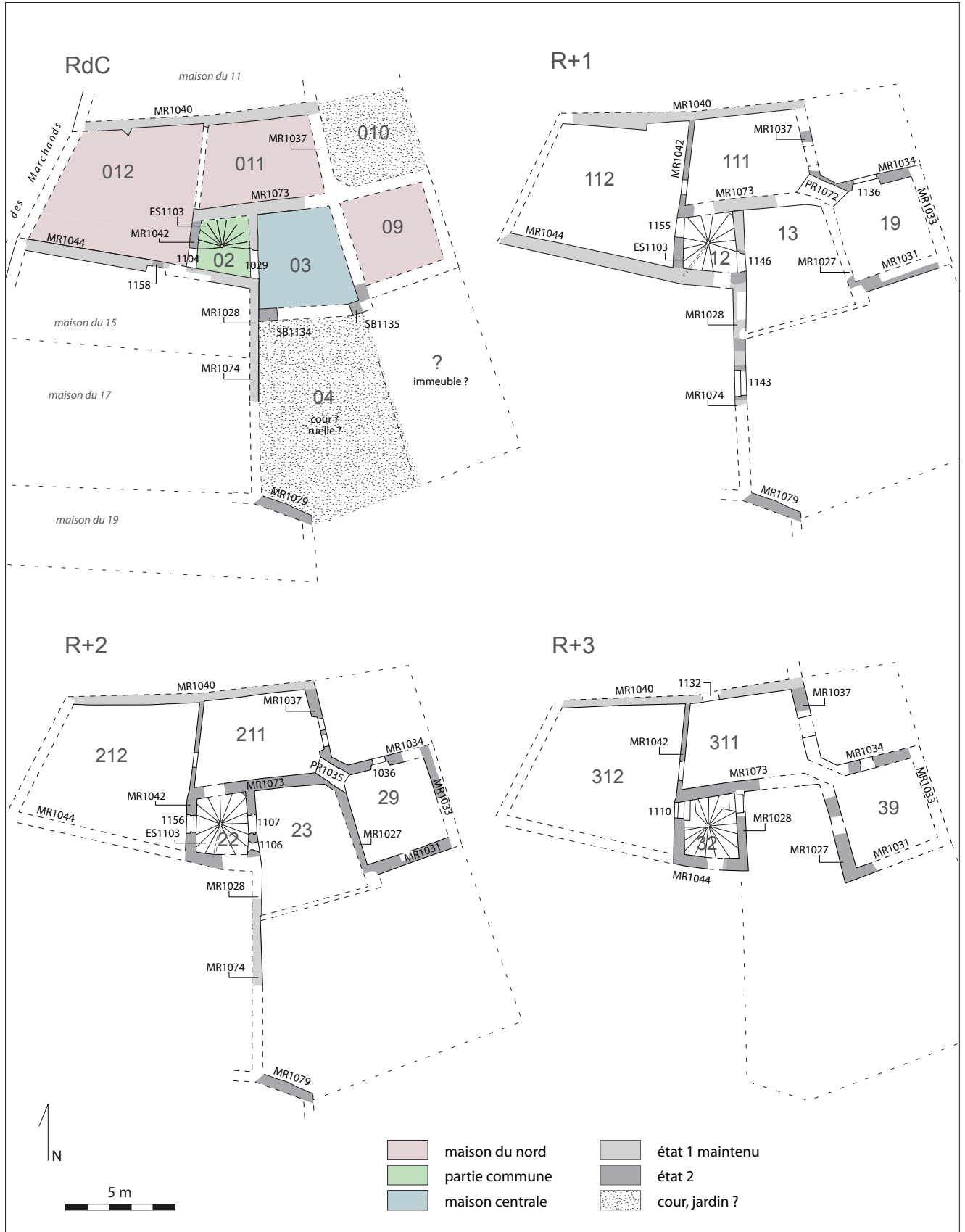
La maison du nord se développe entre la rue des Marchands à l'ouest, et l'actuel passage du Vieux Nîmes à l'est. Elle observe un plan en L avec un corps de bâtiment au nord et un autre à l'est. À la jonction des deux, étonnamment, ne se trouve pas une pièce ou un escalier, mais une cour (espace 010). Ainsi, les deux corps de bâti qui composent la maison ne communiquent pas par une cloison commune mais par un passage aménagé dans l'angle des murs des deux corps (fig. 14).

En façade occidentale, la demeure présente à chaque étage une grande pièce d'environ 36,5 m² (012, 112, 212 et 312, fig. 14) qui occupe la moitié du corps septentrional du logis et qui donne accès à une pièce plus petite au nord-est (011, 111, 211 et 311, c. 18,75 m², fig. 14) et à l'escalier au sud-est, l'un et l'autre formant l'autre moitié de ce corps bâti. La salle de l'ouest ouvre sur la rue, celle de l'est sur la toute petite cour logée dans l'angle nord-est de la parcelle (espace 010). Cette dernière, d'une superficie de 18 m², sert de puits de lumière, à la fois aux espaces à l'extrémité de l'aile nord et à la pièce de l'aile orientale, à chaque niveau (09, 19, 29, 39, fig. 14). Le corps de bâti en retour au sud-est est en effet très court et tout entier occupé par une pièce de plan quadrangulaire qui n'ouvre, apparemment, qu'au nord, sur la courette. Cette pièce est aujourd'hui aveugle à l'est, probablement par interdiction de communiquer d'une quelconque manière avec la propriété Faucon-Calvière. Elle est aussi aveugle à l'ouest jusqu'au

(6) Le troisième état de la maison centrale, pièce 33, ne date pas de l'état 2 mais d'un état tardif.

Fig.14 Vestiges de l'état 2, vers 1475

© Inrap infographie O. Maufrais. Fond de plan : SARL NDA



deuxième étage (le troisième a été largement reconstruit) puisque de ce côté elle est mitoyenne de la maison centrale. Enfin, elle est aussi aveugle au sud, jusqu'au deuxième étage au moins également, du fait manifestement d'une mitoyenneté. Rien n'est conservé de l'état 2 de ce côté, mais quelque chose a manifestement imposé à la construction septentrionale de tourner le dos au sud : un interdit d'ouvrir des fenêtres de ce côté ou une impossibilité du fait de la présence d'une maison dont il ne reste rien ? C'est probablement cette contrainte très forte qui a imposé le plan particulier de la maison septentrionale et la nécessité de maintenir un espace ouvert au nord-est.

- **Maison centrale et ruelle ?**

De la maison centrale et de l'état 2, il ne reste que des vestiges du rez-de-chaussée et les portes d'accès à la cage d'escalier à chacun de ses étages : le premier et le second. La maison ne se développait pas plus en hauteur. La bâtisse est encastrée dans l'angle formé par les deux corps de bâti de la maison du nord. Elle ne pouvait ouvrir qu'au sud.

Il semble qu'elle ait été une maison à pièce unique à chaque niveau (03, 13, 23, fig. 14), le rez-de-chaussée ayant été largement ouvert au sud par un passage de 3,45 m de large qui signale la transition entre une pièce de service et une cour ou une ruelle de ce côté (espaces 03 de la maison et 04 extérieur). La largeur du passage évoque une fonction de remise pour la pièce 03, accessible aux véhicules. On aurait donc pénétré dans la maison centrale par un accès au sud. Celui-ci n'existe plus aujourd'hui.

Enfin, tout l'espace méridional n'était peut-être pas ouvert. Le pignon aveugle de la maison septentrionale au sud-est suggère que la cour ait pu être occupée, sur deux ou trois niveaux, par un corps de bâtiment.

- **Espace partagé, circulations et troisième maison ?**

L'escalier est une partie commune aux deux maisons. À chaque étage, et dans l'état 2, il est percé d'une porte à l'ouest qui dessert la maison du nord et d'une porte à l'est qui donne accès à celle du sud. *A priori*, la maison centrale aurait pu avoir son propre escalier, notamment bâti hors-œuvre dans l'un des deux angles de sa façade sur cour. Si un tel parti n'a pas été retenu, c'est peut-être par souci d'économie : les deux propriétaires ont pu se mettre d'accord pour partager les frais de la construction. Cela indique aussi la contemporanéité de la construction des deux maisons.

Une autre raison a pu présider à ce choix : la parcelle 402 n'est peut-être pas divisée en deux lots mais en trois. Toute la partie méridionale est peut-être occupée par un troisième propriétaire : on imagine bien un bâtiment à l'est, dans le prolongement de la pièce 9 de la maison du nord, justifiant que celle-ci n'ait pas de fenêtre de ce côté. Sa présence suppose celle d'un accès depuis l'est ou le sud. À l'est, il existe aujourd'hui une ruelle entre le domaine Faucon-Calvière et la parcelle qui nous occupe, mais elle est de création relativement récente : elle n'est pas mentionnée dans le dénombrement de 1547 où toutes les propriétés repérées de la face orientale de la rue des Marchands confrontent à l'est la grande parcelle de la famille Faucon, directement. L'accès à la partie méridionale de la parcelle 402 a donc pu se faire plus facilement depuis le sud, par une ruelle qui aboutit à la grande ouverture du rez-de-chaussée de la maison centrale et qui longeait la façade de l'hypothétique troisième maison au sud-est.

Cette ruelle n'est pas restituable à partir du parcellaire actuel : l'immeuble occupant actuellement l'extrémité de l'îlot (parcelle 398, fig. 4) se surimpose certainement à l'emprise de plusieurs anciennes parcelles et peut-être à celle d'une ruelle axée nord-sud contre laquelle les maisons des 15 au 21 rue des Marchands ont pu venir buter à l'est.



Fig.15 Détail de l'appui du mur MR1042 (à gauche, avec sa porte 1104) contre le mur MR1073 (à droite, sous la première révolution de l'escalier ES1103). Les deux murs ferment la cage d'escalier respectivement à l'ouest et au nord (photographie prise du sud-est). On note que l'angle a été repris en hauteur, sous des marches qui ont été changées

© Inrap cliché L. Wozny



Fig.16 Base de l'escalier ES1103, entre les maisons du nord et centrale. Vue depuis la porte 1029 de la maison centrale

© Inrap cliché M. Rochette



Fig.17 Détail du culot dans l'angle nord-est de la cage d'escalier, au début de la seconde révolution, supportant les marches du début de la troisième

© Inrap cliché M. Rochette

4.2. Détail de la construction de l'escalier

L'organe de circulation verticale commun aux deux maisons est aménagé entre celles-ci, au sud de l'aile septentrionale de la maison du nord et à l'ouest de la maison du centre (fig. 14). C'est un escalier en vis, ES1103, bâti sur un plan trapézoïdal, proche du carré, de 2,25 à 2,70 m sur 2,20 à 2,45 m dans l'œuvre. Il est à noyau plein, à volée unique et tournant à gauche. Il compte 56 marches qui permettent de gravir 10 m de hauteur.

Les murs qui le supportent sont ceux qui structurent les trois maisons auxquelles l'escalier est attenant. Trois de ces quatre murs préexistent à l'état 2, MR1044 au sud, MR1028 à l'est et MR1073 à l'est. L'escalier s'insère donc dans une structuration de l'espace héritée de l'état antérieur.

Le mur MR1042 qui ferme la cage de l'escalier à l'est est nouveau, il s'appuie au sud contre le mur MR1044 de la maison du 15 rue des Marchands jusqu'au premier étage. Au nord il vient former un angle avec le mur antérieur MR1073 contre lequel il s'appuie au rez-de-chaussée (fig. 15) mais auquel il est chaîné dans les étages, probablement parce que l'extrémité occidentale de cette ancienne façade a été reprise (et peut-être raccourcie en longueur) au moment du chantier de l'état 2. Les murs MR1028 à l'est et MR1073 au nord sont conservés mais surhaussés à partir du sommet du premier étage jusqu'au troisième, que l'escalier dessert, et sont, aux différents niveaux de cette surélévation, chaînés entre eux et chaînés au mur du sud MR1044 qui est surélevé ou reconstruit au-dessus du premier étage dans cet état. Le sommet des murs n'est pas conservé : chacun a été repris en partie haute du troisième étage. De ce fait, on ne sait si l'escalier était couvert par une toiture en pente et en tuile ou par un toit-terrasse donnant accès aux couverts des maisons mitoyennes.

La construction est à nouveau en petit appareil de moellons équarris liés à un mortier de terre orangée qui se distingue des maçonneries de l'état précédent par des matériaux un peu moins bien calibrés, excepté à la base du mur MR1042 où sont recyclés des moellons très soigneusement équarris. Les marches sont en calcaire coquillier et taillées. Elles sont monolithiques et chaque bloc forme à la fois le degré et le noyau central.

L'escalier est percé de plusieurs baies à chaque révolution, toutes au sud puisque de ce côté l'escalier confronte une cour de la parcelle voisine⁷. Il ne reste aucune ouverture de l'état initial, mais nous supposons que les fenestrons qui existent aujourd'hui, un par révolution à partir de la deuxième, ne sont pas des créations des états postérieurs mais remplacent des jours de l'état 2.

À chaque révolution, l'escalier est percé d'une porte à l'ouest vers la maison du nord et d'une porte à l'est vers la maison centrale. Ces portes seront décrites avec les maisons que l'escalier dessert.

La modénature de l'ouvrage est très simple. Le noyau est plein et de section cylindrique, sans autre ornementation qu'un double boudin horizontal pour marquer le changement de diamètre qui passe de 21 à 15 cm à 0,65 m au-dessus du sol actuel (fig. 16). Les degrés sont taillés à angle droit en face de circulation, sans nez de marche. Sur l'intrados les angles sont largement chanfreinés (fig. 15). Dans les angles de la cage, à plusieurs niveaux, des pierres ont été disposées en biais, juste sous les marches, pour servir de console et soutenir les degrés les plus longs. Une de ces consoles est ornée d'un motif d'oiseau (fig. 17).

(7) Elle est aujourd'hui occupée par une construction au rez-de-chaussée et une terrasse au premier étage.

4.3. Maison du nord

La maison du nord est construite au cours d'un chantier homogène qui est concomitant de celui de l'escalier. La construction réutilise de manière opportune, sans les doubler, les murs des constructions antérieures : MR1040 au nord, MR1044 au sud et MR1073 entre deux (cf. fig. 14). Ce dernier est néanmoins surhaussé jusqu'au troisième étage, la maison se développant sur quatre niveaux. D'autres murs viennent compléter cet ensemble : à l'ouest, la façade sur rue a disparu. Au centre, le mur MR1042 qui ferme la cage d'escalier se poursuit vers le nord, uniquement dans les étages et avec une moindre épaisseur, pour former la cloison entre les pièces 12 en façade et 11 en cœur d'îlot (112 et 112 au premier, 212 et 211 au deuxième étage, etc.). À l'est, le mur MR1037 ferme un corps de bâtiment et se prolonge au sud par le mur MR1027 pour limiter l'aile à pièce unique en retour. Celle-ci ferme au sud par le mur MR1031, à l'est par le mur MR1033 et au nord par le mur MR1034. Chaque fois que les liaisons ont été observées, les pans de l'état 2 de ces murs étaient chaînés entre eux.

Ainsi trois pièces composent la maison. La plus grande (12), d'environ 36,50 m² donne sur la rue à l'ouest, la seconde par la taille (11) est à sa suite, de 18,75 m² environ, elle est en façade arrière sur cour. La troisième pièce est au sud-est de la maison, au sud de la cour (9). Elle a une surface de 14,82 m².

Dès lors que la maison septentrionale est bâtie, en appui sur ses voisines, il n'y a plus d'espace libre entre les maisons du centre de l'îlot et chacune doit prendre le jour soit à l'ouest sur la rue, soit à l'est sur une cour ou sur un espace ouvert en cœur de parcelle. Dans ce contexte, le fenestron 1158 de la maison du 15 rue des Marchands est obstrué (fig. 14). D'autres baies éclairant la maison gothique du 11 rue des Marchands ont également pu disparaître à ce moment, en particulier dans la partie occidentale du mur MR1042 qui a pu confronter un espace ouvert. Là, les sondages ont été trop parcimonieux pour le révéler.

- **Circulations horizontales**

Hormis pour le rez-de-chaussée qui n'a été observé que très partiellement, chaque étage est accessible par une porte depuis l'escalier. Ensuite, les trois pièces sont en enfilade, c'est-à-dire uniquement desservies les unes par les autres.

Au rez-de-chaussée, il existait certainement une porte d'accès percée dans la façade. Sa position n'est pas restituable. Elle donnait accès à la pièce 012. Entre cette pièce et l'escalier, la porte 1104 a été prévue lors de la construction du mur MR1042, mais son piédroit méridional a été inséré dans la maçonnerie du mur antérieur MR1044 (fig. 18). C'est une porte simple, sans aucune modénature.

Au premier étage, la porte 1155 perce le mur MR1042 entre l'escalier et la pièce sur rue 112 (fig. 19), au deuxième et au troisième étage, les portes 1156 (fig. 20) et 1110 sont dans la même position (vers 212 et 312), bien qu'elles ne se surmontent pas exactement, n'étant pas toutes pareillement centrées ou décentrées sur la paroi qu'elles occupent, fig. 14). La porte du troisième a été largement refaite, celle du premier a été élargie et rehaussée par la retaille de ses moulures mais elle conserve sur son linteau une large partie de sa moulure qui associe un léger chanfrein (incomplet) à la base, un petit tore au-dessus, surmonté d'une gorge profonde (fig. 21). À l'étage au-dessus, la porte 1156 est mieux conservée et plus simple : montants arrondis et linteau chanfreiné amorti dans les angles par une courbe (fig. 22).

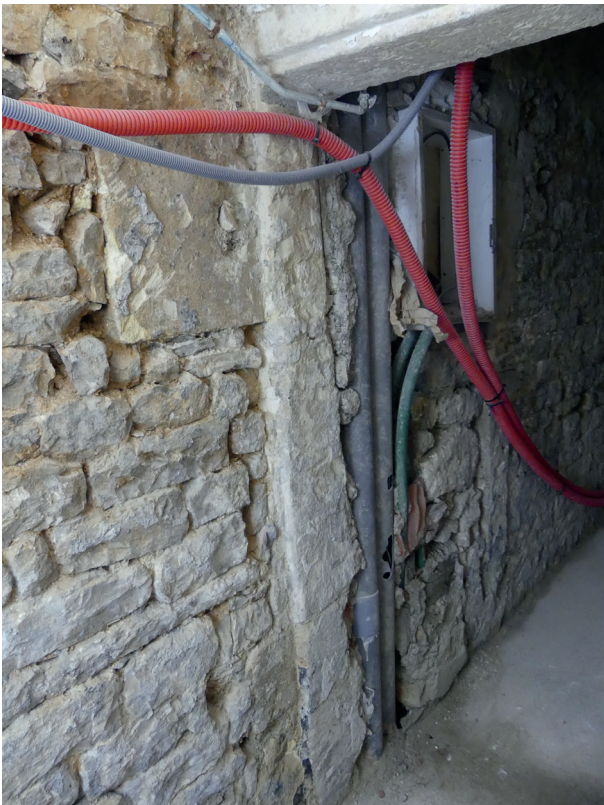


Fig.18 Détail de l'insertion du piédroit méridional de la porte 1104 (entre la pièce 012 et l'escalier ES1103) dans le mur MR1044 de séparation de la parcelle avec la maison du 15 rue des Marchands. Vue de l'est
© Inrap cliché L. Wozny



Fig.19 La porte 1155 entre l'escalier et la pièce 112 au premier étage
© Inrap cliché L. Wozny



Fig.20 La porte 1156 entre l'escalier et la pièce 212 au deuxième étage
© Inrap cliché L. Wozny



Fig.21 La porte 1155 au premier étage de la maison, entre l'escalier et la pièce 112. Les montants et l'intrados du linteau ont été retaillés mais la moulure de ce dernier est conservée sur sa plus grande part
© Inrap cliché L. Wozny



Fig.22 La porte 1156 au deuxième étage de la maison, entre l'escalier et la pièce 212. Les traces de peinture sur les montants, débordantes et les quelques petites pierres de calage des blocs appareillés du montant de gauche (du sud) donnent l'impression de l'insertion a posteriori de l'encadrement de la porte dans le mur MR1042. Il n'en est rien. Le montant et le linteau sont bien mis en place en même temps que l'on dresse le mur
© Inrap cliché L. Wozny



Fig.23 Le passage PR1072 entre les pièces 111 et 19 au premier étage, vu de l'ouest (de la pièce 111). La cloison au premier plan à gauche est tardive et il faut en faire abstraction pour repérer l'angle de prise de vue sur la figure 14

© Inrap cliché M. Rochette

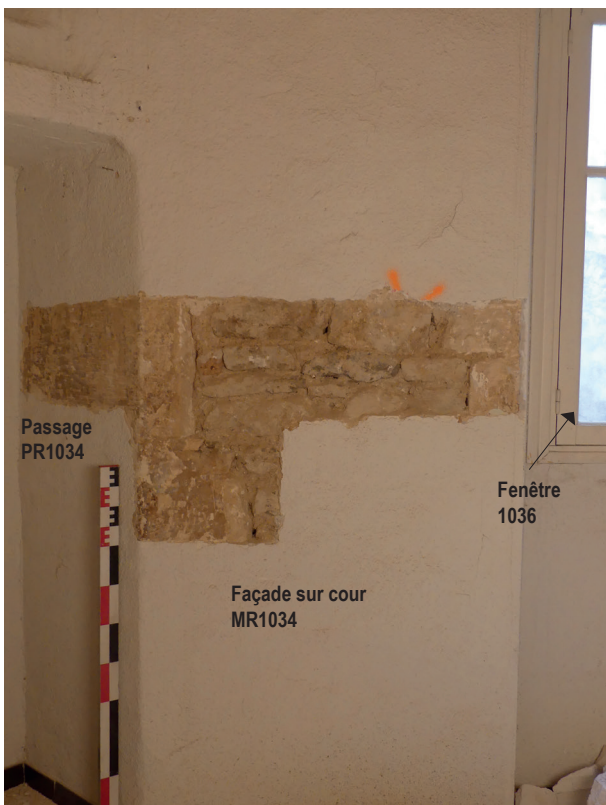


Fig.24 L'extrémité du passage PR1034 entre les pièces 29 (au premier plan) et 211 (au-delà d'une cloison qui obstrue l'accès), au premier étage, vue du sud (de la pièce 29)

© Inrap cliché M. Rochette



Fig.25 La fenêtre 1036, mur MR1034 au deuxième étage, éclairant la pièce 29, au sud-est de la maison septentrionale. Vue du nord-ouest

© Inrap cliché M. Rochette

Ces différences de traitement indiquent que le premier étage est le niveau noble, celui qui accueille la salle de vie et les meilleures chambres du logis.

Le passage entre la pièce sur rue et la pièce centrale se fait à chaque étage par une porte qui n'est plus d'origine, de même que les menuiseries entre la pièce centrale et la pièce du sud-est ont été changées. Néanmoins, le passage entre ces deux derniers espaces est assez original. Il est conservé au premier et au deuxième étage (respectivement PR1072 et PR1035, **fig. 14**). Le passage est aménagé au croisement des murs MR1073/MR1034 qui limitent les pièces respectivement au sud (pièces 111 et 211) et au nord (pièce 19 et 29) et des murs MR1037/MR1027 qui les ferment à l'est pour les unes (111, 211) et à l'ouest pour les autres. Les maçons ont évidé l'angle pour créer un étroit couloir en biais dans l'épaisseur des maçonneries, couloir qui a été parementé proprement, avec des matériaux minces, en l'espèce des pierres taillées, pour empiéter au minimum sur la cour d'un côté et sur la maison centrale de l'autre (**fig. 23, 24**).

Fig.26 Profil des montants de la fenêtre 1036

© Inrap dessin O. Maufrais

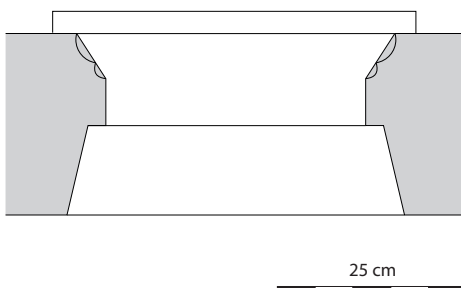


Fig.27 Le fenestron 1039, mur MR1034 au troisième étage, éclairant la pièce 39, au sud-est de la maison septentrionale. On note à l'arrière-plan les façades de la propriété Faucon-Calvière. Vue du nord-ouest

© Inrap cliché M. Rochette

• Fenêtres

Les fenêtres qui ouvraient sur la façade principale, côté rue, et qui éclairaient les pièces occidentales à chacun des niveaux ne sont pas conservées, la façade ayant été entièrement refaite au XVII^e siècle.

De même, les baies d'éclairage de la pièce centrale qui prenaient la lumière depuis la cour sont d'un état postérieur à celui du mur MR1037 de l'état 2 dans lequel elles sont insérées. Les fenêtres anciennes auront été refaites.

En revanche, les fenêtres du volume du sud-est sont en place à tous les étages, même si elles ont été partiellement modifiées au premier et au second. Elles sont approximativement centrées sur la largeur du mur MR1034 et superposées les unes aux autres, formant une travée régulière, si ce n'est réglée.

Au premier étage, seul l'appui de la fenêtre 1136 a été observé (le reste a été réduit en largeur et se trouve masqué tant par des enduits internes qu'externes). Il est très large et signale sans doute la présence d'une grande baie à croisée. Sa moulure est simplement faite d'un chant plat souligné d'une gorge à profil segmentaire.

Au deuxième étage, la fenêtre 1036 est à traverse. Elle avait, à l'origine, une ouverture de 1,97 m de haut sur 0,70 m de large, mais a été réduite à 1,21 m de haut lors de la phase 6 (au XX^e siècle). La fenêtre d'origine est formée par un encadrement en pierre de taille dont l'angle extérieur est délardé par deux gorges à profil segmentaire reposant sur une plinthe chanfreinée (**fig. 25, 26**). La traverse n'est conservée qu'aux extrémités qui ont été buchées : la partie centrale a été retirée.

Au dernier étage, c'est un fenestron 1039 qui permet l'entrée de la lumière (**fig. 27**). Il signale que le dernier niveau est un comble. Il est haut de 0,83 m et large de 0,64 m ; ses montants et son linteau sont délardés par un chanfrein étroit, à la manière du XV^e siècle. L'appui, saillant en façade, est peu épais, fait d'un chant plat en partie haute et d'un chanfrein en-dessous.

- **Plafonds, couvert**

Les trois pièces du premier étage conservent des plafonds anciens. Ils sont actuellement largement masqués par les habillages de poutre et des surfaces de plâtres étendues sous les solives. Le plafond a semblé réalisé d'un seul tenant dans les deux pièces du nord et de l'ouest où il a été enregistré PL1118 et celui de la pièce du sud-est a été nommé PL1125.

Les parties visibles de leur poutraison sont des pièces d'épicéa taillées en section rectangulaire régulière et tendues du nord au sud dans les salles occidentale 112 et centrale 111, et d'est en ouest dans la pièce du sud-est 19.

Au deuxième étage, un plafond qui semble homogène, PL1083, couvre les pièces occidentale 212 et centrale 211. C'est un plafond à la française qui conserve ses poutres, ses solives, ses closoirs, ses planches et ses couvre-joints (fig. 28). Il lui manque les baguettes linéaires qui soulignaient le joint entre closoirs et poutres : elles ont laissé une trace qui témoigne de leur présence. On note que les poutres, également en épicéa, sont taillées avec régularité de sorte à présenter une section quadrangulaire adoucie à la base par deux petits chanfreins (naturels ?) qui rompent les arêtes. Le plafond de la petite salle du sud-est 29, n'a quant à lui pas été conservé ; il a été démonté et remplacé par un plancher plus bas.

Le troisième étage est couvert par les toitures qui sont postérieures à l'état 2.

Fig.28 Le plafond PL1083 de la pièce 212, à l'ouest, au deuxième étage. La poutre au centre du cliché, 1084, est issue d'un arbre abattu après 1436. Vue du sud-ouest

© Inrap cliché M. Rochette



- **Datation**

Les prélèvements pour l'analyse dendrochronologiques ont été réalisés sur plusieurs poutres de cinq pièces du premier et du deuxième étage, mais seulement deux plafonds ont pu être datés, l'un par trois poutres (PL1083 au deuxième étage), l'autre par deux poutres (PL1118 au premier étage). Les résultats ne sont pas homogènes (voir US 1084, 1113, 1115, 1119 et 1120, troisième partie, rapport d'analyse dendrochronologique de Frédéric Guibal). Ils montrent des bois issus de deux périodes d'abattage au sein d'un même état, et même au sein d'un des deux plafonds.

Le plafond PL1118, au premier étage, couvre les pièces 112 et 111. Il est fait en deux fois, notamment de part et d'autre de la cloison MR1042 qui sépare les deux espaces, mais certainement au cours d'un même chantier

puisque les poutres sont de dimensions analogues, de traitement identique (section rectangulaires à arêtes vives) et mises en œuvre de la même manière de part et d'autre du cloisonnement. Deux des poutres en couvert de la pièce 112, 1119 et 1120, proviennent d'arbres abattus vers le milieu du XV^e siècle (derniers cernes de croissance respectifs et conservés, des années 1415 et 1421).

Le plafond PL1083, au deuxième étage, couvre les pièces 212 et 211. Il est également réalisé de part et d'autre de la cloison MR1042, après construction de celle-ci, mais vraisemblablement au cours d'un même chantier avec, de nouveau, des poutres de dimensions analogues et un traitement identique (ici, section rectangulaires à arêtes biseautées). Une des poutres en couvert de la pièce 212, 1084, provient d'un arbre abattu vers le milieu du XV^e siècle, après 1436 (date du dernier cerne conservé) tandis que deux autres (1113 et 1115), en couvert de la pièce voisine 211, sont équarries dans les troncs abattus vers la fin du XV^e siècle, respectivement après 1478 et 1495 (date du dernier cerne conservé de chacun).

Deux interprétations sont envisageables.

Soit le chantier de l'état 2 remonte au tournant des XV^e et XVI^e siècles. Dans ce cas, il aura utilisé des matériaux issus de constructions plus anciennes, récupérées dans les immeubles préalablement démolis de la parcelle ou chez des marchands de matériaux pratiquant la récupération. Cette hypothèse n'est pas vraiment satisfaisante, principalement parce que l'on imagine assez mal que les immeubles bâtis vers le milieu du XV^e siècle avec des pièces de bois issues d'arbres abattus dans le second quart de ce siècle soient déjà disponibles à la récupération une cinquantaine d'années plus tard. Un autre argument est l'homogénéité des matériaux. Le troisième est qu'une datation de l'état 2 à la fin du XV^e siècle donnerait celui-ci plus récent que l'état 3 – entrant en contradiction avec les observations stratigraphiques – et contemporain de l'état 4.

L'autre hypothèse est que l'état 2 intervient vers le milieu du XV^e siècle et utilise des bois abattus peu après 1436 au premier étage, peu après 1415 et 1421 au second. Les poutres plus récentes de la pièce centrale du deuxième étage, 211, aurait eu deux de ses poutres changées un demi-siècle plus tard, avec des bois d'arbres abattus après 1478 et 1495. En observant la très bonne conservation des bois les plus anciens de ces plafonds, on se doit d'expliquer pourquoi une moitié d'un des planchers aurait eu besoin d'être modifiée au bout d'une cinquantaine d'année. Un incendie partiel de l'immeuble a pu être la cause d'une réfection partielle. Aucune trace n'en a été détectée, mais les murs des pièces 211 et 311 séparées par cette partie à poutres plus récentes du plafond/plancher PL1118 n'ont été que très peu débarrassés de leurs enduits pour vérifier cette hypothèse. Ainsi, nous sommes enclins à considérer l'état 2 de la maison septentrionale du milieu du XV^e siècle.

En dépit de cernes calés avec une précision annuelle, la date des travaux ne peut être abordée à l'an près. La taille de poutres de section rectangulaire dans des troncs de section *a priori* plus ou moins circulaire a sans doute été pratiquée avec un minimum de perte de bois, par soucis d'économie, et ainsi nous pouvons supposer que les angles des poutres (depuis lesquelles les carottes ont été prélevées) conservent des cernes de la partie externe de l'aubier proches de l'écorce, en particulier si les chanfreins observés sont naturels. On s'étonnera toutefois qu'au sein d'un même chantier, les derniers cernes des trois poutres datées ne varient pas à 2 ou 3 ans près mais entre 6 et 15 ans. Sans doute les troncs choisis n'étaient-ils pas de taille homogène et les plus gros ont pu fournir, outre une poutre taillée en leur centre, des planches et des solives débitées dans les cernes externes.

De même, nous ignorons les temps de séchage pratiqués à cette époque pour les bois d'œuvre, ainsi que le rythme d'approvisionnement des marchands de bois. La date proposée d'un abattage autour de 1450 donne le *terminus post quem* du chantier de mise en œuvre : au milieu du XV^e siècle ou au début de la seconde moitié ?

- **Apport des textes**

L'analyse de Corinne Potay du dénombrement de 1547 permet d'associer la maison septentrionale du 11 rue des Marchands à celle de Janvier Rolland restituable vers le milieu de la rue et sur sa rive orientale. Elle est décrite à 4 niveaux, avec une partie en crote, (un rez-de-chaussée voûté ?) et une partie en solier, entendons en pans de bois, une cour et un puits (Potay 2018 : 12). Le document remonte à ce que nous identifions comme l'état 4 de l'évolution du bâti sur la parcelle, mais nous avons constaté que la maison septentrionale n'évoluait plus après l'état 2 jusqu'à la réfection de sa façade et de sa toiture au cours de l'état 5. C'est donc bien la maison bâtie au XV^e siècle qui est enregistrée dans le document de 1547.

Ainsi, la façade du XV^e siècle, non conservée, a pu avoir une élévation en pierre au rez-de-chaussée et en bois et terre à l'étage, peut-être avec encorbellement. Les autres murs sont en effet tout en pierre.

La notice du dénombrement précise également la présence d'une boutique de potier, que l'on restitue volontiers côté rue au rez-de-chaussée, dans la salle 012. Le puits n'est pas localisé, mais probablement dans la courette 010.

4.4. Maison centrale

La maison centrale est réduite à un volume unique, développé sur 3 niveaux (un rez-de-chaussée et deux étages), imbriqué entre l'escalier en vis et les deux ailes de la maison septentrionale qui la limitent, respectivement à l'ouest, au nord et à l'est. De ce fait, elle n'a qu'un seul mur propre, sa façade méridionale ouvrant sur une cour ou une impasse (fig. 14).

La maison est de plan trapézoïdal. Elle mesure 3,30 à 4,60 m de large dans l'œuvre et 4,30 à 4,50 m de long, soit 15,20 m² utile ou habitable par niveau. C'est donc une toute petite maison.

- **Vestiges du rez-de-chaussée**

Au rez-de-chaussée la maison est fermée à l'ouest et au nord par les murs de l'état antérieur MR1028 et MR1073 qui sont conservés mais légèrement modifiés. L'ancienne porte 1151 est obstruée depuis la fin de l'état 1 (fig. 13). Au cours de l'état 2, une nouvelle porte est aménagée, à l'ouest, dans le mur MR1028, vers l'escalier ES1103. Elle n'est pas conservée dans son état initial car l'encadrement a été remplacé à l'époque moderne (état 5). Cependant, sa présence est évidente dès l'état 3 puisqu'elle assure la communication entre le rez-de-chaussée de l'immeuble et le seul organe de circulation verticale qui donne accès à ses étages.

À l'est, le mur MR1027 a été largement remanié lors d'états postérieurs et ne conserve plus de son état initial qu'un tout petit pan de maçonnerie à son extrémité méridionale (fig. 29). Celle-ci apparaît masquée par le pilier SB1135 de l'état 2 qui vient s'appuyer dessus⁸.

(8) Ce petit pan de mur appartient au mur MR1027 dont l'élévation, dans les étages, remonte à l'état 2. Cette partie du rez-de-chaussée n'est pas datable. Elle pourrait remonter à l'état 1.

Les piliers SB1134 et SB1135 ont été construits dans les angles sud-ouest et sud-est de la maison. Ils sont conservés sur toute la hauteur du rez-de-chaussée et mesurent 0,90 et 0,50 m de long sur 0,60 m de large. Ils ne sont pas exactement dans l'axe l'un de l'autre, manifestement parce qu'ils s'adaptent au bâti existant (fig. 14). On pourrait supposer qu'ils supportaient un grand arc de 3,35 m de portée dont la fonction était de soutenir la façade méridionale de la maison. C'est la disposition qu'observe la façade aujourd'hui, reconstruite 0,80 m plus au sud au cours de l'état 3. Cependant, la position du plafond du rez-de-chaussée incite à restituer une poutre et non un arc, tendue entre les deux piliers. La poutre soutenait les solives du plancher du premier étage qui s'avançaient en façade pour former un encorbellement. Nous le présentons un peu plus bas.

La question s'est posée de savoir si l'arc ou la poutre supportait un plancher dans un immeuble qui se serait étendu plus loin au sud. L'hypothèse n'a pas été retenue, d'une part parce que dans ce cas les pièces 03, 13 et 23 n'auraient pas reçu de lumière directe, ce qui n'est guère envisageable pour la salle noble de la maison, d'autre part parce que la maison voisine de l'ouest, celle du 17 rue des Marchands, ouvre, dans cet état ou le suivant, sur l'espace 04 qui était donc nécessairement ouvert, qu'il ait été cour ou ruelle⁹.

Les piliers sont construits en moyen appareil de moellons de calcaire, assisés et liés par un mortier de terre orangée (fig. 30). La face septentrionale de parement du pilier de l'ouest présente des désordres et des irrégularités qui laissent penser qu'il a été repris avec des moellons un peu plus gros, et surtout qu'il a subi de fortes poussées. Cela conforte la restitution d'un élément porteur, arc ou poutre.



Fig.29 Le pan de mur MR1027 au rez-de-chaussée. Seule l'extrémité méridionale (* à droite) remonte à l'état 2

© Inrap cliché L. Wozny



Fig.30 Le pilier SB1134 de l'état 2 (à gauche), vu du nord-est, adossé au mur MR1028 de l'état 1 (à droite)

© Inrap cliché L. Wozny

(9) Il s'agit de la fenêtre 1143 percée dans le mur MR1074, au premier étage de la maison mitoyenne de l'ouest. Elle a été bouchée au cours de l'état 4. Au plus tard. Voir l'inventaire des vestiges et les clichés photographiques auxquels il renvoie en fin de volume. Cette fenêtre est elle-même postérieure à un petit fenestron dont elle recasse la base. Celui-ci, 1147, appartient à l'état 1 ou 2 et également à la maison du 17 de la rue des Marchands.

- **Accès aux étages**

Le reste de la façade n'est pas conservé, néanmoins les portes percées entre la cage d'escalier et la maison centrale nous indiquent le nombre de ses niveaux.

Au premier étage, la maison est desservie par la porte 1146 qui a été insérée dans le mur MR1028 a posteriori, juste contre l'angle des murs MR1028 et MR1044 qu'elle rompt. L'insertion est propre, avec des calages irréguliers entre le montant du sud et le mur MR1044 et très soignés entre le montant du nord et le pan de mur 1028. Les montants étaient chanfreinés et le linteau à base droite adoucie dans les angles par un quart-de-rond (fig. 31). L'encadrement a été retailé tardivement, à la fois pour être surhaussé et pour disposer l'ouverture du battant du côté de l'escalier. À cette occasion, la mouluration du linteau a été largement détruite.

Au deuxième étage, une porte, 1107, et un petit fenestron attenant, 1106, sont réservés dans la maçonnerie du mur MR1028 au moment de sa surélévation. L'encadrement est mouluré avec des montants à angle adouci par un quart de rond au-dessus de la plinthe et un linteau chanfreiné en accolade. Il a, lui-aussi, un linteau droit dont l'angle avec les piédroits de la porte est en quart-de-rond (fig. 32). La porte a été surhaussée au moment d'un changement de plancher intervenu au cours de l'état 5 ou de l'état 6. La base des piédroits a été masquée par la pose d'un bloc de rehaussement du seuil tandis que le linteau a été monté d'une assise. On observe bien l'ajout, au sommet de chaque montant, d'une pierre supplémentaire et, dans l'appareil du mur MR1028, les calages qui restaurent la maçonnerie autour du linteau dans sa nouvelle position. Cette modification a été chiffrée dans le prix-fait de 1697.

Le fenestron 1106 est délardé sur tout son pourtour par un chanfrein qui se développe sur l'appui, les montants et le linteau. Celui-ci est plat et les angles qu'il forme avec les montants sont droits sur l'intrados et adoucis par un quart-de-rond sur l'extrados.

- **Plafond, façade en encorbellement et révision de la datation**

Le plafond du rez-de-chaussée, PL1001, qui forme le plancher du premier étage depuis l'état 2, est largement conservé aujourd'hui. Seule son extrémité méridionale a été modifiée, par le remplacement d'une poutre, l'ajout d'une autre, et le doublement de ses solives pour restaurer leur portance, probablement au cours de l'état 3.

On observe que les solives anciennes, à l'extrémité méridionale du plafond, sont très abîmées, certaines ont pourri et ont perdu un peu de leur longueur, en particulier celles du centre. Cela montre qu'elles ont été exposées aux intempéries. Surtout, les solives ne s'arrêtent pas au sud sur l'alignement des piliers SU1134 et SU1134, donc de la poutre que ceux-ci supportaient. Elles dépassent cet alignement de 0,70 m environ : le premier étage est donc un peu plus étendu que le rez-de-chaussée, sa façade était en encorbellement et probablement bâtie en pan de bois.

Le couvrement de la pièce 03 est un plafond à la française qui associe de solides poutres en épicea, des solives réparties de sorte à compenser la forme trapézoïdale de la pièce, des closoirs pour fermer les espaces entre les solives et des baguettes moulurées pour souligner le sommet des poutres (fig. 33, 34). Les finitions se retrouvent jusque sur les murs latéraux, avec des planches de bois sur le mur MR1028 à hauteur des closoirs et des baguettes tout autour des murs et des piliers (conservées uniquement sur le pilier de l'ouest SB1134 pour uniformiser l'ouvrage (fig. 30).



Fig. 31 La porte 1146, au premier étage de la maison centrale, état 2. Vue depuis l'escalier (l'ouest)

© Inrap cliché L. Wozny



Fig. 32 La porte 1107 et le fenestron 1106, au deuxième étage de la maison centrale, état 2. Vue depuis l'escalier (l'ouest).

© Inrap cliché L. Wozny

Fig. 33 Le plafond PL1001 de la pièce 03, au rez-de-chaussée de la maison centrale, état 2. Vue du sud-est. Au premier plan, la partie du plafond refaite au cours de l'état 4 (deux poutres plus récentes, les solives anciennes doublées). Au second plan, les poutres d'origine (dont 1001 au fond, recoupée pour l'installation d'un chevêtre), les closoirs et les baguettes

© Inrap cliché O. Mauftras



Fig. 34 Détail de la partie centrale du plafond PL1001, vu du sud : la poutre 1003, les solives et les closoirs soulignés de baguettes moulurées et les planches du plancher

© Inrap cliché O. Mauftras



Le plafond a fait l'objet de trois prélèvements aux fins d'analyses dendrochronologiques, chacun réalisé dans une des poutres anciennes (1001, 1002, 1003, voir le rapport des analyses en troisième partie de ce volume). Une seule carotte a pu livrer une datation fiable, celle de la poutre 1003 issue d'un arbre abattu après 1467.

Le plafond de la maison centrale est donc un peu plus récent que ceux de la maison septentrionale. Pourtant les surélévations des murs MR1028, MR1073 et MR1042 de la cage d'escaliers, qui sont communs aux deux maisons, sont bel et bien réalisées en même temps, avec des liaisons dans les angles qui ne font aucun doute. La porte du deuxième étage de la maison centrale est bien intégrée dans ce surhaussement et non percée après sa construction, ce qui conforte notre lecture de contemporanéité. Enfin, les constructeurs ont bâti un rez-de-chaussée plus haut dans la maison septentrionale (3,50 m) que dans la maison centrale qui, lui, est particulièrement bas (2,55 m) pour adapter les planchers et les ouvertures de porte à l'escalier en vis. En effet, il n'y a pas de palier sur l'escalier ES1103 qui permette de faire communiquer des pièces tout autour si elles sont au même niveau. Il a donc fallu décaler un des planchers du premier étage pour s'adapter aux spécificités techniques de la vis. Il a été choisi d'élever fortement le rez-de-chaussée de la maison septentrionale et de maintenir assez bas le rez-de-chaussée de la maison centrale. Aux autres étages, en particulier au premier qui est l'étage noble, les plafonds sont de taille ordinaire, entre 2,90 et 3 m, dans les deux maisons. Les hauteurs répondent donc à une nécessité technique et ne sont pas corrélées à la fonction des espaces. Cela est un autre indicateur de la simultanéité de construction des deux maisons.

Ainsi, c'est autour de 1475 qu'il faut situer l'état 2 de l'évolution du bâti sur la parcelle.

5. État 3, la maison méridionale, c. 1525

Le troisième état de construction comptabilisé sur les élévations du site concerne la maison centrale uniquement. Celle-ci est agrandie très largement, jusqu'à se développer sur l'ensemble de la grande moitié méridionale de la parcelle 402 : la ruelle, la cour et l'emprise de l'immeuble qui a pu se trouver précédemment au sud-est sont investies. Le commanditaire y fait bâtir une aile à l'est et une autre au sud (fig. 35). La maison est dorénavant composée de trois corps de bâtiment disposés en U autour d'une courette réduite en cœur d'îlot. Chacun se développe sur trois niveaux (deux étages sur rez-de-chaussée). La maison centrale devient maison méridionale.

Ces travaux occasionnent la modification des circulations. Il n'est plus possible d'accéder à la maison par le sud ou le sud-est. De ce côté, les nouveaux espaces bâtis présentent des parois murales sans ouverture. Le chantier de la parcelle 402 n'est peut-être pas le seul à cette période dans le quartier. Les parcelles voisines font certainement elles aussi l'objet de modifications, celle(s) du sud en particulier.

C'est maintenant par la maison septentrionale que l'on accède, en passant par un couloir détaché de la grande pièce 012. De là, on peut accéder à l'ancienne pièce centrale, devenue corps septentrional de la nouvelle maison, puis à la cour. De la cour, il est possible d'accéder au rez-de-chaussée des deux autres ailes. Pour se rendre dans les étages, l'escalier en vis de l'état précédent reste à l'usage des deux maisons et ne dessert, dans celle du sud, que l'aile du nord. Les 6 pièces du premier étage et les 4 pièces du deuxième sont distribuées en enfilade dans les trois ailes de la maison et l'on passe de l'une à l'autre par un circuit unique qui les traverse toutes une à une.

5.1. Intervention sur la maison du nord

Les interventions sur la maison du nord sont très limitées. Nous n'en percevons que deux.

- **Plafond**

L'une, déjà évoquée au chapitre précédent, concerne la réfection du plafond PL1083 de la pièce 211 au deuxième étage avec des poutres issues de bois abattus à la fin du XV^e siècle et probablement mises en œuvre au début du XVI^e siècle.

- **Servitude**

La seconde est la séparation de la pièce occidentale 012 au rez-de-chaussée en deux. Un couloir en est nécessairement détaché, le long du mur MR1044 qui sépare les maisons du 13 et du 15 de la rue des Marchands, pour permettre un accès à la partie méridionale de la parcelle 402 (fig. 35).

Fig.35 Vestiges de l'état 3, vers 1500-1525

© Inrap infographie O. Maufas. Fond de plan : SARL NDA



Celle-ci n'a pas, dans cet état ni au cours de suivants, d'accès propre, étant intégralement en cœur d'îlot¹⁰. Une servitude est donc créée qui n'impacte que le rez-de-chaussée de la maison septentrionale.

Le passage est aussi utilisé par les usagers de la maison du sud, celle du 15 rue des Marchands. En effet, la porte 1154 est percée à l'extrémité orientale du couloir, dans le mur MR1044, après qu'ait été inséré le montant du piédroit de la porte 1104 de l'état 2 (fig. 35). Cette porte est donc au plus tôt aménagée au cours de l'état 3. Elle permet aux habitants de la parcelle 813 une communication entre la rue et la partie arrière de leur propriété. En revanche, elle leur interdit l'accès à l'escalier ES1103 puisque la nouvelle porte est installée en dehors de celui-ci.

Ce couloir, 01, existe encore aujourd'hui. Il est fermé au nord par une cloison, MR1142, dont les matériaux, des bugets¹¹ de 15 cm d'épaisseur, signalent que le mur n'est pas porteur. Il vient en appui, à l'est, contre le mur MR1042 de la cage d'escalier, tandis qu'à l'ouest il est recoupé par la réfection de la façade au cours de l'état 5.

Le mur est percé d'une porte relativement étroite, de service donc, qui met en relation la pièce de l'ouest 012 avec le couloir 01 et pérennise l'accès à l'escalier ES1103¹².

Le mur est en moyen appareil de taille, à assises réglées et en calcaire coquillier (fig. 36).



Fig.36 Le couloir 01 aménagé sur l'emprise de la maison septentrionale pour servir d'accès à la maison méridionale, vu de l'ouest.
 Au nord (à gauche), la cloison en bugets MR1142 et sa porte bouchée.
 Au fond, la cage de l'escalier ES1103
 © Inrap cliché L. Wozny

(10) C'était peut-être déjà le cas au cours de la phase précédente, l'existence d'une ruelle au sud étant déduit mais non avéré par une découverte archéologique. Dans ce cas, le couloir remonterait à une date plus ancienne et la cloison qui le sépare de la maison septentrionale ne serait pas une création de l'état 3 mais une réfection de l'état 3.

(11) Terme du Languedoc oriental désignant la cloison et le matériau qui la compose lorsqu'elle est en pierre, en l'espèce des grandes dalles de 0,40 à 0,50 m de hauteur et 0,10 à 0,25 m d'épaisseur. À Nîmes, les bugets sont le plus souvent en calcaire coquillier.

(12) La porte, bouchée, n'a pas été mesurée ni positionnée avec exactitude sur le plan. Elle est figurée dans une position approximative sur nos plans généraux.



Fig. 37 Le pilier occidental SB1134 de support des façades successives de l'aile nord de la maison méridionale. Construction initiale à droite (état 2 du site), contrebutée à gauche par le doublage de l'état 3.

A : consolidation non datée. Vue de l'est

© Inrap cliché L. Wozny



Fig. 38 Le pilier occidental SB1134 vu du sud. À gauche le mur MR1074 de séparation de la parcelle voisine. Au centre, la face méridionale du pilier avec la maçonnerie de son deuxième état en haut et la consolidation en sous-œuvre (**A**). En haut à droite, l'extrémité de l'arc 1133 (**B**) qui a été remplacé tardivement et l'arc formeret (**C**) de la voûte porteuse de l'escalier ES1075 de l'état 4

© Inrap cliché L. Wozny

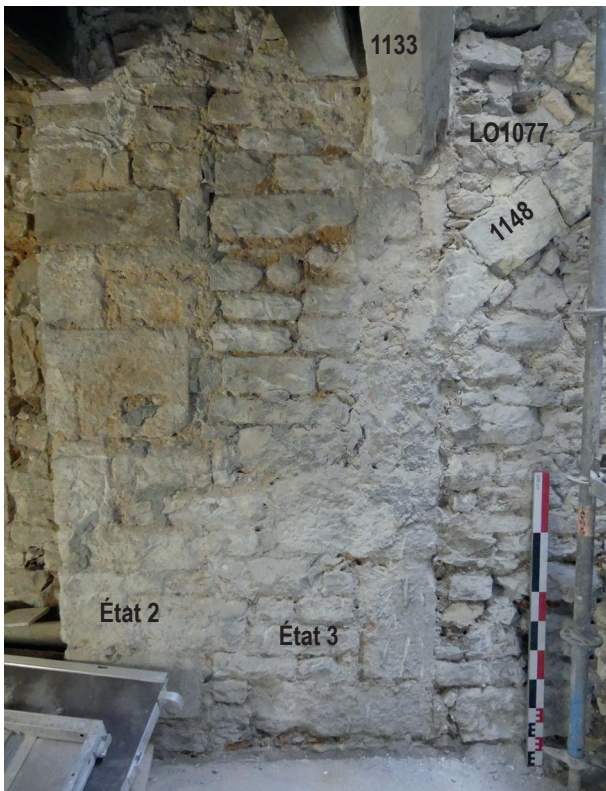


Fig. 39 Le pilier oriental SB1135 de support de la façade de l'aile nord de la maison méridionale (MR1045). Vue de l'ouest

© Inrap cliché L. Wozny

5.2. Regroupement parcellaire

L'agrandissement de la maison centrale qui triple de surface coïncide certainement avec le regroupement de plusieurs propriétés ou parcelles. Trois éléments ont pu alors être agglomérés : la maison centrale de l'état 2, la petite impasse axée nord-sud que nous restituons au sud-ouest de la parcelle actuelle (parallèlement à la rue des Marchands et à l'arrière des maisons des 15, 17 et 19 de cette voie) et l'immeuble dont nous supposons l'existence au sud-est, dans le prolongement de la pièce 09 de la maison septentrionale.

Rien n'a pu être observé sur le site pour vérifier cette hypothèse. Il aurait fallu un sondage en sous-sol à l'ouest de l'actuelle cour méridionale pour repérer la nature des sols, bien que la surface d'une cour puisse ressembler à celle d'une impasse. L'impossibilité d'accéder aux pièces 07 et 08 et la réfection tardive complète du rez-de-chaussée de l'aile méridionale de la maison (espaces 05 et 06, **fig. 35**) n'ont pas permis la reconnaissance d'états anciens à la base des murs. En particulier, il n'a pas pu être vérifié si l'aile orientale de la maison de l'état 3 se surimposait à un immeuble antérieur.

5.3. Aile septentrionale de la maison méridionale

La maison de l'état 3 réutilise la maison centrale qui est conservée à tous les étages et qui devient, en quelque sorte, l'aile du nord de l'ensemble en U. Elle est cependant modifiée : sa façade en pan de bois est démontée et reconstruite en pierre. Cette reconstruction a l'avantage d'harmoniser le traitement de tous les murs donnant sur la cour.

- **Reconstruction de la façade**

Le volume unique de la maison centrale, c'est-à-dire les pièces 03 au rez-de-chaussée, 13 au premier et 23 au deuxième étage, est entièrement repris en façade. À cette occasion, l'encorbellement est abandonné. La nouvelle façade conserve peu ou prou sa position dans les étages, mais au rez-de-chaussée elle est avancée de 0,80 m en empiétant sur l'ancienne cour ou impasse qui reste partiellement un espace ouvert. Ce déplacement uniformise l'alignement vertical du mur.

Le maintien d'une façade avancée sur la cour plutôt qu'un réalignement de l'ensemble du mur en retrait, dans l'alignement des piliers SB1134 et SB1135, donne lieu à un pan de mur commun d'un petit mètre de long entre les ailes septentrionale et orientale de la maison. Ce pan est utilisé dans les étages pour établir des portes de circulation. Manifestement, les bâtisseurs n'ont pas voulu répéter le procédé auxquels leurs voisins ont eu recours quelques décennies plus tôt pour faire communiquer les pièces 09 et 011 en perçant un passage dans l'épaisseur du croisement des murs maîtres (**fig. 14, 35**). Ils ont ainsi surtout limité leur impact sur l'angle de mur de la maison du nord à laquelle ils s'adossent et qu'il ne convenait pas de fragiliser.

Le nouveau mur de façade, MR1045, est, comme précédemment, construit avec un large évidement au rez-de-chaussée ouvrant sur la cour intérieure, dorénavant par un arc. Celui-ci, 1133, repose sur deux piliers qui sont ceux de l'état précédent, SB1134 et SB1135, chacun doublé par un massif maçonné supplémentaire qui les allonge de 0,80 m environ (**fig. 35**). Le massif de l'ouest est délardé à la base par un chanfrein qui a eu besoin d'être consolidé par la suite (**fig. 37, 38**). Celui de l'est était à angle droit sur toute sa hauteur (**fig. 39**). Les ajouts sont en petit appareil de moellons bien équarris, disposés en assises régulières et liés avec un mortier de terre limoneuse orangée (conservé sous plusieurs rejointoiements).

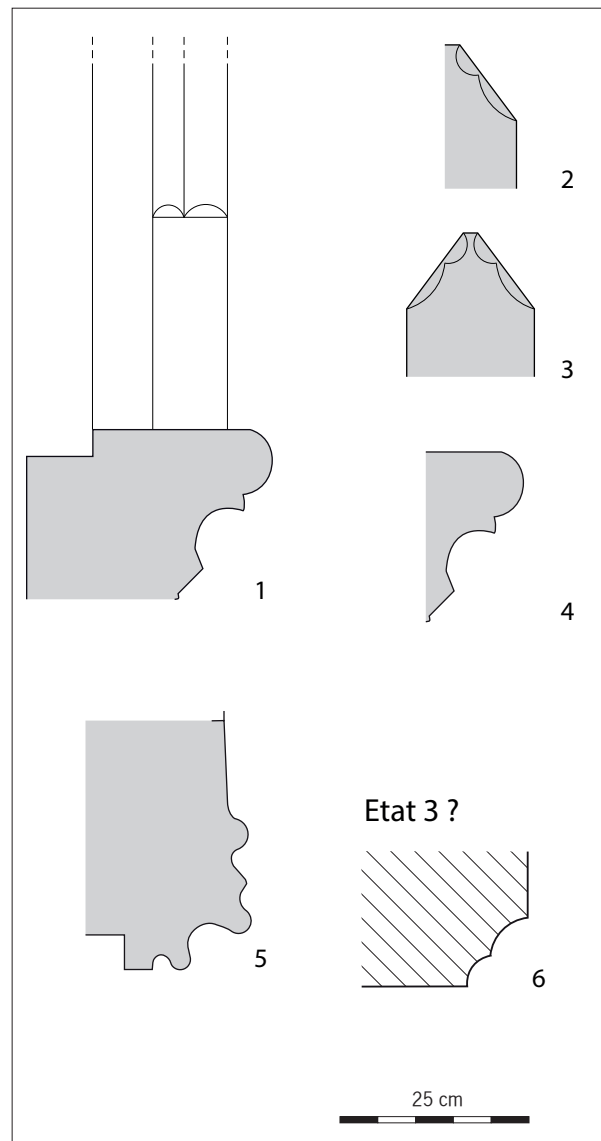


Fig.40 L'arc 1133 supportant la façade sur cour MR1045 de l'aile septentrionale de la maison méridionale. Vue du sud
 © Inrap cliché O. Mauftras

Fig.42 Modénature de la maison méridionale, état 3.
1 : fenêtre du 2e étage (mur MR1045, pièce 23). **2** : même fenêtre, montant nord. **3** : meneau de la fenêtre à croisée du premier étage (restaurée à l'identique ? mur MR1045, pièce 13). **4** : façade sur cour, cordon sous les fenêtres du premier étage, (mur MR1045, pièce 13). **5** : linteau de la porte 1060 (mur MR1059, pièce 23)
 © Inrap cliché O. Mauftras



Fig.41 Vue d'ensemble de la façade sur cour MR1045 de l'aile septentrionale de la maison méridionale. Vue du sud
 © Inrap cliché O. Mauftras



La façade MR1045 repose donc aujourd'hui sur un arc. Celui qui est en place, 1133, est une réfection tardive, faite en sous-œuvre après dépose de l'arc antérieur ou peut-être d'une poutre¹³. Un des percements réalisés au-dessus de l'arc, au moment du chantier de restauration et pour introduire sous l'élévation de la façade une longrine de soutien, est encore bien visible en parement car il a été maladroitement bouché (fig. 40). Un autre bouchage est perceptible à l'ouest, derrière une gouttière. Par ailleurs, les culées de l'arc refait sont insérées *a posteriori* dans l'appareil de l'état 3 des massifs maçonnés SB1134 et SB1135, attestant d'une intervention postérieure à celle d'agrandissement des piliers.

Au-dessus, la façade se développe sur deux étages. Elle est dressée en moyen appareil de taille de calcaire coquillier blanc. Les assises sont réglées et les joints fins (repris, ceux d'origine ne sont pas observables). La paroi a une épaisseur de 0,30 m au niveau de l'arc, ce qui correspond apparemment à la reprise en sous-œuvre, et de 0,24 m dans les étages. Là, ce sont des bugets qui sont utilisés. Le mur est donc doublement parementé par ces dalles étroites qui composent toute la largeur de la paroi. Celle-ci, très mince, est d'autant plus légère qu'elle est largement percée.

Au premier étage, deux baies, non symétriques, occupent approximativement le centre du mur (fig. 41). À l'ouest, la plus grande est une grande fenêtre à croisée. Elle est juxtée d'une fenêtre plus étroite à simple traverse. Ces deux fenêtres ont été restaurées à plusieurs reprises et de nombreuses pierres en ont été remplacées, cependant il en reste suffisamment d'origine pour être assuré que les restaurations ont respecté la modénature initiale. Les montants, le meneau et les traverses sont délardées par deux gorges à profil en arc segmentaire, l'une contre l'autre, sauf à la base des piédroits où un chanfrein plat se substitue aux gorges (fig. 42). Les deux fenêtres reposent sur un appui à hauteur du cordon en relief, mouluré, qui se développait sur toute la longueur apparente du mur, mais dont les extrémités ont été rompues ultérieurement.

Au deuxième étage, il n'y a qu'une fenêtre, percée non pas au centre mais décalée vers l'est. Elle s'apparente aux baies de l'étage du dessous mais tout en étant à la fois plus petite et plus simple. C'est une fenêtre rectangulaire, plus large (1,40 m) que haute (1,04 m) à meneau central et dont l'encadrement et le meneau sont moulurés avec le même motif que les fenêtres du premier étage. L'appui est souligné par un cordon saillant et mouluré qui court tout le long du mur (fig. 41, 42).

Le linteau de cette fenêtre est entaillé par deux boulins, aujourd'hui bouchés, qui correspondent à l'ancrage de deux des solives de la toiture. Le couvert initial de cette aile était donc un peu plus bas qu'aujourd'hui¹⁴, d'environ 0,70 m.

- **Surfaces utiles et cloisonnement**

La surface de ce corps de bâtiment est dorénavant d'environ 22 m² au rez-de-chaussée et toujours autour de 23,50 m² dans les étages.

La grande ouverture du rez-de-chaussée le désigne comme un espace technique ou de service. Les deux autres étages sont d'habitation, avec de grandes fenêtres qui permettent un assez bon éclairage en dépit de l'étroitesse de la cour.

(13) L'arc a pu être refait à l'identique de l'original. Sa moulure est similaire à celle des montants des fenêtres qui associe deux gorges, une plus large que l'autre. Elle varie par une moindre largeur de l'ensemble. Voir fig. 42, n° 6.

(14) Voir inventaire des vestiges, US 1046.

Il ne semble pas qu'il y ait eu de cloisonnement de l'aile septentrionale. Sa superficie est un peu petite pour cela. La présence de deux fenêtres au premier étage laisse toutefois la possibilité d'éclairer deux pièces, une petite salle dans l'angle sud-ouest du corps bâti et un couloir à l'arrière, entre les portes de l'escalier en vis et d'accès à l'aile orientale. Cela est peu probable : la situation de la porte de l'escalier est trop centrale sur le mur occidental et imposerait à la salle une dimension extrêmement réduite. Au deuxième étage, la fenêtre unique ne laisse pas de doute ; il n'y avait pas de séparation interne.

- **Plafond**

Le plafond PL1001 qui couvre la pièce 03 du rez-de-chaussée a été retouché à plusieurs reprises et à des dates incertaines. La première fois, les solives les plus proches de la façade ont été doublées par l'ajout de bois neufs. Les bois abîmés ont été laissés en place (fig. 43). Cela a pu intervenir au plus tôt au cours de l'état 3. Par ailleurs, la poutre la plus proche de la façade, parallèle à celle-ci, 1005, a été changée, et pour que sa dépose n'ait pas d'incidence sur la tenue du plancher, une autre poutre a été ajoutée à proximité (1004). Le changement de ces pièces de bois est postérieur à l'état 3 ; il succède à la réfection de l'arc 1133, elle-même non calée en chronologie relative.

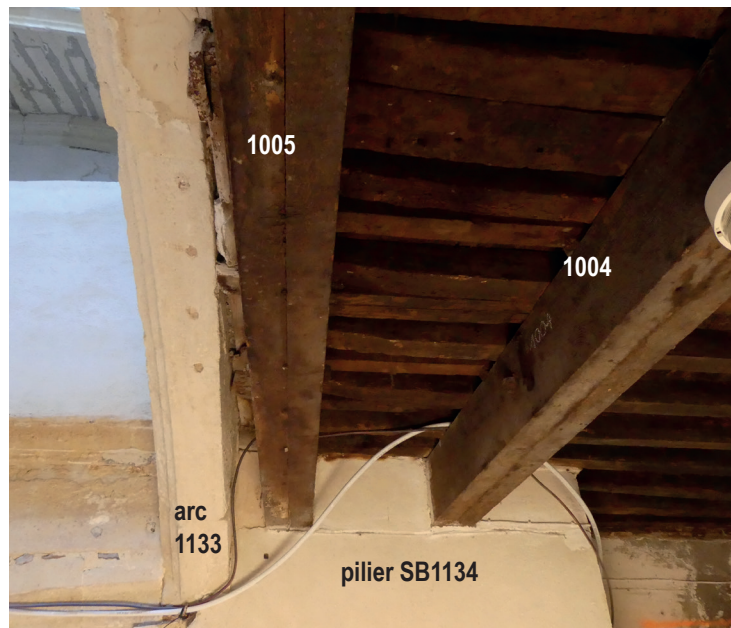


Fig.43 L'extrémité méridionale du plafond PL1001, dans l'angle sud-ouest de la pièce 03. Vue de l'est
© Inrap cliché O. Maufra

5.4. Aile orientale

L'aile orientale est disposée dans l'alignement de la pièce du sud-est de la maison septentrionale. Son mur de l'est MR1033 vient tout naturellement en limite de parcelle et s'appuie sur celui de la maison voisine qu'il prolonge¹⁵. La façade occidentale, MR1059, est dans le prolongement du mur antérieur MR1027 auquel elle s'adosse aussi. Le mur méridional MR1031 de la maison voisine sert de mur septentrional de l'aile orientale, sans être doublé, et au sud, c'est le mur MR1080 qui s'étend tout au long de ce côté de la parcelle, qui ferme l'aile orientale et sa voisine du sud. Il sépare de la grande maison en tête d'îlot (21 rue des Marchands).

(15) L'appui est conservé et observable au premier étage, dans l'angle nord-est de la pièce 18. Au rez-de-chaussée aucune observation n'a été faite et au deuxième étage le mur a été reconstruit au cours d'un état postérieur.

• Façade

L'aile orientale prend le jour par son mur occidental seulement, MR1059, qui est le seul à ne pas être aveugle. Au rez-de-chaussée il est masqué par des constructions en avancées qui n'ont pas permis de l'observer depuis la cour. Dans les étages, il suit une direction approximativement nord-sud, presque strictement parallèle à la limite orientale de la parcelle.

C'est un mur mince (0,23 m) qui sert de cloison au nord, sur 1,05 m de long, entre les ailes du nord et de l'est, et au sud sur 3,80 m de long, entre les ailes orientale et méridionale. Là (au sud), il est plus mince et peut-être refait (sa maçonnerie n'a pas été observée). C'est donc uniquement en partie centrale et sur 3 m de long qu'il fait office de façade. Il est percé de deux portes à chaque étage¹⁶, sur chacune de ses parties de cloison et d'une fenêtre centrée sur la cour.

Il est construit en petit appareil de moellons de calcaire froid, un peu moins régulièrement calibrés que dans les constructions plus anciennes sur la parcelle (fig. 44). Les assises en sont un peu moins régulières. Le liant d'origine n'a pas été observé.

La façade ouvrait à l'origine par une grande baie à croisée, 1067, dont les éléments conservés indiquent une similitude de style avec les autres fenêtres sur cour de l'immeuble, notamment l'appui et le meneau (fig. 42, n° 4, fig. 45). Cette fenêtre a été largement déposée et refaite au cours de l'état suivant.

La fenêtre du deuxième a également été refaite, mais très récemment, au XX^e siècle, pour la pose d'une baie vitrée.

Fig.44 La façade sur cour MR1059 de l'aile orientale de la maison méridionale. Vue de l'ouest

© Inrap cliché L. Wozny

Fig.45 Détail des restes de la fenêtre 1067, en façade sur cour de l'aile orientale (MR1059) au premier étage. **A** : piédroit, extrémité de traverse et appui mouluré. **B** : arc formeret de support de la loggia LO1053 de l'état 4. Vue de l'ouest

© Inrap cliché L. Wozny



(16) Les montants septentrionaux des portes méridionales à chaque étage sont en place et d'origine, indiquant que le cloisonnement méridional existait dès l'état 3, même s'il a été restauré ou refait postérieurement.

- **cloisonnement et circulation**

Au premier étage, l'aile est divisée en deux pièces, l'une (18) de 5 m de long sur près de 4 m de large, soit 19,75 m², l'autre (17) de 3 m sur presque 4, soit 11,60 m².

La plus grande est éclairée par la grande fenêtre 1067¹⁷.

La pièce méridionale est aujourd'hui largement aveugle, simplement éclairée en hauteur par une sorte de soupirail niché à l'extrémité orientale du mur du sud MR1080. Celui-ci et le mur de l'est n'ont pas été entièrement décroûtés pour vérifier l'absence de baie aux époques anciennes et nous ne pouvons affirmer qu'ils fussent aveugles. Un fenestron a certainement été ménagé quelque part pour aérer l'espace et lui apporter un peu de lumière. Le mur de cloisonnement, MR1081, bâti en petits moellons équarris disposés en lits assez réguliers et liés au mortier de terre, est contemporain de l'élévation du premier étage du mur de l'est MR1033 auquel il est chaîné.

Au deuxième étage, les points (limités) d'observation montrent que les élévations ont été largement reprises après l'état 3. Portes et fenêtres ont été refaites, le mur de l'est MR1033 a été repris et il est possible qu'une cloison ait existé au XVI^e siècle que les modifications des XIX^e ou XX^e siècle ont fait disparaître. L'espace a pu, ici, être divisé en deux par le prolongement à ce niveau de la cloison MR1081 présente à l'étage inférieur. La largeur de celle-ci laisse penser qu'elle était aussi un mur porteur et montait jusqu'au toit.

Quatre portes sont présentes dans cette aile. Deux ne conservent qu'un seul montant : ce sont celles qui font communiquer, au sud, les ailes de l'est et du sud à chacun des étages. Le montant est en pierre, sans modénature particulière.

La porte 1060, en revanche, entre les ailes septentrionale et orientale, est mise en exergue par un linteau très haut, orné d'une moulure complexe et d'un blason (fig. 46, 47). Sans l'être exagérément (0,81 cm), c'est la porte la plus large de toute la maison (contre 0,71 m pour la porte 1146 d'accès à cet étage par exemple). La moulure du linteau se développe sur 0,325 m. Elle est légèrement saillante du nu du mur, avec, en particulier et au sommet, un pan incliné qui se termine à la base par une série de tores et de gorges qui s'apparentent à un profil de larmier (fig. 42, no 5). La porte est quasiment traitée comme une porte extérieure, signe sans doute qu'elle donne accès à une pièce importante. Le blason est malheureusement illisible : il ne présente pas de relief ni de trace de buchage ancien et devait être peint¹⁸.

On observe que pour exploiter au mieux l'étroitesse du passage, l'encadrement de la porte a été, non pas appuyé au nord contre l'angle de la maison voisine, mais inséré dans la construction de celui-ci au moyen d'une saignée large ensuite proprement rebouchée (1066). Cela assure la chronologie de la baie, par ailleurs bien liée à la maçonnerie du mur MR1059 dont elle est contemporaine.

(17) et peut-être aussi, mais peu probablement, par un petit fenestron de 0,30 m de haut sur 0,20 m de large mis au jour dans l'angle sud-est de la pièce. Toutefois celui-ci a paru postérieur à l'état 3 sans pouvoir être calé chronologiquement.

(18) Les traces de burin qui en entaillent la surface ont été faites lors du dégagement en 2019 par l'entreprise de démolition.

La quatrième porte est à l'autre bout de la pièce 18, entre celle-ci et la pièce 17. Elle occupe l'extrémité de la cloison MR1081. L'encadrement est en pierre de taille, avec un linteau droit, adouci d'un quart-de-rond au contact des piédroits et délardé par un chanfrein. Les montants ont leurs arêtes adoucies en quart-de-rond, à la manière des portes de la maison septentrionale dans l'état précédent. La moulure est du côté de la salle 18 et la porte battait du côté de la pièce 17.

- **Plafond-plancher et datation**

Le plafond du premier étage de la pièce PL1130, partiellement dégagé du faux plafond qui le masque, est réalisé à la française avec des poutres de section rectangulaire tendues entre les murs de l'est et de l'ouest, supportant des solives perpendiculaires et des planches couvertes en sous-cœuvre par des couvre-joints. À la différence de l'état précédent, uniquement approvisionné en épicéa pour la construction des plafonds, la poutre identifiée de l'état 3 est en sapin.

Le plafond forme aussi le plancher du deuxième étage et atteste l'existence de celui-ci dès l'état 3. Surtout, une carotte de cernes prélevée dans l'une de ses poutres (1130) a livré une datation. La pièce de bois a été taillée dans un tronc d'arbre dont le dernier cerne conservé remonte à 1496 et indique un abattage à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e. Le chantier de l'état 3 intervient donc après, au plus tôt autour de 1510 ?



Fig.46 La porte 1060, entre les ailes du nord (pièce 13, au premier plan) et de l'est (pièce 18, au fond) au premier étage de la maison méridionale. Vue de l'ouest

© Inrap cliché L. Wozny



Fig.47 Détail du linteau de la porte 1060

© Inrap cliché L. Wozny

5.5. Aile méridionale

L'aile méridionale est construite en retour de la précédente, quasiment à angle droit (cf. fig. 35). Elle a tout son côté oriental en commun avec l'aile voisine, ce qui a facilité la circulation entre les deux. Ici, manifestement les contraintes ont été moindres, soit parce que cette partie de la parcelle a été libérée des constructions antérieures avant le démarrage du chantier de l'état 3, soit parce que l'on est sur l'emprise d'une ancienne ruelle comme nous en avons émis l'hypothèse précédemment. À l'ouest, cette aile se développe jusqu'en limite de parcelle, contre la maison voisine, au 17 rue des Marchands.

Son plan est régulier avec une façade sur cour, MR1049, parallèle au mur de limite méridionale MR1080. La cloison de l'est leur est perpendiculaire. À l'ouest, le mur du fond de la maison du 17 rue des Marchands forme un angle légèrement ouvert et au sud-ouest, l'extrémité de la maison du 19 de la rue, préexistante, impose un pan coupé dans l'angle de l'aile.

- **Façade**

La façade sur cour MR1049 est bâtie dans le même style que celle qui lui fait face, MR1045, mais avec des matériaux et une mise en œuvre qui sont similaires à la maçonnerie du mur MR1059 de l'aile orientale. En revanche, il n'y a pas de symétrie entre les trois façades dans l'ordonnance des baies, ni de traitement identique : le deuxième étage étant aussi orné que le premier étage au nord de la cour, tandis qu'il est beaucoup plus sobre au deuxième qu'au premier étage au sud (fig. 48).

La façade MR1049 a été entièrement reprise en sous-œuvre au rez-de-chaussée après l'état 3. On l'imagine traitée, à l'origine, comme le mur au nord de la cour, avec un grand évidement et un arc ou deux pour soutenir l'élévation des étages. Au premier, le mur est en moyen appareil de taille de calcaire coquillier. Au deuxième, il est construit en petits moellons de calcaire dur équarris, disposés en assises assez régulières de 8-15 cm de hauteur. L'ensemble est lié au mortier de terre limoneuse beige orangé au premier étage en parement interne, au mortier de chaux en parement externe et au mortier de terre sablo-limoneuse brune au deuxième, sans qu'il paraisse y avoir de reprise. Il s'agit sans doute d'un approvisionnement varié du chantier et adapté au matériau pierre.

Deux fenêtres percent le centre du mur au premier étage : une croisée à l'est et une fenêtre étroite à travers à l'est (fig. 49). Leur modénature est identique à celle des fenêtres qui leur font face, sur le mur MR1045. La fenêtre unique du deuxième et dernier étage est traitée, quant à elle, avec plus de simplicité (fig. 50). Elle est rectangulaire et restituable sur 0,83 m de haut et environ 0,60 m de large d'après la longueur du linteau initial mesuré en face interne (1,03 m) et sa position par rapport au piédroit conservé. La baie a en effet été élargie tardivement vers l'ouest. Les trois fenêtres ont des encadrements en calcaire coquillier fin, tendre et blanc. Elles sont bien insérées dans la maçonnerie du premier état du mur dont elles sont contemporaines. Seules celles du premier sont soulignées d'un cordon saillant dont la moulure reprend le motif du cordon de la façade opposée sur la cour, ainsi que la position à hauteur des appuis. En revanche, le cordon est ici limité en longueur : il est présent sous les fenêtres, sans interruption, mais ne se poursuit pas sur toute la largeur du pan de mur.

- **Cloisonnement et circulation**

Aucun cloisonnement d'origine n'est conservé dans l'aile méridionale, mais l'espacement entre ses deux baies du premier étage laisse penser que sa

surface de 26,60 m² a pu être divisée en deux pièces, telles que les actuelles petites chambres 15 et 16.

Cette pièce ou ces pièces sont à l'extrémité de l'enfilade, donc *a priori* les moins importantes à ce niveau. Des chambres secondaires peut-être.

Au deuxième étage, la fenêtre unique indique l'absence de cloisonnement. La position assez basse de son linteau, à 1,70 m du sol, montre que l'on est ici dans un niveau de combles habitables. La hauteur de la pièce était plus importante au sud, le pan de toiture étant restitué à pente unique et écoulement vers la cour¹⁹.



Fig.48 La façade sur cour de l'aile méridionale, MR1049. Vue du nord
© Inrap cliché O. Maufrais

Fig.49 Détail des fenêtres du premier étage de la façade sur cour de l'aile méridionale, MR1049
© Inrap cliché O. Maufrais

Fig.50 Détail de la petite fenêtre du second étage de la façade sur cour de l'aile méridionale, MR1049
© Inrap cliché L. Wozny



(19) La toiture a été refaite à une date indéterminée avec un rehaussement de 0,35 m environ. Le sol est également à sa hauteur d'origine puisqu'il est au niveau de celui de la pièce 28 qui remonte à l'état 3 (voir PL1030 § 5.3 *supra*).

Fig.51 Vestiges de l'état 4, courant du XVI^e siècle

© Inrap infographie O. Maufas. Fond de plan : SARL NDA



6. État 4, nouvelles circulations, courant du XVI^e siècle

Le chantier suivant détecté dans le bâti concerne à nouveau la maison du sud et semble avoir lieu assez rapidement après la construction de celle-ci. Quelques décennies peut-être si l'on en croit la modénature des nouveaux ouvrages. Il s'agit de l'installation de nouvelles circulations vers les pièces de la maison qui permettent un accès indépendant à la plupart. Cela se traduit par l'installation d'une loggia à chacun des deux étages de la façade sur cour de l'aile orientale (**fig. 51**).

Pendant ce temps, rien ne change dans la maison septentrionale, ou rien n'est conservé de ce qui a changé. Néanmoins, deux nouvelles portes ouvrant sur l'escalier en vis sont percées à une date incertaine, peut-être au cours de l'état 4, sinon dès l'état 3.

6.1. Nouvelle circulation verticale

L'escalier en vis de l'état 2 reste en place tout au long de l'état 4 et au-delà, et il continue de desservir chacune des deux maisons à chaque étage. En dépit de cela, la maison méridionale est dotée d'un nouvel escalier, ES1075, qui est établi dans sa cour et qui ne conduit qu'au premier étage, à la pièce du corps septentrional 13. Il a été bâti le long du mur occidental MR1074.

L'escalier se développe sur toute la largeur du mur. C'est un escalier tournant à droite à deux volées. La première, au sud, est courte, limitée à trois degrés et perpendiculaire au mur MR1074. Elle est coincée dans l'angle sud-ouest de la cour et ses premières marches sont sous l'arc restituable de support de la façade de l'aile méridionale (**fig. 51**, rez-de-chaussée). Un petit repos sépare les deux volées. La seconde aboutit à un palier plus grand, de même largeur que les marches (1 m) et d'environ 1,25 m de long. Il n'en reste que le sol dallé et le cordon mouluré saillant qui soulignait le garde-corps, disparu (**fig. 52**). La longueur du palier et l'étroitesse de la cour ont contraint la raideur de la seconde volée dont les marches sont très abruptes.

La première volée est pleine et la seconde repose sur une voûte porteuse en berceau rampant adossée au pilier SB1134. La voûte et le limon sont bâtis en pierre de taille, en calcaire coquillier blanchâtre. Les marches sont taillées dans un calcaire un peu plus dur. L'escalier est orné de plusieurs moulures. L'arc de soutènement de la voûte présente un profil que l'on ne retrouve nulle part dans le reste de la maison (**fig. 53**, no 1).

L'escalier conduit à la porte 1063, percée au cours de l'état au premier étage et à l'extrémité occidentale de la façade sur cour MR1045 (corps septentrional, pièce 13). La porte n'a pas d'encadrement en pierre de taille indépendant. Elle a été découpée dans les bugets du mur (**fig. 54**). Ses dimensions dans l'œuvre, 1,73 m de haut conservée sur 0,67 m de large, sont relativement modestes : la largeur a été imposée par celle de l'escalier dont on a manifestement voulu limiter l'impact sur la cour.



Fig.52 Vue d'ensemble de l'escalier ES1075 bâti à l'ouest de la cour. Vue de l'est
© Inrap cliché L. Wozny

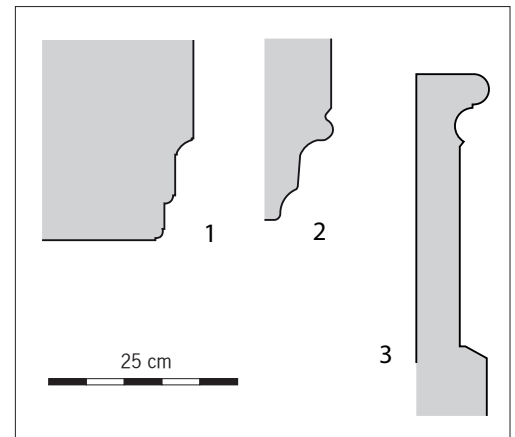


Fig.53 Modénature de la maison méridionale, état 4.
1 : arc formeret de la voûte porteuse de l'escalier dans la cour (ES1075). **2** : arc doubleau de la voûte 1053 de support de la loggia orientale du deuxième étage (LO1053) et de couvrement de la loggia du premier (LO1077). **3** : garde-corps de la loggia orientale du deuxième étage LO1053
© Inrap infographie O. Maufras



Fig.54 Détail de la porte 1063 au premier étage, entaillée au cours de l'état 4 dans le parement de la façade MR1045 de l'état 3
© Inrap cliché O. Maufras



Fig.55 La façade orientale sur cour avec ses deux loggias. Celle du premier étage est largement masquée par l'enduit et le pan de mur bâti en sous-œuvre. Celle du deuxième étage est mieux conservée. Vue du nord-ouest
© Inrap cliché O. Maufras



Fig.56 La loggia LO1077 du premier étage, vue du sud, avec la porte d'accès 1062 au fond et la voûte de support de la loggia du deuxième étage LO1053
© Inrap cliché O. Maufras

L'escalier et la porte permettent un accès direct à l'étage de réception et d'habitation depuis la cour, qui n'a d'autre avantage par rapport à l'escalier en vis, que d'offrir une petite perspective. La mise en valeur ne se retrouve pas sur le traitement de la porte (le linteau, remplacé, était peut-être aussi travaillé que celui de l'état antérieur sur la porte d'accès à la pièce 18).

6.2. Création des loggias

Deux loggias ont été installées sur la face orientale de la cour, au premier et au deuxième étage (respectivement LO1077 et LO1053). Chacune forme un couloir ouvert sur l'extérieur qui met en lien direct la pièce unique de l'aile septentrionale (13 au premier, 23 au second étage) et les pièces 16 et 26 de l'aile du sud (fig. 51, 55). Celle du premier étage est couverte par celle du second, et celle du second est aujourd'hui couverte par une avancée du toit assez récente mais qui reprend peut-être la forme initiale de la toiture.

De l'autre côté de la cour, à l'ouest, une seule loggia est aménagée, au deuxième étage, entre la façade MR1045 au nord et la façade MR1049 au sud (LO1056). Elle dessert les pièces 23 d'un côté et 25/26 de l'autre, de sorte qu'elle a la même fonction que la coursive LO1053 à laquelle elle fait face.

Les trois ouvrages sont longs de 3 m, large de 0,85 à 1,15 m hors-œuvre et construits en pierre de taille, en calcaire semi dur jointé au mortier de chaux. Ils reposent sur une voûte en berceau formée de deux arcs formerets finement moulurés, l'un adossé au mur MR1059 à l'est ou MR1074 à l'ouest et l'autre tendu entre les façades MR1045 au nord et MR1049 au sud (fig. 55, 56). Les extrémités des arcs pénètrent dans le parement du pilier SB1135 et des murs qui ont été découpés. Sur les arcs repose le sol (aujourd'hui recouvert par du ciment) qui supporte le garde-corps en grandes dalles monolithiques de calcaire coquillier. Le garde-corps est souligné d'une plinthe à la base et d'une main courante dont la moulure bien saillante reprend celle des cordons soulignant les fenêtres des deux façades en retour. Entre l'arc et le sol, le parement est fait d'une maçonnerie de petits moellons disposés en lits irréguliers (fig. 44).

La loggia du 1er étage passe devant la fenêtre 1067 de la pièce 18 et c'est sans doute à cette occasion que celle-ci a été réduite en largeur (fig. 44). L'arc de la loggia du second, côté oriental passe au-dessus de cette même fenêtre qui a certainement été aussi modifiée dans sa hauteur (fig. 44, 45). La loggia LO1056 de l'ouest au deuxième étage obstrue la partie supérieure de la grande fenêtre de la maison du 17 rue des Marchands. Celle-ci est donc obstruée au plus tard juste avant les travaux de l'état 4.

6.3. Percement de nouvelles portes d'accès

Six portes ont été percées dans les façades pour donner accès aux loggias. Elles rompent les cordons saillants des façades du nord et du sud de la cour à leur extrémité. Ce sont 1062 au nord et 1068 au sud du premier étage, 1047 et 1048 au nord du second, celles du sud à ce niveau n'ont pas reçu de numéro. Quatre d'entre elles ont été découpées dans les parements des murs, réalisées proprement avec la moindre largeur possible. La porte 1062 est taillée dans les bugets de la façade MR1045 qui ont été évidés proprement sur 1,87 m de haut et 0,82 m de large (fig. 56). Les bordures, rectilignes, sont amaigries par une feuillure externe.

En face, la porte 1068 est réalisée de la même manière, à la faveur d'une partie du mur en moyen appareil de taille (fig. 57)²⁰. Ici, l'épaisseur des pierres a autorisé la réalisation d'une moulure sur le piédroit : un simple adoucissement de l'angle en quart-de-rond. Cette porte offre un passage de 1,81 m de haut et 0,77 m de large. Ces deux portes ont leur linteau propre, droit. Au deuxième étage, la porte 1048 du nord est partiellement découpée dans les bugets de la façade mais son montant occidental est en pierres rapportées proprement, contre la découpe du mur. La partie haute de l'ouverture est enduite et non observable. L'arc segmentaire qui forme le couverture notamment n'est peut-être pas d'origine. La porte 1047 conserve des éléments de deux états successifs, l'un et l'autre postérieurs à la création du mur MR1045. Du premier il ne reste que quelques pierres et les traces d'arrachement du seuil, des piédroits et du linteau qui sont en pierre de taille et encastrés dans une brèche pratiquée dans le mur. Au sud, les portes non numérotées à l'extrémité des loggias LO1053 et LO1056 n'ont pas été observées (entièrement recouvertes).



Fig.57 Détail de la porte 1068 à l'extrémité méridionale de la loggia du premier étage, LO1077. Vue de l'ouest
© Inrap cliché O. Mauftras

6.4. Indices sociaux

- **Privatisation des espaces**

L'investissement des propriétaires de la maison méridionale pour réduire la distribution des pièces en enfilade répond à un besoin manifeste de privatiser les espaces. Au cours de l'état 3, seuls les étages étaient indépendants les uns des autres. Au sein de chaque niveau on ne pouvait accéder à une pièce sans traverser celles présentes le long de la circulation. Après les travaux de l'état 4, seule la pièce du nord à chaque étage (03, 13, 23) reste un espace de circulation obligatoire. De là, on peut se rendre en toute indépendance vers l'aile orientale (dont les deux pièces du premier restent en enfilade) et vers l'aile méridionale (dont les deux pièces du premier sont également assujetties l'une à l'autre). Ainsi, c'est principalement l'aile orientale qui est libérée de la circulation des occupants des autres parties de la maison.

(20) On note un joint qui isole les pierres de l'encadrement, mais il nous a semblé correspondre à une saignée postérieure à la réalisation de la porte. Les assises du montant sont dans l'alignement exact de celles du mur et il semble bien que de part et d'autre de la fine saignée ont ait les mêmes pierres. Nous n'avons pas fouillé les joints pour le vérifier.

Ces modifications accompagnent certainement un changement de comportement social, mais peut-être aussi une transformation de la manière d'habiter les lieux. La nouvelle distribution autorise en effet la séparation de l'immeuble en plusieurs appartements indépendants. Le soin apporté aux loggias, avec des moulures élaborées sur les arcs et un souci d'harmonisation des murs de la cour en reproduisant sur les garde-corps le profil des cordons des murs de la cour antérieure (presque à la même hauteur !) laisse penser que la maison est restée à l'usage d'une même famille ou de deux familles en cas de partage par étage, dont la notion de confort a évolué.

On constate le même mouvement dans la maison septentrionale, mais à une date complètement indéterminée et peut-être antérieure à l'état 4.

Au premier et au deuxième étage, une porte est percée après l'état 2 entre l'escalier et les pièces 111 (porte 1109) et au deuxième étage (porte 1108). Le prix-fait de 1697 mentionne d'en boucher une, celle du premier étage. L'obturation observée sur site remonte donc à l'état 5. Les portes sont insérées dans le mur MR1073 après sa construction et dans l'embrasure des marches sont installées pour compenser le dénivelé entre l'escalier et les planchers des salles.

- **Servitudes et ruelle interne ?**

Deux espaces sont déjà à usage commun avant l'état 4 : l'escalier en vis qui est partagé par les habitants des deux maisons depuis sa création au cours de l'état 2, et le couloir 01 créé pendant l'état 3 pour permettre au propriétaire de la maison méridionale d'accéder à sa parcelle. Au milieu du XVI^e siècle au plus tard il existe un troisième élément partagé, le puits de la maison du sud. C'est le dénombrement de 1547 qui en fait état. Il indique la présence d'un puits dans la maison de G. Guiraud qui correspond de toute évidence à la maison méridionale de l'actuelle parcelle 402²¹, et, dans la maison mitoyenne au sud, 15 rue des Marchands, celle de Girard Chabot dans le dénombrement de 1547, un aisement de pos, c'est-à-dire un droit d'usage du puits du voisin (Potay 2018 : 11)²².

Le puits de Guiraud est certainement dans la cour. Le prix-fait de 1697 en mentionne un sous l'escalier qui nécessite la pose d'une ballustrade (Potay 2018 : 17). Il ne s'agit donc pas de l'escalier en vis mais de l'escalier ES1075. Il faut sans doute restituer une ouverture dans le mur occidental de la cour, MR1074, sous l'escalier et à côté du puits pour y donner accès depuis la maison mitoyenne du 15 rue des Marchands (celle de Chabot en 1547). À moins que les habitants du no 15 ne soient passés par la porte 1154 qui est au sud-est du couloir 01 pour se rendre au puits de leur voisin du 13.

Qu'elle soit d'accès au puits ou non, cette porte témoigne des circulations de trois maisons avec le couloir 01. De ce fait, celui-ci en est-il bien un ? En l'absence de vestige de façade pour délimiter clairement au rez-de-chaussée la limite de la maison septentrionale, on peut envisager que l'espace linéaire de desserte ne soit pas un couloir mais une ruelle ou un porche, surmonté à l'étage par la pièce 112, mais complètement ouvert sur la rue des Marchands au rez-de-chaussée

(21) Le nombre des étages, les confronts et les mentions de cour permettent d'associer la maison gothique du 11 rue des Marchands à celle de Johan Jossaud du document de 1547, qui est confrontée au sud par celle de Janvier Rolland (13 rue des Marchands, maison septentrionale de 4 niveaux compris le rez-de-chaussée), elle-même confrontée au Midi par la maison de G. Guiraud (13 rue des Marchands, maison méridionale), à 2 étages sur rez-de-chaussée.

(22) Corinne Potay ne disposait pas du plan de l'immeuble au moment de son étude, ni du diagnostic archéologique et, ne pouvant percevoir l'existence de deux maisons sur la parcelle 402, a identifié celle de de G. Guiraud avec l'ensemble du bâti du 13 rue des Marchands, et celle de Girard Chabot avec la maison du 15.

- **Activité**

Aucun aménagement artisanal ou domestique n'a été retrouvé dans l'ensemble immobilier. Les piles et les potagers ont notamment été démontés de sorte que le diagnostic ne documente pas les affectations des pièces. L'architecture et le dénombrement de 1547 facilitent l'interprétation des grandes pièces ouvertes en façade au rez-de-chaussée que l'on considère comme des magasins, même en l'absence de vitrines. C'est le cas pour la maison du 15 depuis l'état 1 et pour les maisons du 11 et du 13 depuis l'état 2.

Le dénombrement de 1547 précise que la maison septentrionale de Janvier Rolland, possède une boutique de potier que l'on restitue dans la pièce 112, et que G. Guiraud dispose de son côté, dans sa maison (la maison méridionale) d'une boutique de drapier (2018 : 11-12). La pièce la plus proche de la rue est la salle 03. C'est peut-être elle qui sert de salle de vente, sinon une salle au rez-de-chaussée de l'aile orientale ou de l'aile méridionale. Aucun atelier n'est mentionné.

6.5. Indices de datation

L'état 4 est cerné en chronologie relative grâce aux relations d'antériorité, de postériorité et de synchronie des constructions les unes avec les autres. En chronologie absolue, il n'y a que la datation approximative de l'état 3 qui donne un *terminus post quem* et la forme des moulures de l'état 4 (fig. 53) qui est connue sur d'autres sites au tournant des XV^e et XVI^e, siècle. La moulure des arcs par exemple, s'apparente à celle du dernier couvrement de la chapelle castrale du château des Baux-de-Provence (Bouches-du-Rhône) datée précisément par un prix-fait entre 1513 et 1520 (Chassin du Guerny, Potay 1994).

On constate surtout que les constructeurs ont puisé dans un répertoire de forme déjà présent sur le site, notamment en reproduisant le profil des cordons saillants des façades sur les garde-corps. Ces formes, qui naissent dès la fin du XV^e siècle, restent en usage un temps indéterminé qui peut être long. Aussi, nous proposons de dater l'état 4 du courant du XVI^e siècle sans précision, après 1525 puisqu'il succède à l'état 3.

7. État 5 : quelques retouches, XVII^e-XVIII^e siècles

C'est au XVII^e siècle que les travaux reprennent sur la parcelle. Dans l'une et l'autre maison, il s'agit de restaurations (fig. 58).

7.1. Réfections de la maison septentrionale vers 1650

- Réfection de la façade

Le mur de façade occidentale de la maison du 13 rue des Marchands, la façade sur rue, a été entièrement refait à l'époque moderne (MR1041, fig. 58, 59).

Chronologiquement, le mur est postérieur à toutes les têtes de murs en retour, MR1040 au nord, MR1044 au sud et même à la cloison MR1142. La chaîne de pierre qui marquait l'extrémité occidentale des deux premiers a été partiellement démontée, peut-être parce qu'elle formait un chaînage d'angle commun avec la façade initiale et qu'il a fallu en déposer les blocs. Cela suggère que l'ancien mur n'était pas aligné comme celui qui l'a remplacé ; il aura été fait avec une légère avancée ou un léger recul.

Le nouveau mur MR1041 est construit en bugets de calcaire coquillier, taillés et disposés en assises réglées à joints fins (5 mm). Au rez-de-chaussée ils s'appuient au larmier de la maison gothique, au troisième étage ils s'adosent à la chaîne du mur MR1040 et ailleurs ils sont contrebutés par les maçonneries de petits moellons qui restaurent les parements des murs perpendiculaires dont le chaînage a été déposé. Les bugets forment une paroi mince, d'environ 0,28 m d'épaisseur au rez-de-chaussée et de 0,20 m aux étages. Au niveau inférieur, une grande baie commerciale et une porte d'entrée refaites au XIX^e et au XX^e siècle reprennent peut-être la disposition du mur moderne. Du premier au deuxième étage, deux grandes baies à croisée percent le mur à chaque niveau pour éclairer les pièces 112 et 212. Elles ont permis le cloisonnement tardif de ces salles, au XIX^e siècle ou au début du XX^e, lorsque l'immeuble a été doté de cuisines et de salles de bain. Au troisième étage, les fenêtres sont plus petites, plus simples et réparties sans doute en fonction d'un cloisonnement interne de la pièce 312 qui a disparu. Elles sont au nombre de quatre, à raison d'une à l'extrémité méridionale du mur et trois groupées sur la moitié nord, toutes au même niveau. Les croisées sont sans aucune moulure ni ornementation, seul un cordon mince, simplement saillant, souligne les baies et court tout le long du mur à chaque étage. Deux masques sculptés positionnés en culot sont ancrés sous le cordon du premier étage, mais à distance de celui-ci : ils n'ont aucune raison d'être technique et nous les croyons en remploi. L'un figure un être hybride mi-homme mi-animal, l'autre un visage grotesque (fig. 60).

Le mur n'offre pas un tracé rectiligne en plan : il est en forme d'accent circonflexe très ouvert, certainement pour s'adapter à la courbure de la rue.

On ne manque pas d'observer la similitude entre la façade du 13 rue des Marchands et celle du 11 qui est quasiment identique (dans leurs formes générales, les enduits n'ayant pas été déposés pour observer l'appareil de l'extérieur (fig. 59). Les deux façades ont pu être refaites en même temps, possiblement dans le cadre d'une imposition d'alignement.

Fig.58 Vestiges de l'état 5, XVI^e et XVIII^e siècles

© Inrap infographie O. Maufrais. Fond de plan : SARL NDA

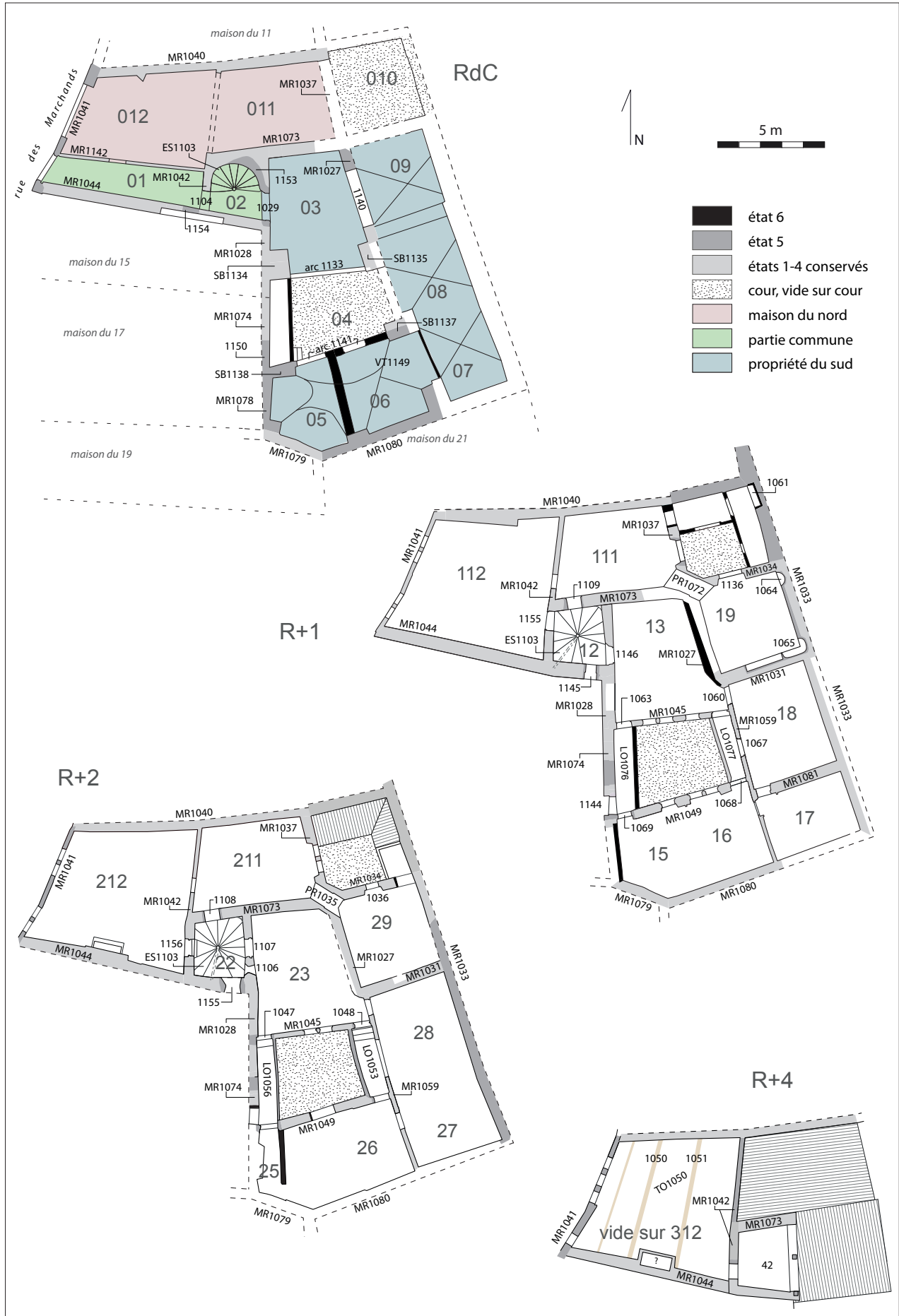


Fig.59 La façade urbaine de la maison du 13 rue des Marchands, au centre du cliché, entre sa voisine du no 15 (à droite) et la maison gothique du 11 (à gauche). On distingue mal les deux maisons de droite dont les façades ont été reprises à l'identique. Seule une différence de hauteur de cordon mouluré les distingue dans les étages (et aujourd'hui le passage d'une gouttière)

© Inrap cliché O. Mauftras



Fig.60 Détail des deux mascarons, probablement en remploi, soulignant le cordon saillant du premier étage, en façade sur rue
© Inrap cliché O. Mauftras

La datation de ces travaux est donnée par plusieurs indices. La façade MR1041 est postérieure à la cloison en bugets MR1142 que l'on rattache à la campagne de travaux du début du XVI^e siècle. Le mur sur rue utilise, ou réutilise, des mascarons de style maniériste. Cet art débute en Italie vers 1520 et se répand rapidement dans toutes les cours puis les régions d'Europe occidentale où il reste en usage jusque vers 1620. Nîmes n'en possède pas de nombreux exemples, mais dans le voisinage de la parcelle 402, la maison du 17 rue des Marchands en est un exemple particulièrement orné daté des années 1640-1660²³.

Enfin, les fenêtres reprennent les dimensions des grandes croisées du XV^e et du XVI^e siècle, mais ici avec des meneaux et des traverses massifs, pratique constructive fréquemment utilisée au XVII^e siècle en bas Languedoc comme le souligne C. Potay (Potay 2018 : 7). C'est cette date – le XVII^e siècle – que nous retenons pour la réfection de la façade.

- **Réfection de la toiture**

La réfection de la toiture de la maison septentrionale est datée, quant à elle, par l'analyse dendrochronologique. La demeure est actuellement couverte par deux toitures : l'une en bâtière couvre les pièces 312 et 311 (TO1050), l'autre à pente unique couvre la pièce 39 (TO1116). La seconde n'a pas pu être datée en dépit de deux prélèvements dans ses poutres maîtresses.

La toiture du volume principal repose sur le faîte du mur MR1042 qui est positionné d'est en ouest au milieu de la maison. Il a été rehaussé au troisième étage par une cloison de bugets à une date indéterminée entre l'état 2 et l'état 5, peut-être au cours de l'état 5 lui-même pour donner plus de pente à la nouvelle toiture. Trois poutres de sapin ont été tendues entre les murs de mitoyenneté MR1040 au nord et MR1044 au sud, à raison de deux poutres à l'ouest du mur MR1042 pour former une pente et une à l'est pour former l'autre pente (fig. 58, niveau R+4, fig. 61). Les solives sont positionnées perpendiculairement aux poutres et reposent sur les façades et sur le mur médian MR1042.



Fig.61 La toiture TO1050 couvrant la pièce 312, à l'ouest de la maison septentrionale. La poutre la plus à droite sur le cliché, 1050, est faite d'un tronc de sapin abattu peu après 1631. La poutre de gauche et les solives sont plus récents

© Inrap cliché O. Maufrais

(23) Datation donnée sur la base Mérimée, sans argumentation.

La poutre 1050 de support de la pente occidentale du toit, a été dégauchie dans le tronc d'un arbre de plus de 250 ans dont le dernier cerne est de l'année 1631. Contrairement aux poutres des planchers à la françaises qui sont largement retaillées, les poutres de toiture ne sont pas équarries mais simplement débarrassées de leur écorce et des blanches adjacentes. Le dernier cerne conservé est proche du cerne de l'année d'abattage. Cela donne un chantier autour de 1640-1650 si l'on restitue un temps long de séchage du bois.

Il est fort possible que la réfection de la toiture ait été concomitante de celle de la façade.

- **Aménagement d'un petit solarium**

C'est aussi peut-être lors de ce chantier qu'un solarium est aménagé ou restauré au sommet de la cage de l'escalier en vis, au-dessus de son toit. Les quatre murs de l'escalier se développent aujourd'hui en hauteur de sorte à surplomber les toitures des deux maisons de la parcelle et à supporter un auvent. La construction, entièrement cimentée, n'a pas été dégagée pour vérifier sa facture d'origine et éventuellement sa datation. La toiture (refaite après l'époque moderne) est à pente unique avec un écoulement vers l'est. Elle reposait, de ce côté, sur une poutre ou des linteaux de pierre qui ont été remplacés, et se trouvait soutenue par trois petites colonnettes de section carrée reposant au sommet du mur MR1028 et ouvrant largement celui-ci. Deux sont encore en place (fig. 58, 62).

Cette pièce est courante dans les maisons du centre de Nîmes. Elle sert à l'aération, au séchage de certaines denrées alimentaires et du linge.



Fig.62 Les colonnettes du solarium au-dessus de l'escalier en vis. Vue du nord-ouest
© Inrap cliché O. Maufra

- **Éclairage et restauration de l'escalier**

L'escalier en vis ES1103 est actuellement percé de 3 fenestrons disposés au premier (1145), au deuxième (1105) et au troisième étage (1111). Ils sont bâtis dans des percées du mur MR1044 auquel ils sont tous postérieurs, avec, pour les deux plus hauts, de grands ébrasements qui favorisent la pénétration de la lumière. Nous supposons qu'ils ont été aménagés en remplacement de petites baies antérieures : l'escalier aurait été très sombre sans elles.

Dans le prix-fait de 1697, il est question de percer quelques fenêtres pour éclairer la cage d'escalier (Potay 2018 : 19). Ces travaux ont donc pu intervenir à l'extrême fin du XVII^e siècle ou au tout début du XVIII^e.

Par ailleurs il a été constaté que certaines marches avaient été remplacées et que tout un pan de la cage a été repris en sous-œuvre au début de la première révolution. Ce pan affecte les murs MR1028 et MR1073. Il présente une forme arrondie en plan, côté interne, qui contraste avec la forme carrée de la cage sous la première révolution et au-dessus. Cette reprise est contemporaine de la réfection de l'encadrement de la porte 1029 qui relie, au rez-de-chaussée, la cage de l'escalier à la salle 03. Le nouveau parement de la cage et les pierres du piédroit de la porte sont liés avec un même mortier.

Il n'est pas question de refaire le mur de la cage dans le prix-fait de 1697, en revanche, le remplacement de plusieurs marches est chiffré (Potay 2018) ainsi que le rehaussement de plusieurs portes. Ces travaux ont manifestement été effectués et auront entraîné la réfection d'une partie de la cage.

- **Autres nouveautés**

Dans la pièce 19, au premier étage, dont le prix-fait de 1697 nous apprend qu'il s'agit d'une cuisine, trois niches sont aménagées dans l'épaisseur des murs. L'une est dans l'angle nord-est de la pièce, dans le mur MR1033 (1064) et l'autre dans l'angle sud-est, à cheval sur les murs MR1033 et MR1031 (1065, **fig. 58**). Elles ont une trentaine de centimètres de profondeur et se développent du sol ou de la plinthe à 1,60 m de hauteur pour l'une, près de 1,80 m pour l'autre. Elles ont un couvrement en plein cintre et une finition plâtrée et peinte. La troisième niche, non numérotée, est au centre du mur MR1031. Elle n'a pas été dégagée du pan de briques qui l'obstrue. Elle est un peu plus haute que les autres et beaucoup plus large, de l'ordre de 1,75 m.

Ces aménagements ne sont pas datés. Ils paraissent correspondre à une phase de reconstruction du mur MR1033, au moins de son parement interne dans cette pièce. Le plafond est peut-être aussi refait à ce moment-là : la poutre dont l'extrémité orientale est dégagée est bien intégrée dans le mur.

Dans ce même secteur de la maison, deux petits espaces sont bâtis dans la cour, formant deux couloirs, l'un contre le mur nord MR1040, accessible depuis la salle 111 (une porte est percée à l'extrémité de son mur MR1037 de façade sur cour), l'autre en retour contre le mur MR1033 et accessible depuis le premier. Une niche, 1061, est percée dans le mur oriental. Ces deux très étroites pièces sont éclairées chacune par une fenêtre. Elles ont dû servir de salle d'eau, de cuisine ou de réserve à un moment où l'immeuble est divisé en plusieurs appartements. Elles ne sont pas datées mais semblent participer des aménagements les plus tardifs de la maison (XIX^e ou XX^e siècle).

Ces constructions ne se sont pas développées au-delà du premier étage dans un premier temps et ont été couvertes par des toitures en tuiles. Dans la seconde moitié du XX^e siècle (d'après les matériaux), l'extrémité méridionale du deuxième couloir a été surélevée au deuxième étage pour accueillir une cabine de douche. À cet effet, le mur MR1034 de la pièce 29 a été percé d'une porte.

7.2. Réfections dans la maison méridionale, vers 1700

Plusieurs travaux sont perceptibles dans la maison méridionale et dans les parties communes. Ils sont de plus ou moins grande importance, datables du XVII^e au XIX^e siècle ou non datés. Certains sont mentionnés dans un prix-fait de 1697. Le texte offre, en outre, l'intérêt de nommer plusieurs espaces par leur fonction, ce qui nous éclaire sur leur usage. Nous y reviendrons.

- Réfection du rez-de-chaussée

Les travaux les plus importants concernent le rez-de-chaussée. À une date indéterminée, toute l'aile méridionale de la maison du sud est reprise en sous-œuvre pour faire ou refaire la voûte du rez-de-chaussée supportant le sol du premier étage.

La façade MR1049 est démontée sur environ 2,20 m de haut, de même que le mur arrière MR1080, le mur de l'ouest MR1078 et l'extrémité méridionale du mur de la cour MR1074. Ils sont immédiatement refaits²⁴ avec des piliers dans les angles (SB1137 et SB1138 en façade, les autres non numérotés) pour supporter l'arc 1141 d'ouverture de la façade, la nouvelle voûte d'arêtes VT1149 (fig. 58, fig. 63). Toutes les nouvelles constructions s'appuient au pan ancien du mur MR1074 à l'ouest, empiètent de ce côté sur les marches de l'escalier, s'adosent au mur MR1079 de la maison voisine du sud-ouest et prennent place contre le support méridional de la loggia du premier étage LO1077. Ils sont uniformément en petit appareil de moellons équarris sur les murs, retouchés sur la voûte et liés à un mortier de terre orange vif.

Plus tard, sans que l'on sache combien de temps s'est écoulé, un mur de cloisonnement vient séparer le rez-de-chaussée de l'aile méridionale (fig. 58). Puis l'ouverture en façade est réduite à deux portes pour accéder aux pièces 05 et 06, des caves de faible hauteur.

L'aile orientale de la maison est peut-être alors traitée de manière similaire. Le plan des lieux la présente voûtée au rez-de-chaussée et une très mince cloison rapportée tardivement sous les voûtes la sépare aujourd'hui de l'aile méridionale. Les travaux de réfection du couvrement du niveau en rez-de-cour est peut-être homogène.



Fig.63 Double réfection en sous-œuvre de la façade méridionale sur cour MR1049. À l'époque moderne, au moment de la réfection des voûtes, dépose de la base du mur et reconstruction avec une grande ouverture couverte d'un arc. Plus tard, obturation partielle de l'ouverture et création de deux portes d'accès aux pièces 05 et 06

© Inrap cliché L. Wozny

(24) L'extrémité du mur MR1074 est remplacée par le pan de maçonnerie 1150, bien visible après décroûtage : la maçonnerie plus grise à gauche de la figure 52.



Fig.64 Portes d'accès à la dernière loggia, LO1076 (démontée au moment du cliché).

A : porte 1069 d'accès à la pièce 15. On observe bien son linteau inséré entre les arcs de la loggia de l'étage supérieur.

B : porte 1144 d'accès au premier étage de la maison voisine du 17 rue des Marchands

© Inrap cliché L. Wozny

C'est peut-être lors de ces travaux que le mur MR1027, en limite orientale des deux maisons sur la parcelle, entre les pièces 03 et 09, est lui-aussi refait. Il est ouvert d'une grande baie. Un pan de sa construction est conservé au sud pour servir de piédroit. Un autre piédroit est bâti au nord et un arc, 1140, est tendu entre les deux. Plus tard cette grande ouverture sera réduite à une porte plus petite qui est aujourd'hui obstruée. Cette modification indique qu'à cette date le volume 9 est, au rez-de-chaussée, à l'usage des habitants de la maison méridionale. Le plan des deux maisons/propriétés n'est donc plus, dès lors, le même selon les niveaux.

En face, la porte 1029 d'entrée dans la maison méridionale depuis l'escalier est refaite, peut-être avec un élargissement. L'encadrement est en pierre de taille et inséré dans deux saignées réalisées dans l'angle des murs MR1028 et MR1044 au sud et dans le mur MR1028 au ras du départ de la première révolution de l'escalier au nord (fig. 58).

Enfin, le mur MR1033, en fond de parcelle et d'îlot à l'est, semble largement refait et uniformisé à l'époque moderne en parement extérieur.

À l'intérieur, c'est au deuxième étage qu'il est repris dans les pièces 27 et 29. Chronologiquement, cette reconstruction partielle intervient après l'état 3.

- Une loggia supplémentaire

Tardivement, l'escalier de la cour ES1075 a été abandonné. L'événement est postérieur à la réfection du rez-de-chaussée de l'aile méridionale, même si la circulation est devenue difficile avec la réduction de la largeur de la première volée. Il est aussi postérieur aux travaux envisagés en 1697 puisque le prix-fait enregistre le besoin de restaurer sa balustrade et donc de le maintenir. À moins qu'un changement de projet soit intervenu entre la commande du devis et la réalisation des travaux.

Une cloison est bâtie à l'extrémité des marches pour fermer le volume de la seconde volée de l'escalier, un plancher est construit au-dessus, au niveau du premier étage, et un garde-corps est installé qui forme une quatrième coursive dans la cour (LO1076). La porte 1063 de la façade MR1045 au nord à laquelle accédait l'escalier est conservée et la porte 1069 est installée à l'autre bout de la coursive, dans le mur MR1049 au sud (fig. 64, A).

C'est après cette construction sans doute que le voisin de la maison du 17 rue des Marchands perce une porte d'accès à cette galerie. La porte 1144 est construite au premier étage, à l'extrémité méridionale du mur MR1074, contre la nouvelle porte d'accès 1069. La seconde baie s'appuie sur le montant de la première (fig. 64, B).

8. De l'usage des deux maisons à l'époque moderne

Nous n'avons pas transcrit ni analysé le long prix-fait de 1697 pour le confronter aux travaux les plus récents de la maison. En revanche, nous avons tenté d'établir des correspondances entre les pièces mentionnées dans ce document telles qu'elles ont été inventoriées par Corinne Potay et celles de l'immeuble (Potay 2018 : 16-20).

Le prix-fait est réalisé à la demande de la propriétaire des lieux, Dauphine Pélissier, veuve Martin. Elle est descendante de la famille Guiraud et à ce titre on imagine qu'elle est propriétaire de la maison méridionale de la parcelle. Cependant, l'énumération des pièces montre que le prix-fait englobe celles de la maison septentrionale. Les deux propriétés ont donc été rassemblées. L'immeuble est alors loué, apparemment à un seul locataire.

Il n'y a pas à proprement parler d'énumération des pièces dans le prix-fait, mais une énumération des travaux qui sont localisés par la mention d'un espace. Les travaux sont décrits manifestement dans le sens d'une visite conduisant d'une pièce à l'autre et il y a donc une certaine logique dans leur succession dans le texte. Toutefois, il n'a pas été prévu de travaux dans toutes les pièces, nous ignorons quel escalier a été utilisé pour accéder au premier étage ni ne savons dans quel sens les visiteurs ont circulé dans les loggias.

Le projet de restauration concerne tout le rez-de-chaussée, et la moitié nord du premier et du deuxième étage. Les ailes du sud-est et du sud de la maison méridionale sont à peine concernées au-dessus du rez-de-chaussée, à l'exception des loggias dont les garde-corps menacent ruine.

8.1. Rez-de-chaussée commerçant

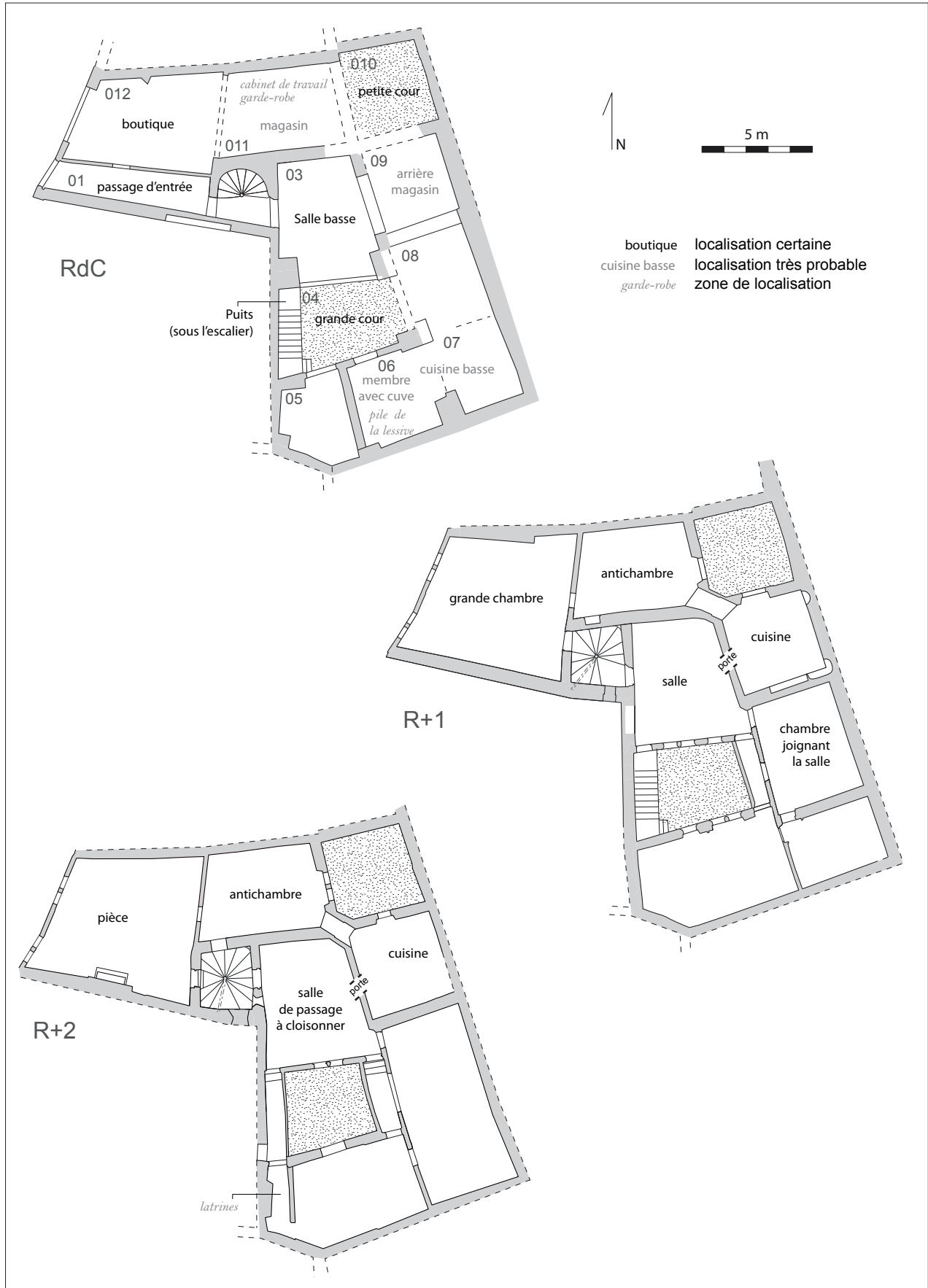
Douze espaces sont énumérés au rez-de-chaussée. Outre la petite cour et la grande cour qui sont aisément repérables, on a, dans cet ordre :

- Un passage d'entrée, sur rue
- Un magasin (contre la petite cour)
- Un cabinet de travail à côté du magasin
- Une garde-robe (le cabinet y mène)
- Un arrière magasin
- Une salle basse accessible par un passage qui part de la rue. Il y a une porte entre l'arrière magasin et cette salle.
- Une cuisine basse du côté de la propriété des Calvière, une pièce attenante (*membre*) avec sa cuve et une pile pour la lessive dans cette pièce ou une autre voisine.

Les identifications sont assez aisées pour les deux cours et les pièces situées les unes par rapport aux autres ou avec la rue (**fig. 65**). Ainsi la boutique et le passage d'entrée sont les espaces 012 et 01 de l'ouest. La salle basse, accessible depuis le passage d'entrée et donnant sur la grande cour correspond sans réserve à notre espace 03.

Fig.65 Affectation des espaces au XVII^e siècle d'après le prix-fait de 1697

© Inrap infographie O. Maufra. Fond de plan : SARL NDA



Le magasin et l'arrière magasin sont voisins, l'un de la cour, l'autre de la salle basse, c'est-à-dire manifestement dans les espaces 09 et 011. Le magasin est voisin d'un cabinet de travail qui ouvre sur une garde-robe. Ces deux pièces peuvent se trouver dans l'espace 08, à l'est de la grande cour, si l'on restitue le magasin dans l'espace 09. Mais c'est l'arrière magasin qui semble être à cet endroit, auquel on accédait en droite ligne depuis la rue en passant par la salle basse d'après l'énoncé du prix-fait. Le cabinet et la garde-robe seraient donc des espaces cloisonnés dans la pièce 011 où l'on propose de placer le magasin.

La cuisine et les pièces de service pourraient être dans l'aile méridionale et dans la pièce aveugle 07 du sud-est. C'est là aussi que nous proposons de restituer la pile pour la lessive. Il n'y a pas de latrine mentionnée à cet étage, mais la maison en était sans doute équipée. Une partie de la pièce 5 a pu servir de cabinet d'aisance.

On observe qu'il n'y a nulle part de chambre à cet étage qui ne sert manifestement pas de logis.

8.2. Étages à usage de logement

Cinq pièces, un escalier et deux galeries sont concernées par les travaux au premier étage. Tous ces espaces sont facilement restituables (fig. 65).

L'escalier est celui en vis : il est question d'y faire des fenêtres pour y apporter de la lumière, or l'escalier extérieur ne peut générer ce besoin.

La pièce 112, sur rue, au-dessus du magasin est une grande chambre, entendons une pièce à vivre. Elle est juxtée de l'antichambre, notre pièce 111 dont il est question de boucher la porte 1109 vers l'escalier pour placer un lit contre le mur.

À l'arrière, accessible depuis l'antichambre, la cuisine donne sur la cour où s'évacue sa pile. Celle-ci est au niveau du sol (les travaux prévoient de la remonter). La cuisine occupe donc la pièce 19.

Une grande pièce est décrite comme un lieu de passage avec des portes donnant sur l'escalier, sur la loggia de l'est et sur l'aile orientale. C'est la salle 13, au-dessus de la salle basse. Le prix-fait chiffre la réalisation d'une porte entre cette pièce et la cuisine 19, avec 6 marches pour compenser le dénivelé. Ainsi, à la fin du XVII^e siècle, les maisons septentrionale et méridionale sont réunies.

Au deuxième étage, la distribution est identique à celle du premier. Ici, sont mentionnées des latrines et le projet de réparation prévoit de détacher un couloir de la salle de passage 23 en la cloisonnant.

8.3. Bilan sur l'occupation de l'immeuble moderne

La distribution des espaces montre qu'à la fin du XVII^e siècle, le bâti sur l'immeuble, bien qu'il n'ait pas été foncièrement modifié depuis l'état 3, n'est plus organisé en deux maisons, l'une au nord et l'autre au sud, mais entre trois ensembles, un par étage.

Le rez-de-chaussée est principalement à usage d'un commerce, avec espaces de vente, de stockage et de travail. Aucun logis n'y est présent. En revanche, des pièces et des aménagements de service y prennent place : une cuisine, un

bac pour la lessive, une cuve et un puits. Ces infrastructures sont peut-être à l'usage de tous les habitants de la maison.

À chacun des étages, il existe une cuisine et plusieurs chambres, ainsi qu'une circulation indépendante grâce à l'escalier en vis. Cela montre la présence d'un logis indépendant à chaque niveau.

L'absence de travaux à faire dans les ailes orientale et méridionale dans les étages suggère qu'une partie de l'immeuble est utilisée différemment de l'autre. Cette partie a peut-être déjà été restaurée ou ne s'est pas encore dégradée, ou encore n'est pas libre. Cela, couplé à la nécessité de diviser la salle 23 pour isoler la zone de circulation suggère que chaque étage ait été divisé en 2 ou 3 appartements.

L'un d'entre eux, à chaque niveau, est composé de ce qui était auparavant la maison septentrionale. Un autre a pu occuper les ailes du sud-est et du sud sur la cour, à moins qu'il ne s'agisse de deux logements distincts, chacun dans une aile. Les deux appartements du nord, au premier et au deuxième étage, ont leur propre cuisine. Les deux, trois ou quatre logis des corps de bâtiment sur cour n'ont que des chambres ; leurs habitants partagent peut-être la cuisine du rez-de-chaussée. Le puits est aussi en usage partagé, de même certainement que les latrines. Celles-ci sont peut-être plus nombreuses que les seules mentionnées dans le prix-fait. On peut imaginer qu'il y en avait à chaque niveau.

Les loggias du XVI^e siècle permettent cette division et la transformation des deux maisons en immeuble de rapport. La pièce centrale sur la parcelle (03, 13, 23) devient naturellement un espace de passage qui conduit à toutes les parties de chaque étage, qu'elles soient occupées par un seul ou plusieurs locataires. C'est dans ce cadre que l'on souhaite aménager une porte entre cette salle et la cuisine de l'appartement du nord, pour permettre un accès plus direct entre l'escalier et cette cuisine.

9. Bilan

Les observations ponctuelles réalisées sur les élévations de l'immeuble du 13 rue des Marchands mettent en lumière plusieurs moments de l'évolution du bâti, principalement depuis une restructuration du courant du XV^e siècle.

9.1. Au commencement, une ruelle ?

Il est très probable que la parcelle ait été bâtie bien avant la date des premiers vestiges qui y sont attestés. Elle se situe en effet dans le périmètre du bourg cathédral dont nous restituons la formation après la construction du groupe épiscopal, à la fin du IV^e siècle et dont nous imaginons qu'il s'est densifié au plus tard au XII^e siècle. Nîmes connaît certainement au XIII^e siècle le pic démographique qui caractérise la population européenne de cette période et qui dure jusqu'à la peste noire du milieu du XIV^e siècle. Le bâti urbain a certainement suivi cette évolution avec, bien qu'à un rythme complètement inconnu, la transformation progressive des espaces ouverts de jardins et de cours en immeubles. La rue des Marchands, anciennement rue des Lombards, est un axe majeur de la ville médiévale, un *cardo* qui la traverse du nord au sud en passant devant la cathédrale, située à 75 m de la parcelle 402. C'est une rue commerçante où les premiers documents cadastraux comptabilisent, au XVI^e siècle, de nombreux commerces. Banquiers et marchands sont installés le long de cet axe depuis le XIII^e siècle (G. Caillat in Rochette *et al.* 2013).

La présence de maisons sur boutiques de cette période est bien attestée dans ce secteur de la rue, si ce n'est sur la parcelle objet de notre étude, dans son voisinage. Au XII^e ou au début du XIII^e siècle, la parcelle 402 est bordée au sud par une grande maison construite en pierre sur un rez-de-chaussée et la base du premier étage. Il s'agit des actuelles maisons des 15 et 17 rue des Marchands dont la façade conserve, au rez-de-chaussée, les linteaux monolithiques de trois grandes baies de boutique ou passage. Cette maison possède une toute petite baie au nord, signe que sur la parcelle qui nous occupe l'espace est en partie ouvert.

Au nord sur la parcelle voisine du 11 de la rue, un immeuble est présent depuis une date indéterminée et avant que sa façade ne soit refaite dans un style gothique tardif, dans la seconde moitié du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle. Cet immeuble, dans son premier état, peut remonter au XIV^e siècle si ce n'est au XIII^e. Il a au moins une fenêtre ouverte au sud, soit parce que la parcelle 402 n'est pas construite, soit parce qu'elle l'est sur une hauteur limitée.

À cette époque, la parcelle 402 a pu être bâtie puis largement libérée de ses constructions au moment du programme bien homogène de mise en place de la maison septentrionale de l'état 2 vers 1475. Cependant, elle ne semble pas avoir été entièrement couverte de constructions. Les quelques ouvertures observées du bâti ancien environnant, l'apparition du bâti sur la parcelle 402 au début de ce siècle (état 1), puis son évolution à la fin du XV^e, suggèrent que l'espace ait été en partie ouvert et voué à la circulation.

La parcelle est en forme de L. La branche est-ouest de ce L est en contact avec la rue des Marchands à laquelle elle est perpendiculaire. La branche nord-sud, en cœur d'îlot a pu être traversante et déboucher sur la rue du Chapitre (fig. 66).

9.2. Structuration de l'espace en 1475 et 1525

Deux chantiers ont donné naissance à la structuration actuelle de la parcelle : celui de la construction de la maison septentrionale et d'une maison méridionale limitée à une pièce vers 1475, puis, un demi-siècle plus tard, le chantier d'agrandissement de la maison méridionale vers le sud. Le chantier de 1525 environ s'est étendu sur un espace qui n'était peut-être pas entièrement privé antérieurement. L'extension englobe le vestige de l'ancienne ruelle, partiellement conservée en 1475, et manifestement un ancien bâtiment oriental que cette ruelle desservait.

Les espaces couverts atteignent alors leur extension maximale sur la parcelle (fig. 67). Plus tard, au cours du XVI^e siècle puis au XVIII^e, ne seront ajoutés que des aménagements extérieurs : escalier et loggias dans la cour.

Les constructions correspondent alors à deux maisons qui ont chacune un espace ouvert de cour et sont utilisées indépendamment l'une de l'autre. Leurs habitants partagent des espaces communs qui sont entre la rue et la grande pièce centrale : en l'espèce un couloir d'accès depuis la rue à la partie arrière de la parcelle et à l'escalier en vis qui dessert tous les étages. Cette imbrication est confirmée par le dénombrement de 1547 qui signale en effet deux propriétaires sur la parcelle, celui du nord avec sa boutique de poterie et celui du sud avec son magasin de tissus.

9.3. Redistribution aux XVI^e et XVII^e siècles

Au XVI^e siècle, l'espace est redistribué, non pas par la modification des cloisonnements et de l'emplacement des pièces, mais par l'ajout de portes et de coursives sur deux étages dans l'une et l'autre maison. Dorénavant, la plupart des pièces sont accessibles indépendamment. Il n'y a plus guère d'enfilade qu'entre l'antichambre de la maison du nord et sa cuisine au sud de la courette du nord-est. Il ne sera projeté d'y remédier que tardivement, à l'extrême fin du XVII^e siècle, par le percement d'une nouvelle porte. À cette date, l'immeuble n'est plus divisé entre deux propriétaires, un seul possède l'ensemble. En revanche, il est séparé en plusieurs appartements : 1 à 4 par étage.

La parcelle 402 aurait donc été, avant le XV^e siècle, occupée par une ruelle en L de desserte d'îlot et bordée d'étroites constructions, au nord, en appui sur un premier état de la maison gothique, et peut-être à l'est contre la propriété Faucon.

Entre 1475 et 1525, deux chantiers successifs réduisent l'espace ouvert de l'îlot à deux petites cours qui assurent la pénétration de la lumière dans les immeubles et de ce fait ne disparaîtront pas. Elles seront toutefois grignotées par des aménagements sur leurs bordures, au XVI^e puis entre le XVIII^e et le début du XX^e siècle.

En dépit de sa petite surface, la parcelle accueille deux maisons, l'une de 150 m² environ au nord et l'autre de 140 m² environ au sud. La densité du tissu parcellaire évoquée par le dénombrement de 1547 dans ce secteur de la ville semble bien remonter à une intense activité constructive des

XV^e et XVI^e siècle. Celle-ci s'est traduite par endroits par de possibles regroupements de parcelles plus petites ou le maintien de grandes parcelles, comme la maison gothique, ou par l'empiètement sur la voie publique et la disparition de petites ruelles. La maison à linteaux romans montre que l'activité architecturale des XV^e-XVI^e siècles succède à une autre période de densification du tissu urbain, celle des XI^e-XIII^e siècles, avec certainement un ralentissement entre les deux, généré par les effets de la peste noire.

Le morcellement des propriétés se réduit par la suite, avant la fin du XVII^e siècle sur la parcelle 402, mais s'y trouve accompagné par un découpage de l'immeuble en plusieurs appartements jusqu'à nos jours. Le projet de restauration s'inscrit dans cette ligne puisqu'il prévoit le réaménagement de plusieurs logements.

Fig.66 Le bâti avant 1450 environ et proposition de restitution d'une ruelle, non attestée, sur fond de cadastre napoléonien
© Inrap infographie O. Mauftras

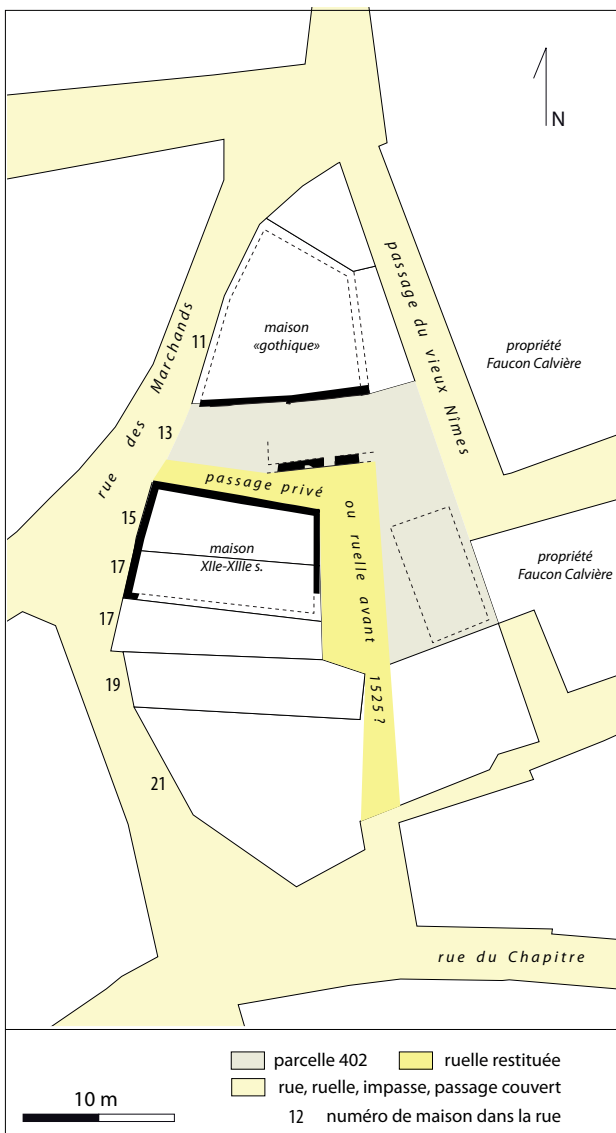
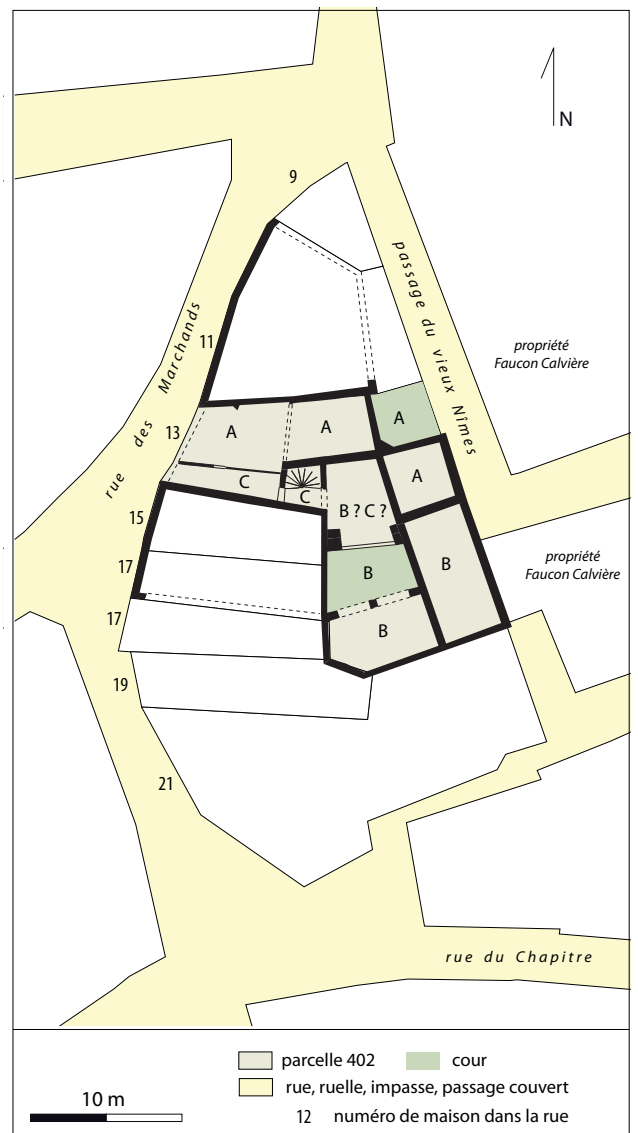


Fig.67 Le bâti après les travaux de 1475 et 1525, sur fond de cadastre napoléonien.
A : espaces de la maison septentrionale.
B : espaces de la maison méridionale
© Inrap infographie O. Mauftras



Bibliographie

Sources manuscrites

AD30 : C-1768 : Archives départementales du Gard, série C, document 1768, dénombrement des maisons de la ville de Nîmes, 1547.

AD30 : E-37 233 f° 706v° et suiv. : Archives départementales du Gard, série E, document 37233, folio 706 et suivants : prix-fait du 1^{er} février 1697.

Bibliographie

BM-MH 2005 : BASE MÉRIMÉE, Monuments Historiques — Occitanie, Gard, Nîmes, 15-17 rue des Marchands. Notice PA30000058, Base de données Mérimée des Monuments Historiques, établie en 2005, révisée en 2019.
(<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA30000058>).

BM-MH 1992 : BASE MÉRIMÉE, Monuments Historiques — Occitanie, Gard, Nîmes, 11 rue des Marchands. Notice PA00103143, Base de données Mérimée des Monuments Historiques, établie en 1992, révisée en 2019.
(<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00103143>)

Chassin du Guerny, Potay 1994 : CHASSIN du GUERNY (Y.), POTAY (c.). — Un maître d'œuvre nîmois de la reconstruction du château des Baux en 1513. In : *Espaces religieux et communautés méridionales*. Actes du 64^e congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Villeneuve-lès-Avignon, 15-17 mai 1992. Montpellier : Université Paul Valéry, 1994, p. 141-156

MAUFRAS à paraître : MAUFRAS (O.). — Nîmes entre Antiquité et Moyen Âge (IV^e-XII^e siècles) : une ville polynucléaire et polymorphe. À paraître in ARDOUIN (S.), RASSART (V.). — *La ville de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge. Actes des XXXVIII^e journées internationales de l'Afam, 5-7 octobre 2017 à Lyon, Musée des Confluences*.

Maufras, Rochette 2019: MAUFRAS (O.), ROCHETTE (M.). — Nouvelles découvertes sur la maison romane de Nîmes (Gard). Rapport de diagnostic archéologique..Nîmes. Montpellier : SRA, Nîmes : Inrap, 2019.
Publié sur HAL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02413376/file/N%C3%A9mes-Maison%20Romane.pdf>

Potay 2018 : POTAY (C.). — *13 rue des marchands, parcelle EY0402*. Nîmes, 2018, 30 p. Document inédit aimablement communiqué par l'auteur.

Rochette et al. 2013 : ROCHETTE (M.) dir., CAILLAT (G.), PELLE, (R). — *L'évolution du bâti au 8 rue des Lombards à Nîmes du milieu du Moyen Âge à la fin de l'époque moderne*. Montpellier, Nîmes : SRA, Inrap, 2013. 100 p. (Rapport final d'opération de fouille archéologique, non publié).

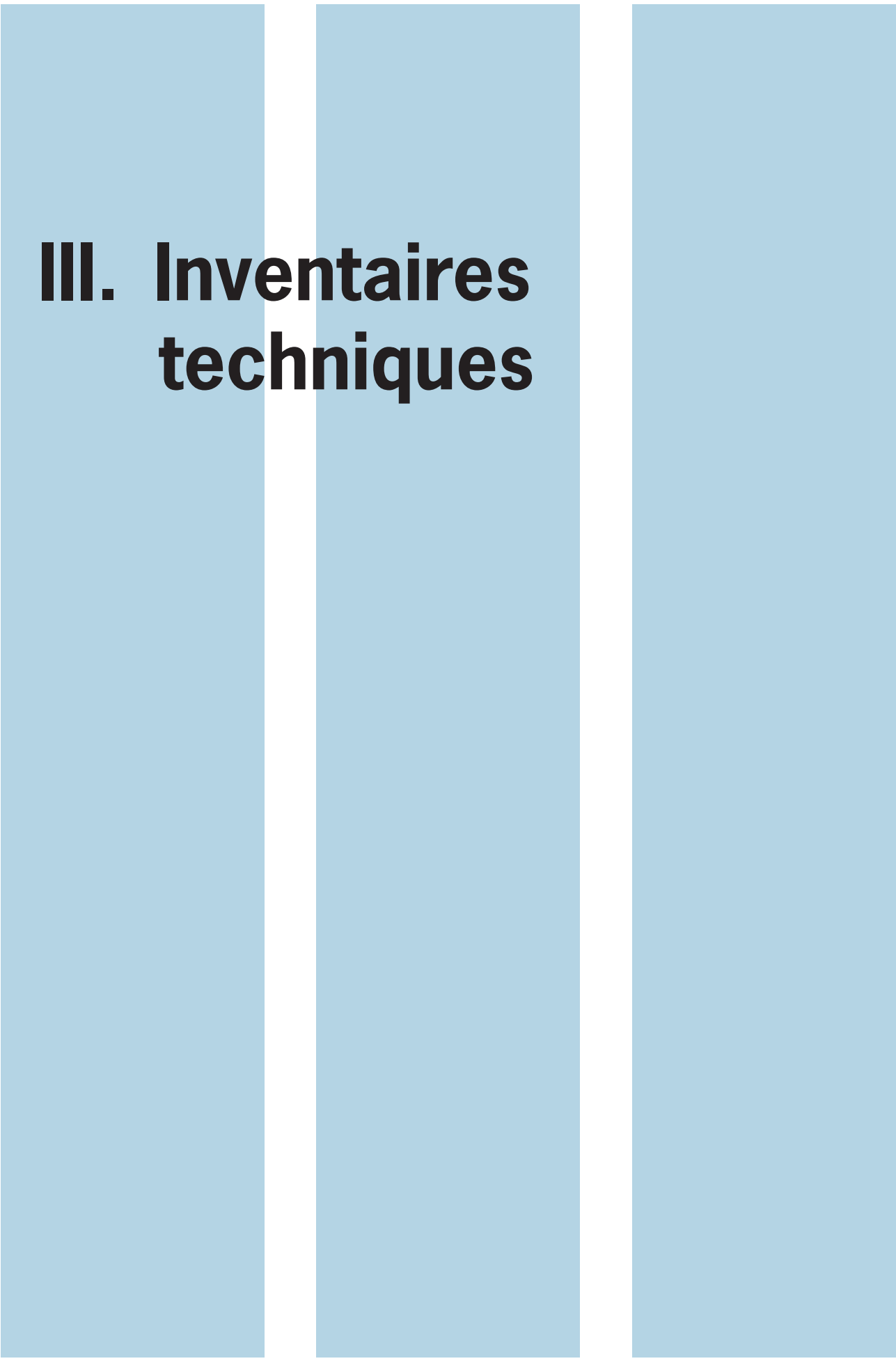
Liste des figures

- 24 Fig.1 La maison du 13 rue des Marchands sur fond de plan cadastral (2018) et vue de la façade principale, rue des Marchands, juillet 2019
© Inrap cliché et infographie O. Mauftras
- 27 Fig.2 Numérotation des espaces
© Inrap infographie O. Mauftras. Fond de plan : SARL NDA
- 28 Fig.3 La maison du 13 rue des Marchands dans son contexte urbain sur fond de cadastre napoléonien (1829).
Les parcelles colorées sont celles qui présentent au moins un élément en place de style roman, gothique ou Renaissance (généralement en façade, l'inventaire ayant été principalement établi à partir des visites de rues de Pierre Garrigou Grandchamp en 2002 et Odile Mauftras en 2016).
A : cathédrale,
B : enclos cathédral,
C : limite du bourg épiscopal jusqu'à la fin du XIIe siècle,
D : parcelle de l'église médiévale Saint-Etienne du chemin,
E : parcelle de l'église médiévale et moderne Sainte-Eugénie.
© Inrap infographie O. Mauftras
- 30 Fig.4 Extrait du plan cadastral de Nîmes, 2018 (section EY)
© Reproduction SARL NDA
- 31 Fig.5 Les vestiges bâtis les plus anciens sur la parcelle. Plan du rez-de-chaussée (état 1, avant 1450 environ) sur fond de plan cadastral actuel
© Inrap infographie O. Mauftras. Fond de plan : SARL NDA
- 32 Fig.6 Les façades sur rue de la maison gothique (numéro 11, au premier plan) et de la maison du 13 rue des Marchands (au second plan)
© Inrap cliché O. Mauftras
- 32 Fig.7 Le chaînage d'angle à l'extrémité occidentale du mur MR1040 de la maison gothique, conservé au troisième étage et contrebuté (à gauche) par la façade sur rue MR1041 de la maison du 13 rue des Marchands
© Inrap cliché M. Rochette
- 32 Fig.8 La fenêtre obstruée 1132 de la propriété voisine (11 rue des Marchands), observée depuis la pièce 311 au troisième étage (au niveau de la mezzanine)
© Inrap cliché O. Mauftras
- 34 Fig.9 Parement septentrional du mur MR1044, entre les maisons des 13 et 15 de la rue des Marchands. Vue du nord-ouest
© Inrap cliché L. Wozny
- 34 Fig.10 La façade sur rue de la maison du 17 rue des Marchands, avec ses linteaux monolithiques médiévaux au rez-de-chaussée (recassés par les ouvertures modernes et contemporaines) et ses étages repris en style maniériste
© Inrap cliché O. Mauftras
- 34 Fig.11 Détail d'un des linteaux médiévaux, au rez-de-chaussée de la maison du 17 rue des Marchands
© Inrap cliché O. Mauftras
- 34 Fig.12 La façade sur rue de la maison du 15 rue des Marchands, à droite. Au centre celle du no 13 et à gauche la maison gothique du 11
© Inrap cliché O. Mauftras
- 37 Fig.13 Parement méridional de la moitié orientale du mur MR1073 au rez-de-chaussée, avec sa porte obstruée 1151 à gauche. Tous les autres éléments bâtis visibles sur les clichés sont postérieurs
© Inrap cliché L. Wozny
- 40 Fig.14 Vestiges de l'état 2, vers 1475
© Inrap infographie O. Mauftras. Fond de plan : SARL NDA
- 42 Fig.15 Détail de l'appui du mur MR1042 (à gauche, avec sa porte 1104) contre le mur MR1073 (à droite, sous la première révolution de l'escalier ES1103). Les deux murs ferment la cage d'escalier respectivement à l'ouest et au nord (photographie prise du sud-est). On note que l'angle a été repris en hauteur, sous des marches qui ont été changées
© Inrap cliché L. Wozny
- 42 Fig.16 Base de l'escalier ES1103, entre les maisons du nord et centrale. Vue depuis la porte 1029 de la maison centrale
© Inrap cliché M. Rochette
- 42 Fig.17 Détail du culot dans l'angle nord-est de la cage d'escalier, au début de la seconde révolution, supportant les marches du début de la troisième
© Inrap cliché M. Rochette

- 45 Fig.18 Détail de l'insertion du piédroit méridional de la porte 1104 (entre la pièce 012 et l'escalier ES1103) dans le mur MR1044 de séparation de la parcelle avec la maison du 15 rue des Marchands. Vue de l'est
© Inrap cliché L. Wozny
- 45 Fig.20 La porte 1156 entre l'escalier et la pièce 212 au deuxième étage
© Inrap cliché L. Wozny
- 45 Fig.19 La porte 1155 entre l'escalier et la pièce 112 au premier étage
© Inrap cliché L. Wozny
- 45 Fig.21 La porte 1155 au premier étage de la maison, entre l'escalier et la pièce 112. Les montants et l'intrados du linteau ont été retaillés mais la moulure de ce dernier est conservée sur sa plus grande part
© Inrap cliché L. Wozny
- 46 Fig.22 La porte 1156 au deuxième étage de la maison, entre l'escalier et la pièce 212. Les traces de peinture sur les montants, débordantes et les quelques petites pierres de calage des blocs appareillés du montant de gauche (du sud) donnent l'impression de l'insertion a posteriori de l'encadrement de la porte dans le mur MR1042. Il n'en est rien. Le montant et le linteau sont bien mis en place en même temps que l'on dresse le mur
© Inrap cliché L. Wozny
- 46 Fig.23 Le passage PR1072 entre les pièces 111 et 19 au premier étage, vu de l'ouest (de la pièce 111). La cloison au premier plan à gauche est tardive et il faut en faire abstraction pour repérer l'angle de prise de vue sur la figure 14
© Inrap cliché M. Rochette
- 46 Fig.24 L'extrémité du passage PR1035 entre les pièces 29 (au premier plan) et 211 (au-delà d'une cloison qui obstrue l'accès), au premier étage, vue du sud (de la pièce 29)
© Inrap cliché M. Rochette
- 46 Fig.25 La fenêtre 1036, mur MR1034 au deuxième étage, éclairant la pièce 29, au sud-est de la maison septentrionale. Vue du nord-ouest
© Inrap cliché M. Rochette
- 47 Fig.26 Profil des montants de la fenêtre 1036
© Inrap dessin O. Maufras
- 47 Fig.27 Le fenestron 1039, mur MR1034 au troisième étage, éclairant la pièce 39, au sud-est de la maison septentrionale. On note à l'arrière-plan les façades de la propriété Faucon-Calvière. Vue du nord-ouest
© Inrap cliché M. Rochette
- 48 Fig.28 Le plafond PL1083 de la pièce 212, à l'ouest, au deuxième étage. La poutre au centre du cliché, 1084, est issue d'un arbre abattu après 1436. Vue du sud-ouest
© Inrap cliché M. Rochette
- 51 Fig.29 Le pan de mur MR1027 au rez-de-chaussée. Seule l'extrémité méridionale (* à droite) remonte à l'état 2
© Inrap cliché L. Wozny
- 51 Fig.30 Le pilier SB1134 de l'état 2 (à gauche), vu du nord-est, adossé au mur MR1028 de l'état 1 (à droite)
© Inrap cliché L. Wozny
- 53 Fig.31 La porte 1146, au premier étage de la maison centrale, état 2. Vue depuis l'escalier (l'ouest)
© Inrap cliché L. Wozny
- 53 Fig.32 La porte 1107 et le fenestron 1106, au deuxième étage de la maison centrale, état 2. Vue depuis l'escalier (l'ouest).
© Inrap cliché L. Wozny
- 53 Fig.33 Le plafond PL1001 de la pièce 03, au rez-de-chaussée de la maison centrale, état 2. Vue du sud-est. Au premier plan, la partie du plafond refaite au cours de l'état 4 (deux poutres plus récentes, les solives anciennes doublées). Au second plan, les poutres d'origine (dont 1001 au fond, recoupée pour l'installation d'un chevêtre), les closoirs et les baguettes
© Inrap cliché O. Maufras
- 53 Fig.34 Détail de la partie centrale du plafond PL1001, vu du sud : la poutre 1003, les solives et les closoirs soulignés de baguettes moulurées et les planches du plancher
© Inrap cliché O. Maufras
- 56 Fig.35 Vestiges de l'état 3, vers 1500-1525
© Inrap infographie O. Maufras. Fond de plan : SARL NDA
- 57 Fig.36 Le couloir 01 aménagé sur l'emprise de la maison septentrionale pour servir d'accès à la maison méridionale, vu de l'ouest. Au nord (à gauche), la cloison en bugets MR1142 et sa porte bouchée. Au fond, la cage de l'escalier ES1103
© Inrap cliché L. Wozny
- 58 Fig.37 Le pilier occidental SB1134 de support des façades successives de l'aile nord de la maison méridionale. Construction initiale à droite (état 2 du site), contrebutée à gauche par le doublage de l'état 3. **A** : consolidation non datée. Vue de l'est
© Inrap cliché L. Wozny

- 58 Fig.38 Le pilier occidental SB1134 vu du sud. À gauche le mur MR1074 de séparation de la parcelle voisine. Au centre, la face méridionale du pilier avec la maçonnerie de son deuxième état en haut et la consolidation en sous-œuvre (**A**). En haut à droite, l'extrémité de l'arc 1133 (**B**) qui a été remplacé tardivement et l'arc formeret (**C**) de la voûte porteuse de l'escalier ES1075 de l'état 4
© Inrap cliché L. Wozny
- 58 Fig.39 Le pilier oriental SB1135 de support de la façade de l'aile nord de la maison méridionale (MR1045). Vue de l'ouest
© Inrap cliché L. Wozny
- 60 Fig.40 L'arc 1133 supportant la façade sur cour MR1045 de l'aile septentrionale de la maison méridionale. Vue du sud
© Inrap cliché O. Maufras
- 60 Fig.41 Vue d'ensemble de la façade sur cour MR1045 de l'aile septentrionale de la maison méridionale. Vue du sud
© Inrap cliché O. Maufras
- 60 Fig.42 Modénature de la maison méridionale, état 3.
1 : fenêtre du 2e étage (mur MR1045, pièce 23). **2** : même fenêtre, montant nord. **3** : meuble de la fenêtre à croisée du premier étage (restaurée à l'identique ? mur MR1045, pièce 13). **4** : façade sur cour, cordon sous les fenêtres du premier étage, (mur MR1045, pièce 13). **5** : linteau de la porte 1060 (mur MR1059, pièce 23)
© Inrap cliché O. Maufras
- 62 Fig.43 L'extrémité méridionale du plafond PL1001, dans l'angle sud-ouest de la pièce 03. Vue de l'est
© Inrap cliché O. Maufras
- 63 Fig.44 La façade sur cour MR1059 de l'aile orientale de la maison méridionale. Vue de l'ouest
© Inrap cliché L. Wozny
- 63 Fig.45 Détail des restes de la fenêtre 1067, en façade sur cour de l'aile orientale (MR1059) au premier étage. **A** : piédroit, extrémité de traverse et appui mouluré. **B** : arc formeret de support de la loggia LO1053 de l'état 4. Vue de l'ouest
© Inrap cliché L. Wozny
- 65 Fig.46 La porte 1060, entre les ailes du nord (pièce 13, au premier plan) et de l'est (pièce 18, au fond) au premier étage de la maison méridionale. Vue de l'ouest
© Inrap cliché L. Wozny
- 65 Fig.47 Détail du linteau de la porte 1060
© Inrap cliché L. Wozny
- 67 Fig.48 La façade sur cour de l'aile méridionale, MR1049. Vue du nord
© Inrap cliché O. Maufras
- 67 Fig.49 Détail des fenêtres du premier étage de la façade sur cour de l'aile méridionale, MR1049
© Inrap cliché O. Maufras
- 67 Fig.50 Détail de la petite fenêtre du second étage de la façade sur cour de l'aile méridionale, MR1049
© Inrap cliché L. Wozny
- 68 Fig.51 Vestiges de l'état 4, courant du XVI^e siècle
© Inrap infographie O. Maufras. Fond de plan : SARL NDA
- 70 Fig.52 Vue d'ensemble de l'escalier ES1075 bâti à l'ouest de la cour. Vue de l'est
© Inrap cliché L. Wozny
- 70 Fig.53 Modénature de la maison méridionale, état 4.
1 : arc formeret de la voûte porteuse de l'escalier dans la cour (ES1075). **2** : arc doubleau de la voûte 1053 de support de la loggia orientale du deuxième étage (LO1053) et de couverture de la loggia du premier (LO1077). **3** : garde-corps de la loggia orientale du deuxième étage LO1053)
© Inrap infographie O. Maufras
- 70 Fig.54 Détail de la porte 1063 au premier étage, entaillée au cours de l'état 4 dans le parement de la façade MR1045 de l'état 3
© Inrap cliché O. Maufras
- 70 Fig.55 La façade orientale sur cour avec ses deux loggias. Celle du premier étage est largement masquée par l'enduit et le pan de mur bâti en sous-œuvre. Celle du deuxième étage est mieux conservée. Vue du nord-ouest
© Inrap cliché O. Maufras
- 70 Fig.56 La loggia LO1077 du premier étage, vue du sud, avec la porte d'accès 1062 au fond et la voûte de support de la loggia du deuxième étage LO1053
© Inrap cliché O. Maufras

- 72 Fig.57 Détail de la porte 1068 à l'extrémité méridionale de la loggia du premier étage, LO1077. Vue de l'ouest
© Inrap cliché O. Mauftras
- 76 Fig.58 Vestiges de l'état 5, XVI^e et XVIII^e siècles
© Inrap infographie O. Mauftras. Fond de plan : SARL NDA
- 77 Fig.59 La façade urbaine de la maison du 13 rue des Marchands, au centre du cliché, entre sa voisine du no 15 (à droite) et la maison gothique du 11 (à gauche). On distingue mal les deux maisons de droite dont les façades ont été reprises à l'identique. Seule une différence de hauteur de cordon mouluré les distingue dans les étages (et aujourd'hui le passage d'une gouttière)
© Inrap cliché O. Mauftras
- 77 Fig.60 Détail des deux mascarons, probablement en remploi, soulignant le cordon saillant du premier étage, en façade sur rue
© Inrap cliché O. Mauftras
- 78 Fig.61 La toiture TO1050 couvrant la pièce 312, à l'ouest de la maison septentrionale. La poutre la plus à droite sur le cliché, 1050, est faite d'un tronc de sapin abattu peu après 1631. La poutre de gauche et les solives sont plus récents
© Inrap cliché O. Mauftras
- 79 Fig.62 Les colonnettes du solarium au-dessus de l'escalier en vis. Vue du nord-ouest
© Inrap cliché O. Mauftras
- 81 Fig.63 Double réfection en sous-œuvre de la façade méridionale sur cour MR1049. À l'époque moderne, au moment de la réfection des voûtes, dépose de la base du mur et reconstruction avec une grande ouverture couverte d'un arc. Plus tard, obturation partielle de l'ouverture et création de deux portes d'accès aux pièces 05 et 06
© Inrap cliché L. Wozny
- 82 Fig.64 Portes d'accès à la dernière loggia, LO1076 (démontée au moment du cliché).
A : porte 1069 d'accès à la pièce 15. On observe bien son linteau inséré entre les arcs de la loggia de l'étage supérieur.
B : porte 1144 d'accès au premier étage de la maison voisine du 17 rue des Marchands
© Inrap cliché L. Wozny
- 84 Fig.65 Affectation des espaces au XVII^e siècle d'après le prix-fait de 1697
© Inrap infographie O. Mauftras. Fond de plan : SARL NDA
- 89 Fig.66 Le bâti avant 1450 environ et proposition de restitution d'une ruelle, non attestée, sur fond de cadastre napoléonien
© Inrap infographie O. Mauftras
- 89 Fig.67 Le bâti après les travaux de 1475 et 1525, sur fond de cadastre napoléonien.
A : espaces de la maison septentrionale.
B : espaces de la maison méridionale
© Inrap infographie O. Mauftras

The image features three vertical bars of a light blue color. The bars are positioned on the left, center, and right sides of the page. The text 'III. Inventaires techniques' is centered horizontally and vertically across the three bars.

III. Inventaires techniques

Inventaire descriptif et analytique des vestiges archéologiques bâtis

Cet inventaire recueille toutes les données disponibles sur la base de données Syslat qui compile elle-même les notes prise sur différents supports au moment du terrain. Les vestiges ont été numérotés sur le site de 1001 à 1158, selon la méthode de Harris, avec une numérotation continue des US (Unités Stratigraphiques). Les structures composées d'une ou de plusieurs US – les faits – ont été enregistrés en utilisant le numéro d'une des US qui les composent et d'un préfixe en deux lettres majuscules qui en indique la nature (ES pour escalier, LO pour loggia, MR pour mur, PL pour plafond, PR pour porte (uniquement dans le cas de deux portes complexes, les autres sont enregistrées en US dans les faits « mur »), SB pour structure bâtie, TO pour toiture). Les vestiges sont présentés par ordre numérique. Quand un même numéro renvoie à une US et un fait, l'US (numéro seul) précède le fait (numéro avec préfixe).

La localisation des vestiges est faite par numérotation des pièces. Les numéros des pièces sont composés de 2 à trois chiffres. Le premier indique l'étage (0 pour rez-de-chaussée, 1 pour premier étage, 2, pour deuxième étage, etc.) et les suivants le numéro de volume. Nous avons considéré comme volume des ensembles de pièces qui se superposent et qui ont une cohérence spatiale (limitées par les mêmes façades et cloisons). Tous ces numéros sont reportés sur les cinq plans dépliant en fin de chapitre.

Ces plans montrent aussi l'emplacement des sondages réalisés dans les enduits pour découvrir les murs. Ils correspondent donc aux points d'observation. La cage d'escalier, tous les murs du rez-de-chaussée et une partie de ceux donnant sur la cour ont fait l'objet d'un décroûtage après notre intervention, mais il nous a été possible de revenir faire une couverture photographique et des observations complémentaires. Ces zones de décroûtage ne sont pas reportées sur les plans. Les numéros de sondage ont été utilisés sur le terrain pour localiser les vestiges, mais ont été abandonnés dans le rapport au profit de la localisation avec les numéros de pièces et l'orientation au sein des pièces. Leur positionnement reste utile pour qui voudrait revenir à la documentation de terrain (les fiches en papier).

- 1001

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher

Type : poutre

Antérieur à : 1006. 1008. 1009. 1010. 1011. 1012. 1013.

1014. 1015. 1016. 1017. 1018. 1019. 1021. 1022. 1023.

1024. 1030

Postérieur à : 1073

Coordonnées : angle nord du secteur

Dimensions : Long.1,16 m larg.0,17 m haut.0,19 m

Matériaux : Bois résineux

Description : poutre de rive du plancher PL1001 (pièce 03).

Poutre de section quadrangulaire de 19 cm de haut et 17 cm de large, conservée sur 1,16 m de long. Elle est en place dans sa partie occidentale et elle a été sectionnée au centre au moment de l'installation d'une cheminée. La nouvelle extrémité orientale de la poutre a été gainée d'un fer en U qui est scellé dans le mur MR1073 qui ferme la pièce au nord. Voir PL1001.

Documents : MN1008

Photos : 1001, 1002

Auteur(s) : Odile Maufra

1024 : solive. 1025 : ensemble de closoirs. 1026 : ensemble de cimaises. 1030 : solive

Commentaire : plancher construit dans l'espace 3, entre la préau 03 auquel il sert de plafond et la salle 13 dont il forme le sol. Le plancher a été observé en sous-œuvre, dans la pièce 03. Dans la salle 13 il est recouvert et non apparent. Il est complet et se développe entre les murs MR1073 au nord, MR1027 à l'est, MR1028 à l'ouest et MR1045 au sud. Il est composé de 5 poutres maîtresses tendues d'est en ouest entre les murs MR1027 et MR1028, c'est-à-dire dans la largeur de la pièce qui est de l'ordre de 3,25 m au nord et 4,50 m au sud (poutres 1001, 1002, 1004, 1004 et 1005 du nord au sud). La pièce est en effet trapézoïdale. Au sud, les deux angles de l'espace sont épaissis par des massifs maçonnés, SB1135 à l'est et SB1134 à l'ouest, qui ont été adossés aux murs périmétraux de l'espace et qui masquent la liaison entre les poutres du plancher et ces murs. La poutre 1005 a été insérée tardivement dans cet ensemble ; elle est postérieure au massif SB1134 qu'elle recoupe. Les autres poutres sont contemporaines de l'installation du plancher. La plus au nord, 1001, a été détruite dans sa partie orientale lors de la construction d'une cheminée et la pose d'un chevêtre libérant un passage pour le conduit. Le chevêtre (sans numéro d'enregistrement) est un ouvrage récent : il n'est pas en bois mais fait en IPN. Les poutres sont en bois résineux. Elles ont une section rectangulaire et des dimensions qui varient légèrement de l'une à l'autre. Elles mesurent une bonne vingtaine de centimètres de haut et ont une largeur comprise entre 14,5 et 20 cm. Sur les poutres reposent les solives qui sont disposées dans un sens nord-sud, c'est-à-dire perpendiculairement aux poutres. Elles ont été numérotées 1006 à 1024 et 1030. Celles de rive (1006 et 1024) sont parallèles aux murs de l'est et de l'ouest auxquelles elles s'appuient, les autres se décalent progressivement pour rattraper la forme trapézoïdale de

- PL1001

Volume(s) : 3

Pièce(s) : 03

Catégorie : plancher

Composition : 1001 : poutre. 1002 : poutre. 1003 : poutre.

1004 : poutre. 1005 : poutre. 1006 : solive. 1007 : solive.

1008 : solive. 1009 : solive. 1010 : solive. 1011 : solive.

1012 : solive. 1013 : solive. 1014 : solive. 1015 : solive.

1016 : solive. 1017 : solive. 1018 : solive. 1019 : solive.

1020 : solive. 1021 : solive. 1022 : solive. 1023 : solive.

la pièce. Elles sont au nombre de 15 sur la travée du nord (travée 1), de 16 sur la travée centrale (travée 2) et de 18 sur la travée du sud (travée 3). Ce sont des bois de section quadrangulaire qui mesurent 8,5 à 9 cm de haut et 6,5 à 10 cm de large. Elles sont le plus souvent espacées d'environ 19 cm. Les planches du plancher proprement dit reposent sur ces solives. Elles n'ont été observées que par en-dessous et n'ont pas été enregistrées. Elles semblent être elles-aussi en bois résineux. Le plafond formé par le plancher PL1001 était décoré de closoirs et de cimaises qui ne sont conservés que partiellement de part et d'autre de la poutre 1003, à l'ouest de la travée 3 et au nord du massif maçonné MR1034 dans l'angle sud-ouest de la pièce. Les closoirs sont de simples planchettes disposées inclinées entre les solives pour fermer les espaces vides entre celles-ci et les dessus de la poutre. Les cimaises sont des baguettes moulurées de 6,5 cm de hauteur placées sous les solives et les closoirs pour les souligner. La moulure est composée, de haut en bas, d'un tore à profil demi-circulaire, d'une gorge haute et d'une toute petite gorge étroite. Aucune trace de peinture n'est conservée sur les bois du plancher. La position des closoirs et des cimaises dans l'angle sud-ouest de la pièce montrent que le plancher est contemporain ou postérieur à la construction du massif SB1134 dans son premier état. Le plancher a connu deux réfections. Après le rehaussement de l'arc 1132 du mur de façade méridionale MR1045, qui a mis à nu l'extrémité du plancher PL1001, l'extrémité des solives et sans doute une poutre de rive méridionale initiale ont commencé à prendre l'eau et à s'user. C'est peut-être à ce moment-là que les solives ont été doublées sur l'espace entre la poutre 1004 et le mur MR1045. Avant cela ou après, la poutre la plus méridionale, celle contre le mur MR1045, a été changée. Pour cela et dans un premier temps, la poutre 1004 a été posée en plus, pour soutenir les solives de la partie méridionale du plancher. Puis, la poutre contre le mur a été déposée et remplacée par la poutre 1005 qui a été encadrée dans les massifs SB1134 et SB1135, sans doute dans les trous de scellement qui avaient servi précédemment et que la dépose a élargi à l'ouest (cf. croquis fiche US 1134).

Documents : MN1001, MN1008

Photos : 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1009, 1195, 1196, 1197

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1002

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher:

Type : poutre

Antérieur à : 1006. 1008. 1009. 1010. 1011. 1012. 1013. 1014. 1015. 1016. 1017. 1018. 1019. 1021. 1022. 1023. 1024. 1030

Postérieur à : 1027. 1028

Coordonnées : partie centrale du secteur

Dimensions : Long.1,16 m larg.0,18 m haut. 0,23 m

Matériaux : Bois résineux

Description : poutre du plancher PL1001 (pièce 03), tendue d'est en ouest entre les murs MR1027 et MR1028. Poutre

de section quadrangulaire de 23 cm de haut et 18 cm de large, longue de 3,70 m d'un mur à l'autre (profondeur d'encastrement non observée). La poutre 1002 est placée à 1,15 m de distance de la poutre 1001. Voir PL1001.

Documents : MN1008

Photos : 1001, 1002, 1003

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1003

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher:

Type : poutre

Antérieur à : 1006. 1007. 1008. 1009. 1010. 1011. 1012. 1013. 1014. 1015. 1016. 1017. 1018. 1019. 1020. 1021.

1022. 1023. 1024. 1030

Postérieur à : 1027. 1028

Coordonnées : partie centrale du secteur

Dimensions : Long.3,15 m larg. c 0,23 m haut. 0,22 m

Matériaux : Bois résineux

Description : poutre du plancher PL1001 (pièce 03), tendue d'est en ouest entre les murs MR1027 et MR1028. Poutre de section quadrangulaire de 22 à 24 cm de haut et 20 cm de large, longue de 3,15 m d'un mur à l'autre (profondeur d'encastrement non observée). La poutre 1003 est placée à 1,24 m de distance de la poutre 1002. Voir PL1001.

Documents : MN1008

Photos : 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1009

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1004

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher:

Type : poutre

Antérieur à : 1030 ?

Postérieur à : 1006. 1007. 1008. 1009. 1010. 1011. 1012. 1013. 1014. 1015. 1016. 1017. 1018. 1019. 1020 1021.

1023. 1024

Coordonnées : partie sud du secteur

Dimensions : Long.3,37 m larg. c 0,155 m haut. 0,215 m

Matériaux : Bois résineux

Description : poutre du plancher PL1001 (pièce 03), tendue d'est en ouest entre les murs MR1027 et MR1028. Poutre de section quadrangulaire de 21,5 cm de haut et 15,5 cm de large, longue de 3,37 m d'un mur à l'autre (profondeur d'encastrement non observée). La poutre 1004 est placée à 1,72 m de distance de la poutre 1003 au centre de la pièce et à 1,65 à l'ouest. Sa position rattrape quelque peu de plan trapézoïdal de la pièce. NB, à l'ouest il n'a pas pu être observé si la poutre se développait jusqu'au mur MR1028 ou si elle était contemporaine du massif SB1134 (ce dernier a néanmoins l'air de la contourner. Il est donc au plus tôt son contemporain). Voir PL1001.

Documents : MN1008

Photos : 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1009, 1195, 1196, 1197, 1217

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1005

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher:

Type : poutre

Équiv. : 1104

Postérieur à : 1006. 1007. 1008. 1009.

1010. 1011. 1012. 1013. 1014. 1015. 1016.

1017. 1018. 1019. 10201021. 1023. 1024.

1134

Coordonnées : partie sud du secteur

Dimensions : Long.3,43 m larg. c 0.145 m

haut. 0,22 m

Matériaux : Bois résineux

Description : poutre de rive du plancher

PL1001 (pièce 03), tendue d'est en ouest entre les murs MR1027 et MR1028, presque

contre l'arc 1133. Poutre de section

quadrangulaire de 22 cm de haut et 14,5

cm de large, longue de 3,4 m d'un mur à

l'autre (profondeur d'encastrement non

observée). La poutre 1005 est placée à 0,40

m de distance de la poutre 1004 à l'est de

la pièce, à 0,58 m au centre et à 0,55 m à

l'ouest. La poutre n'est pas collée au mur

MR1045, mais à une petite quinzaine de

centimètres d'écart. Enfin, elle passe devant

le sommet de l'arc et en réduit l'ouverture.

Voir PL1001.

Documents : MN1008

Photos : 1001, 1002, 1003, 1004, 1005,

1006, 1009, 1195, 1196, 1197, 1217

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1006

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher

Type : solive

Antérieur à : 1004. 1025. 1026

Postérieur à : 1001. 1002. 1003. 1134

Dimensions : haut. 8,5 cm larg. 8 cm

Matériaux : Bois

Description : solive de rive de plancher,

à l'ouest de la pièce 03, contre le mur

MR1028. L'entraxe entre la solive 1006 et la

solive 1007 est de 8,5 cm au nord et de 13

cm au sud.

Photos : 1002, 1004, 1009

Auteur(s) : Odile Maufra. Marie Rochette

- 1007

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher

Type : solive

Antérieur à : 1004. 1025. 1026

Postérieur à : 1003

Dimensions : haut. 8,5 cm larg. 8 cm

Matériaux : Bois

Description : solive du plancher de la pièce

03, entre les solives 1006 et 1008. La solive

ne fait pas toute la longueur de la pièce. Elle

est tendue uniquement entre la poutre 1003

et le massif maçonné SB1134. L'entraxe

entre la solive 1006 et la solive 1007 est

de 8,5 cm au nord et de 13 cm au sud. Voir

PL1001

Photos : 1002, 1004, 1009

Auteur(s) : Odile Maufra. Marie Rochette

- 1008

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher

Type : solive

Antérieur à : 1004. 1025. 1026

Postérieur à : 1001. 1002. 1003. 1134

Dimensions : haut. 8,5 cm larg.8,5 cm

Matériaux : Bois

Description : solive du plancher de la pièce

03, entre les solives 1007 et 1009. La solive

ne fait pas toute la longueur de la pièce. Elle

est tendue uniquement entre la poutre 1001

et le massif maçonné SB1134. L'entraxe

entre la solive 1007 et la solive 1008 est

de 9 cm au nord et de 18 cm au sud. Voir

PL1001.

Photos : 1001, 1002, 1004, 1009

Auteur(s) : Odile Maufra. Marie Rochette

- 1009

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher

Type : solive

Antérieur à : 1004. 1025

Postérieur à : 1001. 1002. 1003

Dimensions : haut. 8,5 cm larg. 7,5 cm

Matériaux : Bois

Description : solive du plancher de la pièce

03, entre les solives 1008 et 1010. La solive

est tendue entre les poutres 1001 et 1004.

L'entraxe entre la solive 1008 et la solive

1009 est de 19,5 cm au nord et de 19,5 cm

au sud. Voir PL1001.

Photos : 1001, 1002, 1004

Auteur(s) : Odile Maufra. Marie Rochette

- 1010

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher

Type : solive

Antérieur à : 1004. 1025
Postérieur à : 1001. 1002. 1003
Dimensions : haut. 9 cm larg. 6,5 cm
Matériaux : Bois
Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1009 et 1011. La solive est tendue entre les poutres 1001 et 1004. L'entraxe entre la solive 1009 et la solive 1010 est de 19 cm au nord et de 18 cm au sud. Voir PL1001.
Photos : 1001, 1002, 1004
Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1011

Fait : PL1001
Volume : 1
Pièce : 03
Catégorie : plancher
Type : solive
Antérieur à : 1004. 1025
Postérieur à : 1001. 1002. 1003
Dimensions : haut. 9 cm larg. 7,5 cm
Matériaux : Bois
Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1010 et 1012. La solive est tendue entre les poutres 1001 et 1004. L'entraxe entre la solive 1010 et la solive 1011 est de 18 cm au nord et de 19 cm au sud. Voir PL1001.
Photos : 1001, 1002, 1005
Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1012

Fait : PL1001
Volume : 1
Pièce : 03
Catégorie : plancher
Type : solive
Antérieur à : 1004. 1025
Postérieur à : 1001. 1002. 1003
Dimensions : haut. 12 cm larg. 7 cm
Matériaux : Bois
Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1011 et 1013. La solive est tendue entre les poutres 1001 et 1004. L'entraxe entre la solive 1011 et la solive 1012 est de 19 cm au nord et de 19 cm au sud. Voir PL1001.
Photos : 1001, 1002, 1005
Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1013

Fait : PL1001
Volume : 1
Pièce : 03
Catégorie : plancher
Type : solive
Antérieur à : 1004. 1025
Postérieur à : 1001. 1002. 1003
Dimensions : haut. 8,5 cm larg. 7,5 cm

Matériaux : Bois
Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1012 et 1014. La solive est tendue entre les poutres 1001 et 1004. L'entraxe entre la solive 1012 et la solive 1013 est de 19 cm au nord et de 18,5 cm au sud. Voir PL1001.
Photos : 1001, 1002, 1003, 1005
Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1014

Fait : PL1001
Volume : 1
Pièce : 03
Catégorie : plancher
Type : solive
Antérieur à : 1004. 1025
Postérieur à : 1001. 1002. 1003
Dimensions : haut. 8,5 cm larg. 6,5 cm
Matériaux : Bois
Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1013 et 1015. La solive est tendue entre les poutres 1001 et 1004. L'entraxe entre la solive 1013 et la solive 1014 est de 19 cm au nord et de 18,5 cm au sud. Voir PL1001.
Photos : 1001, 1002, 1003, 1005
Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1015

Fait : PL1001
Volume : 1
Pièce : 03
Catégorie : plancher
Type : solive
Antérieur à : 1004. 1025
Postérieur à : 1001. 1002. 1003
Dimensions : haut. 9 cm larg. 9 cm
Matériaux : Bois
Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1014 et 1016. La solive est tendue entre les poutres 1001 et 1004. L'entraxe entre la solive 1014 et la solive 1015 est de 18 cm au nord et de 19 cm au sud. Voir PL1001.
Photos : 1001, 1003, 1005
Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1016

Fait : PL1001
Volume : 1
Pièce : 03
Catégorie : plancher
Type : solive
Antérieur à : 1004. 1025
Postérieur à : 1001. 1002. 1003
Dimensions : haut. 9 cm larg. 7 cm
Matériaux : Bois
Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1015 et 1017. La solive

est tendue entre les poutres 1001 et 1004. L'entraxe entre la solive 1015 et la solive 1016 est de 18,5 cm au nord et de 19,5 cm au sud. Voir PL1001.

Photos : 1003

Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1017

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher

Type : solive

Antérieur à : 1004. 1025

Postérieur à : 1001. 1002. 1003

Dimensions : haut. 9 cm larg. 7,5 cm

Matériaux : Bois

Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1016 et 1018. La solive est tendue entre les poutres 1001 et 1004. L'entraxe entre la solive 1016 et la solive 1017 est de 18 cm au nord et de 19 cm au sud. Voir PL1001.

Photos : 1001, 1003, 1006

Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1018

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher

Type : solive

Antérieur à : 1004. 1025

Postérieur à : 1001. 1002. 1003

Dimensions : haut. 9 cm larg. 6 cm

Matériaux : Bois

Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1016 et 1018. La solive est tendue entre les poutres 1001 et 1004. L'entraxe entre la solive 1017 et la solive 1018 est de 19 cm au nord et de 17,5 cm au sud. Voir PL1001.

Photos : 1001, 1003, 1006

Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1019

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher

Type : solive

Antérieur à : 1004. 1025

Postérieur à : 1001. 1002. 1003

Dimensions : haut. 9 cm larg. 8 cm

Matériaux : Bois

Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1018 et 1020. La solive est tendue entre les poutres 1001 et 1004. L'entraxe entre la solive 1018 et la solive 1019 est de 19 cm au nord et de 17 cm au sud. Voir PL1001.

Photos : 1001, 1003, 1006

Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1020

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher

Type : solive

Antérieur à : 1004. 1025

Postérieur à : 1003

Dimensions : haut. 9 cm larg. 8 cm

Matériaux : Bois

Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1019 et 1021. La solive est tendue entre les poutres 1003 et 1004, sur la seule moitié méridionale de la pièce donc. La solive compense la répartition du poids du plancher sur cette travée qui est la plus longue de la pièce trapézoïdale. L'entraxe entre la solive 1019 et la solive 1020 est de 18 cm au nord et de 19 cm au sud. Voir PL1001.

Photos : 1001, 1003, 1006

Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1021

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher

Type : solive

Antérieur à : 1004. 1025

Postérieur à : 1003

Dimensions : haut. 9 cm larg. 10 cm

Matériaux : Bois

Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1019 et 1021. La solive est tendue entre les poutres 1003 et 1004, sur la seule moitié méridionale de la pièce donc. La solive compense la répartition du poids du plancher sur cette travée qui est la plus longue de la pièce trapézoïdale. Elle fait approximativement face à la solive 1030 des travées septentrionales. L'entraxe entre la solive 1020 et la solive 1021 est de 18 cm au nord et de 19 cm au sud. L'entraxe entre la solive 1021 et la solive 1022 est de 10 cm. Voir PL1001.

Photos : 1001, 1003, 1006

Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1022

Fait : PL1001

Volume : 1

Pièce : 03

Catégorie : plancher

Type : solive

Antérieur à : 1004. 1025

Postérieur à : 1003

Dimensions : haut. 9 cm larg. 6 cm

Matériaux : Bois

Description : solive du plancher de la pièce 03, disposée en biais entre les solives 1020 et 1021. La solive est tendue entre la pièce de bois 1020 et la poutre 1004, sur la seule moitié méridionale de la pièce donc. La solive participe du rattrapage de la répartition des bois sur la travée la plus longue la pièce trapézoïdale. Voir PL1001.

Photos : 1001, 1003, 1006

Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1023

Fait : PL1001
Volume : 1
Pièce : 03
Catégorie : plancher
Type : solive
Antérieur à : 1004, 1025
Postérieur à : 1001, 1002, 1003
Dimensions : haut. 9 cm larg. 9 cm
Matériaux : Bois
Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1022 et 1024. La solive est tendue entre les poutres 1001 et 1004. L'entraxe entre la solive 1021 et la solive 1023 est de 13,5 cm. Voir PL1001.
Photos : 1003, 1006
Auteur(s) : Odile Mauftras, Marie Rochette

- 1024

Fait : PL1001
Volume : 1
Pièce : 03
Catégorie : plancher
Type : solive
Antérieur à : 1025, 1026
Postérieur à : 1001, 1002, 1003, 1134
Dimensions : haut. 9 cm larg. 5 cm
Matériaux : Bois
Description : solive de rive de plancher, à l'est de la pièce 03, contre le mur MR1027. L'entraxe entre la solive 1003 et la solive 1024 est de 11 cm au nord et de 14 cm au sud.
Photos : 1003, 1006
Auteur(s) : Odile Mauftras, Marie Rochette

- 1025

Fait : PL1001
Volume : 1
Pièce : 03
Catégorie : plancher
Type : ensemble de closoirs
Équiv. : 1026
Postérieur à : 1006, 1007, 1134
Dimensions : haut. 9,5 cm ép. 8 mm
Matériaux : Bois
Description : ensemble de closoirs conservés entre plusieurs des solives du plancher PL1001, de part et d'autre de la poutre 1003 et au nord du massif SB1134, dans l'angle sud-ouest de la pièce 03. Les closoirs sont de la hauteur des solives, légèrement plus haut lorsqu'ils sont posés en biais (9,5 cm). Ils ont la largeur de l'entraxe entre les solives et une épaisseur d'environ 8 mm (mesurée uniquement sur une planchette démise de sa position initiale). Aucune trace de peinture ancienne. Voir PL1001.
Photos : 1001, 1005
Auteur(s) : Odile Mauftras, Marie Rochette

- 1026

Fait : PL1001
Volume : 1
Pièce : 03
Catégorie : plancher

Type : ensemble de cimaises

Équiv. : 1025

Postérieur à : 1006, 1007, 1008, 109, 1010, 1010, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1134

Dimensions : haut. 6,5 cm

Matériaux : Bois

Description : ensemble de trois cimaises en bois, moulurées, disposées au sommet et des deux côtés de la poutre 1003, sous les solives et les closoirs pour les souligner et au sommet de la face septentrionale du massif maçonné SB1134, dans l'angle sud-ouest de la pièce. Voir PL1001.

Documents : MN1001

Photos : 1001, 1005

Auteur(s) : Odile Mauftras, Marie Rochette

- 1027

Fait : MR1027

Volume : 1

Pièce : 3, 9

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Antérieur à : 1002, 1003, 1060, 1135, 1024, 1035, 1072, 1059

Orientation : nord>sud

Dimensions : Long. 6,50 m larg. 0,55 m

Description : élévation de mur entre les pièces 3 et 9 au rez-de-chaussée et au premier étage. Observé au rez-de-chaussée dans le cadre d'un sondage étroit autour de l'ancrage de la poutre 1003, puis plus largement après décroûtage. Voir MR1027.

Photos : 1001, 1003, 1006, 1058, 1101, 1115, 1116, 1254

Auteur(s) : Marie Rochette

- MR1027

Volume(s) : 3, 9

Catégorie : mur

Composition : 1027 : élévation de mur. 1032 : élévation de mur. 1140 : arc

Commentaire : mur bâti selon un axe nord-sud, entre les espaces 3 à l'ouest et la pièce 9 à l'est. Il se situe dans le prolongement du mur MR1037 (qui se trouve au nord) et du mur MR1059 qui est au sud. Le mur MR1027 a été reconnu sur trois étages. Son parement occidental a été observé au rez-de-chaussée, d'abord au sein d'un sondage étroit puis après décroûtage de son parement oriental (US 1027). Il a été vu aux premier et deuxième étages dans trois petits sondages dans les pièces 13 (dans l'angle des murs MR1027 et MR1073), 19 (petite fenêtre au contact de la poutre 1028), 29 (angle des murs MR1027 et MR1031). Sur toute sa hauteur (c'est-à-dire jusqu'au troisième étage), les parements du mur, à l'ouest et à l'est, sont construits avec de petits moellons de calcaire dur ou semi dur. Ils mesurent entre 14 et 37 cm de longueur et 6 à 13 cm de hauteur. Ils sont disposés en assises relativement régulières, certaines petites pierres sont placées de manière à maintenir l'impression d'assises. Quelques rares morceaux de tuiles ont été identifiés. Les joints sont épais en moyenne de 1 cm, ils sont comblés d'un mortier de

terre orange dans lequel on identifie des perles de chaux blanches. Au premier étage (pièce 13), on note une reprise des joints, sans doute au moment de la mise en place de la porte PR1072. Au rez-de-chaussée, le mur était, à l'origine, percé d'un grand arc, 1140, de 3,85 m de long environ (conservé sur 3,64 m de long) et de 1,92 m de haut sous la clef. Il est construit en pierres de taille et il ouvre sur une salle aujourd'hui inaccessible du rez-de-chaussée, depuis le préau 03. L'ouverture très large (cochère ?) a été réduite dans un premier temps par un pan de maçonnerie au nord, puis plus largement ensuite, par un deuxième pan de bouchage ménageant uniquement l'emplacement d'une porte piétonne, 1131 (photo 1213). L'ancrage de la poutre 1003 du plafond PL1001 de cet étage paraît contemporain de la construction du mur : les pierres du parement viennent en effet directement contre la poutre et aucune saignée d'installation du plafond PL1001 n'a été identifiée. Au premier étage, dans la pièce 19, la relation entre les murs MR1027 et MR1037 ne peut être précisée, l'aménagement de la porte PR1072 la masquant. En revanche, à cet endroit nous percevons l'antériorité du mur MR1027 sur la porte PR1072. Cette porte qui permet de circuler entre les pièces 19 et 111 est insérée, assez proprement, dans l'extrémité septentrionale du mur MR1027. La saignée d'installation de la porte est comblée avec beaucoup de mortier et des morceaux de tuile. Au deuxième étage, une porte identique, PR1035, a été reconnue. Au premier étage, l'angle que forme le mur MR1027 avec le mur MR1031 (définissant un premier bâtiment), a été cassé par l'installation de la pose du montant de la porte 1060 (reliant les pièces 13 et 18), au nord du mur MR1059.

Documents : MN1008, MN1009, MN1010, MN1011

Photos : 1001, 1003, 1006, 1011, 1012, 1013, 1015, 1058, 1078, 1079, 1080, 1101, 1115, 1116, 1213, 1214, 1215, 1216, 1254

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1028

Fait : MR1028

Volume : 1

Pièce : 3, 4

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1044 ?

Antérieur à : 1029, 1103, 1146

Postérieur à : 1073

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 5,60 m larg. 0,40 m

Description : élévation de mur au sud-ouest de la parcelle. Voir MR1028.

Photos : 1001, 1002, 1007, 1008, 1009, 1043, 1044, 1046, 1113, 1114, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1280, 1281, 1285, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1309

Auteur(s) : Marie Rochette

- MR1028

Volume(s) : 3, 4

Catégorie : mur

Composition : 1028 : élévation de mur. 1029 : encadrement de porte. 1043 : Colonnade. 1046 : reprise de mur.

1106 : fenêtre. 1107 : porte. 1146 : porte

Commentaire : mur bâti selon une direction

approximativement nord-sud, au sud-ouest de l'immeuble, entre les parcelles du 13 et du 15 rue des Marchands. Le mur limite à l'ouest le volume 3 (préau au rez-de-chaussée et salles au-dessus) et le volume 4 de cour. Il les sépare de l'espace 2 au nord et du voisin au sud. Le parement oriental du mur a été observé à l'occasion de sondages de faible grandeur, au rez-de-chaussée dans le préau 03 (sous la troisième travée du plafond, au sud de la porte 1029), au premier étage dans la pièce 13 (à l'angle des murs MR1028 et MR1073), et au deuxième étage dans la pièce 23 (approximativement au centre du mur, sur toute sa hauteur pour vérifier les hauteurs des toitures successives). Après notre intervention, tout le mur a été décroûté au rez-de-chaussée et en parement occidental (côté cage d'escalier), ce qui a permis une couverture photographique et des observations complémentaires. La mise en œuvre de la maçonnerie est similaire sur les deux premiers niveaux du mur. Là, le parement est fait de petits moellons taillés dans un calcaire dur ou semi dur. Les moellons sont liés entre eux par un mortier de terre orange foncé, sans inclusion. Les assises ont des hauteurs récurrentes de 8 et 20 cm. Le mur fait une quarantaine de centimètres d'épaisseur. Au deuxième étage, le mur est toujours fait d'assises régulières de petits moellons équarris liés à la terre, mais ici elle est plus grise qu'orangée, plus friable aussi (photo 1294a). Cette partie (uniquement observée au nord du mur) correspond à une surélévation d'un étage seulement. Elle est surmontée d'une seconde surélévation, celle du troisième étage, en petits moellons de calcaire froid à nouveau mais en assises plus irrégulières et moellons moins calibrés. Cette reprise s'opère au niveau du linteau de la porte 1107 du deuxième étage (photo 1294a - reprise- et 1309a) et au sud du mur dans la pièce 33 au-dessus d'une ancienne ligne de toiture (ici elle a été enregistrée 1046). On note donc au moins 3 campagnes de construction sur ce mur. Au rez-de-chaussée et au premier étage, le mur est percé d'une porte de desserte de l'escalier en vis. Il s'agit de la porte 1029 au rez-de-chaussée et de la porte 1146 au premier étage. Ces deux baies sont postérieures au mur qui a été cassé pour que soient insérés les encadrements (très proprement pour la porte 1146. Au deuxième étage, une porte (1107) et un fenestron (1106) sont percés dans le mur vers la pièce 23. Ils sont construits en même temps que le pan du mur qui correspond à un deuxième état (la surélévation du 2e étage). Leur encadrement est en pierre de taille et entouré d'une mouleure. Le fenestron (0,46 m de haut sur 0,30 m de large) est rectangulaire avec un linteau droit adouci par un quart-de-rond à la liaison avec les montants. Tout son pourtour est délardé par un chanfrein qui crée un ébrasement. La porte (1,85 sur 0,82 m) présente une mouleure similaire : plinthes de 12 cm de haut à angle droit et au-dessus l'angle des montants est adouci par un tore. Le linteau droit et ses extrémités arrondies pour adoucir la ligne du contact avec les piédroits est délardé par un chanfrein plat qui s'orne, au centre, d'une accolade. Dans un état postérieur, sans doute au moment où le plancher de la pièce 23 que la porte 1107 dessert, son linteau a été déplacé vers le haut d'une vingtaine de

centimètres par l'ajout d'une assise sur les montant. La saignée faite dans le mur MR1028, au-dessus de la porte à cette occasion a été bouchée par une maçonneries de moellons non assisés et liés au mortier de sable et chaux. L'observation du parement du rez-de-chaussée permet, de plus, de noter que la poutre 1003 du plafond PL1001 (espace 03) repose sur le linteau de la porte 1029, sans que l'on puisse déduire dans quel ordre se sont faits les travaux : soit le plafond succède à la porte, soit celle-ci a été insérée en sous-œuvre sous le plafond et sa poutre. Au premier étage, le décroûtage réalisé dans l'angle formé par les murs MR1028 et MR1073 au nord de la pièce 13 montre la construction du mur MR1028 s'appuyant manifestement sur le mur MR1073. Au deuxième étage, le sondage réalisé du sol au plafond a mis en évidence, à 1,87 m au-dessus du sol actuel de la pièce 23, un arrêt du mur 1028 signalant la position du plafond du second état. Cette observation et celle faite sur le mur MR1045 au nord de la cour permettent de restituer la pente de ce toit s'inclinant vers la cour au sud. Au sommet de la dernière arase, le mur est rehaussé par la reprise de maçonnerie 1046 qui supporte le plafond actuel et qui correspond manifestement au troisième chantier de construction repéré dans la cage d'escalier. . Au-dessus du troisième étage, les maçonneries n'ont pas été observées. Néanmoins, au quatrième, le mur MR1028 clôt un espace qui se développe sur le volume de l'escalier. C'est un solarium qui est fermé sur trois côtés et largement ouvert au sud (MR1028) par une petite colonnade à trois piliers. Deux sont conservés : celui du sud est encastré à l'angle des mur MR1028 et MR1044. Celle du nord a disparu. Celle du centre a une hauteur totale de 1,12 m. Sur une base de forme quadrangulaire se développe un fut de plan carré, de 16 cm de côté et 81 cm de haut, surmonté d'un petit chapiteau simple de 14 cm de haut. Les colonnettes sont en emploi dans une construction qui paraît récente (XVIIe ou XVIIIe siècle d'après l'emploi de bugets dans la surélévation du mur MR1042 qui cloisonne cet espace).

Documents : MN1008, MN1009, MN1010, MN1011, MN1012
Photos : 1001, 1002, 1004, 1007, 1008, 1009, 1031, 1043, 1044, 1046, 1047, 1048, 1049, 1050, 1113, 1114, 1146, 1147, 1148, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1164, 1165, 1166, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1280, 1281, 1285, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1309
Auteur(s) : Odile Maufra. Marie Rochette

- 1029

Fait : MR1028
Volume : 1
Pièce : 03
Catégorie : porte
Type : encadrement de porte
Équiv. : 1153
Postérieur à : 1028. 1044
Dimensions : haut. 2,16 m larg. 1,25 m
Description : porte installée dans le mur MR1028 desservant, depuis le couloir 01 et l'escalier 02, le préau 03. Elle offre une ouverture de 2,16 m de hauteur et 1,27 m de largeur. Son ébrasement est épais de 20 cm. L'encadrement est en pierres de taille en calcaire semi dur, de moyenne dimension. Les largeurs des pierres varient entre 22 et 33

cm et leurs hauteurs entre (du bas vers le haut) 28, 18 et 20 cm. On note un léger délardement des pierres, large de 8 cm, sur toute la hauteur du piédroit. Le piédroit ne présente pas d'ébrasement, sa feuillure est large de 20 cm. A l'ouest dans le couloir 01, la feuillure mesure 1,5 cm au sud et 2,5 cm au nord. La porte est couverte par un linteau monolithe en calcaire coquillier e 24 cm de hauteur et 20 cm d'épaisseur. Le linteau débord de 10 cm sur le piédroit au sud. Le linteau est retaillé sur 2 cm environ dans sa hauteur pour laisser place à la poutre 1003 du plancher PL1001 : soit parce que le plancher succède à la pose de la porte, soit plus probablement pour adapter le linteau à la poutre, préexistante. Cette partie du mur MR1028 est très perturbée par l'installation de fils et de tuyaux, rendant complexe la lecture des relations stratigraphiques. Il n'a pas pu être déterminer si la poutre 1003 du plafond PL1001 est postérieure au mur MR1028 et à la porte 1029. Elle est mise en place après, mais il est impossible de préciser si c'est au cours du même chantier ou plus tard lors d'une autre campagne de travaux. Voir MR1028.

Documents : MN1008

Photos : 1001, 1007, 1008, 1009, 1256, 1260

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1030

Fait : PL1001
Volume : 1
Pièce : 03
Catégorie : plancher
Type : solive
Antérieur à : 1025. 1026
Postérieur à : 1001. 1002. 1003. 1004
Dimensions : haut. 8,5 cm larg. 7,5 cm
Matériaux : Bois
Description : solive du plancher de la pièce 03, entre les solives 1019 et 1023. La solive est tendue entre les poutres 1001 et 1003, sur la moitié septentrionale de la pièce seulement donc (sur les deux travées du nord). Elle fait face aux solives 1020 et 1021 de la travée méridionale. Voir PL1001.
Photos : 1003, 1006
Auteur(s) : Odile Maufra. Marie Rochette

- 1031

Fait : MR1031
Volume : 1
Pièce : 28, 29, 39
Catégorie : mur
Type : élévation de mur
Équiv. : 1032
Antérieur à : 1033
Orientation : est>ouest
Dimensions : long. 3,85 m larg. 0,50 m
Description : Elévation du mur MR1031 au deuxième et au troisième étage de l'immeuble. Voir MR1031.
Photos : 1011, 1012, 1013, 1021, 1058, 1102
Auteur(s) : Marie Rochette

- MR1031*Volume(s)* : 8, 9*Pièce(s)* : 18, 19, 29, 39*Catégorie* : mur*Composition* : 1031 : élévation de mur. 1066 : bouchage de maçonnerie. 1070 : élévation de mur. 1071 : élévation de mur

Commentaire : mur bâti selon une direction approximativement est-ouest, à l'est de l'immeuble, entre les espaces 8 au sud et 9 au nord qu'il sépare. Le mur est assez épais (0,50 m) et percé tardivement d'ouvertures ; il a pu constituer, à l'origine, une façade avant de devenir une cloison. Au rez-de-chaussée il n'a pas été observé (il est dans un magasin qui n'est pas dans l'emprise du projet de réhabilitation). Au premier étage il a été vu dans le cadre de sondages étroits sur ses deux parements, dans les pièces 18 (angles nord-est et nord-ouest) et 19 (centre du mur et angle sud-est). Aux deuxième et troisième étages, seul le parement septentrional a été vu, dans les pièces 29 (sondages dans les angles sud-est et sud-ouest) et 39 (également dans les angles méridionaux de la pièce). Le mur est construit en moellons de calcaire froid de petite ou moyenne taille, disposés en assises relativement horizontales mais de hauteur irrégulière. La mise en œuvre est hétérogène d'une partie du mur à l'autre. Au premier étage sur les deux parements (US 1071, pièce 19 au nord et US 1070, pièce 18 au sud), les assises ont soit une dizaine de centimètres de hauteur soit une vingtaine. Ici, les joints sont peu épais, de l'ordre de 0,5 cm, et nourris d'un liant terreux brun clair incluant quelques petits cailloux. Dans les étages supérieurs (US 1031, pièces, 29 et 39), les hauteurs sont plus irrégulières et plus petites, de l'ordre de 6 à 13 cm de haut et le liant, également terreux avec des petits éclats de pierre et de rares nodules de chaux forme des joints épais de 3 cm. Il est friable et de teinte beige orangé. Toutefois, dans l'angle sud-est de ces espaces, sans doute pour solidifier un chaînage, les pierres sont taillées et un peu plus grandes. Le mur est percé d'une niche d'angle dans la pièce 19 du premier étage. Celle-ci, US 1065 (voir US 1065) a été aménagée à posteriori ; elle est encadrée par des matériaux hétéroclites et unifiée par un enduit. Le pan de mur 1071 qui la reçoit présente, par ailleurs, des inclusions de briques, certaines formant des plages qui sonnent creux et signalent sans doute d'autres ouvertures que l'absence de décroûtage n'a pas permis de repérer. Une seule es perceptible assez nettement, immédiatement contre la niche 1065. Elle mesure 1,70 m de large et sa hauteur n'est pas connue. Ces ouvertures correspondent a priori à d'anciennes cheminées ou des placards, non à des portes, car de l'autre côté du mur, le parement US 1070 ne sonne pas creux. Au premier étage et à l'extrémité occidentale du mur, l'angle qu'il forme avec le mur MR1027 en retour a été cassé dans un second temps pour l'intégration du piédroit de la porte 1060. Cette porte ouvre sur un mur en retour, dans le prolongement du mur MR1027, et non sur le mur MR1031. Après la pose du montant de la porte, la brèche réalisée dans le parement 1070 a été bouchée par la maçonnerie 1066, faite de moellons de calcaire froid disposés en assises horizontales et liés par un limon orangé sans presque aucune perle de chaux. Chronologiquement,

on observe aussi, au premier étage toujours et dans l'angle nord-est de la pièce 18, que le mur MR1031 s'est écarté du mur en retour, la façade aveugle MR1033 qui ferme l'immeuble à l'est. L'espace qui les sépare est inégal, de 5 cm en moyenne. On observe à cet endroit qu'une pierre du parement 1070 du mur MR1031 pénètre dans le mur en retour MR1033 et qu'inversement une autre, du mur MR1033, pénètre dans le mur MR1031 (sur les 5 assises mises au jour). Cela s'explique probablement par la postériorité du mur MR1033, bâti sur toute la longueur de la parcelle et au-delà, après dépose d'une façade plus ancienne et démantèlement de l'extrémité du mur MR1031. La reconstruction de l'angle entre la cloison MR1031 et la nouvelle façade MR1033 a été chaînée avec des alternances d'une assise à l'autre de pierres d'un mur s'appuyant sur l'autre et vice versa. Mais les deux murs n'ont pas évolué de manière uniforme : la façade s'est ouverte légèrement et la cloison n'a pas suivi. A l'ouest, le mur MR1031 est chaîné au mur MR1027 à tous les niveaux où cela a pu être observé.

Documents : MN1008, MN1009, MN1010, MN1011*Photos* : 1011, 1012, 1013, 1021, 1058, 1080, 1102, 1120, 1121, 1122, 1289*Auteur(s)* : Marie Rochette**- 1032***Fait* : MR1027*Volume* : 1*Pièce* : 23, 29*Catégorie* : mur*Type* : élévation de mur*Équiv.* : 1031. 1034 ?*Antérieur à* : 1*Orientation* : nord>sud

Description : élévation de mur entre les pièces 3 et 9 aux deuxième et troisième étage. Observé dans le cadre de sondages étroits. Cette partie haute du mur MR1027 semble contemporaine de la partie basse enregistrée US 1027. Voir MR1027.

Documents : MN1010*Photos* : 1011, 1012, 1013*Auteur(s)* : Marie Rochette**- 1033***Fait* : MR1033*Volume* : 1*Pièce* : 7, 8, 9, 10*Catégorie* : mur*Type* : élévation de mur*Équiv.* : 1034*Antérieur à* : 1034. 1035. 1080*Postérieur à* : 1031*Orientation* : nord>sud*Dimensions* : long. min. 18 m larg. indét.

Description : élévation du mur de limite de l'immeuble, côté oriental. Voir MR1033.

Photos : 1017, 1019, 1020, 1021, 1022, 1026, 1059, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1120, 1121, 1122, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1168, 1169, 1170, 1171

Auteur(s) : Odile Maufra. Marie Rochette

- MR1033*Volume(s) : 7, 8**Catégorie : mur*

Composition : 1033 : élévation de mur. 1061 : niche réservée dans un mur. 1064 : niche réservée dans un mur. 1065 : niche réservée dans un mur. 1082 : pan de mur

Commentaire : mur de limite d'îlot, à l'est, séparant l'immeuble du passage des Marchands. Dans la maison du 13 rue des Marchands, le mur est aveugle à tous les niveaux, dans toutes les pièces. Il ferme les espaces 7, 8, 9 et 10 à tous les étages, sans permettre aucun vis-à-vis. Il a été observé globalement (mais de loin) depuis le passage des Marchands, à l'extérieur et à l'est de l'immeuble donc, où il est entièrement nu (non enduit) et à l'intérieur dans le cadre de quelques sondages dans les angles des pièces au premier, second et troisième étage. Il est construit en petits moellons équarris de calcaire dur, beige clair, disposés en assises assez régulières et liés avec un liant de terre orangée au premier étage (US 1033, 1080) et sur une partie des étages supérieurs. Les joints sont épais ou moyennement épais et les surfaces du mur ont noirci par endroits, côté interne uniquement. A l'extérieur la patine est plus régulière. Par endroit toutefois, la maçonnerie est différente. On note qu'au deuxième étage, dans l'angle nord-est de la pièce 29, les moellons sont un peu plus gros, plus régulièrement de taille quadrangulaire, les assises sont plus horizontales et le liant est un mortier de sable beige clair et de chaux. Ici, on est sans doute dans une partie ancienne du mur ; un premier état du mur (et deuxième état de l'immeuble) puisque cette partie est chaînée avec le mur à baies gothiques MR1034 (photo 1019). Au premier étage, plus au sud, dans la pièce 17, le mur MR1033 (pan 1080) est chaîné à la cloison MR1081 que l'on rattache à un troisième état de la maison. Dans cette même pièce et à l'extrémité méridionale de la maison, le mur MR1080 vient s'encastrer dans le mur MR1033. La relation chronologique n'a cependant de valeur que pour l'extrémité du mur MR1080 et n'est peut-être pas représentative de l'ensemble de cette construction. Dans la partie plus récente du mur, celle à petits moellons, on note aussi, très ponctuellement, l'emploi de quelques moellons plus gros. C'est le cas au deuxième étage à proximité de l'angle que forme le mur MR1033 avec le mur antérieur MR1031 (photo 1021b). Ici, l'extrémité du mur MR1031 a été démontée avant la construction du mur MR1033, manifestation pour récupérer des pierres de taille formant un chaînage initial (si l'on en croit la forme du négatif contre lequel s'appuyaient les petits moellons de la cloison MR1031) et, en dépit de l'usage de quelques gros moellons dans ce dernier, le nouvel angle n'a pas montré de grande solidité. Le mur MR1033 s'est initialement appuyé au mur MR1031 tronqué, mais un désordre est survenu qui a écarté les deux constructions. Au premier et au deuxième étage, un vide s'est créé entre les deux murs. Cette partie semble coïncider avec une imposition d'alignement d'époque moderne. Plus au sud et au premier étage, le mur est chaîné à la cloison MR1081 qui est elle-même associée une porte de style gothique tardif (fin du Moyen Âge ou Renaissance) et aux ailes de la maison qui encadrent la cour et présentent un style similaire. Cette partie du mur aurait donc été dressée après le pan

septentrional du nord et avant l'alignement moderne. Le mur est très peu percé, principalement de niches et d'une petite fenêtre qui a été retrouvée bouchée. Le décaissage partiel n'a sans doute pas permis la reconnaissance de toutes les ouvertures anciennes. Au premier étage, la pièce 110, au nord, accueille la niche quadrangulaire 1061 qui perce le mur MR1033 sur 1,10 m de large et 1,40 m de haut. Elle a été bouchée et sa profondeur n'est pas connue. Elle a sa base au niveau du sol. Elle est à l'extrémité du mur, contre l'angle nord-est de la pièce. Dans la pièce voisine, 19, deux niches occupent, chacune, un angle oriental de l'espace. La niche 1064 a été creusée dans le mur MR1033, après sa construction, au moment de la construction d'un doublage de celui-ci. Elle occupe l'extrémité nord du mur oriental de la pièce. Elle mesure 1,60 m de haut, 0,79 m de large et 0,30 m de profondeur. Elle n'a pas un fond plat mais de plan semi-circulaire et elle est couverte en cul de four. Dans la même pièce, sur le même mur, la niche 1064 est percée dans l'angle, à cheval sur les murs MR1033 de façade et MR1031 de cloison. Elle est haute de 1,77 m, large de 0,44 m du côté du mur MR1033 et de 0,82 m du côté du mur MR1031. Elle a une profondeur de 0,33 et 0,29 m (selon les murs) et elle est couverte de culs de four. Ces deux niches ont été installées en même temps que le doublage en brique du mur MR1033. Plus au sud, dans l'angle sud-est de la pièce 18, la maçonnerie révèle la présence d'un petit fenestron obturé. Sa base est à 1,20 m du sol actuel et il présente une ouverture de 0,30 m de haut sur 0,20 m de large. Son encadrement est en calcaire coquillier blanc. Les pierres sont taillées. Le bouchage est une maçonnerie de pierre, brique et ciment. Chronologiquement, le mur de façade MR1033 est, à l'exception de sa partie septentrionale, postérieur au mur MR1031 (voir MR1031) et apparemment bâti en même temps que la cloison MR1081.

Documents : MN1008, MN1009, MN1010, MN1011*Photos* : 1017, 1019, 1020, 1021, 1022, 1026, 1059, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1120, 1121, 1122, 1130, 1131, 1132, 1133, 1135, 1136, 1137, 1168, 1169, 1170, 1171, 1177, 1178, 1179, 1289*Auteur(s)* : Odile Maufra. Marie Rochette**- 1034***Fait* : MR1034*Volume* : 9, 10*Catégorie* : mur*Type* : élévation de mur*Équiv.* : 1033. 1035. 1072*Orientation* : est>ouest*Dimensions* : Long. 3,50 m larg. 0,48 m*Description* : mur de façade au nord-est de l'immeuble, clôturant au nord l'espace 9 et le séparant d'une courette, espace 10. Voir MR1034.*Photos* : 1010, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1024, 1025, 1026, 1027, 1034*Auteur(s)* : Odile Maufra**- MR1034***Volume(s)* : 9, 10*Catégorie* : mur*Composition* : 1034 : élévation de mur. 1036 : fenêtre. 1039

: fenêtre. 1136 : fenêtre

Commentaire : mur de façade au nord-est de l'immeuble, clôturant au nord l'espace 9 et le séparant d'une courette, espace 10. Le mur est construit en petits et moyens moellons de calcaire froid, équarris et disposés en assises horizontales assez régulières. Les joints sont épais et garnis de terre limoneuse orange clair à points de chaux, formant un liant compact. Le mur n'a pas été observé au rez-de-chaussée (hors emprise). Au-dessus, il est percé à chaque étage d'une fenêtre, non alignées les unes sur les autres. La baie du premier, 1136, a été largement refaite et il n'en reste de visible, sans décroûtage, que l'appui saillant, plus large que l'ouverture actuelle et non centré sur celle-ci (1,65 m de large, photos 1025, 1201). Il indique que la baie était à l'origine plus large, de l'ordre de 1,50 m, et correspondait peut-être à une croisée. La fenêtre du deuxième étage, 1036, surmonte la moitié orientale de celle du premier. Elle est beaucoup plus étroite (0,70 m) et un peu plus haute (1,97 m). A l'origine elle était dotée d'une traverse qui a été déposée et dont les extrémités ont été buchées. Son appui, simple, et son encadrement délardé par deux gorges sont toujours en place et signalent une construction de la fin du Moyen Âge ou du début de l'époque moderne? Au troisième étage, la baie (1039) est bien plus réduite. C'est un fenestron de 0,83 m de haut et de 0,64 m de large. Quelques éléments de la modénature sont conservés : l'angle du montant oriental de la fenêtre du premier étage est délardé par deux gorges verticales accolées et à profil segmentaire. Elles sont similaires à aux moulure d'encadrement des baies du mur MR1045. Les montants et le linteau du fenestron du troisième étage sont délardés par un chanfrein droit et l'appui es sobrement mouluré d'une bande plate au sommet qui surmonte un chanfrein. Le mur est contemporain des portes PR1072 et PR1035 aménagées dans les angles nord-ouest de l'espace 9, respectivement au premier et au deuxième étage. Il est ainsi associé, chronologiquement, aux murs MR1037, MR1073 et MR1027 que ces portent impactent. En revanche, la porte percée au deuxième étage et à l'extrémité orientale du mur est très récente. Elle dessert le dernier niveau d'un édicule d'époque contemporaine bâti au nord de la cour 10. Le mur MR1034 est contemporain de la partie du mur MR1033 avec laquelle il forme un angle et un chaînage (photo 1019). Dans la pièce 29, le mur a été couvert, côté interne, par un enduit de terre limoneuse orangée et une peinture blanche à laquelle a succédé une peinture verte puis un crépis blanc. A ce niveau - le deuxième étage- le mur est bâti en même temps que la longue façade MR1033. Il est également contemporain de la porte.

Documents : MN1008, MN1009, MN1010, MN1011

Photos : 1010, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1024, 1025, 1026, 1027, 1034, 1201

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1035

Fait : PR1035

Volume : 9, 11

Pièce : 29, 211

Catégorie : mur

Type : porte

Équiv. : 1027. 1032. 1034. 1037. 1073

Dimensions : haut. 1,80 m larg. 0,80 à 0,87 m long. 1,50 à 1,50 à 1,75 m

Matériaux : calcaire semi dur, taillé

Description : porte percée en biais entre les volumes 9 et 11, au deuxième étage et au croisement des murs MR1037 (au nord), MR1027 (au sud), MR1034 (à l'est) et MR1073 (à l'ouest) dont elle est la contemporaine. Voir PR1035.

Photos : 1010, 1014, 1015

Auteur(s) : Odile Maufra

- PR1035

Volume(s) : 9, 11

Pièce(s) : 29, 211

Catégorie : porte

Composition : 1035 : porte

Commentaire : porte percée au deuxième étage, en biais entre les pièces 29 et 211. Les deux pièces ne sont en contact que par un angle, au croisement des murs MR1037 (au nord), MR1027 (US 1032, au sud), MR1034 (à l'est) et MR1073 (à l'ouest). Ces murs ont donc été délardés, dès leur construction, pour permettre le passage qui a la forme d'un couloir étroit de 1,80 m de haut, 0,82 à 0,87 m de large et 1,50 à 1,75 m de long (respectivement au nord-est, à l'angle des murs MR1037 et MR1034 formant un parement et au sud-ouest, dans l'angle des murs MR1073 et MR1027 formant l'autre parement. Les parements formant le passage sont en moyen appareil de taille de calcaire semi dur à joints fins et liant de terre orangée. Les pierres ont manifestement une faible épaisseur mais rien n'a été démonté qui permette de vérifier s'il s'agit de bugets ou de blocs traversant, formant à la fois le parement du couloir et toute l'épaisseur des murs. Au premier étage, un sondage a été fait sur le parement méridional de l'angle des murs MR1073 et MR1027. Ici, le mur MR1073 qui forme l'extrados du passage PR1035 est en petit appareil et non en pierres de taille, mais il est doublé d'une maçonnerie hétérogène qui a pu être rajoutée pour masquer un passage de canalisation (photo 1116).

Documents : MN1010

Photos : 1015

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1036

Fait : MR1034

Volume : 9

Pièce : 29

Catégorie : mur

Type : fenêtre

Équiv. : 1034

Dimensions : haut. 1,97 m larg. 0,69 m

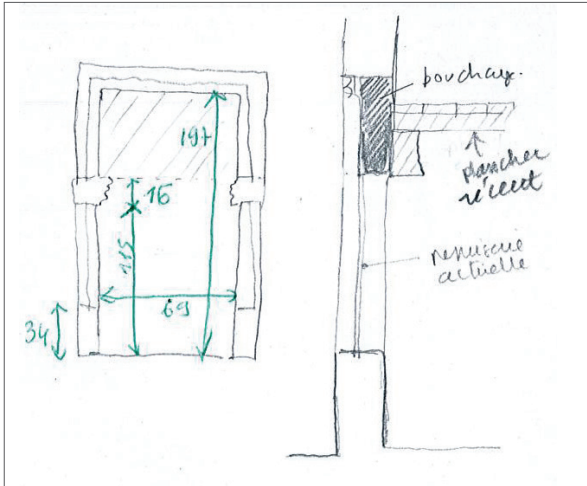
Description : fenêtre de la pièce 29, percée dans son mur septentrional MR1034. La fenêtre occupe approximativement le centre de la paroi côté interne. C'est une fenêtre à traverse de la fin du Moyen Âge ou du début de la période moderne qui formait, à l'origine, une ouverture de 1,97 m de haut sur 0,70 m de large. Elle a été réduite à 1,21 m de haut lors de la création d'une mezzanine divisant la pièce 29 dans sa hauteur, dans le courant du XXe siècle. La fenêtre d'origine est formée par un encadrement en

pierres de taille dont l'angle extérieur est délardé par deux gorges à profil segmentaires. Celles-ci débutent à 0,34 m au-dessus de l'appui et font tout le tour de la baie. Au-dessous le délardement est droit, en chanfrein. La moulure s'interrompt au niveau de la traverse. Cette dernière n'est pas conservée, elle a été déposée et ses extrémités ont été buchées. Voir MR1034.

Documents : MN1010

Photos : 1014, 1016, 1018, 1024, 1025, 1026, 1034

Auteur(s) : Odile Maufra



1036 - Croquis de la fenêtre 1036 du mur MR1034. À gauche élévation externe, à droite coupe en travers de la façade MR1134

- 1037

Fait : MR1037

Volume : 10

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Antérieur à : 1040

Orientation : nord>sud

Description : mur bâti au nord de l'immeuble, selon une direction nord-sud, dans l'axe du mur MR1027 qu'il prolonge vers le nord. Voir MR1037.

Photos : 1092, 1093, 1094

Auteur(s) : Marie Rochette

- MR1037

Volume(s) : 1

Catégorie : mur

Composition : 1037 : élévation de mur

Commentaire : mur bâti au nord de l'immeuble, selon une direction nord-sud, dans l'axe du mur MR1027 qu'il prolonge. Le mur sépare, à tous les niveaux, l'espace bâti 11, à l'ouest, de la cour 12, à l'est. Il n'a été observé qu'au premier étage, dans le cadre de deux sondages étroits sur chacun de ses parements au contact du mur MR1040 contre lequel il s'appuie. Il est bâti en appareil irrégulier de petits moellons de calcaire froid liés au mortier de sable gris et de chaux. L'angle observé n'est peut-être pas représentatif : il a été largement recassé par le percement d'une porte au moment où un petit bâtiment en L a été construit dans la cour, au XIXe ou au XXe siècle. La porte est formée par un encadrement de calcaire froid taillé. Le mur MR 1037

ouvre aussi, au premier, au deuxième et au troisième étage par trois fenêtres très simples, de facture moderne si l'on en croit leurs proportions, la sobriété des formes et l'importante embrasure (XVIIe-XIXe siècle). Elles remplacent certainement des baies antérieures qui permettaient aux pièces d'être éclairées, à moins que la lumière ne soit initialement venue du sud, par des fenêtres percées dans le mur MR1073. Au troisième étage, la baie remonte à la seconde moitié du XXe siècle.

Documents : MN1009, MN1010, MN1011

Photos : 1092, 1093, 1094

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1038

Catégorie : couche technique

Type : us annulée

Égalité : 1073

Description : numéro attribué en doublon (au mur MR1073) et annulé.

Photos : 1023

- 1039

Fait : MR1034

Volume : 9

Pièce : 39

Catégorie : mur

Type : fenêtre

Équiv. : 1034

Dimensions : haut. 0,83 m larg. 0,64 m

Description : fenestron percé au troisième étage du mur MR1034, au nord de la pièce 39. Voir MR1034.

Documents : MN1011

Photos : 1027

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1040

Fait : MR1040

Volume : 10, 1

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Antérieur à : 1037. 1041. 1052

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 15 m

Description : mur de séparation des immeubles des 11 et 13 rue des Marchands. Le mur a été observé en partie haute (il est en partie décroûté au 3e étage et non enduit dans sa partie qui surplombe la maison). Plus bas, il n'a fait l'objet que de petits sondages réduits sur sa face méridionale, qui ont permis de percevoir qu'il était bâti à tous les étages avant tous les murs en retour de la maison du 13 rue des Marchands. Il est donc le mur de limite de la propriété voisine et l'immeuble que nous étudions n'a pas de mur en propre au nord. Son tracé irrégulier suggère qu'il a été fait en plusieurs chantiers (dont le nombre n'a pas été détectable), ou bien qu'il suit les contours irréguliers d'une propriété constituée de plusieurs parcelles. Voir MR1040.

Photos : 1028, 1029, 1035, 1038, 1051, 1053, 1054, 1065, 1073, 1074, 1077, 1092, 1093, 1094, 1172, 1173, 1174, 1199, 1200

Auteur(s) : Odile Maufra. Marie Rochette

- MR1040*Volume(s)* : 1*Catégorie* : mur*Composition* : 1040 : élévation de mur. 1052 : reprise de mur. 1132 : fenêtre*Commentaire* : mur bâti selon une direction

approximativement est-ouest au nord de la parcelle qu'il sépare de ce côté de l'immeuble voisin. Le mur est intégralement bâti en appareil de petits moellons de calcaire froid équarris disposés en assises régulières d'une dizaine à une quinzaine de centimètres de hauteur (généralement 10-13 cm). Le liant est variable d'un étage à l'autre, probablement du fait de travaux de surface. Il est le plus souvent en terre orangée limoneuse, parfois en mortier (pièce 311 au troisième étage par exemple). En dépit de l'homogénéité de sa maçonnerie, le mur a pu être construit en plusieurs fois. Ce n'est pas attesté mais pressenti d'une part parce qu'il ne suit pas un axe homogène (cela peut avoir une autre explication, par exemple s'il a été bâti contre des constructions préexistantes qui n'étaient pas alignées), d'autre part, parce qu'à l'angle des espaces 10 et 11, au premier étage, à l'endroit où il dévie très légèrement, il présente une légère différence d'appareil. Le mur en retour MR1037 masque le contact entre les deux parties axées différemment du mur MR1040. A l'ouest, la maçonnerie est plus irrégulière avec des pierres moins calibrées et des joints plus épais (photo 1092b), tandis qu'à l'est on retrouve l'appareil régulier lié au limon orange (photo 1094). Une seule reprise a été détectée. Elle est tardive et elle est limitée à la chaîne d'angle de l'extrémité occidentale du mur. Là, au deuxième étage, on observe que l'extrémité du mur a été en partie démontée lors de la reconstruction de la façade sur rue MR1041. Au deuxième étage on observe que les blocs de la harpe d'angle, entre le mur MR1040 et son retour vers le nord (la façade de l'immeuble voisin, au 11 rue des Marchands) ont été déposés et remplacés par une maçonnerie de petits moellons, 1052, dont les assises ne sont pas alignées sur celles du mur MR1040 initial (photo 1076a). Ce bouchage est bien parementé et il s'insère à l'emplacement de l'ancien chaînage, entre l'extrémité tronquée du pan de mur ancien 1040 et la nouvelle façade MR1041. Au troisième étage, les blocs de la harpe sont encore en place. Ce sont des pierres de taille de module moyen en calcaire dur (photo 1038). Les faces de parement sont finement dressées et leur angle sud-ouest est marqué d'un chanfrein vertical qui montre que le chaînage initial formait un retour vers le nord et non le sud. La première façade de l'immeuble du 13 rue des Marchands s'est certainement appuyée sur ce chaînage. La nouvelle façade MR1041, construite en avant de la précédente, mordant sur la rue, s'appuie, non pas à la face méridionale du chaînage (contrairement à ce que l'on restitue pour le mur initial), mais contre son parement occidental. Cela invite à émettre l'hypothèse que les blocs d'angle récupérés au deuxième étage n'étaient pas ceux du mur MR1040 initial, contemporains de la construction de la maison du 11 rue des Marchands, mais ces mêmes blocs ou d'autres retournés pour former une harpe vers le sud au moment de la construction de la maison du 13 rue des Marchands. Ainsi trois temps sont pressentis dans ce secteur du bâti :

construction de l'immeuble du 11 rue des marchands et de son mur MR1040 formant à l'ouest un retour vers le nord, en l'espèce une façade sur rue. Puis, construction de la maison du 13 rue des Marchands appuyée au mur MR1040, sans mur septentrional propre, celui de la maison voisine devenant commun, et avec le retournement de quelques blocs du chaînage initial à l'extrémité du mur MR1040 pour former une harpe d'ancrage de la façade sur rue de la nouvelle maison. Enfin, probablement dans le cadre d'un réaligement des façades tout au long de la rue, le mur occidental a été refait en légère avancée par rapport à la position précédente. Une trentaine de centimètres a été gagnée. Quelques ouvertures ont été observées sur le mur MR1040, toutes en hauteur, au-dessus de la maison du 13 rue des Marchands. Ce sont des fenêtres éclairant les derniers niveaux de la maison voisine. L'une est un fenestron de 0,75 m de haut sur 0,48 m de large (1132). Il est percé de telle sorte qu'il a sa base à 2,55 m au-dessus du sol du troisième étage dans la pièce 311. Son encadrement est en pierres taillées, sans moulure. Il est parfaitement intégré dans la maçonnerie du mur MR1040. C'est donc une baie d'origine (photo 1200a). Au-dessus de ce fenestron, et au-dessus de la toiture de la maison du 13 rue des Marchands, il en existe un autre plus petit, qui éclaire une tourelle, vraisemblablement d'escalier, qui forme la partie la plus haute du mur MR1040 (photo 1051). C'est aussi une partie récente du mur puisqu'elle est en bugets.

Documents : MN1008, MN1009, MN1010, MN1011*Photos* : 1028, 1029, 1035, 1038, 1051, 1053, 1054, 1065, 1073, 1074, 1077, 1092, 1093, 1094, 1141, 1145, 1172, 1173, 1174, 1199, 1200*Auteur(s)* : Odile Mauftras. Marie Rochette**- 1041***Fait* : MR1041*Volume* : 12*Catégorie* : mur*Type* : élévation de mur*Postérieur* à : 1040. 1044*Orientation* : nord>sud*Dimensions* : long.6,30 m*Description* : mur de façade sur rue de la maison du 13 rue des marchands. Voir MR1041.*Photos* : 1029, 1038, 1053, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1269*Auteur(s)* : Odile Mauftras. Marie Rochette**- MR1041***Volume(s)* : 1*Catégorie* : mur*Composition* : 1041 : élévation de mur

Commentaire : mur de façade sur rue de la maison, fermant à l'ouest le volume 12. Le mur se développe sur quatre niveaux ; du rez-de-chaussée au troisième étage. Il est construit en bugets de calcaire coquilliers, taillés et disposés en assises réglées à joints fins (5 mm). Les pierres ont une hauteur régulière de 36 cm et, au troisième étage, une épaisseur de 0,20 m qui est celle du mur à ce niveau. Aux étages inférieurs l'épaisseur est analogue. Ce mode de construction est bien connu à Nîmes à l'époque

moderne. Le mur est percé de nombreuses ouvertures. Au rez-de-chaussée une porte et une vitrine le percent très largement. Au premier deux fenêtres à croisée, sans moulures, éclairent la pièce 112. Au deuxième étage deux baies identiques sont alignées sur celles de l'étage au-dessous. Au troisième étage, quatre fenestrons percent la façade. Ils sont irrégulièrement répartis : trois sont proches et simplement séparés d'un mince montant. Cet ensemble surmonte la travée septentrionale de l'étage au-dessous et l'espace entre les deux travées. Le quatrième fenestron est à l'extrémité méridionale du mur. Très peu d'éléments décoratifs sont présents : trois bandeaux moulurés soulignent, chacun, la base des fenêtres des étages. Ils courent sur toute la longueur de celle-ci. Le profil est très simple : une bande plate mince au sommet et un chanfrein au-dessous. Le cordon du premier étage est le plus haut (une quinzaine de centimètres), ceux des étages supérieurs vont en diminuant, à la fois en hauteur et aussi quelques peu en largeur (les profils n'ont pas été relevés). Deux masques sculptés positionnés en culot sont ancrés sous le cordon du premier étage, mais à distance de celui-ci : ils n'ont aucune raison d'être architecturale. Ils sont peut-être en remploi. L'un et l'autre figurent des êtres hybrides mi-homme mi-animal. Les baies du rez-de-chaussée sont très sobres. La vitrine est rectangulaire et entièrement enduite (en béton recouvert ?) et la porte d'entrée est soulignée par un encadrement de pierre de style moderne (fin XVIIIe ou XIXe siècle, voire début du XXe). Chronologiquement, la façade MR1041 est bâtie après celle de la maison du 11 rue des Marchands dont elle casse le chaînage au rez-de-chaussée et au premier étage. En effet, elle vient s'appuyer sur le larmier de la baie de la maison voisine, qui a été épargné, et sur ses cordons horizontaux dont les extrémités ont été recoupées (photo 1173). La chronologie est confirmée par les observations faites à l'intérieur, aux deux derniers étages (voir MR1040). On remarque que le mur MR1041 n'est pas tracé de manière régulière en plan. Il suit un alignement dans sa partie nord sur 4 m de long et un alignement un peu différent sur sa partie méridionale, de sorte qu'il présente un plan en accent circonflexe décentré, très ouvert (il est légèrement rentrant). La construction est bien homogène, la particularité du tracé ne vient pas de deux campagnes de construction distinctes. La maison fait face à la rue à un endroit où celle-ci est courbe. Le tracé de la façade s'adapte donc à celui de la voie publique.

Documents : MN1008, MN1009, MN1010, MN1011

Photos : 1029, 1038, 1053, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1143, 1202, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1269

Auteur(s) : Odile Mauftras. Marie Rochette

- 1042

Fait : MR1042

Volume : 2, 11

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1055, 1073

Antérieur à : 1104

Postérieur à : 1040, 1044

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 6,65 m

Description : mur de cloisonnement bâti selon une direction approximativement nord-sud à l'est du volume de façade 12 qu'il sépare de la pièce arrière 11 et de l'escalier en vis 2. Voir MR1042.

Photos : 1030, 1036, 1037, 1054, 1055, 1056, 1057, 1117, 1138, 1199, 1200, 1270, 1271, 1272, 1273, 1275, 1286, 1287, 1288, 1296, 1303, 1304

Auteur(s) : Odile Mauftras

- MR1042

Volume(s) : 2, 11

Catégorie : mur

Composition : 1042 : élévation de mur. 1104 : porte. 1110 : porte. 1155 : porte. 1156 : porte

Commentaire : mur de cloisonnement bâti selon un axe nord-sud dans la partie nord-ouest de l'immeuble pour séparer un grand espace uniforme à l'ouest, 12, d'une pièce arrière plus petite, 11, au nord-est et de la cage d'escalier 2, au sud-est. Le mur ne suit pas un tracé rectiligne, en plan. Il suit deux axes légèrement différents : le premier au nord sur 4,45 m de long, le second au sud, légèrement infléchi. L'inflexion est au sud-est du volume 11, comme si le changement d'axe du sud coïncidait avec l'ajout de la cage d'escalier. Chronologiquement, la construction du mur intervient après celle du mur MR1044 au rez-de-chaussée et au premier étage, tandis qu'elle lui est chaînée dans les étages supérieurs, de même qu'elle est chaînée au mur en retour MR1073 pour former la cage de l'escalier. Le mur est construit en assises régulières de petits moellons équarris de calcaire froid liés par une terre beige orangé assez dure, incluant de gros points de chaux (au premier étage) et un liant plus nettement orangé et à perles de chaux plus petites au deuxième étage et à la base du troisième. Là, l'extrémité méridionale du mur a été démontée et restaurée en même temps que l'angle qu'il forme avec le mur perpendiculaire MR1044 (photo 1303a). En partie haute du troisième étage, le mur a été exhaussé par une construction en bugets de calcaire tendre, formant un moyen appareil de taille. Cet agrandissement exhausse en partie le 3e étage en en crée un quatrième partiel qui prend la forme d'un solarium au-dessus de la cage d'escalier et de deux mezzanines dans la pièce 311 (411 du coup) et une partie de la pièce 312. Le mur présente une épaisseur de 0,22 m à ce niveau, alors qu'elle est de 0,30 à 0,40 m du rez-de-chaussée au deuxième étage. Plusieurs portes le percent. Au rez-de-chaussée, la porte 1104 est percée entre le couloir 01 et la cage d'escalier 02. Elle est ménagée à l'extrémité méridionale du mur, apparemment en même temps que la construction de celui-ci, mais elle est postérieure au mur de limite méridionale de la parcelle, MR1044 qui est antérieur. Le piédroit de la porte a été inséré dans le parement du mur (photo 1261d). Au premier, la porte 1155 permet la communication entre l'escalier et la grande pièce sur rue, 112. Cette porte a été agrandie par buchage de ses montants, mais tout indique qu'elle était, à l'origine, similaire à celle qui la surmonte à l'étage au-dessus, 1156 (entre l'escalier et la pièce 212). Cette dernière est de grande taille (2,10 m de hauteur à l'origine ; elle a été réduite par la suite lors d'un changement de plancher). Le linteau droit est adouci dans les angles qu'il forme avec les montant par

un quart de rond. L'encadrement est à angle droit au niveau des plinthes et déladé par une gorge à profil segmentaire au-dessus, gorge qui se poursuit sur le linteau. Au troisième étage, une troisième porte dessert l'escalier et la pièce de l'ouest 312. Elle est un peu différente des deux précédentes qu'elle surmonte car la moulure de ses montants est un tore en relief là où aux étages inférieurs elle est en creux. Ces trois portes sont parfaitement intégrées dans la maçonnerie du mur MR1042 dont elles sont contemporaines. Leur style gothique donne un ordre d'idée à la date de construction du mur et de l'escalier (XVe-XVIIe siècle ?). Trois autres portes desservent, chacune à un étage, les pièces arrière et septentrionales 111, 211 et 311 depuis les pièces de devanture 112, 212 et 312. Ces portes n'ont pas été décroûtées pour vérifier leur chronologie, mais la présence de portes anciennes bouchées entre l'escalier et les pièces 111, 211 et 313 montrent qu'initialement elles étaient accessibles directement par la cage d'escalier dont elles percent le mur septentrional MR1073. Les portes au nord du mur MR1042 sont donc certainement récentes.

Documents : MN1008, MN1009, MN1010, MN1011, MN1012
Photos : 1030, 1036, 1037, 1054, 1055, 1056, 1057, 1117, 1138, 1141, 1142, 1149, 1150, 1161, 1163, 1167, 1199, 1200, 1270, 1271, 1272, 1273, 1275, 1286, 1287, 1288, 1296, 1303, 1304

Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette

- 1043

Fait : MR1028

Volume : 2

Pièce : 42

Catégorie : mur

Type : Colonnade

Postérieur à : 1028

Description : petite colonnade installée à une date indéterminée au sommet du mur MR1028 pour soutenir une poutre de toiture et créer une grande ouverture. Celle-ci fait de l'espace sur l'escalier un solarium. Voir MR1028.

Documents : MN1012

Photos : 1031, 1047, 1048, 1049, 1050, 1166

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- 1044

Fait : MR1044

Volume : 1, 2

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1028 ?

Antérieur à : 1029. 1040. 1041. 1104. 1105. 1111

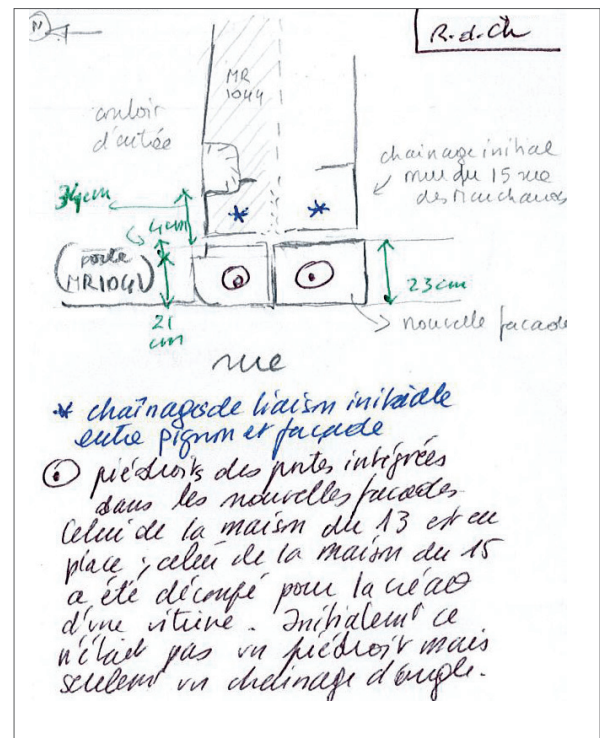
Orientation : est>ouest

Dimensions : long. cons. 10,40 m larg. 0,55 m

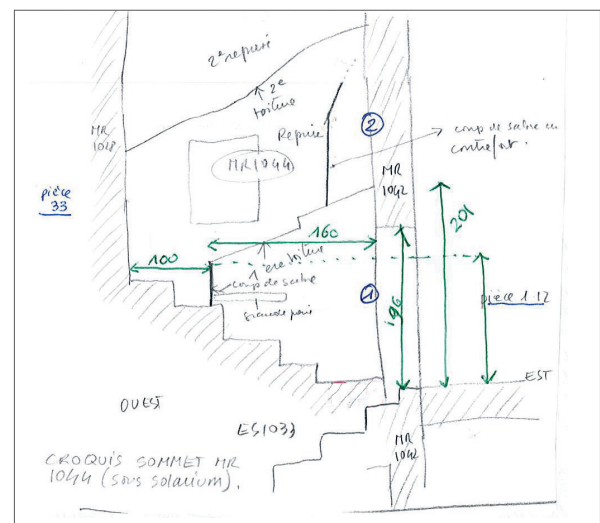
Description : grand mur de séparation des immeubles des 13 et 15 rue des Marchands, au sud-ouest de la parcelle. Voir MR1044.

Photos : 1071, 1072, 1138, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1274, 1278, 1279, 1288, 1290, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308

Auteur(s) : Odile MaufRAS. Marie Rochette



1044a - Croquis du plan de l'extrémité occidentale du mur MR1044 recoupée par la réfection de la façade MR1041 sur rue



1044b - Croquis de l'élévation du sommet du mur MR1044, face septentrionale, et coupe de l'escalier ES1103 au premier plan

- MR1044

Volume(s) : 1

Catégorie : mur

Composition : 1044 : élévation de mur. 1105 : fenêtre. 1111 : fenêtre. 1145 : fenêtre. 1154 : porte. 1158 : fenêtre
Commentaire : grand mur d'axe est-ouest, de séparation entre les immeubles des 13 et 15 rue des marchands, à l'ouest de la parcelle. Au rez-de-chaussée, le mur ferme au sur le couloir 01 et la cage d'escalier 02. Dans les étage il cloisonne les pièces du volume 12 et la cage d'escalier. Il a été bâti en plusieurs campagnes qui n'ont pu être décelées que partiellement, principalement après son décroûtage dans le volume de l'escalier. Dans un premier temps il est bâti perpendiculairement à la rue des Marchands, depuis celle-ci sur environ 11 m de long vers le cœur de

la parcelle. Là, il formait un angle avec le mur MR1028, son contemporain sans doute. Il est construit en assises régulières de petits moellons équarris et bien calibrés de calcaire froid, liés par une terre limoneuse orangée perlée de gouttelettes de chaux (photo 1261c, rez-de-chaussée de la cage d'escalier, photo 1263a, rez-de-chaussée du couloir 01). Il est difficile de dire sur quelle hauteur il se développe alors : on retrouve à son extrémité orientale, dans la cage d'escalier, un appareil similaire qui montre qu'il montait jusqu'au premier étage de ce côté (photo 1278). Au-dessus, toujours dans la cage d'escalier, son appareil est plus irrégulier avec des moellons moins calibrés et disposés en assises irrégulières. Le deuxième étage semble donc construit dans un deuxième temps (photo 1290, fin de la 2e révolution de l'escalier). Dans l'angle sud-ouest de la cage d'escalier entre le 2e et le 3e étage, on note que l'angle du mur MR1044 avec le mur MR1042 est repris (photo 1303a, 1304). Cette réfection est suivie de plusieurs reprises : l'ajout d'un conduit de cheminée (de la maison voisine) au-dessus d'une ligne de toiture entre le 2e et 3e étage (photo 1304, 1305), puis le rehaussement du mur à deux reprises pour former un troisième étage, rehausser celui-ci (photo 1305) et créer un quatrième. Le mur est percé de quelques ouvertures, une porte et une fenêtre anciennes et bouchées au rez-de-chaussée et des fenestrons pour éclairer l'escalier dans les étages. Au rez-de-chaussée, approximativement au centre du mur et à 2,66 m du sol, le jour 1158 est d'origine. Son encadrement, disparu, était parfaitement intégré dans le parement du mur. Il n'est resté que le négatif, de 0,56 m de haut sur 0,55 m de large qui permet de restituer un tout petit fenestron (photo 1266). On ne sait dans quel sens il ouvrait : l'extérieur était-il au nord ou au sud du mur MR1044. Let ouvreau prend place sur une assise d'arase marquée par sa régularité et sa faible hauteur. Cette assise, à 2,58 m du sol, ne semble pas avoir correspondu à un premier sommet du mur qui se développe, au-dessus, avec la même mise en œuvre qu'au-dessous (photo 1265). Le rez-de-chaussée est aussi percé, dans un chantier ultérieur, par la porte 1154 qui a été installée à l'extrémité du couloir 01 pour faire communiquer celui-ci avec la parcelle voisine. C'est une porte de service, très étroite (0,62 m). Il est probable que le battant se trouvait au sud, ce que le bouchage ne permet pas d'assurer. Dans les étages, les ouvertures sont des fenestrons de taille relativement modeste mais largement ébrasés (ceux qui ne sont pas bouchés au moins) pour laisser pénétrer au maximum la lumière. Celui du premier étage, 1145, est installé dès l'origine de la construction, à l'extrémité orientale du mur. A ce moment, l'escalier n'existe pas encore. Comme le fenestron du rez-de-chaussée, il n'en reste que le négatif de dépose de l'encadrement qui forme une ouverture de 0,80 m de haut sur 0,48 m de large (photo 1278). À la révolution suivante de l'escalier, entre le 1er et le 2e étage, la petite fenêtre 1105 est la plus grande, avec manifestement un fort ébrasement interne (photo 1290). La dernière révolution est éclairée par la petite baie 1111, initialement d'environ 0,75 m de haut sur 0,48 m de large, ramenée récemment à 0,55 m de haut par un bouchage partiel (photo 1305).

Documents : MN1008, MN1009, MN1010, MN1011
Photos : 1071, 1072, 1138, 1152, 1156, 1162, 1260, 1261,

1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1274, 1278, 1279, 1288, 1290, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308

Auteur(s) : Odile Mauftras

- 1045

Fait : MR1045

Volume : 3, 4

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Antérieur à : 1047, 1048

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 5,50 m larg. 0,30 m

Description : Façade sur cour de la maison du 13 rue des Marchands. La façade se développe sur un arc tendu au-dessus du rez-de-chaussée. Il ferme le volume 3 de la maison dans les étages (premier et second, photo 1061b). Il est largement ouvert par des grandes baies et des portes d'accès vers des loggias, en particulier au premier étage où il n'est quasiment pas mural (photo 1061b). Voir MR1045
Photos : 1039, 1040, 1041, 1042, 1045, 1046, 1061, 1066, 1067, 1068, 1081, 1084, 1089, 1110, 1111, 1112, 1176
Auteur(s) : Odile Mauftras

- MR1045

Volume(s) : 1

Catégorie : mur

Composition : 1045 : élévation de mur. 1047 : porte. 1048 : porte. 1062 : porte. 1063 : porte. 1133 : arc de décharge
Commentaire : façade méridionale, sur cour, de la maison. Le mur est bâti selon un axe approximativement est-ouest et sur deux étages seulement : le premier et le second. Au-dessus, cette partie de la maison n'a pas d'étage supplémentaire et le mur MR1045 reçoit la base de la toiture. Au rez-de-chaussée, le mur est largement ouvert : une baie en occupe toute la largeur. Elle est supportée par un arc (1133) disposé au niveau du plancher entre le rez-de-chaussée et le premier étage. L'arc repose sur deux massifs maçonnés construits à l'ouest contre le mur MR1028 (c'est le massif SB1134) et à l'est contre le mur MR1027 (SB1135). L'arc actuel n'est pas d'origine, il a été installé après la construction du mur MR1045, peut-être en remplacement d'un arc plus ancien (voir US 1133 et photos 1192). La façade MR1045 est bâtie en moyen appareil de calcaire coquillier blanc taillé. Les assises sont réglées et les joints fins (repris, ceux d'origine ne sont pas observables). La paroi a une épaisseur de 0,30 m au niveau de l'arc et de 0,24 m dans les étages. Le mur est donc très mince et d'autant plus léger qu'il est largement percé. C'est au premier étage que les ouvertures sont les plus nombreuses. Deux baies, non symétriques, occupent approximativement le centre du mur. À l'ouest, la plus grande est une grande fenêtre à croisée. Elle est jouxtée d'une fenêtre plus étroite à simple traverse (photo 1106). Ces deux fenêtres ont été restaurées à plusieurs reprises et de nombreuses pierres en ont été remplacées, cependant il en reste suffisamment d'origine pour être assuré que les restaurations ont respecté la modénature initiale. Les montants, le meneau et les traverses sont délardées par deux gorges à profil en arc segmentaire, l'une contre

l'autre, sauf à la base des piédroits où un chanfrein plat se substitue aux gorges. Les deux fenêtres reposent sur un appui qui participe d'un cordon en relief, mouluré, qui se développait sur toute la longueur apparente du mur, c'est-à-dire entre l'escalier ES1075 et sans doute le mur occidental de la cour, MR1059 (le garde-corps de la loggia L01077 le casse, de même que la porte 1068). A ce niveau, le mur est aussi percé de deux portes. L'une, 1062, est à l'extrémité orientale du mur et dessert la loggia depuis la pièce 13. C'est une porte simple à linteau droit, de 1,87 m de haut sur 0,82 de large (voir US 1062 et photo 1081). L'autre, 1063, est de même forme mais de facture différente : taillée (ou réservée ?) dans l'appareil du mur MR1045 et sans pierres d'encadrement propres. Son linteau a été déposé et ne permet pas de calculer sa hauteur d'origine et de la comparer aux hauteurs de plancher. Elle est actuellement haute de 1,73 m et large de 0,66. C'est donc une porte modeste, pourtant elle constitue un accès à l'étage noble pendant un temps puisqu'elle est au débouché de l'escalier ES1075 installé dans la cour. Les deux portes sont postérieures à la construction du mur. Au deuxième étage, il n'y a qu'une fenêtre, percée non pas au centre mais décalée vers l'est. Elle s'apparente aux baies de l'étage du dessous mais en étant à la fois plus petite et plus simple. C'est une fenêtre rectangulaire, plus large (1,40 m) que haute (1,04 m) à meneau central et dont l'encadrement et le meneau sont moulurés avec le même motif que les fenêtres du premier étage. De même, la fenêtre repose sur un appui qui est formé par le cordon saillant et moulurés qui court tout le long du mur. Ce dernier a un profil composé d'un épais tore au partie haute, et au-dessous, d'un chant plat, d'une gorge, d'un chanfrein double et d'un très mince chant plat à la base. Le linteau de cette fenêtre est entaillé par deux boulins, aujourd'hui buchés (photo 1061a) qui correspondent à l'ancrage de deux des solives de la toiture. Deux portes percent également la façade MR1045 à ce niveau, placées au droit des portes du premier étage. Ce sont, à l'est la porte 1048 et à l'ouest la porte 1047, l'une et l'autre sans doute percées dans le mur après construction, au moment de la création des loggias du 2e étage, L01053 et L01056, pour y donner accès depuis la pièce 23.

Documents : MN1003, MN1005, MN1006, MN1007, MN1009, MN1010

Photos : 1039, 1040, 1041, 1042, 1045, 1046, 1058, 1061, 1066, 1067, 1068, 1081, 1082, 1083, 1084, 1089, 1103, 1104, 1105, 1106, 1110, 1111, 1112, 1124, 1126, 1176, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1230, 1283

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1046

Fait : MR1028

Volume : 3

Pièce : 23

Catégorie : mur

Type : reprise de mur

Postérieur à : 1028

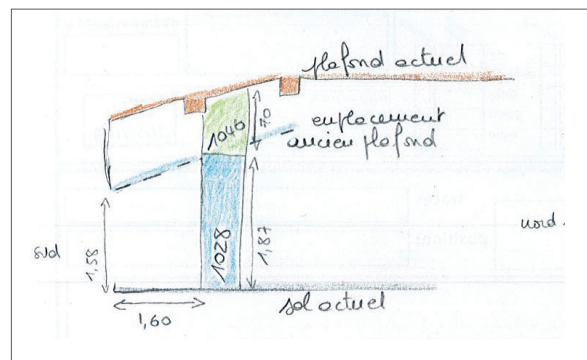
Description : rehaussement du mur MR1028, observé au deuxième étage, dans le sondage 22. Il est installé sur l'arase 1028. La maçonnerie 1046 correspond à une surélévation de la pièce d'environ 70 cm jusqu'au plafond

actuel. La construction est faite de blocs de pierre en calcaire semi dur, pour la plupart de petites dimensions. On note la présence également de quelques morceaux de tuile. Le tout est assemblé par un mortier de terre orange, friable et qui a pratiquement disparu. Il est ensuite remplacé du ciment gris. Voir MR1028.

Documents : MN1010

Photos : 1043, 1044

Auteur(s) : Marie Rochette



1046 - Croquis des maçonneries observées dans le sondage réalisé verticalement sur le mur MR1028 dans la pièce 23 : à la base la maçonnerie 1028, au sommet la reprise 1046

- 1047

Fait : MR1045

Volume : 3, 4

Pièce : 23, 24

Catégorie : mur

Type : porte

Antérieur à : 1058

Postérieur à : 1045

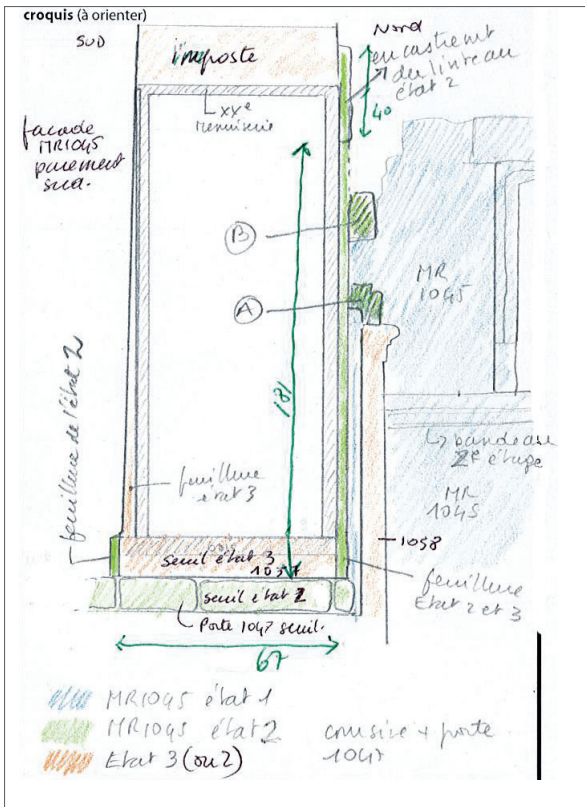
Dimensions : haut. 1,81 m larg. 0,67 m

Description : porte de circulation, au 2e étage, entre la pièce 23 et la loggia occidentale de la cour, L01056. La porte mesure 1,81 m de haut sur 0,67 m de large et elle présente deux états successifs. Du premier il ne reste que quelques pierres et les traces d'arrachement du seuil, des piédroits et du linteau (voir croquis sur la fiche de l'US 1047). Cette première partie n'est pas contemporaine de la construction du mur MR1045 dans laquelle elle s'insère : elle est postérieure. Elle a été bâtie dans une brèche percée pour la pose de son encadrement. Le linteau mesurait 0,41 m de haut et 0,16 de profondeur. Deux trous de scellement jouxtent le piédroit oriental de la porte, l'un au-dessus de l'autre et à environ 1,30 m du sol. Le premier (A sur le croquis) mesure 18 à 25 cm de haut et est restituable sur 10 de large. Il correspond peut-être à l'ancrage d'une ancienne rambarde de la loggia ou d'escalier. Le second (B), un peu plus haut, mesure 0,24 de hauteur au moins sur 0,10 m de large ; il pourrait être le vestige de l'ancrage dans le mur MR1045 d'un arc formeret de soutènement de la couverture de la loggia. Voir MR1045.

Documents : MN1010

Photos : 1089

Auteur(s) : Odile Maufra



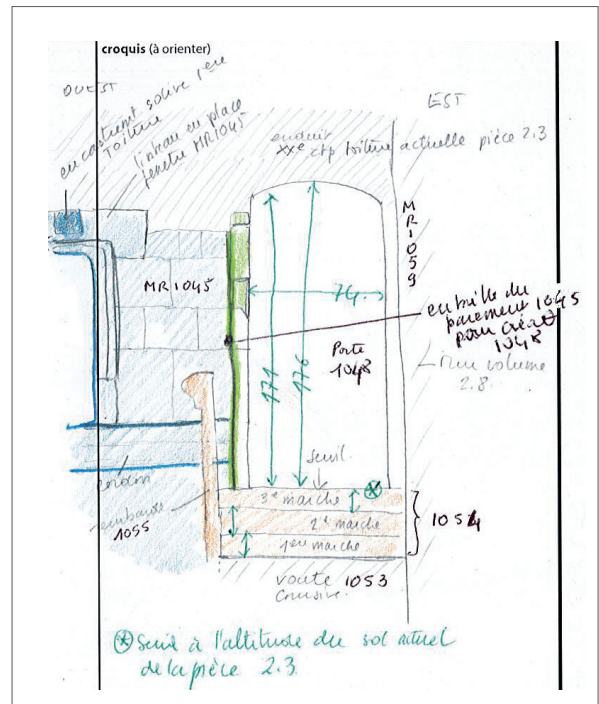
1047 - Croquis de l'élévation de la porte 1048 du mur MR1045, face externe (côté loggia L0153)

- 1048

Fait : MR1045
 Volume : 3, 4
 Pièce : 23, 24
 Catégorie : mur
 Type : porte
 Équiv. : 1053
 Postérieur à : 1045
 Dimensions : haut. 1,81 m larg. 0,67 m
 Description : porte de circulation, au 2^e étage, entre la pièce 23 et la loggia orientale de la cour, L01053. La porte mesure 1,71 m de haut et 0,74 m de large. Elle est couverte par un arc segmentaire. La porte est installée après coup : la feuillure externe est en partie taillée dans le parement du mur MR1045 et en partie faite de pierres de taille formant piédroit incrusté dans une entaille pratiquée dans le mur. L'encadrement de la porte recoupe le cordon mouluré du mur MR1045. Enfin, son linteau est trop haut par rapport à la base de la toiture initiale (celle-ci mesurée dans la pièce 23 et sur le linteau de la fenêtre du 2^e étage) : elle fonctionne donc avec un rehaussement du couvert (la base de son linteau est 18 cm au-dessus du sommet des boullins de pose des solives conservées sur le linteau). Voir MR1045.
 Documents : MN1010
 Photos : 1042, 1045, 1066, 1067, 1068, 1176
 Auteur(s) : Odile Maufas

- 1049

Fait : MR1049
 Volume : 4, 5,
 Catégorie : mur
 Type : élévation de mur



1048 - Croquis de l'élévation de la porte 1047 du mur MR1045, face externe (côté loggia L01056)

Équiv. : 1068. 1077

Antérieur à : 1053. 1056. 1069. 1076. 1141

Orientation : est > ouest

Dimensions : long. 6,30 m larg. 0,40 m

Description : façade septentrionale sur cour de l'aille méridionale de la maison. Le mur est enduit largement tant à l'extérieur qu'à l'intérieur : il n'a été observé qu'au rez-de-chaussée et dans le cadre d'un unique sondage au revers et au deuxième étage. Voir MR1049.

Photos : 1033, 1069, 1070, 1090, 1091, 1108, 1109, 1242, 1300, 1301

Auteur(s) : Marie Rochette

- MR1049

Volume(s) : 4, 5,

Catégorie : mur

Composition : 1049 : élévation de mur. 1068 : porte. 1069 : porte

Commentaire : mur de façade septentrionale, sur cour, de l'aille méridionale de la maison. Le mur fait face à la façade MR1045 et il est traité approximativement de la même manière, avec un rez-de-chaussée très évidé, un premier étage très ouvert et un second plus modestement (photo 1108). La maçonnerie est en petits moellons de calcaire dur équarris, disposés en assises assez régulières de 12-15 cm de hauteur au premier étage, parement extérieur et de 8-10 cm de hauteur chacune au deuxième étage, en parement interne. Le liant est une terre sablo-limoneuse brune au deuxième étage et une terre limoneuse beige orangé au premier. Le rez-de-chaussée a été largement repris, en sous-œuvre, pour la création d'une grande ouverture couverte par l'arc surbaissé 1141 en claveaux de calcaire froid équarris liés par un limon orange vif (photo 1221). Sans doute assez rapidement après ces travaux, et du fait de l'affaissement de l'arc, le mur a été reconstruit sous l'arc, mais avec deux

portes d'accès à des pièces voûtées du rez-de-chaussée servant de caves (05 et 06). A l'est, l'arc 1141 casse l'extrémité (la partie haute de la retombée méridionale) de l'arc 1148 de la loggia LO1077 (photo 1220). Au deuxième étage aussi le mur est partiellement et tardivement repris, en parement extérieur (photo 1300). Le mur est percé de 5 baies. Les deux portes du rez-de chaussée sont de simples ouvertures quadrangulaires, sans encadrement mouluré. Deux fenêtres percent le centre du mur au premier étage : une croisée qui éclaire la pièce 16 et une fenêtre à traverse donnant de la lumière à la pièce 15. Leur modénature est identique à celle des fenêtres qui leur font face, sur le mur MR1045. La fenêtre unique du deuxième et dernier étage est traitée, en revanche, avec plus de simplicité. Elle est simplement rectangulaire et restituable sur 0,83 m de haut et environ 0,60 m de large d'après la longueur du linteau initial mesuré en face interne (1,03 m) et sa position par rapport au piédroit conservé. La baie a en effet été élargie tardivement vers l'ouest (photos 1301, 1301a). Les trois fenêtres ont des encadrements en calcaire coquillier fin, tendre et blanc. Elles sont bien insérées dans la maçonnerie du premier état du mur dont elles sont contemporaines. Seules celles du premier sont soulignées d'un cordon saillant dont la moulure reprend le motif du cordon de la façade opposée sur la cour, ainsi que la position à hauteur des appuis. En revanche, le cordon est ici limité en longueur : il est présent sous les fenêtres, sans interruption, mais ne se poursuit pas sur toute la largeur du pan de mur. Deux portes sont percées dans le mur MR1049 au premier étage : 1068 à l'est et 1069 à l'ouest, pour desservir, respectivement, la pièce 16 depuis la loggia LO1077 et la pièce 15 depuis la loggia LO1076. La première est haute de 1,81 m et large de 0,77. Elle est de forme simple avec un linteau droit en couverture. Elle est parfaitement insérée dans la maçonnerie du mur dont elle est contemporaine du premier état. La seconde, à l'ouest, a été percée plus tard, au moment où la loggia LO1076 a été créée (photo 1242a). Son linteau à arc segmentaire est plus tardif encore : il a été remplacé en évitant d'abîmer les culées des arcs qui supportent la voûte de la loggia supérieure, LO1056 (voir US 1069).

Documents : MN1008, MN1009, MN1010

Photos : 1033, 1060, 1062, 1063, 1064, 1069, 1070, 1090, 1091, 1103, 1108, 1109, 1123, 1220, 1221, 1222, 1232, 1233, 1239, 1242, 1300, 1301

Auteur(s) : Odile Mauftras. Marie Rochette

- 1050

Fait : TO1050

Volume : 12

Pièce : 312

Catégorie : toiture

Type : poutre

Équiv. : 1042. 1051

Postérieur à : 1040

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 5,70 m (sans les parties encastrées) haut. 0,36 m larg. 0,26 m

Description : poutre de la toiture TO1050 couvrant les pièces 311 et 312 au troisième étage. La poutre 1050 est

au centre-ouest de la pièce 312. Elle est axée nord-sud et elle est encastrée, respectivement, dans les murs MR1040 et MR1044. Elle est issue d'un arbre résineux dont le tronc, bien rectiligne et de section ovale, a été équarri. Le bois a été taillé sur une face et sur toute sa longueur pour amaigrir sa largeur. La poutre mise en œuvre mesure 0,36 m de haut sur 0,26 m de large et elle mesure 5,70 m de long entre les deux murs.

Documents : MN1011

Auteur(s) : Odile Mauftras. Marie Rochette

Prélèvements : oui

- TO1050

Volume(s) : 1

Composition : 1050 : poutre. 1051 : poutre. 1112 : poutre

Commentaire : toiture d'une partie de l'aile septentrionale de la maison, couvrant les pièces 311 et 312 de la maison, au-dessus du 3e étage donc. Les deux pièces sont hautes et possèdent chacune, sur une partie de leur surface, une mezzanine qui constitue en quelques sorte un 4e étage que la toiture recouvre. Elle couvre aussi le solarium 42 bâti au-dessus de la cage d'escalier. Le toit TO1050 est à deux pentes. Il a son faitage au droit du mur de cloison MR1042 qui sépare la pièce 312 d'un côté des espaces 311 et 42 de l'autre. Le pan de toiture de l'ouest retombe sur le mur de façade MR1041. Il couvre une longueur de 6,70 m, sans compter la pente. Deux poutres, 1050 et 1051, ont été tendues entre le mur nord MR1040 et le mur sud MR1044 pour soutenir les chevrons. Ce sont des troncs rectilignes d'arbres résineux qui ont été équarris. Le pan de toiture de l'est est plus court. Il est soutenu par une seule poutre intermédiaire, 1112, entre la cloison MR1042 et la façade arrière MR1037. La pièce 311 qu'il couvre étant moins large, la poutre a une moindre longueur. Les chevrons, largement remplacés et le couvert de tuiles romanes n'ont pas été enregistrés.

Auteur(s) : Odile Mauftras

- 1051

Fait : TO1050

Volume : 12

Pièce : 312

Catégorie : toiture

Type : poutre

Équiv. : 1042. 1051

Postérieur à : 1040

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 6,40 m (sans les parties encastrées) haut. 0,35 m larg. 0,18 m

Description : poutre de la toiture TO1050 couvrant les pièces 311 et 312 au troisième étage. La poutre 1051 est au centre-est de la pièce 312. Elle est axée nord-sud et elle est encastrée, respectivement, dans les murs MR1040 et MR1044. Elle est issue d'un arbre résineux dont le tronc, bien rectiligne et de section ovale, a été équarri. Le bois a été taillé sur une face et sur toute sa longueur pour amaigrir sa largeur. La poutre mise en œuvre mesure 0,35 m de haut sur 0,18 m de large et elle mesure 6,40 m de long entre les deux murs. Cette poutre n'est sans doute pas celle d'origine. Elle a été installée dans un trou d'encastrement du

mur MR1040 qui est scellé au ciment mais qui masque peut-être un scellement plus ancien au mortier de chaux. Soit la poutre date du premier couvrement de la maison (le mur MR1040 étant celui de la maison voisine et plus ancienne, il est antérieur à la maison du 13 rue des marchands), soit il s'agit d'une toiture plus tardive, résultant d'une restauration de l'époque moderne ou contemporaine.

Documents : MN1011

Photos : 1065

Auteur(s) : Odile Mauftras

Prélèvements : oui

- 1052

Fait : MR1040

Volume : 12

Pièce : 112

Catégorie : mur

Type : reprise de mur

Antérieur à : 1041

Postérieur à : 1040

Description : reprise de l'extrémité occidentale du mur MR1040, observée au premier étage, dans l'angle nord-ouest de la pièce 112. La reprise est contemporaine de la réfection de la façade MR1041. Voir MR1040.

Documents : MN1009

Photos : 1077

- 1053

Fait : L01053

Volume : 4

Pièce : 24

Catégorie : loggia

Type : voûte

Postérieur à : 1045. 1049. 1068

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 3,10 m larg. 1,15 m

Description : voûte en berceau de soutènement de la loggia L01053, à l'est de la cour et au deuxième étage, composée de deux arcs doubleaux tendus entre les façades MR1045 au nord et MR1049 au sud et du voutain (photo 1085). La voûte mesure 3 à 3,10 m de long sur 1,15 m de large. Elle est construite en pierre de taille et en calcaire coquillier assez fin, tendre et blanc avec une patine jaunâtre (photo 1084, 1084a). Les arcs ont une hauteur de 24 cm et une largeur de 19 cm pour celui qui est en façade et une largeur de 9,5 cm pour celui qui est adossé au mur oriental MR1059. Ils sont moulurés avec une succession de chants plats, tore, gorge et chanfrein selon un profil gothique tardif, commun à la Renaissance (Minute MN1001, photos 1081b, 103). Le voutain est en petites pierres taillées, de largeur mince et très régulière, mises en œuvre à joints minces.

Documents : MN1001, MN1006

Photos : 1042, 1045, 1066, 1068, 1069, 1070, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1090, 1110, 1112, 1176, 1245

Auteur(s) : Odile Mauftras

- L01053

Volume(s) : 4

Pièce(s) : 24

Catégorie : loggia

Composition : 1053 : voûte. 1054 : sol et emmarchement.

1055 : garde-corps

Commentaire : loggia du deuxième étage de la maison, installée dans la cour, en façade du bâtiment oriental, contre le mur MR1059. La loggia permet la communication entre les pièces 23 au nord et 26 au sud. Elle est longue, axée nord-sud avec une porte à chaque extrémité, et de forme rectangulaire irrégulière, étant légèrement plus large au nord (1,15 m) qu'au sud (1,10 m hors œuvre. Photo 1068). L'ouvrage est composé d'une voûte en berceau segmentaire, 1053, reposant sur deux arcs doubleaux moulurés et qui forme à la fois le couvrement de la loggia du premier étage L01077 et le sol de la loggia. Ce dernier, 1054 est 36 cm sous le niveau du sol actuel de la pièce 23 et 1 cm au-dessus de celui de la pièce 26. Enfin, la coursive est protégée par un garde-corps plein, 1055, avec plinthe saillante et main-courante moulurée (photo 1069a). L'ensemble est construit en pierres de taille et en calcaire coquillier tendre et blanc (aujourd'hui patiné). La modénature des arcs de la voûte sont connus dans l'architecture provençale au tournant des XVe et XVIe siècles.

Documents : MN1001, MN1010

Photos : 1042, 1045, 1046, 1058, 1066, 1068, 1069, 1070, 1084, 1085, 1086, 1106, 1107, 1112, 1176, 1245

Auteur(s) : Odile Mauftras

- 1054

Fait : L01053

Volume : 4

Pièce : 24

Catégorie : loggia

Type : sol et emmarchement

Postérieur à : 1048. 1055

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 3,10 m larg. 0,90 à 1 m

Description : sol de la loggia L01053 et deux marches d'accès à la porte 1048 du nord. Le sol de la loggia est plus bas que celui de la pièce 23, avec 0,36 m d'écart. Les marches d'accès à la porte 1048 ont une hauteur inégale : 16 cm pour la plus basse, 10 cm la seconde. Ces marches ne sont peut-être pas d'origine mais ajoutées lors d'un changement du plancher de la pièce 23. Au sud, entre le sol de la loggia et la pièce 26, il y a un seuil qui mesure 14 cm de haut. Il est 17 cm au-dessus du niveau du sol de la pièce 26 qui est donc plus bas d'un centimètre que le sol de la coursive.

Documents : MN1006, MN1010

Photos : 1042, 1045, 1066, 1068, 1069, 1070, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1090, 1110, 1112, 1176, 1245

Auteur(s) : Odile Mauftras

- 1055

Fait : L01053

Volume : 4

Pièce : 24

Catégorie : loggia

Type : garde-corps

Antérieur à : 1054

Postérieur à : 1053

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 3,15 m larg. 0,19 m haut. 0,90 m
Description : garde-corps de la loggia LO1053. L'ouvrage est plein, réalisé en grandes dalles de calcaire coquillier taillé et poli (photo 1069a). La plinthe est chanfreinée à la base et le sommet des dalles est mouluré pour souligner la main courante (photo 1070). La moulure reprend celle des cordons qui longent la façade septentrionale sur cour MR1045. Le garde-corps mesure 0,90 m de haut et 0,19 m de large.

Documents : MN1006, MN1010

Photos : 1042, 1045, 1046, 1066, 1068, 1069, 1070, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1090, 1106, 1107, 1110, 1112, 1176, 1245

Auteur(s) : Odile Mauftras

- 1056

Fait : LO1056

Volume : 4

Pièce : 24

Catégorie : loggia

Type : voûte

Antérieur à : 1069

Postérieur à : 1045. 1049

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 4,45 m larg. 1,05 m

Description : voûte en berceau de soutènement de la loggia LO1056, à l'est de la cour et au deuxième étage, composée de deux arcs doubleaux tendus entre les façades MR0,90 à 1 m de large. Elle est construite en pierre de taille, en calcaire coquillier assez fin, tendre et blanc, avec une patine jaunâtre (photo 1084, 1084a). Les arcs ont une hauteur de 24 cm et une largeur de 17 pour celui qui est en façade et une largeur de 0,9 cm pour celui qui est adossé au mur oriental MR1059. Ils sont moulurés. Le voutain est en petites pierres taillées, de largeur mince (un peu moins toutefois que les matériaux de la voûte 1053), régulière, mises en œuvre à joints minces.

Documents : MN1006

Photos : 1042, 1045, 1066, 1068, 1069, 1070, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1089, 1090, 1110, 1112, 1176, 1245

Auteur(s) : Odile Mauftras

- LO1056

Volume(s) : 4

Pièce(s) : 24

Catégorie : loggia

Composition : 1056 : voûte

Commentaire : loggia du deuxième étage de la maison, installée dans la cour, en façade du bâtiment oriental, contre le mur MR1028 (photo 1104). La loggia permet la communication entre les pièces 23 au nord et 26 au sud. Elle est longue, axée nord-sud avec une porte à chaque extrémité, et de forme rectangulaire irrégulière, étant un peu plus étroite au nord (0,90 m) qu'au sud (0,97 hors œuvre). L'ouvrage est composé d'une voûte identique dans ses formes et sa modénature à celle qui lui fait face, 1053. Cette voûte forme le couvrement de la loggia du premier étage LO1076, également d'un sol, 1057 et d'un garde-corps, 1058. L'ensemble est construit en pierres de taille

et en calcaire coquillier tendre et blanc (aujourd'hui patiné). Chronologiquement, la loggia est contemporaine de la porte 1047 qui la dessert au nord, et antérieure à la porte, non numérotée, par laquelle elle communique au sud avec l'aile méridionale de la maison.

Documents : MN1010

Photos : 1103, 1104, 1105, 1297, 1298, 1299

Auteur(s) : Odile Mauftras

- 1057

Fait : LO1056

Volume : 4

Pièce : 24

Catégorie : loggia

Type : sol et emmarchement

Antérieur à : 1058

Postérieur à : 1056

Orientation : est>ouest

Description : sol de la loggia LO1056 et seuil d'accès à la porte 28 du nord. Le premier seuil de la porte a une hauteur d'une douzaine de centimètres au-dessus du sol de la loggia. Un second seuil le surmonte (voir porte US 1047), d'une quinzaine de centimètre qui est au niveau du sol actuel de la pièce 28. Voir LO1056

Documents : MN1010

Auteur(s) : Odile Mauftras

- 1058

Fait : LO1056

Volume : 4

Pièce : 24

Catégorie : loggia

Type : garde-corps

Postérieur à : 1057

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 3,30 m larg. 0,19 m haut. 0,90 m

Description : garde-corps de la loggia LO1053. L'ouvrage est plein, réalisé en grandes dalles de calcaire coquillier taillé et poli (photo 1103a). La plinthe est chanfreinée à la base et le sommet des dalles est mouluré pour souligner la main courante (photo 1070). Le garde-corps mesure 0,90 m de haut et 0,19 m de large, comme celui de la loggia LO1053 qui lui fait face et auquel il est en tout point similaire. On note ici, sous la plinthe, une partie enduite de la maçonnerie qui signale soit un déplacement du garde-corps d'une petite dizaine de centimètres vers le haut, soit une réfection de la paroi qui le supporte. Voir LO1056.

Documents : MN1006, MN1010

Photos : 1042, 1045, 1046, 1066, 1068, 1069, 1070, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1090, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1110, 1112, 1176, 1245, 1297, 1298, 1299

Auteur(s) : Odile Mauftras

- 1059

Fait : MR1059

Volume : 4, 8

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1060. 1066

Antérieur à : 1053

Postérieur à : 1070. 1031
Orientation : nord>sud
Dimensions : long. 8,50 m larg. 0,20 m
Description : élévation du mur de façade sur cour de l'aile orientale de la maison. Voir MR1059.
Photos : 1244, 1245, 1246
Auteur(s) : Odile Mauftras

- MR1059

Volume(s) : 4, 8
Catégorie : mur
Composition : 1059 : élévation de mur. 1060 : élévation de mur. 1067 : fenêtre
Commentaire : façade sur cour de l'aile occidentale de la maison. Le mur est construit selon un axe nord-sud dans l'alignement du mur antérieur MR1027. Au rez-de-chaussée il n'a pas été observé, car masqué par des constructions plus récentes (SB1135, US 1140). Dans les étages, seule le parement extérieur du premier étage a été mis à nu et analysé. Le mur se développe sur trois niveaux, du rez-de-chaussée au deuxième étage. Il mesure 8,50 m de long mais n'a été vu que sur les 5,50 m septentrionaux ; plus au sud il semble avoir été remplacé par une cloison récente, à moins qu'il se soit initialement limité aux 5,50 m du nord. Il est construit en petit appareil de moellons de calcaire froid, un peu moins régulièrement calibrés que sur les constructions plus anciennes sur la parcelle. Les assises en sont un peu moins régulières. Le liant d'origine n'a pas été observé. Au premier étage il forme une cloison au nord, entre les extrémités sud-est et nord-ouest des pièces 13 et 18. Là, il est percé de la porte 1060 qui offre, du côté de la salle 13, un linteau imposant par sa taille (0,33 m), sa mouluration complexe et son blason central (photo 1282b). Ce dernier a malheureusement été abimé et n'est plus lisible. Il est possible, au demeurant, qu'il ait supporté un motif peint et non sculpté. Dans sa partie centrale, le mur MR1059 forme une façade sur cour. Celle-ci s'ouvre à l'origine par une grande baie à croisée, 1067, dont les éléments conservés indiquent une similitude de style avec les autres fenêtres sur cour de l'immeuble (photo 1245). Lorsque la cour a été dotée de loggia, l'une d'elle (LO1053) passe devant la partie supérieure de la fenêtre 1067 qui a été réduite pour cette occasion et ramenée à une fenêtre quadrangulaire simple, un peu moins large et nettement moins haute. Au deuxième étage, le mur est percé d'une porte et d'une fenêtre au droit de celles du premier. Ces baies semblent très récentes et associées à un état tardif de la maison (XXe siècle). Le mur MR1059 est cependant certainement conservé à cet étage sous les enduits : il est, au moment de sa construction, la façade de l'unique pièce (28) qui permet de passer de l'aile nord de la maison à l'aile sud.

Documents : MN1009, MN1010
Photos : 1078, 1079, 1080, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1107, 1112, 1219, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1282
Auteur(s) : Odile Mauftras

- 1060

Fait : MR1059
Volume : 8

Pièce : 13, 18
Catégorie : mur
Type : élévation de mur
Équiv. : 1059. 1066
Antérieur à : 1062 ?
Postérieur à : 1070. 1071
Dimensions : larg. 0,85 m
Description : porte de communication entre les pièces 13 et 18 au premier étage. La porte est aménagée à l'extrémité septentrionale du mur MR1059 dont elle la la contemporaine. Au nord, son piédroit est encastré dans l'angle des murs antérieurs MR1027 et MR1031 (US 1070). L'encadrement est en pierre de taille, en calcaire froid (de Roquemaillère ?). Les montants ont un profil adouci par un quart-de-rond (seul celui du sud est bien observé) et le linteau, droit et arrondi aux extrémités par deux quarts-de-rond pour retomber en ligne douce sur les montant, est ornée d'une moulure complexe et d'un écusson (illisible). Le linteau mesure 0,33 m de hauteur. La feuillure est en parement oriental ; le vantail battait donc dans la pièce 18. Voir MR1059.

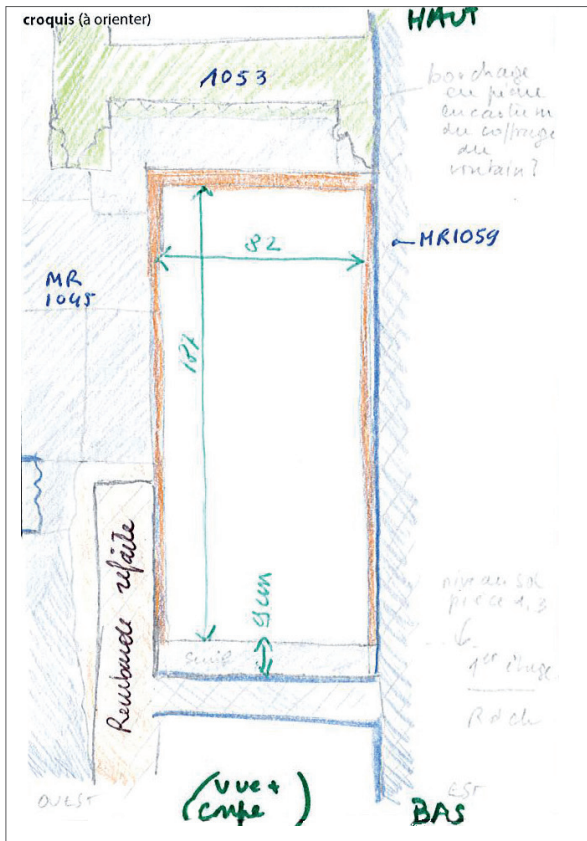
Documents : MN1002, MN1009
Photos : 1079, 1080, 1244, 1245, 1246, 1282
Auteur(s) : Odile Mauftras

- 1061

Fait : MR1033
Volume : 1
Pièce : 110
Catégorie : mur
Type : niche réservée dans un mur
Postérieur à : 1033
Dimensions : haut. 1,43 m larg. 1,10 m prof. indét.
Description : niche aménagée dans le mur MR1033, à l'est de la pièce 110, contre l'angle nord-est. La niche a sa base au niveau du sol de la pièce. Elle est haute de 1,43 m, large de 1,10 m et sa profondeur n'est pas connue car elle est bouchée. Elle correspond probablement à un ancien petit placard mural.
Auteur(s) : Marie Rochette

- 1062

Fait : MR1045
Volume : 3, 4
Pièce : 13, 14
Catégorie : mur
Type : porte
Équiv. : 1045
Antérieur à : 1053
Dimensions : haut. 1,87 m larg. 0,82 m
Description : porte de circulation, au premier étage, entre la pièce 13 et la loggia orientale de la cour, LO1077. La porte mesure 1,87 m de haut et 0,82 m de large. Il est difficile de dire si elle a été prévue dès l'origine ou si elle est postérieure à la construction du mur dans lequel elle s'insère. Elle n'a pas d'encadrement propre : elle a été réservée ou découpée dans la paroi 1045. C'est une porte quadrangulaire simple, à linteau plat avec une feuillure externe montrant qu'elle était dotée d'un volet. Elle surmonte un seuil de 9 cm de haut qui l'isole du sol de la



1062 - Croquis de l'élévation de la porte 1062 du mur MR1045, face externe (côté loggia L01077)

loggia, légèrement plus bas pour éviter les pénétrations d'eau dans la maison les jours de pluie.

Documents : MN1009

Photos : 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1110, 1111, 1112

Auteur(s) : Odile Maufas

- 1063

Fait : MR1045

Volume : 3, 4

Pièce : 13, 14

Catégorie : mur

Type : porte

Équiv. : 1045

Antérieur à : 1053

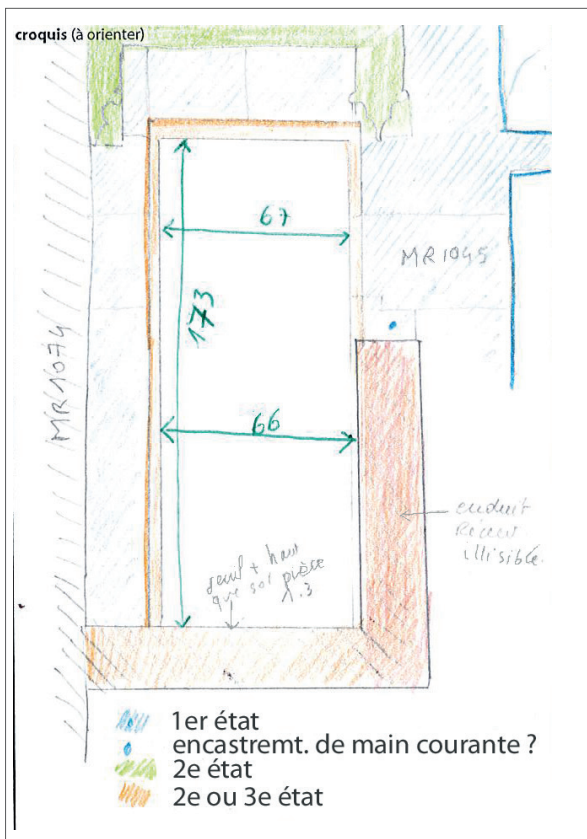
Dimensions : haut. 1,73 m larg. 0,67 m

Description : porte de circulation, au premier étage, entre la pièce 13 et la loggia occidentale de la cour, L01076. La porte mesure 1,87 m de haut et 0,82 m de large. Il n'est pas assuré qu'elle ait été aménagée en même temps que le mur MR1045 : elle n'a pas de pierres d'encadrement en propre, étant découpée dans l'appareil de la façade, ce qui peut avoir été prévu à l'origine comme réalisé postérieurement. C'est toutefois par cette porte que l'on accédait à la pièce 13 du premier étage depuis l'escalier ES1075 dans la cour : la porte est donc, au plus tard, contemporaine de l'escalier qui ne paraît pas d'origine (voir ES1075). En revanche, sa relation chronologique avec le mur MR1028 est bien nette. Son piédroit occidental a été encastéré dans le mur préexistant MR1028. Voir MR1045.

Documents : MN1009

Photos : 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1110, 1111, 1112, 1283

Auteur(s) : Odile Maufas



1063 - Croquis de l'élévation de la porte 1063 du mur MR1045, face externe (côté loggia L01076)

- 1064

Fait : MR1033

Volume : 1

Pièce : 19

Catégorie : mur

Type : niche réservée dans un mur

Postérieur à : 1033

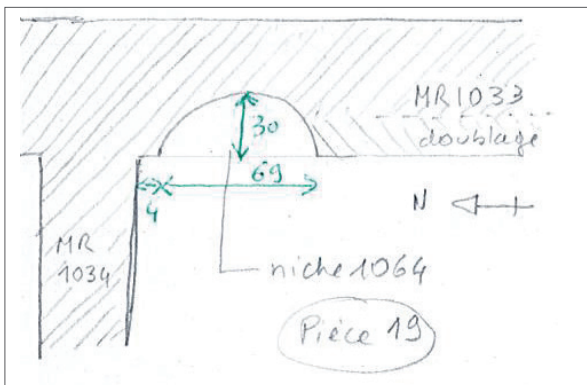
Dimensions : haut. 1,60 m larg. 0,69 m prof. 0,30 m

Description : petite niche aménagée dans le mur MR1033 et dans la pièce 19, contre l'angle nord-est de la pièce. Elle a été aménagée dans le mur au moment où celui-ci a été doublé par une paroi de briques qui n'est présente qu'à cet étage et dans cette pièce. Le doublage de briques n'a pas été dégagée entièrement : il correspond peut-être au bouchage d'une ancienne ouverture : cheminée ? Placard ?. La niche est haute de 1,60 m, large de près de 0,70 m et profonde de 0,30. Elle a sa base à 0,21 m au-dessus du sol actuel. Sa base et ses montants sont droits, son couverture est en cul de four. L'ensemble est enduit et peint de manière uniforme. Elle a été aménagée avec des étagères dont il ne reste que les tasseaux de pose.

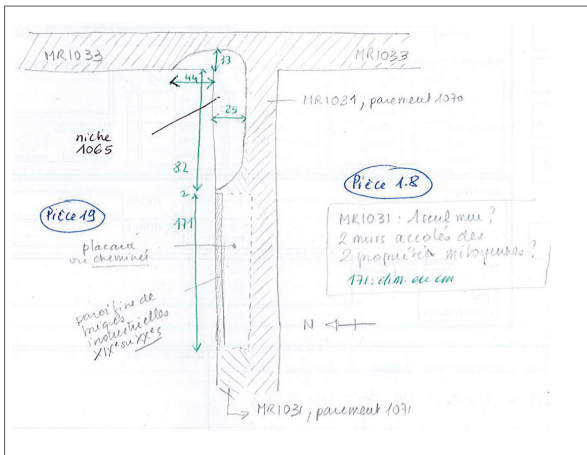
Photos : 1096, 1097

Auteur(s) : Marie Rochette

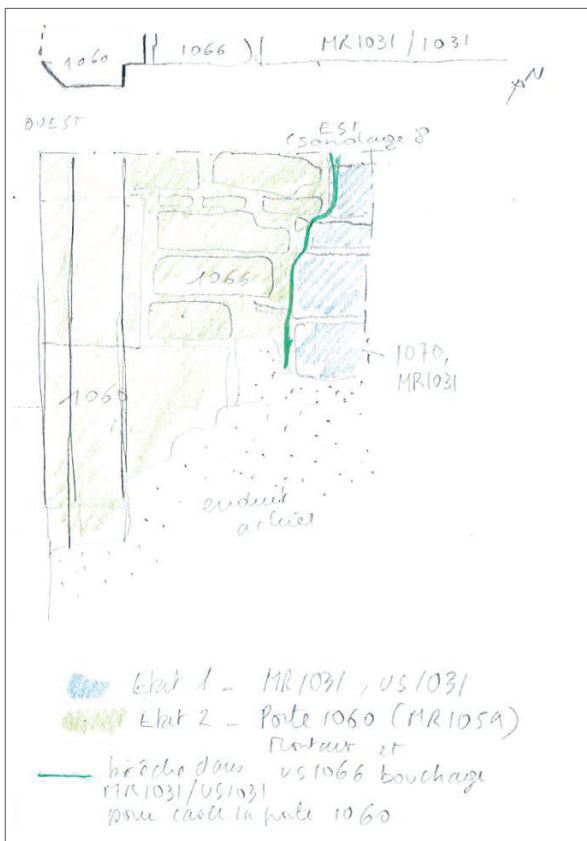
- 1065



1064 - Croquis du plan de la niche 1064 dans l'angle nord-est de la pièce 19



1065 - Croquis du plan de localisation de la niche 1065 dans l'angle sud-est de la pièce 19



1066 - Croquis de l'élévation de la reprise 1066 contemporaine et la pose de la porte 1060 dans le mur MR1031 (parement 1070)

Fait : MR1033

Volume : 1

Pièce : 19

Catégorie : mur

Type : niche réservée dans un mur

Postérieur à : 1071. 1033

Dimensions : haut. 1,77 m larg. 0,44 et 0,82 m prof. 0,33 et 0,29 m

Description : niche aménagée dans l'angle sud-est de la pièce 19, à cheval sur le mur oriental MR1033 et sur le mur de cloison en retour MR1031 (US 1071 ici). La niche est percée du niveau du sol actuel jusqu'à 1,77 m de hauteur. Sa base en plane, ses montants verticaux et sa couverture est en cul de four qui prend naissance au niveau des parements des deux murs où elle se termine en deux arcs. Elle n'est pas centrée sur l'angle de la pièce, étant large de 0,44 m à l'est (sur le mur MR1033) et de 0,82 m au sud (sur la paroi 1071 du mur MR1031). Elle a été bouchée par une paroi de briques, néanmoins sa profondeur a été mesurée à travers les joints creux de celle-ci : 0,33 m à l'est et 0,29 m au sud. Comme sa voisine du nord-est 1064, la niche 1065 est probablement un placard de rangement. Le montant dégagé sur toute sa hauteur ne montre aucun gond ou charnière : la niche n'était pas fermée par un vantail.

Photos : 1096, 1099, 1100, 1289

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1066

Fait : MR1031

Volume : 8

Pièce : 18

Catégorie : mur

Type : bouchage de maçonnerie

Équiv. : 1059. 1066

Antérieur à : 1062 ?

Postérieur à : 1070. 1071

Description : bouchage de la brèche faite dans le parement MR1070 du mur MR1031 pour la pose du montant septentrionale de la porte 1060 du mur en retour MR1059. Voir MR1031.

Documents : MN1002, MN1009

Photos : 1079, 1080, 1244, 1245, 1246, 1282

Auteur(s) : Odile Maufas

- 1067

Fait : MR1059

Volume : 8

Pièce : 18

Catégorie : mur

Type : fenêtre

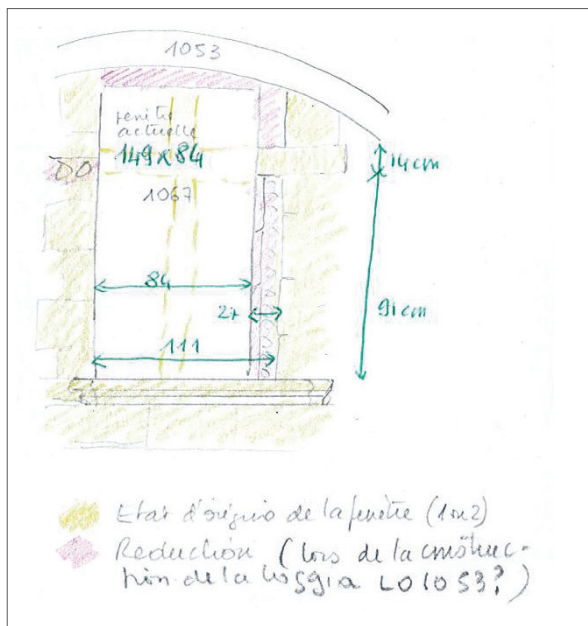
Équiv. : 1059

Antérieur à : 1053. 1062 ?

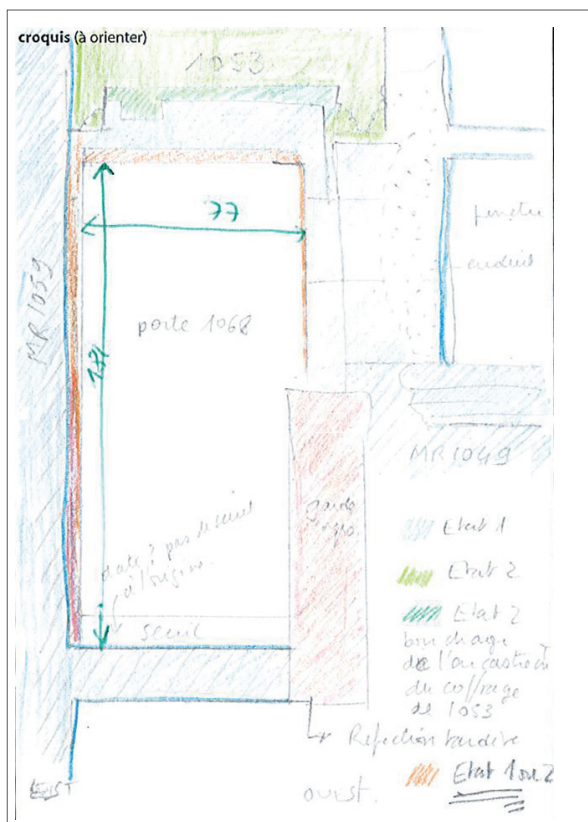
Dimensions : haut. min 1,50 m larg. d'origine 1,11 m

Description : fenêtre percée au premier étage du mur MR1059 pour éclairer la pièce 18. La fenêtre présente deux états successifs. Le premier est une grande baie à croisée de 1,11 m de large, dont il subsiste les montants sur environ 1,50 m de haut.

Le meneau a disparu et il ne reste de la traverse que



1067 - Croquis de l'élévation de la fenêtre 1067, face externe



1068 - Croquis de l'élévation de la porte 1068 du mur MR1049, face externe (côté loggia L01077)

l'extrémité insérée dans un montant et son négatif dans l'autre montant (14 cm de haut. Voir croquis fiche US 1067 et photos 1245, 1245a). L'appui est également en place : il prend la forme d'un cordon mouluré comme ceux présents sur les façades MR1045 et MR1049 sur cour. Ici l'appui ne se développe pas sur toute la longueur du mur mais seulement sous la fenêtre dont il débordé largement. L'encadrement de la baie et l'assise qui la supporte sont en calcaire coquillier blanchâtre. Les pierres sont taillées. La mise en œuvre, les matériaux et la modénature rapprochent

cet ouvrage des fenêtres des autres façades sur cour. Dans un deuxième état, la fenêtre est réduite en largeur (dorénavant 0,84 m) et surtout en hauteur. La réduction s'est faite après la dépose de la croisée et au moyen de l'ajout d'un pan de maçonnerie contre le montant du sud, formant un nouveau piédroit qui supporte le nouveau linteau. Les travaux ont eu lieu avant que ne soit construite la loggia du deuxième étage L01053 puisque la voûte supportant celle-ci masque le sommet de la fenêtre dans son premier état. C'est certainement en prévision de l'installation de cette nouvelle circulation que la baie 1067 est modifiée. Voir MR1059.

Documents : MN1002, MN1009

Photos : 1079, 1080, 1085, 1086, 1087, 1088, 1107, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1282

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- 1068

Fait : MR1049

Volume : 4, 6

Pièce : 14, 16

Catégorie : mur

Type : porte

Antérieur à : 1077, 1053

Postérieur à : 1049

Dimensions : haut. 1,81 m larg. 0,77 m

Description : porte de circulation, au premier étage, entre la pièce 16 et la loggia orientale de la cour, L01077. La porte mesure 1,81 m de haut et 0,77 m de large. Elle semble avoir été aménagée après la construction du mur MR1049. Son encadrement est fait de pierres de faible épaisseur qui semblent prendre place en haut, et surtout à l'ouest (c'est masqué à l'ouest), dans une découpe de la paroi du mur MR1049 (photo 1090a). Son piédroit oriental est à profil droit, en équerre tandis que le piédroit de l'ouest est adouci par un tore. Le linteau droit est délardé par une gorge à profil segmentaire. Il n'y a pas de feuillure externe, seulement à l'intérieur de la pièce 16. Voir MR1049.

Documents : MN1009

Photos : 1090, 1107, 1242

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- 1069

Fait : MR1049

Volume : 4, 5

Pièce : 14, 15

Catégorie : mur

Type : porte

Postérieur à : 1049, 1056

Dimensions : haut. 1,80 m larg. 0,60 m

Description : porte de circulation, au premier étage, entre la pièce 15 et la loggia occidentale de la cour, L01076. La porte mesure 1,80 m de haut et 0,60 m de large. Elle a été aménagée après la construction du mur MR1049 dont la paroi a été découpée pour sa pose, et de la loggia L01056 du deuxième étage. Le linteau de la porte vient s'insérer entre les culées des arcs de la voûte de la loggia (photo 1242). Les piédroits, qui paraissent faits de pierres récupérées, ne sont pas très bien agencés : celui de l'est notamment n'est pas vertical. Sur celui-ci, la pierre de

la base a été taillée pour s'adapter à un moellon du mur préexistant (photo 1242b). La porte 1069 est couverte par un arc segmentaire qui diffère des autres couvertures de porte autour de la cour. La porte a été diminuée en hauteur par la pose tardive de deux marches sur son seuil, sans doute lors d'une réfection du plancher de la pièce 15 avec exhaussement. Voir MR1049.

Documents : MN1009

Photos : 1090, 1107, 1242

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1070

Fait : MR1031

Volume : 1

Pièce : 18

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1032

Antérieur à : 1033, 1066

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 3,85 m larg. 0,25 m

Description : parement méridional de l'élévation du mur MR1031 au premier étage de l'immeuble. Voir MR1031.

Documents : MN1009

Photos : 1120, 1121, 1122

Auteur(s) : Marie Rochette

Fait : MR1031

Volume : 1

Pièce : 19

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1032

Antérieur à : 1033, 1065, 1066

Postérieur à : 1070

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 3,85 m / larg. 0,25 m

Description : parement septentrional de l'élévation du mur MR1031 au premier étage de l'immeuble (pièce 19). Voir MR1031.

Documents : MN1009

Photos : 1011, 1012, 1013, 1021, 1058, 1102

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1072

Fait : PR1072

Volume : 9, 11

Pièce : 19, 111

Catégorie : porte

Type : porte

Équiv. : 1034, 1037, 1073, 1027

Dimensions : long. 1,90 m / haut. 1,96 m / larg. 0,90 m

Description : passage et porte aménagés au premier étage entre les pièces 111 et 19. Voir PR1072.

Photos : 1116, 1118, 1119

Auteur(s) : Marie Rochette

- PR1072

Volume(s) : 9, 11

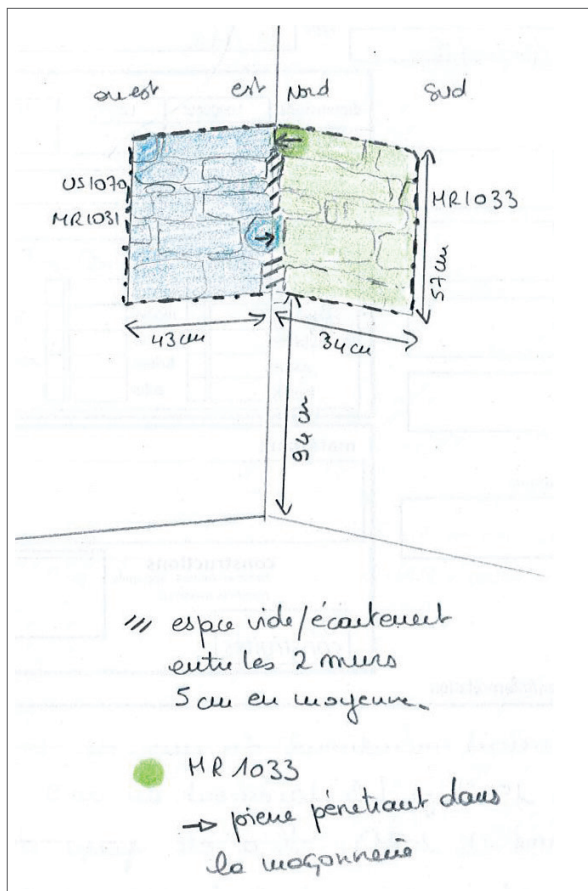
Pièce(s) : 29, 211

Catégorie : porte

Composition : 1035 : porte

Commentaire : porte percée au premier étage, en biais entre les pièces 19 et 111. Les deux pièces ne sont en contact que par un angle, au croisement des murs MR1037 (au nord), MR1027 (au sud), MR1034 (à l'est) et MR1073 (à l'ouest). Ces murs ont donc été déladés, dès leur construction, pour permettre le passage qui a la forme d'un couloir étroit de 1,90 m de long et 0,95 m de large et qui constitue en quelque sorte, l'ébrasement de la porte. Ainsi, au nord, c'est l'angle chanfreiné des murs MR1037 et MR1034 qui forme la limite du passage et au sud c'est l'angle coupé des murs MR1073 et MR1027 qui forme l'autre. Le parement du passage au nord est en moyen appareil de taille de calcaire coquillier à joints fins et liant de terre orangée (photo 1118). L'appareil est recoupé par des saignées de passage de réseau bouchées au mortier ou de briquettes. L'autre parement n'a été dégagé que sur une toute petite plage dans l'angle nord-est de la pièce 13, à l'extérieur et au sud du passage. Là, il est mis en œuvre comme le parement septentrional, en pierre calcaires taillées. Le passage est couvert d'une voûte en berceau plein cintre sur ses deux tiers occidentaux, c'est-à-dire jusqu'à la porte, et à l'est, il a un couverture droit. (Photo 1118, 1119).

Documents : MN1009, MN1010



1070 - Croquis de la liaison entre le parement 1070 du mur MR1031 et le mur MR1033 au premier étage

- 1071

Photos : 1118, 1119

Auteur(s) : Odile Maufas

- 1073

Fait : MR1073

Volume : 3, 11

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1042

Antérieur à : 1028. 1109. 1152

Orientation : est>ouest

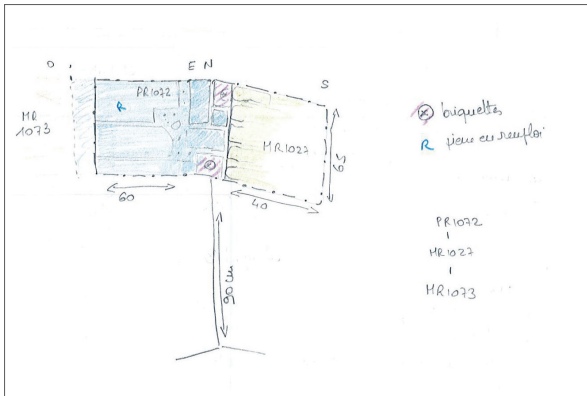
Dimensions : long. 6 m

Description : mur de cloison de l'aile nord de la maison. Voir MR1073.

Photos : 1113, 1114, 1115, 1116, 1253, 1254, 1256, 1275, 1276, 1277, 1284, 1285, 1296, 1302, 1310

Auteur(s) : Marie Rochette

- MR1073



1073 - Croquis de la liaison entre le parement du mur MR1072 et l'ébrasement de la porte PR1072 du mur en retour MR1073

Volume(s) : 2, 3,

Catégorie : mur

Composition : 1073 : élévation de mur. 1108 : porte. 1109 : porte. 1151 : porte. 1152 : porte

Commentaire : grand mur de cloisonnement construit selon une direction est-ouest au centre de l'aile septentrionale de la maison. Le mur est celui qui présente la plus grande largeur parmi tous ceux observables de la propriété (0,52 m). C'est aussi l'un des plus anciens, au moins jusqu'au premier étage inclus, puisque aucune autre construction attenante ne lui est antérieure. Le mur a pu constituer une façade ou un refend d'îlot sur la parcelle avant la construction de la maison du bas Moyen Âge. Le mur est bâti en petits et moyens moellons de calcaire, équarris et disposés en assises régulières et liés à la terre. Les assises ont une hauteur d'une petite dizaine à près d'une vingtaine de centimètres au rez-de-chaussée (observation faite dans le préau 03, photo 1253a), et sont un peu plus souvent autour d'une douzaine-quinzaine de centimètres au premier étage (photos 1114, 1284a). L'appareil de petits moellons moins bien calibrés et disposés en assises plus irrégulières qui se développe au sommet du premier étage et au-dessus correspond à une ou plusieurs reprises (sans doute deux ou trois) réalisées pour rajouter des étages ou les modifier (photo 1302, début de la troisième révolution

de l'escalier, entre le 2e étage de l'est et le 2e étage de l'ouest, plus haut, où l'on observe, en bas à droite les dernières assises de la partie ancienne du mur, et, en haut la surélévation, l'ensemble recoupé par la porte). Le mur Les parties décastrées ont révélé plusieurs portes. L'une semble d'origine, c'est la porte 1151 du rez-de-chaussée qui se trouve actuellement entre les espaces 03 de préau et la propriété voisine au nord. Les autres ouvertures sont récentes. Les portes 1109 et 1108 ont été ouvertes respectivement au premier et au deuxième étage, après la construction de l'escalier ES1103, pour faire communiquer celui-ci avec les pièces 111 et 211 lors d'une séparation des étages en plusieurs appartements, dans le courant de l'Époque Moderne. La porte 1152, au rez-de-chaussée, est la plus récente. Elle a été percée au XXe siècle sans doute, sinon à la fin du XIXe du fait d'emploi de ciment dans sa construction. L'absence de décastrage complet n'a pas permis de déceler d'éventuelles fenêtres pour confirmer la nature du mur (cloison ou façade ?) dans son premier état.

Documents : MN1009, MN1010, MN1012

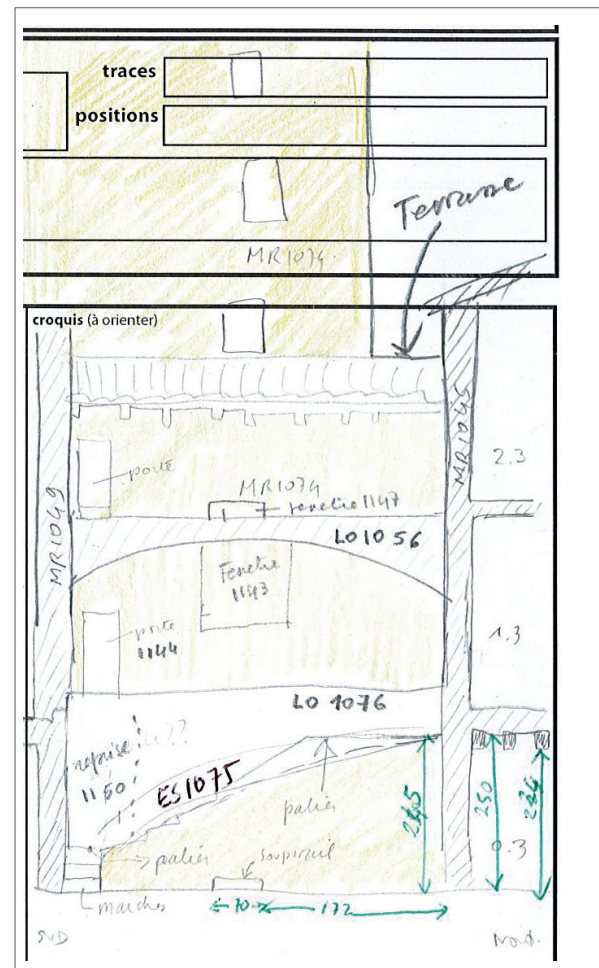
Photos : 1001, 1002, 1003, 1113, 1114, 1115, 1116, 1157, 1158, 1159, 1160, 1164, 1165, 1167, 1253, 1254, 1255, 1256, 1275, 1276, 1277, 1284, 1285, 1296, 1302, 1310

Auteur(s) : Marie Rochette. Odile Maufas

- 1074

Fait : MR1074

Volume : 4



1074 - Croquis de l'élévation du mur MR1074 en façade sur cour

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Antérieur à : 1075

Postérieur à : 1028

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 4 m haut. 5 étages

Description : mur bâti selon une direction nord-sud au sud-ouest de la parcelle, dans l'alignement du mur MR1028 dont il constitue peut-être l'extension (la jonction entre les deux est masquée par le massif maçonné SB 1134. Le mur ferme la cour à l'ouest et il est mitoyen avec la parcelle voisine. Voir MR1074.

Documents : MN1008

Photos : 1227, 1228, 1229, 1237, 1238, 1239, 1240, 1243, 1283, 1297, 1298, 1299

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- MR1074

Volume(s) : 4

Catégorie : mur

Composition : 1074 : élévation de mur. 1143 : élévation de mur. 1144 : élévation de mur. 1147 : élévation de mur. 1150 : élévation de mur

Commentaire : mur bâti selon une direction approximativement nord-sud au sud-ouest de la parcelle. C'est un mur mitoyen qui forme la façade arrière de la maison voisine (17 rue des Marchands) et limite, à l'ouest, la cour de la maison du 13 rue des Marchands. Le mur s'élève actuellement sur 5 étages. Il n'a été décroulé et observé que du rez-de-chaussée au deuxième étage (photo 1229a). C'est un mur construit sur les trois premiers niveaux en assises de petits moellons équarris de calcaire froid, liés par un limon orangé compact. Les assises sont très régulières au rez-de-chaussée, un peu moins aux premier et au deuxième étage où l'on note une reprise dans la partie septentrionale du mur, sur 0,90 à 1,40 m de large (en haut à droite du cliché 1238a pour le premier étage, à droite sur le cliché 1297 pour le deuxième étage). Le mur MR1074 est bâti dans la prolongation du mur MR1028 qu'il prolonge vers le sud. La liaison entre les deux est masquée par le massif maçonné SB1134, de sorte que l'on ne sait dans quel ordre ils sont bâtis. Leur appareil est similaire et tout porte à croire qu'ils sont, au rez-de-chaussée et au premier étage, deux parties d'un même mur. La partie MR1074 a évolué avec le temps. Outre la reprise du mur notée dans les étages au nord, l'élévation au-dessus du deuxième étage n'est peut-être pas d'origine. Au sud, le mur MR1074 est repris sur 1,30 m de long par la maçonnerie 1150 lorsqu'est construit le mur MR1073, prolongeant au sud le mur MR1074. La maçonnerie 1150 fait la liaison entre les deux constructions. Cela intervient avant la construction de l'escalier ES1075 qui s'adosse à la reprise et remplace peut-être une porte de communication entre la maison voisine et la cour. Lorsqu'est construite la première loggia sur cette face de la cour, au deuxième étage, la fenêtre qui ouvrait à son niveau (1143) est obstruée. Enfin, après la construction de la seconde loggia, LO1076 au premier étage, deux portes sont créées pour faire communiquer la maison voisine avec les coursives. Plusieurs ouvertures percent les trois niveaux observés. Elles sont toutes obstruées et toutes en lien avec

la demeure du 15 rue des Marchands. Au rez-de-chaussée, un soupirail occupe le centre du mur. Il ouvre sur la cour, sous l'escalier, sur environ 0,70 m de large et 0,37 m de haut (photo 1238a). Une porte a pu occuper l'extrémité méridionale du mur, à l'endroit où le parement est repris par la maçonnerie 1150 (photo 1238a). Au premier étage, une grande fenêtre, probablement à croisée (1143, photos 1238a, 1240) éclairait un étage manifestement très haut sur une rez-de-chaussée qui l'était aussi. Son appui est, en effet, à environ 3,80 m du sol de la cour. Elle est masquée partiellement par la loggia LO1056, de sorte que l'on ne voit pas sa liaison avec le fenestron 1047, au-dessus de la grande fenêtre 1143, antérieur à celle-ci ou au contraire postérieur (croquis fiche 1074 et photo 1299). Le sommet du fenestron se trouve aujourd'hui à la base du niveau de la loggia du 2^e étage. Il a pu éclairer un comble avant ou après une campagne de réfection des planchers de la maison voisine. Au premier et au deuxième étage, l'extrémité méridionale du mur est percée d'une porte, 1144 au premier et non numéroté au deuxième (photos 1238a, 1297a). La première est postérieure à la construction de la loggia du premier étage, LO1076. La seconde est très récente, avec un encadrement bétonné.

Documents : MN1008, MN1009, MN1010

Photos : 1103, 1104, 1123, 1126, 1227, 1228, 1229, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1243, 1283, 1297, 1298, 1299

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- 1075

Fait : ES1075

Volume : 4

Pièce : 04, 14

Catégorie : escalier

Type : volées, voûte porteuse et palier

Antérieur à : 1076. 1138. 1141

Postérieur à : 1150

Dimensions : long. 3,90 m larg. 1 à 1,10 m haut. 2,30 m
Matériaux : calcaire coquillier tendre blanc jaunâtre, taillé, calcaire semi dur

Description : escalier bâti dans la cour pour donner accès à la pièce 13, au premier étage de la maison. Voir ES1075.

Documents : MN1008

Photos : 1125, 1126, 1231, 1232, 1233

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- ES1075

Volume(s) : 4

Pièce(s) : 04, 14

Catégorie : escalier

Composition : 1075 : volées, voûte porteuse et palier

Commentaire : escalier bâti le long du mur occidental MR1074 de la cour, donnant accès, depuis celle-ci, à la pièce 13 du premier étage de la maison. L'escalier se développe sur toute la largeur du mur, entre le massif maçonné MR1134 au nord et sur 4,10 m de long environ (photo 1227). Au sud, il est actuellement limité par le mur M1049 dont le pilier SB1138 de support de l'arc 1141 empiète sur les marches de la première volée (photos 1222, 1232, 1233). Chronologiquement, l'escalier est construit après le mur MR1074 et le pilier SB1134 auxquels

il s'adosse (photo 1228). Il précède la réfection du rez-de-chaussée de l'aile méridionale de la maison, voir l'aile sud elle-même et il est condamné lorsqu'est construite la loggia du premier étage LO1076 (photo 1123). C'est un escalier tournant à droite à deux volées droites. La première, au sud, est courte, limitée à trois degrés et perpendiculaire au mur MR1074. Elle aboutit à un petit repos de plan carré d'environ 1 m de côté qui marque l'angle entre les deux volées perpendiculaires. La seconde est axée nord-sud, elle comporte 9 marches et aboutit à un palier plus grand, de la largeur de la volée (1 m) et d'environ 1,25 m de long dont il ne reste que le sol et le cordon mouluré saillant qui soulignait le garde-corps, disparu (photo 1229a) La longueur de ce dernier a contraint la raideur de la seconde volée dont les marches sont très abruptes (photo 1227b). La première volée est pleine et la seconde repose sur une voûte porteuse en berceau rampant adossée au pilier SU1134 (photo 1227b, 1228, 1237). La voûte et le limon sont bâtis en pierre de taille, en calcaire coquillier blanchâtre, patiné jaune clair. Les marches sont taillées dans un calcaire un peu plus dur. L'escalier est orné de plusieurs moulures. L'arc de soutènement de la voûte présente un profil que l'on ne retrouve nulle part dans le reste de la maison. De haut en bas, il se compose d'un chant plat, d'une gorge, d'un chant plat, d'un tore en quart-de-rond et nouveau chant plat et d'un second tore en quart de rond. Les claveaux ont une hauteur de 26,5 cm et une largeur de 18 cm au sommet et 12,8 cm à la base. La moulure du cordon soulignant le garde-corps du palier n'a pas été mesurée. Elle associe (de haut en bas), un chant plat de taille moyenne, un autre plus large en retrait et un troisième très petit. L'arc de la voûte ne repose pas (ou plus) directement sur l'angle du pilier SB1134 mais sur un petit chapiteau dont il est difficile de dire à quel moment il a été inséré dans la construction (photo 1230, arc de l'escalier ES1075 à gauche et arc 1133 du mur en retour MR1045 à droite). Il est possible qu'il ait été rajouté sous l'arc de l'escalier au moment où l'arc 1133 du mur MR1045 a été inséré dans l'angle du pilier, fragilisant à la fois l'angle du massif de soutien et l'arc antérieur, dans le but d'en récupérer la charge. Sinon, c'est un chapiteau d'origine, ce qui semble toutefois peu probable dans la mesure où il est fait dans un calcaire très différent. Enfin, on peut s'interroger sur la raideur de la seconde volée de l'escalier. Elle n'est peut-être pas d'origine. L'escalier était peut-être initialement plus long avec une volée plus confortable qui aura été réduite en longueur, peut-être lors de la construction de l'aile méridionale. C'est alors que la première volée aurait été ajoutée et la seconde refaite, en empiétant sur le repos du bas (photo 1227b). Cela serait intervenu avant la réfection du rez-de-chaussée de l'aile méridionale.

Documents : MN1004, MN1008

Photos : 1123, 1124, 1125, 1126, 1194, 1222, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1237, 1238

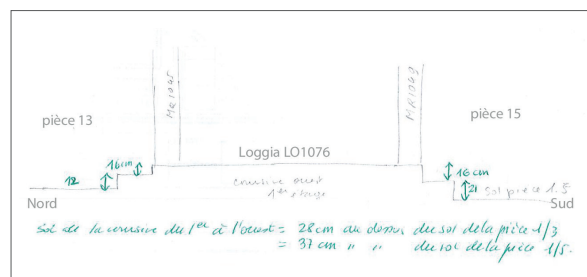
Auteur(s) : Odile Maufra

- 1076

Fait : LO1076

Volume : 4

Pièce : 14



1076 - Croquis du niveau de sol de la loggia LO1076 par rapport aux pièces qu'elle dessert

Catégorie : loggia

Type : sol et garde-corps de loggia

Antérieur à : 1144

Postérieur à : 1049, 1075, 1150

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 3,90 m larg. 1,05 m

Description : sol et garde-corps de la loggia LO1076, au premier étage et à l'ouest de la cour. L'ouvrage a été largement enduit et n'est plus observable (photo). Voir LO1076.

Documents : MN1006

Auteur(s) : Odile Maufra

- LO1076

Volume(s) : 4

Pièce(s) : 24

Catégorie : loggia

Composition : 1076 : sol et garde-corps de loggia

Commentaire : loggia du premier étage de la maison, installée dans la cour, contre le mur MR1074 de limite de propriété. La loggia permet la communication entre les pièces 13 au nord et 15 au sud avec lesquelles elle communique par des portes, respectivement 1063 et 1069. Elle est longue, axée nord-sud et de forme rectangulaire (3,90 sur 1 m hors œuvre). L'ouvrage est composé d'un plancher, d'un sol et d'un garde-corps qui ont été entièrement enduits et cimentés, donc non visibles (photos 1104 avant démolition, photo 1229 après). La loggia est bâtie sur l'escalier ES1075 qu'elle condamne entièrement. Elle est donc postérieure aux autres loggias de la cour qui ont composé un système de circulation fonctionnant avec l'escalier. Sa porte d'accès du nord est celle (peut-être alors modifiée) à laquelle aboutissait l'escalier, tandis que sa porte d'accès méridionale, 1068 lui est contemporaine ou postérieure.

Documents : MN1009, MN1010

Photos : 1089, 1091, 1104, 1105, 1229

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1077

Fait : LO1077

Volume : 4

Pièce : 14

Catégorie : mur

Type : arc

Postérieur à : 1068, 1048

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 3,10 m larg. 1 m

Description : sol reposant sur une voûte et garde-corps

de la loggia LO1077, au premier étage et à l'est de la cour. L'ouvrage a été entièrement enduit et n'est plus observable, pas même par dessous, un volume bâti ayant été construit sous elle. Voir LO1077.

Documents : MN1001

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- LO1077

Volume(s) : 4

Pièce(s) : 24

Catégorie : loggia

Composition : 1077 : arc. 1148 : voûte porteuse

Commentaire : loggia du premier étage de la maison, installée dans la cour, en façade du bâtiment oriental, contre le mur MR1059. La loggia permet la communication entre les pièces 13 au nord et 16 au sud avec lesquelles elle communique par des portes, respectivement 1062 et 1068. Elle est longue de 3 m, axée nord-sud et de forme trapézoïdale, étant plus large au nord (1,15 m) qu'au sud (0,85 m hors œuvre). L'ouvrage est composé d'une voûte (1148), d'un sol et d'un garde-corps qui ont été enduits et non visibles dans un premier temps, puis décroûtés mais avec dépose du garde-corps. Seul l'arc de la voûte porteuse a été observé, ainsi que la maçonnerie qui le surmonte jusqu'au sol. L'arc est en claveaux de calcaire semi dur. Son extradors n'est pas très régulier. Il n'est pas saillant : soit parce qu'il a été buché après coup, plus probablement parce qu'il a été remplacé à un moment donné. C'est ce qui explique l'irrégularité de son ancrage dans le pilier SB1135 qui reçoit sa culée nord. On comprend toutefois que la loggia, dans son premier état, est contemporaine des deux portes qu'elle dessert. Ces dernières sont elles-mêmes contemporaines des façades sur cour MR1044 et MR1049 de la maison.

Documents : MN1001, MN1009, MN1010

Photos : 1081, 1084, 1085, 1086, 1087, 1090, 1106, 1107, 1110, 1112, 1217, 1218, 1219, 1244

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- 1078

Fait : MR1078

Volume : 5

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Postérieur à : 1075. 1079. 1150

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 4 m

Description : mur bâti selon une direction nord-sud au sud-ouest de la parcelle, dans l'alignement du mur MR1074 dont il constitue peut-être l'extension. Le mur ferme à l'ouest l'aile méridionale de la maison ; il est mitoyen avec la parcelle voisine. Voir MR1078.

Photos : 1127, 1129

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- MR1078

Volume(s) : 5

Catégorie : mur

Composition : 1078 : élévation de mur

Commentaire : mur bâti selon une direction nord-sud au

sud-ouest de la parcelle, en prolongement du mur MR1075 pour former le pignon occidental de l'aile sud de la maison. Le mur est mitoyen avec la maison voisine (17 rue des Marchands). Il n'a été observé qu'au rez-de-chaussée (il a été doublé au premier étage par une cloison de brique. Au rez-de-chaussée il est construit en assises de petits moellons de calcaire froid liés à la terre. Il est chaîné au pilier SU1138 de l'extrémité du mur en retour MR1049 et, dans la cour, il surmonte l'extrémité des marches de l'escalier ES1075. C'est donc une construction relativement récente, contemporaine de la réfection du rez-de-chaussée de l'aile méridionale, avec création des caves (XIXe siècle ?). Au premier étage, la contre-cloison de briques est encore plus récente : le liant et l'enduit sont en ciment.

Documents : MN1009

Photos : 1127, 1129

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- 1079

Fait : MR1079

Volume : 5

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Antérieur à : 1078

Orientation : nord-ouest>sud-est

Dimensions : long. 3 m

Description : mur de limite de propriété, dans l'angle sud-ouest de la parcelle. Voir MR1079.

Photos : 1127, 1128, 1129

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- MR1079

Volume(s) : 5

Catégorie : mur

Composition : 1079 : élévation de mur

Commentaire : mur de l'angle sud-ouest de la parcelle, en limite de l'aile méridionale de la maison. De ce côté, les murs du sud MR1080 et de l'ouest MR1078 ne forment pas un angle droit. Ils viennent buter, l'un et l'autre, contre le mur antérieur MR1079 qui s'inscrit en biais (nord-ouest/sud-est). Cela vient du fait de l'imbrication de 4 parcelles : le mur MR1079 limite la maison du 13 rue des Marchands qui nous occupe, avec celle du 19 rue des Marchands. L'une et l'autre n'ont que ce court pan de mur en commun. Le mur n'a été observé qu'au rez-de-chaussée (photo 1234) et dans le cadre de deux sondages étroits au premier étage (photo 1127). Là, il est construit en petits moellons équarris de calcaire froid, disposés en assises assez régulières et liés par un limon orangé compact. Au rez-de-chaussée il est contrebuté, à chacune de ses extrémités, par les murs MR1078 au nord-ouest et MR1080 au sud-est. Là, il constitue le vestige le plus ancien reconnu dans l'aile méridionale de la maison. En revanche, à l'étage, il paraît contemporain du mur MR1080. Il aurait donc été reconstruit ou surélevé.

Documents : MN1009, MN1010

Photos : 1127, 1128, 1129, 1234, 1236

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- 1080

Fait : MR1080

Volume : 5, 6

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1049

Postérieur à : 1079

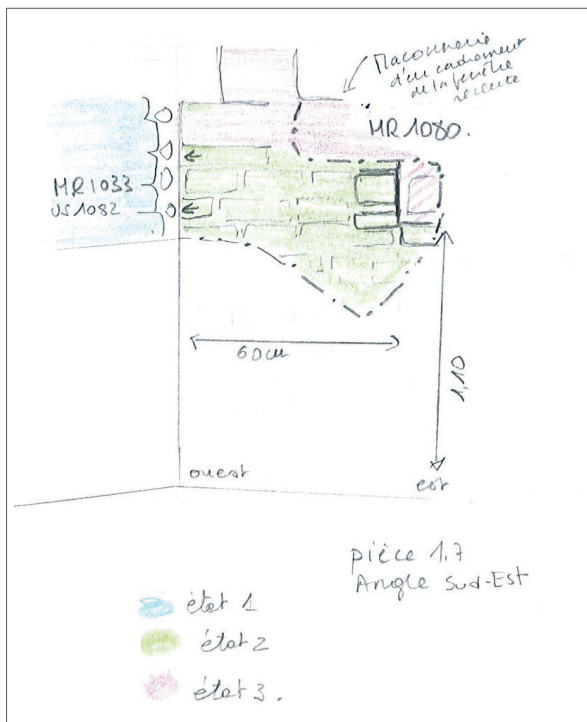
Dimensions : long. 9,50 m

Matériaux : calcaire froid, moellons petits à moyens, équarris

Description : mur méridional de la parcelle, isolant la propriété de sa voisine au sud (maison à l'angle de la rue des Marchands et de la rue du Chapitre). Voir MR1080.

Photos : 1059, 1127, 1128, 1135, 1136, 1137

Auteur(s) : Odile Maufra. Marie Rochette



1080 - Croquis de la liaison entre les murs MR1080 et MR1033 au premier étage

- MR1080

Volume(s) : 5, 6,

Catégorie : mur

Composition : 1080 : élévation de mur

Commentaire : mur bâti selon une direction approximativement est-ouest entre la maison du 13 rue des marchands dont elle limite l'aile méridionale et la maison mitoyenne au sud, sise à l'angle de la rue des Marchands et de la rue du Chapitre (21 rue des Marchands). Le mur n'a été observé qu'au rez-de-chaussée et dans le cadre de deux sondages réduits, à ses extrémités au premier étage de la maison. Sa maçonnerie est différente d'un point d'observation à l'autre. Au premier étage, dans les pièces 15 et 17, se trouve le pan le plus ancien repéré. Là, le mur est construit en petits et moyens moellons équarris de calcaire froid, disposés en assises assez régulières et liés, dans la pièce 15, à une terre limoneuse orange foncé, sans chaux. A son extrémité orientale, ce mur s'appuie

au mur de façade MR1033 qui est donc antérieure, mais le mur MR1080 s'élargit à cet endroit et c'est peut-être seulement l'épaississement du mur qui vient s'encaster dans le mur MR1080. Derrière, il y a peut-être une partie plus ancienne du mur méridional. A l'autre extrémité, le mur MR1080 semble contemporain du pan de mur MR1079, ce qui n'est pas certain. Le mur MR1079 a pu être repris à cet étage en même temps qu'est bâtie le mur MR1080. Enfin, u rez-de-chaussée, le mur, bien que toujours construits en petits moellons équarris et assisés, est une reprise tardive, contemporaine de l'installation des caves au rez-de-chaussée de l'aile méridionale de la maison. L'appareil du mur est lié à celui des piliers de support de la voûte.

Documents : MN1009, MN1010

Photos : 1059, 1127, 1128, 1135, 1136, 1137, 1234, 1235, 1236

Auteur(s) : Odile Maufra. Marie Rochette

- 1081

Fait : MR1081

Volume : 7, 8

Pièce : 17, 18

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Équiv. : 1033, 1157

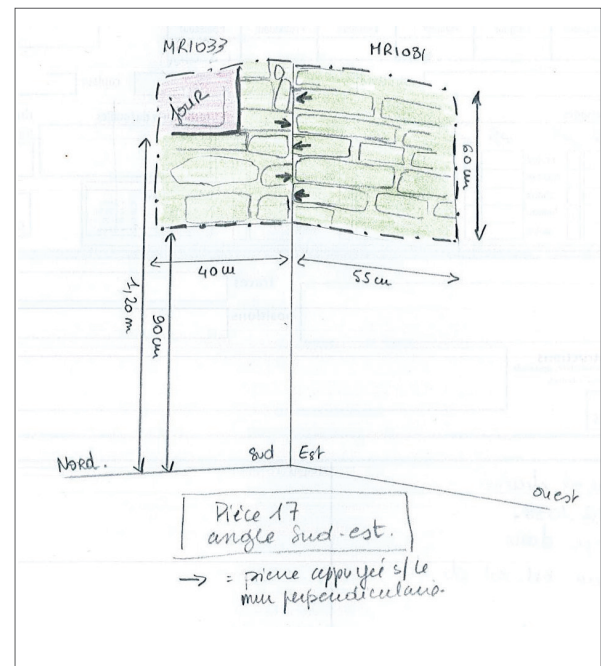
Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 4,04 m larg. 0,50 m

Description : cloison de séparation des pièces 17 et 18 au premier étage de la maison. Le mur fait la jonction entre l'aile orientale et l'aile méridionale. Il n'est présent qu'au premier étage et là, il est chaîné au mur MR1033. Voir MR1081.

Photos : 1130, 1131, 1132, 1133

Auteur(s) : Marie Rochette



1081 - Croquis de la liaison entre les murs MR1081 et MR1033 au premier étage

- MR1081

Volume(s) : 7,
Pièce(s) : 17, 18
Catégorie : mur
Composition : 1081 : élévation de mur. 1157 : porte
Commentaire : cloison bâtie selon une direction est-ouest au premier étage et au sud-est de la maison. La cloison est à la jonction des ailes orientale et méridionale, elle sépare les pièces 18 de l'une et 17 de l'autre. Le mur est bâti en petit appareil de moellons équarris disposés en assises régulières. Le liant est une terre orangée incluant quelques petits éclats de calcaire. Les hauteurs des 7 assises observées sont au même niveau que celles du mur perpendiculaire MR1033 auquel la cloison MR1081 est chaînée. En effet, dans l'angle, les pierres de l'un pénètrent dans l'autre en alternance (croquis de la fiche US 1081 et photo 1132). A son extrémité opposée, occidentale, le mur est percé d'une porte, 1157, qui fait la liaison entre les deux pièces et les deux ailes de la maison. Cette porte est l'unique moyen de circuler vers les espaces méridionaux jusqu'à ce que la loggia LO1077 soit construite. La porte 1157 a ses montants adoucis en quart de rond, son linteau droit mais adouci d'un quart-de-rond au contact des piédroit et délardé par un chanfrein. Les moulures sont au sud du mur tandis que la feuillure est au nord. C'est donc dans la pièce 17 que battait le montant de la porte. Ceci et l'épaisseur du mur (0,50 m) suggèrent que le mur MR1081 a pu être une façade avant d'être un mur de cloison. Cela n'est pas vérifiable sans décroûtage beaucoup plus étendu aux premier et deuxième étage de la bâtisse. Le fait que le mur MR1081 se limite au premier étage suggère, en outre, que la pièce 17 était initialement surmontée d'une toiture et non d'un étage.

Documents : MN1009
Photos : 1130, 1131, 1132, 1133
Auteur(s) : Marie Rochette

- 1082

Fait : MR1033
Volume : 7
Pièce : 17
Catégorie : mur
Type : pan de mur
Antérieur à : 1080
Description : extrémité méridionale du mur MR1033 qui semble correspondre à une partie ancienne du mur dans la mesure où elle est entaillée par le mur en retour MR1080. Ce pan de mur se développe sans doute sur toute la largeur de la pièce 17. Dans l'angle nord-est de celle-ci, il est chaîné à la cloison MR1081.

Documents : MN1009
Auteur(s) : Marie Rochette

- 1083

Fait : PL1083
Volume : 12
Pièce : 212
Catégorie : plafond
Type : poutre
Postérieur à : 1040. 1041. 1044

Orientation : nord>sud

Dimensions : haut. 0,30 m larg. 0,20 m environ

Description : poutre de rive occidentale du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison. Disposée dans un axe nord-sud, contre le mur de façade MR1041. Section rectangulaire. Voir PL1083.

Documents : MN1010

Photos : 1054, 1139, 1140, 1143, 1180

Auteur(s) : Marie Rochette

- PL1083

Volume(s) : 11, 1

Pièce(s) : 211, 212

Catégorie : plafond

Composition : 1083 : poutre. 1084 : poutre. 1085 : poutre. 1086 : poutre. 1087 : solive. 1088 : solive. 1089 : solive. 1090 : solive. 1091 : solive. 1092 : solive. 1093 : solive. 1094 : solive. 1095 : solive. 1096 : solive. 1097 : solive. 1098 : solive. 1099 : solive. 1100 : solive. 1101 : closoirs. 1102 : couvre-joint. 1113 : poutre. 1114 : poutre. 1115 : poutre

Commentaire : plafond des pièces 211 et 212 de l'aile nord de la maison, au deuxième étage. Le plafond supporte le plancher du troisième étage. Il est supporté par les murs qui cloisonnent les deux pièces dans lesquels il s'insère. La liaison avec les murs n'est pas vérifiable : postérieure à leur construction au cours d'un même chantier ou plus probablement d'un chantier postérieur. Le plafond repose sur 7 poutres de bois résineux, tendues entre les murs MR1040 au nord, MR1044 au sud-ouest et MR1073 au sud-est (d'est en ouest, US 1083, 1084, 1085, 1085, 1113, 1114 et 1115). A l'ouest, la poutre de rive 1183 est placée contre la façade MR1041 (ou la façade refaite contre la poutre ?). La poutre 1086 est aussi en position de rive, contre la cloison MR1040, face occidentale. La poutre 1115 est en rive orientale, contre la façade MR1037. Toutes ces poutres sont de section rectangulaire, d'une bonne trentaine de centimètres de hauteur et d'une vingtaine de large. Deux d'entre elles, 1084 dans la pièce de l'ouest 212 et 1114 dans la pièce de l'est 211, ont leurs arrêtes adoucis par un chanfrein. Une poutre conserve une encoche trapézoïdale de blocage de la cheville de ligature des bois lors de leur transport fluvial ; indice que les poutres sont arrivées par le Rhône. Au-dessus des poutres ont été placées les chevrons, également en bois résineux et de section rectangulaire. Seuls ceux de la moitié nord de la pièce 212 ont été dégagés et enregistrés. Ils ont des hauteurs autour de 9-10 cm et des largeurs comprises entre 7 et 8 cm. Les espaces entre les solives et les poutres sont cloisonnés par des closoirs, en bois. Les planches du plancher reposent sur les solives et leur jonction est couverte, sous le plancher, par des couvre-joint. L'ensemble est très homogène et conserve des restes d'une épaisse peinture blanche.

Documents : MN1010

Photos : 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1180, 1187

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1084

Fait : PL1083

Volume : 12
 Pièce : 212
 Catégorie : plafond
 Type : poutre
 Postérieur à : 1040. 1044
 Orientation : nord>sud
 Dimensions : haut. 0,33 m larg. 0,22
 Description : poutre du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, entre les poutres 1083 et 1085. Section rectangulaire avec les deux arêtes inférieures délardées par un chanfrein. Voir PL1083.
 Documents : MN1010
 Photos : 1139, 1140, 1142, 1143, 1144, 1145, 1180
 Auteur(s) : Marie Rochette

- 1085

Fait : PL1083
 Volume : 12
 Pièce : 212
 Catégorie : plafond
 Type : poutre
 Postérieur à : 1040. 1044
 Orientation : nord>sud
 Dimensions : haut. 0,33 m larg. 0,21
 Description : poutre du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, entre les poutres 1084 et 1086. Section rectangulaire. La poutre conserve, vers son extrémité nord, une cheville de blocage de ligature de radeau de transport. Elle est de section trapézoïdale, de 32 mm de long sur 27 mm de large. Voir PL1083.
 Documents : MN1010
 Photos : 1139, 1140, 1141, 1142, 1187
 Auteur(s) : Marie Rochette



1085 - Plafond PL1083 au deuxième étage (pièce 212) : détail de la poutre 1085 et de sa cheville de ligature

- 1086

Fait : PL1083
 Volume : 12
 Pièce : 212
 Catégorie : plafond
 Type : poutre
 Postérieur à : 1040. 1042. 1044
 Orientation : nord>sud
 Dimensions : haut. 0,31 m larg. min. 0,14 m

Description : poutre de rive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, contre le mur de cloison MR1042. La minceur mesurée vient du fait que la partie de la poutre surmontant la cloison n'était pas visible. Voir PL1083.
 Auteur(s) : Marie Rochette

- 1087

Fait : PL1083
 Volume : 12
 Pièce : 212
 Catégorie : plafond
 Type : solive
 Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086
 Orientation : est>ouest
 Dimensions : haut. 10 cm larg. 8 cm
 Description : solive centrale du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison. Voir PL1083.
 Photos : 1139, 1140
 Auteur(s) : Marie Rochette

- 1088

Fait : PL1083
 Volume : 12
 Pièce : 212
 Catégorie : plafond
 Type : solive
 Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086
 Orientation : est>ouest
 Dimensions : haut. 9 cm larg. 7,5 cm
 Description : solive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1087. Voir PL1083.
 Photos : 1139, 1140
 Auteur(s) : Marie Rochette

- 1089

Fait : PL1083
 Volume : 12
 Pièce : 212
 Catégorie : plafond
 Type : solive
 Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086
 Orientation : est>ouest
 Dimensions : haut. 10 cm larg. 8 cm
 Description : solive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1088. Voir PL1083.
 Photos : 1139, 1140
 Auteur(s) : Marie Rochette

- 1090

Fait : PL1083
 Volume : 12
 Pièce : 212
 Catégorie : plafond
 Type : solive
 Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086
 Orientation : est>ouest
 Dimensions : haut. 9,5 cm larg. 8 cm
 Description : solive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1089. Voir PL1083.

Photos : 1139, 1140
Auteur(s) : Marie Rochette

- 1091

Fait : PL1083
Volume : 12
Pièce : 212
Catégorie : plafond
Type : solive
Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086
Orientation : est>ouest
Dimensions : haut. 9,5 cm larg. 8 cm
Description : solive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1090. Voir PL1083.
Photos : 1139, 1140
Auteur(s) : Marie Rochette

- 1092

Fait : PL1083
Volume : 12
Pièce : 212
Catégorie : plafond
Type : solive
Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086
Orientation : est>ouest
Dimensions : haut. 9,5 cm larg. 7,5 cm
Description : solive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1091. Voir PL1083.
Photos : 1139, 1140
Auteur(s) : Marie Rochette

- 1093

Fait : PL1083
Volume : 12
Pièce : 212
Catégorie : plafond
Type : solive
Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086
Orientation : est>ouest
Dimensions : haut. 9,5 cm larg. 8 cm
Description : solive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1092. Voir PL1083.
Photos : 1139, 1140
Auteur(s) : Marie Rochette

- 1094

Fait : PL1083
Volume : 12
Pièce : 212
Catégorie : plafond
Type : solive
Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086
Orientation : est>ouest
Dimensions : haut. 9 cm larg. 7 cm
Description : solive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1093. Voir PL1083.
Photos : 1139, 1140
Auteur(s) : Marie Rochette

- 1095

Fait : PL1083
Volume : 12
Pièce : 212
Catégorie : plafond
Type : solive
Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086
Orientation : est>ouest
Dimensions : haut. 9,5 cm larg. 7 cm
Description : solive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1094. Voir PL1083.
Photos : 1139, 1140
Auteur(s) : Marie Rochette

- 1096

Fait : PL1083
Volume : 12
Pièce : 212
Catégorie : plafond
Type : solive
Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086
Orientation : est>ouest
Dimensions : haut. 9 cm larg. 7,5 cm
Description : solive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1095. Voir PL1083.
Photos : 1139, 1140
Auteur(s) : Marie Rochette

- 1097

Fait : PL1083
Volume : 12
Pièce : 212
Catégorie : plafond
Type : solive
Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086
Orientation : est>ouest
Dimensions : haut. 10 cm larg. 7,5 cm
Description : solive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1096. Voir PL1083.
Photos : 1139, 1140
Auteur(s) : Marie Rochette

- 1098

Fait : PL1083
Volume : 12
Pièce : 212
Catégorie : plafond
Type : solive
Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086
Orientation : est>ouest
Dimensions : haut. 10 cm larg. 8 cm
Description : solive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1097. Voir PL1083.
Photos : 1139, 1140
Auteur(s) : Marie Rochette

- 1099

Fait : PL1083
Volume : 12
Pièce : 212

Catégorie : plafond

Type : solive

Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086

Orientation : est>ouest

Dimensions : haut. 10 cm larg. 8 cm

Description : solive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1098. Cette solive ne fait pas tout la longueur de la pièce. Elle est seulement placée en biais dans l'angle nord-est pour rattraper la forme trapézoïdale de l'espace. Voir PL1083.

Photos : 1139, 1140

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1100

Fait : PL1083

Volume : 12

Pièce : 212

Catégorie : plafond

Type : solive

Postérieur à : 1083. 1084. 1085. 1086

Orientation : est>ouest

Dimensions : haut. 8 cm larg. 8 cm

Description : solive de rive du plafond de la pièce 212, au deuxième étage de la maison, au nord de la solive 1099 et contre le mur MR1040. Voir PL1083.

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1101

Fait : PL1083

Volume : 12

Pièce : 212

Catégorie : plafond

Type : closoirs

Description : ensemble des closoirs du plafond de la pièce 212 au deuxième étage de la maison. Ils sont conservés presque partout. Ils sont disposés en biais, presque verticalement. Voir PL1083.

Photos : 1139, 1140, 1144, 1145

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1102

Fait : PL1083

Volume : 12

Pièce : 212

Catégorie : plafond

Type : couvre-joint

Description : ensemble des couvre-joint du plafond de la pièce 212 au deuxième étage de la maison. Ils sont conservés presque partout. Voir PL1083.

Photos : 1139, 1140, 1144, 1145

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1103

Fait : ES1103

Volume : 2

Catégorie : escalier

Type : ensemble des marches, noyau et culs de lampe

Équiv. : 1106. 1107. 1155. 1156

Antérieur à : 1104. 1108. 1109. 1146

Postérieur à : 1104

Dimensions : long. 2,25 à 2,70 m larg. 2,20 à 2,45 m

Description : escalier en vis installé dans un volume quadrangulaire à l'extrémité du couloir 01 du rez-de-chaussée, entre les volumes 3, 11 et 12 de la maison qu'il dessert jusqu'au troisième étage. Voir ES1103. On note que l'escalier a été analysé avant la dépose des enduits des murs, puis très brièvement après celle-ci. Lorsque les enduits ont été déposés, l'escalier a été recouvert de bois de protection qui n'ont pas permis de vérifier le contact entre ses marches et les murs environnants. Ce sont les rapports de chronologie entre les portes et les murs de la cage d'escalier qui permettent des hypothèses : les murs MR1028 à l'est et MR1044 au sud seraient préexistants à l'escalier jusqu'au Premier étage inclus. Leurs portes percées côté escalier sont effectivement installées dans des bèches faites dans les murs. Les portes vers l'ouest sont, à tous les étages, contemporaines du mur MR042 qui les reçoit et vraisemblablement aussi de l'escalier. Les autres portes, au nord et à l'est au troisième étage sont postérieures à l'escalier.

Photos : 1146, 1147, 1148, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1167, 1275, 1276, 1277

Auteur(s) : Odile Maufra. Marie Rochette

- ES1103

Volume(s) : 2

Catégorie : escalier en vis

Composition : 1103 : ensemble des marches, noyau et culs de lampe

Commentaire : escalier en vis à noyau et volée unique, tournant à gauche, aménagé dans une cage de plan trapézoïdal, presque carré, d'environ 2,40 m de côté (exactement longue de 2,25 à 2,70 m et large de 2,20 à 2,45 m). L'escalier est dans l'aile septentrionale de la maison, contre l'aile orientale. Il se développe sur 3 étages. Aujourd'hui il ouvre à uniquement à l'est et à l'ouest, mais il a aussi desservi, un temps, la pièce qui le jouxte au nord. Les étages avec lesquels il communique ne sont pas au même niveau : les planchers étant 1,25 m plus bas dans la partie orientale de la maison (espace 3 notamment) que dans la partie occidentale (espace 12 notamment). Chaque révolution débute à l'est, devant le piédroit septentrional de la porte d'accès à l'espace 3 et s'achève au même endroit à l'étage au-dessus. La première révolution compte 16 marches, la seconde 17, la troisième 23. La grandeur de cette dernière s'explique par la nécessité de poursuivre l'escalier jusqu'au troisième étage occidental (pièce 312). Le dernier degré forme un palier devant la porte 1110 de la pièce 312, sur lequel une marche supplémentaire a été ajoutée, probablement lors de la réfection du plancher de la pièce. Cet ajout porte à 57 le nombre total des marches correspondant à une hauteur de 10 m. L'escalier est bâti en pierre. La première marche est taillée dans un calcaire froid (photo 1147), les autres sont en calcaire coquillier et ont subi une usure importante qui a conduit à les restaurer, le plus souvent par des ajouts de ciment (photo 1147). Chaque marche est faite d'une pierre qui forme aussi le noyau, exception faite de la première, sur laquelle le noyau repose, et des 13e et 14e marches dont l'extrémité a été remplacée par une pierre neuve formant le noyau (la 15e

peut-être aussi). Les degrés sont une longueur de 1,10 à 1,70 m (selon qu'ils sont sur les côtés ou dans les angles de la cage) et une hauteur variable, de 16,5 à 18,5 cm, exception faite d'une marche à 20 cm de haut (la deuxième de la deuxième révolution) et de deux autres à 21,5 cm (les dernières des première et seconde révolutions). Les largeurs des marches sont elles aussi variables : celles des angles étant un peu plus larges. Une marche est vraiment large, la dernière de la première révolution qui atteint 1,90 m et forme de facto un palier devant la porte 1146 de la pièce 13 dont elle rend l'entrée confortable. Le profil des marches est à angle droit en partie supérieure, sans nez-de-marche, et chanfreiné en intrados (photo 1157). On note que plusieurs marches de la seconde et de la troisième révolution sont fendues à proximité du noyau. Le noyau est de section cylindrique, d'un diamètre de 21 cm sur 0,66 m de haut et de 15 cm au-dessus. Certains angles de la cage sont renforcés par un cul de lampe pour recevoir une partie de la charge des marches. C'est le cas dans l'angle nord-est au début de la deuxième révolution. Le bloc s'inscrit en biais entre les murs MR1073 et MR1028 et a son intrados décoré par une sculpture d'oiseau en vol, vu de dessous (photo 1151b). Le cul de lampe supporte l'extrémité de deux marches. Plus haut, dans l'angle sud-est et à la fin de la deuxième révolution, le cul de lampe est formé de deux assises, l'une taillée en conque, l'autre droite. L'ensemble supporte une marche d'angle et, sur une toute petite largeur, les extrémités des deux marches voisines (photo 1152a). Dans l'angle nord-est et au début de la troisième révolution de l'escalier, le cul de lampe est, à nouveau, formé sur deux assises. Le corbeau de la première est découpé en conque et la console de la seconde est simplement droit. Il n'est pas centré et s'élargit pour recevoir toute la largeur d'une marche et une partie de deux autres (photos 1158, 1157). Trois marches plus haut, au milieu du mur septentrional de la cage, MR1073, un petit corbeau soutient le contact entre deux marches. Il est orné d'une doucine. Celui-ci n'est pas dans un angle (photos 1158, 1159). L'escalier est éclairé par plusieurs fenêtres, une seule d'origine. Toutes ont été enregistrées avec les murs de la cage qu'elles percent. Au milieu de la première révolution, le mur occidental MR1042 est percé d'une ouverture couverte d'un arc rampant aménagée entre l'escalier et le couloir 01 (cette fenêtre n'a pas eu de numéro d'enregistrement. Voir photos 1271, 1272). La fenêtre a sans doute été percée au moment de la mise en place du couloir. Toutes les autres fenêtres sont dans le mur méridional de la cage, MR1044. Ce sont, en fin de première révolution, le fenestron 1145 qui a été bouché lorsque l'espace ouvert de la parcelle voisine a été construit (photo 1278). On note que celui-là est mal calé chronologiquement. Il est a priori contemporain au mur MR1044, sinon postérieur mais dans un état intermédiaire, avant que ne soit bâti la porte 1146 qui semble fonctionner avec l'escalier. Le fenestron est donc antérieur à l'escalier mais il a été conservé pour l'éclairage des deux premières volées. En fin de seconde révolution, la fenêtre 1105, très ébrasée, est également bouchée, sans doute dans les mêmes circonstances (photo 1152a). En fin de troisième révolution, la fenêtre 1111, également très ébrasée, est restée ouverte. Elle donne sur une terrasse du voisin (photos

1162, 1305). Les portes entre l'escalier et les pièces qu'il dessert ont également été enregistrées avec les murs qui les reçoivent. Au rez-de-chaussée, deux portes accèdent à l'escalier : la porte 1104, apparemment contemporaine de l'escalier et du mur MR1042, fait communiquer l'espace sur rue (aujourd'hui couloir 01) et la circulation verticale. La porte 1029 a été percée entre l'escalier postérieurement à la construction de celui-ci, vers l'espace central de préau 03. Au premier étage, la porte 1146 ouvre à l'est, sur la pièce centrale 13. Elle est postérieure au mur MR1028 qui la reçoit mais probablement contemporaine de l'escalier. Un petit fenestron lui est accolé. A l'ouest, c'est la porte 1155, contemporaine de l'escalier et du mur MR1042 qui donne accès à la pièce sur rue 012. Entre ces deux portes, une troisième, 1109, postérieure, permet la circulation directe vers la pièce du nord 111. Au deuxième étage, les portes sont disposées comme au premier : deux portes contemporaines de l'escalier à l'est et à l'ouest (respectivement 1107 et 1156) et une troisième au nord est percée plus tardivement, US 1108. Enfin, au troisième étage il n'y avait qu'une porte d'accès à la pièce occidentale, 1110, cette partie du bâtiment étant la seule à se développer au-dessus du deuxième étage. Cette porte a néanmoins été refaite. C'est le palier qui la précède, d'origine, qui indique la présence de la circulation. Aujourd'hui une autre porte ouvre ce niveau à l'est (non numérotée). Elle est dans l'angle nord-est de la cage d'escalier et précédée par deux degrés ajoutés sur les marches préexistantes (photo 1164). On note, au début de la première révolution, la reprise du parement de l'angle nord-est de l'escalier. Cette reprise a été enregistrée 1153. Nous ignorons à quel moment l'ouvrage a été fait, mais il est contemporain du percement ou de la réfection de la porte 1029 (entre l'escalier et le préau) puisque son extrémité méridionale forme le piédroit de la porte. Le nouveau parement ne reproduit pas l'angle d'origine mais adopte une courbe, de sorte qu'il forme un soutien aux marches qui le surmontent (photos 1276, 1277, 1277a). Il remplace peut-être un cul de lampe qui s'est affaissé.

Documents : MN1008

Photos : 1146, 1147, 1148, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1167, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277

Auteur(s) : Odile Maufra. Marie Rochette

- 1104

Fait : MR1042

Volume : 1, 2

Pièce : 01, 02

Catégorie : mur

Type : porte

Antérieur à : 1103

Postérieur à : 1044

Description : porte de communication, au rez-de-chaussée, entre le couloir 01 et la cage d'escalier 02. La porte est aménagée à l'extrémité méridionale du mur MR1042. Elle semble postérieure au pan du mur MR1042 qui l'entoure : la reprise est assez nette sur le parement oriental (photo 1275) tandis que le parement occidental montre la jonction parfaite entre mur et porte (photo 1273). Il est probable que

le mur MR1042 et la porte 1104 aient été bâtis en même temps mais qu'une partie du piédroit septentrional, celle en parement oriental, ait été changée, occasionnant une irrégularité dans le mur. Par exemple pour le scellement d'une porte. Le piédroit méridional de la porte est inséré dans le mur MR1044, préexistant (photos 1261d, où l'on voit, à droite du cliché, la découpe du mur MR1044 pour insérer les pierres du montant de la porte et les petites pierres de calage pour restaurer le parement à la jonction. La porte est posée avant l'escalier ES1103, mais peut-être lors d'un même chantier. Voir MR1042.

Documents : MN1008

Photos : 1149, 1150, 1261, 1262, 1267, 1268, 1272, 1273, 1274

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1105

Fait : MR1044

Volume : 2

Pièce : 22

Catégorie : mur

Type : fenêtre

Postérieur à : 1044, 1103

Dimensions : haut. 0,97 m larg. 0,85 m

Description : fenêtre récente percée dans le mur MR1044 au niveau du 2e étage pour éclairer la cage d'escalier. La fenêtre prend le jour depuis la parcelle voisine dont elle surplombe le bâti. Elle a été aménagée dans une reprise du mur en sous-œuvre de l'escalier ES1103. Voir MR1044.

Documents : MN1009

Photos : 1152, 1156, 1290

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1106

Fait : MR1028

Volume : 2, 3

Pièce : 23

Catégorie : mur

Type : fenêtre

Équiv. : 1103 ? 1107

Postérieur à : 1028

Dimensions : haut. 0,46 à 0,69 m larg. 0,30 à 0,45 m

Description : fenestron ouvert dans le mur MR1028 au deuxième étage, entre la pièce 23 et la cage d'escalier en vis. L'ouverture (la prise de jour) mesure 0,46 m de haut sur 0,30 m de large. Son ébrasement extérieur porte la dimension à 0,69 sur 0,45 m. Côté pièce 23, la baie n'a pas été dégagée (elle est actuellement bouchée). Voir MR1028.

Documents : MN1010

Photos : 1153, 1154, 1156, 1291, 1293

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1107

Fait : MR1028

Volume : 2, 3

Pièce : 23

Catégorie : mur

Type : porte

Antérieur à : 1046

Postérieur à : 1028

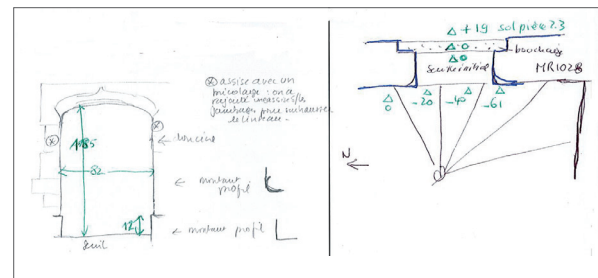
Dimensions : haut. 1,85 m larg. 0,82 m

Description : porte de communication du deuxième étage, entre l'escalier en vis et la pièce 23. La porte est installée dans une seconde reprise du mur, manifestement en même temps qu'est construit l'escalier. Elle mesure 1,85 m de haut sur 0,82 m de large. Son encadrement est en pierre de taille et mouluré et son linteau présente une accolade associée à un chanfrein. Voir MR1028.

Documents : MN1010

Photos : 1153, 1155, 1156, 1291, 1292, 1294, 1295

Auteur(s) : Odile Maufra



1107 - Croquis de l'élévation et du plan de la porte 1107, 2e étage, entre l'escalier et la pièce 23

- 1108

Fait : MR1073

Volume : 2, 11

Pièce : 22, 211

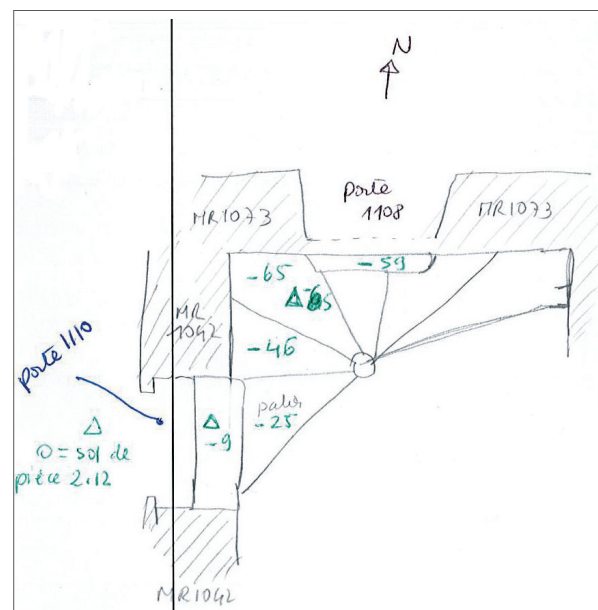
Catégorie : mur

Type : porte

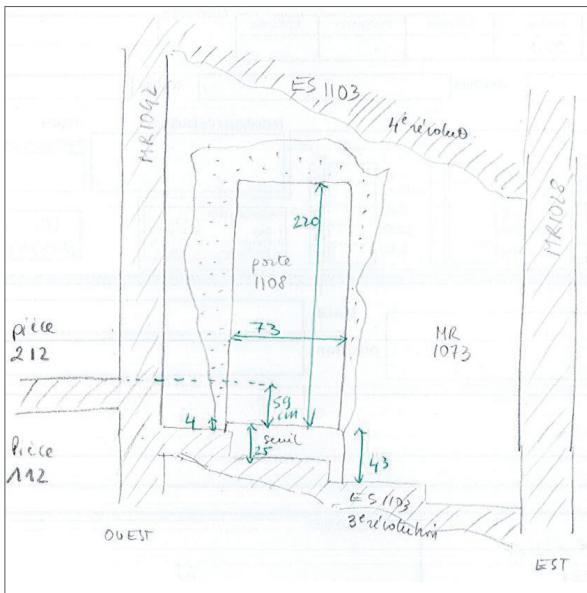
Postérieur à : 1073, 1103

Dimensions : haut. 2,20 m larg. 0,73 m

Description : Porte de communication entre la cage d'escalier et le 2e étage de la maison, espace septentrional 211. La porte est installée dans le mur MR1073 après la construction de ce dernier qu'elle perce. Son seuil, côté de l'escalier, est 0,59 m plus bas que le sol actuel du 2e étage dans cette partie du bâtiment (pièce 212).



1108a - Croquis de l'emplacement des portes 1108 et 1110 du 2e étage et altitude des seuils et marches d'accès



1108b - Croquis de l'élévation de la porte 1108, côté escalier (celui-ci en coupe)

Cela indique que la porte correspond à une campagne de réaménagement des circulations et des hauteurs de plancher. La porte est très haute côté escalier (2,20 m) parce que son ébrasement contient manifestement les marches d'accès à la pièce 211. Elle est aujourd'hui condamnée et sert de niche du côté de la pièce. Voir MR1073.

Documents : MN1010

Photos : 1160, 1302

Auteur(s) : Odile Maufas

- 1109

Fait : MR1073

Volume : 2, 11

Pièce : 22, 211

Catégorie : mur

Type : porte

Postérieur à : 1073, 1103

Description : Porte de communication entre la cage d'escalier et le premier étage de la maison, espace septentrional 111. La porte est installée dans le mur MR1073 après la construction de ce dernier qu'elle perce. Elle est très haute côté escalier (photo 1284a) parce que son ébrasement contient manifestement les marches d'accès à la pièce 111. Elle est aujourd'hui condamnée et sert de niche du côté de la pièce. Voir MR1073.

Documents : MN1009

Photos : 1284, 1285, 1296

Auteur(s) : Odile Maufas

- 1110

Fait : MR1042

Volume : 2, 12

Pièce : 312

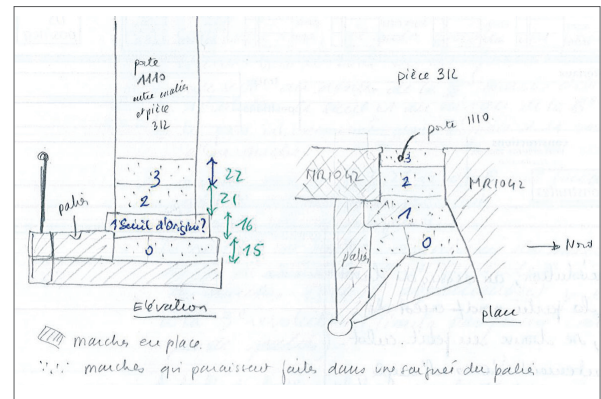
Catégorie : mur

Type : porte

Équiv. : 1042

Dimensions : haut. 2,03 m larg. 0,80 m

Description : porte de communication entre l'escalier et la



1110 - Croquis de l'élévation et du plan de la porte 1110, 3e étage, entre l'escalier et la pièce 312

pièce 312 au troisième étage de la maison. La porte est contemporaine du mur MR1042 dans lequel elle s'insère (photo 1161). Ses pierres d'encadrement sont parfaitement jointives aux petits moellons de l'appareil du mur. La porte est encore largement enduite, toutefois on peut déceler la forme de la moulure qui orne son encadrement. La plinthe est à angle droit. Au-dessus, les montants sont adoucis par un quart rond saillant (contrairement aux moulures des portes aux étages inférieurs dont la moulure est en creux). L'angle externe du linteau est délardé par un simple chanfrein et la liaison entre le linteau et les piédroits est adoucie pour un quart de rond, donnant au couvrement une forme d'arc tellement surbaissé qu'il en est plat sauf aux extrémités (photo 1161b). La porte a une taille équivalente à celles des portes 1155 et 1156 aux étages inférieurs, soit 2,03 m de haut sur 0,80 m de large. Voir MR1042.

Documents : MN1011

Photos : 1163

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1111

Fait : MR1044

Volume : 2

Catégorie : mur

Type : fenêtre

Postérieur à : 1044

Dimensions : haut. 0,55 à 0,75 m larg. 0,44 à 0,48 m

Description : petite fenêtre percée dans le mur MR1044 pour éclairer la cage d'escalier 2 à la fin de la 3e révolution (entre le 2e et le 3e étage). La fenêtre prend le jour sur la parcelle voisine dont elle surplombe le bâti à cet endroit. C'est une ouverture simple, quadrangulaire, de 0,55 m de haut sur 0,44 m de large en parement externe, qui s'ébrase vers l'intérieur pour former une ouverture de 0,48 m de large et 0,75 m de haut. C'est une fenêtre aménagée dans un pan récent du mur ; une surélévation qui surmonte une ancienne ligne de toiture (photo 1305b). Voir MR1044.

Documents : MN1010, MN1011

Photos : 1162, 1163, 1305, 1306, 1307, 1308

Auteur(s) : Odile Maufas

- 1112

Fait : TO1050

Volume : 11

Pièce : 311

Catégorie : toiture

Type : poutre

Équiv. : 1042. 1051

Postérieur à : 1040

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 3,80 m (sans les parties encastrées)
diam. 0,37 m

Description : poutre de la toiture T01050 couvrant les pièces 311 et 312 au troisième étage. La poutre 1112 est au centre de la pièce 311. Elle est axée nord-sud et elle est encastrée, respectivement, dans les murs MR1040 et MR1073. Elle est issue d'un arbre résineux dont le tronc, bien rectiligne et de section circulaire, a été régulièrement équarri. La poutre mise en œuvre mesure 0,37 m de diamètre et atteint 3,80 m de long entre les deux murs.

Documents : MN1011

Photos : 1065, 1198

Auteur(s) : Odile Maufas

- 1113

Fait : PL1083

Volume : 12

Pièce : 211

Catégorie : plafond

Type : poutre

Postérieur à : 1040. 1073

Orientation : nord>sud

Description : poutre occidentale du plafond de la pièce 211, au deuxième étage de la maison. Section rectangulaire. Voir PL1083.

Documents : MN1010

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1114

Fait : PL1083

Volume : 12

Pièce : 211

Catégorie : plafond

Type : poutre

Postérieur à : 1040. 1073

Orientation : nord>sud

Description : poutre du plafond de la pièce 211, au deuxième étage de la maison, entre les poutre 1113 et 1114. Section rectangulaire. Voir PL1083.

Documents : MN1010

Photos : 1023

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1115

Fait : PL1083

Volume : 12

Pièce : 211

Catégorie : plafond

Type : poutre

Postérieur à : 1040. 1073

Orientation : nord>sud

Description : poutre de rive orientale du plafond de la pièce 211, au deuxième étage de la maison. Section rectangulaire avec les arêtes inférieures chanfreinées. Voir PL1083.

Documents : MN1010

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1116

Fait : T01116

Volume : 1

Pièce : 39

Catégorie : toiture

Type : poutre

Postérieur à : 1031. 1034

Dimensions : long. 4 m

Description : poutre de la toiture de l'espace 9, au troisième étage. Poutre centrale (à l'ouest de la poutre de rive 1117).

Voir T01116

Documents : MN1011

Photos : 1177, 1178, 1179

Auteur(s) : Marie Rochette

Prélèvements : oui

- T01116

Volume(s) : 9

Pièce(s) : 39

Catégorie : toiture

Composition : 1116 : poutre. 1117 : poutre de rive

Commentaire : toiture du volume 9, au troisième étage

(pièce 39). La toiture est à pente unique avec le haut à

l'ouest et le bas à l'est, permettant un écoulement des

eaux vers le passage des Marchands. Trois poutres sont

disposées sur les murs MR1034 au nord et MR1031 au sud,

les deux plus anciennes ont été numérotées : 1117 est la

poutre de rive orientale, 1116 la poutre immédiatement à

l'ouest de 1117. La troisième poutre est un épais madrier

placé entre la poutre 1116 et le mur de l'ouest, MR1027 qui

supporte le faîtage. Les poutres sont des troncs d'arbre

bien rectilignes équarris. Elles ont été peintes en vert. Elles

supportent les solives disposés dans le sens de la pente,

d'est en ouest. Ceux-ci sont couverts par des planches de

bois jointives qui supportent les tuiles canal (photo 1177).

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1117

Fait : T01116

Volume : 1

Pièce : 39

Catégorie : toiture

Type : poutre de rive

Postérieur à : 1031. 1034

Dimensions : long. 3,80 m

Description : poutre de rive orientale de la toiture de l'espace 9, au troisième étage. Voir T01116.

Documents : MN1011

Photos : 1177, 1178, 1179

Auteur(s) : Marie Rochette

Prélèvements : oui

- 1118

Fait : PL1118

Volume : 12

Pièce : 112

Catégorie : mur

Type : plafond

Postérieur à : 1041. 1044

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 5,40 m

Description : poutre de rive occidentale de support de plancher, formant le plafond PL1118. Voir PL1118.

Documents : MN1009

Photos : 1181

Auteur(s) : Marie Rochette

Prélèvements : oui

- PL1118

Volume(s) : 11,12

Pièce(s) : 111, 112

Catégorie : plafond

Composition : 1118 : plafond. 1119 : plafond. 1120 : plafond. 1121 : plafond. 1122 : plafond. 1123 : plafond. 1124 : plafond

Commentaire : plafond des pièces 111 et 12 de l'aile nord de la maison, au premier étage. Le plafond supporte le plancher du deuxième étage. Il est supporté par les murs qui cloisonnent les deux pièces dans lesquels il s'insère. La liaison avec les murs n'est pas vérifiable : postérieure à leur construction au cours d'un même chantier ou plus probablement d'un chantier postérieur. Le plafond repose sur 7 poutres de bois résineux, tendues entre les murs MR1040 au nord, MR1044 au sud-ouest et MR1073 au sud-est (d'est en ouest, US 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123 et 1124). A l'ouest, la poutre de rive 1118 est placée contre la façade MR1041 (ou la façade refaite contre la poutre ?). A l'opposé, à l'est, la poutre 1024 est en rive orientale, contre la façade MR1037. Entre les deux, la poutre 1121 est aussi en rive orientale, mais de la pièce de l'ouest. La largeur de ces trois pièces de bois n'a pu être mesurée. Elle est peut-être assez faible, ces poutres servant surtout à la régularité visuelle du plafond puisque ce sont les murs auxquels elles s'adossent qui supportent le plancher (photo 1181). Toutes ces poutres sont de section rectangulaire. Les solives et les planches de l'ouvrage sont actuellement masquées par un faux plafond et ne sont pas observables.

Documents : MN1009

Photos : 1181, 1182, 1183

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1119

Fait : PL1118

Volume : 12

Pièce : 112

Catégorie : mur

Type : plafond

Postérieur à : 1041. 1044

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 5,50 m

Description : poutre de support de plancher, formant le plafond PL1118. La poutre 1119 est à l'est de la poutre 1118. Voir PL1118.

Documents : MN1009

Photos : 1181

Auteur(s) : Marie Rochette

Prélèvements : oui

- 1120

Fait : PL1118

Volume : 12

Pièce : 112

Catégorie : mur

Type : plafond

Postérieur à : 1041. 1044

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 5,80 m

Description : poutre de support de plancher, formant le plafond PL1118. La poutre 1120 est à l'est de la poutre 1119. Voir PL1118.

Documents : MN1009

Photos : 1181, 1182

Auteur(s) : Marie Rochette

Prélèvements : oui

- 1121

Fait : PL1118

Volume : 12

Pièce : 112

Catégorie : mur

Type : plafond

Postérieur à : 1041. 1044

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 6,75 m

Description : poutre de rive, de support de plancher, formant le plafond PL1118. La poutre est placée contre la cloison MR1042, côté occidental. Elle est à l'est de la poutre 1120. Voir PL1118.

Documents : MN1009

Auteur(s) : Marie Rochette

Prélèvements : oui

- 1122

Fait : PL1118

Volume : 11

Pièce : 111

Catégorie : mur

Type : plafond

Postérieur à : 1041. 1044

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 3,75 m

Description : poutre de support de plancher, formant le plafond PL1118. La poutre 1119 est à l'ouest de la pièce 111. Voir PL1118.

Documents : MN1009

Photos : 1183

Auteur(s) : Marie Rochette

Prélèvements : oui

- 1123

Fait : PL1118

Volume : 11

Pièce : 111

Catégorie : mur

Type : plafond

Postérieur à : 1041. 1044

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 3,80 m

Description : poutre de support de plancher, formant le plafond PL1118. La poutre 1123 est à l'est de la poutre 1122. Voir PL1118.

Documents : MN1009

Photos : 1183

Auteur(s) : Marie Rochette

Prélèvements : oui

- 1124

Fait : PL1118

Volume : 11

Pièce : 111

Catégorie : mur

Type : plafond

Postérieur à : 1041. 1044

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 3 m

Description : poutre de rive orientale de support de plancher, formant le plafond PL1118. Voir PL1118.

Documents : MN1009

Photos : 1093, 1183

Auteur(s) : Marie Rochette

Prélèvements : oui

- 1125

Fait : PL1125

Volume : 9

Pièce : 19

Catégorie : plafond

Type : poutre

Postérieur à : 1027. 1033

Orientation : est>ouest

Dimensions : long. 3,90 m haut. 0,19 m larg. 0,18 m

Description : poutre centrale du plafond PL1125, au centre de la pièce 19. Voir PL1125.

Documents : MN1009

Photos : 1096, 1098, 1101

Auteur(s) : marie Rochette

Prélèvements : oui

- PL1125

Volume(s) : 9

Pièce(s) : 19

Catégorie : plafond

Composition : 1125 : poutre

Commentaire : plafond du premier étage, couvrant la pièce 19 à l'est de la maison et supportant le plancher de la pièce 29. Le plafond est entièrement masqué par un enduit épais. Une seule poutre a été partiellement dégarnie pour faire l'objet d'un prélèvement, 1125 qui est positionnée d'est en ouest, du mur de façade MR1033 à la cloison MR1037. C'est une pièce de bois de 0,90 m de long (sans les ancrages), 19 cm de haut et presque autant de large. De section quadrangulaire, elle présente ses deux arêtes inférieures adoucies par un étroit chanfrein.

Documents : MN1009

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1126

Fait : TO1126

Volume : 6

Pièce : 26

Catégorie : plafond

Type : poutre

Postérieur à : 1049. 1080

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 4 m haut. 0,16 m larg. 0,13 m

Description : poutre de la toiture couvrant l'aile méridionale de la maison. La pièce de bois 1126 est au-dessus de la chambre 26, à l'ouest de la poutre 1127. Voir TO1126.

Documents : MN1010

Photos : 1184, 1185

Auteur(s) : Marie Rochette

Prélèvements : oui

- TO1126

Volume(s) : 6

Pièce(s) : 26

Catégorie : toiture

Composition : 1126 : poutre. 1127 : poutre

Commentaire : toiture de l'aile méridionale de la maison. En face interne, le couvert de cette partie de l'immeuble est entièrement masqué par des faux plafonds. Celui de la pièce centrale 26, au deuxième étage, a été partiellement déposé pour observer la charpente. Deux poutres ont été vues : 1126 et 1127 qui sont positionnées dans un sens nord-sud, en biais par rapport à l'axe des murs, selon une pente assez douce (non mesurée, une vingtaine de degrés). Pièces de bois résineux, équarries pour présenter un profil presque rectangulaire, avec des arêtes adoucies (photo 1184). Les poutres, presque aussi resserrées que des solives du fait de leur faible section (16 et 19 cm de haut pour 13 et 14 de large), supportent les planches jointives qui portent elles-mêmes les tuiles. La toiture est postérieure aux murs maîtres de cette partie de la maison.

Auteur(s) : Marie Rochette

- 1127

Fait : TO1126

Volume : 6

Pièce : 26

Catégorie : plafond

Type : poutre

Postérieur à : 1049. 1080

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 3,90 m haut. 0,19 m larg. 0,4 m

Description : poutre de la toiture couvrant l'aile méridionale de la maison. La pièce de bois 1127 est au-dessus de la chambre 26, à l'est de la poutre 1126. Voir TO1126.

Documents : MN1010

Photos : 1184, 1186

Auteur(s) : Marie Rochette

Prélèvements : oui

- 1128

Fait : PL1128

Volume : 3

Pièce : 13

Catégorie : plafond

Type : poutre

Postérieur à : 1027. 1028
 Orientation : est>ouest
 Dimensions : long. 3,80 m
 Documents : MN1009
 Photos : 1188
 Auteur(s) : Marie Rochette
 Prélèvements : oui

- PL1128

Volume(s) : 3
 Pièce(s) : 13
 Catégorie : plafond
 Composition : 1128 : poutre. 1129 : poutre
 Commentaire : plafond de la pièce centrale du premier étage, 13, dont il n'a été observé que les deux poutres centrales, au nord (PR1128, et a sud, MR1129). Leur lien chronologique avec les murs n'a pas été établi faute de décroûtage. Elles sont taillées, l'une et l'autre de section quadrangulaire avec des arêtes adoucies par un chanfrein. Le reste du plafond est masqué par un faux plafond (photo 1188).
 Documents : MN1009
 Photos : 1188
 Auteur(s) : Marie Rochette

- 1129

Fait : PL1128
 Volume : 3
 Pièce : 13
 Catégorie : plafond
 Type : poutre
 Postérieur à : 1027. 1028
 Orientation : est>ouest
 Dimensions : long. 4,30 m
 Documents : MN1009
 Photos : 1188
 Auteur(s) : Marie Rochette
 Prélèvements : oui

- 1130

Fait : PL1130
 Volume : 8
 Pièce : 18
 Catégorie : plafond
 Type : poutre
 Orientation : est>ouest
 Dimensions : long. 3,90 m
 Description : poutre du plafond PL1130. Voir PL1130.
 Documents : MN1009
 Photos : 1189, 1190
 Auteur(s) : Marie Rochette
 Prélèvements : oui

- PL1130

Volume(s) : 8
 Pièce(s) : 18
 Catégorie : plafond
 Composition : 1130 : poutre
 Commentaire : plafond de la pièce 18, au premier étage de la maison, aile orientale. L'ouvrage est largement masqué

par un faux plafond qui est accroché à la poutre centrale, celle-ci (1130) partiellement visible. C'est une pièce de bois de 3,90 m de long (sans les ancrages dans les murs) de section rectangulaire, dont les arêtes sont usées mais non chanfreinées (photos 1189, 1190). On ne sait comment la poutre se lie aux deux murs qui la supporte : elle est sans doute postérieure à la façade MR1059 à l'ouest et l'on ne peut établir si elle est contemporaine ou postérieure à la façade MR1033 de l'est. . Un trou percé dans le faux plafond pour vérifier la présence d'éventuels éléments peints anciens et masqués, a révélé deux solives de section quadrangulaire et d'une petite dizaine de centimètres de hauteur, supportant un lit de planches jointives du plancher, avec les couvre-joints en place. L'ensemble conserve des restes de peinture bleu gris.

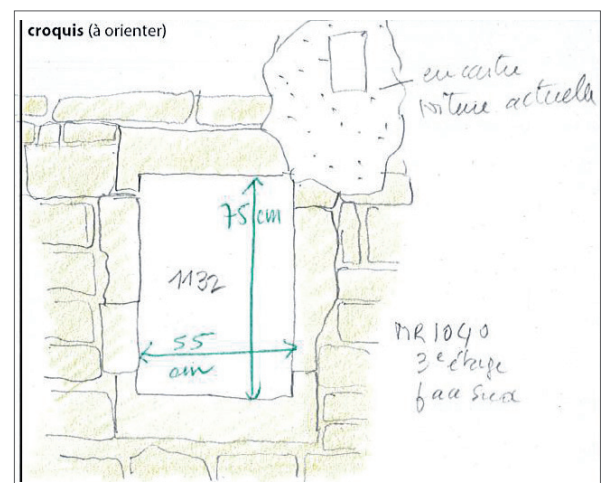
Documents : MN1009
 Photos : 1189, 1190, 1191
 Auteur(s) : Marie Rochette

- 1131

Volume : 1
 Catégorie : couche technique
 Type : us annulée
 Description : numéro initialement attribué à une porte dans un mur et par erreur renumérotée 1140. Le numéro 1131 a été annulé.
 Documents : MN1008
 Auteur(s) : Odile Maufas

- 1132

Fait : MR1040
 Volume : 11
 Pièce : 311
 Catégorie : mur
 Type : fenêtre
 Équiv. : 1040
 Dimensions : haut. 0,75 m larg. 0,48 m
 Description : Fenestron percé au niveau du troisième étage, dans le mur MR1040, pour éclairer un comble ou une pièce de l'immeuble voisin, celui du 11 rue des Marchands. Lors de la construction du troisième étage de la maison du numéro 13 rue des Marchands, le fenestron a été bouché.



1132 - Croquis du fenestron 1132 (MR1040)

Il a la surface de son appui à 2,55 m du sol actuel de la pièce 311 et il a la face interne de son montant occidental à 0,55 m du mur de refend mR1042. Voir MR1040.

Documents : MN1011

Photos : 1199, 1200

Auteur(s) : Odile Mauftras

- 1133

Fait : MR1045

Volume : 3, 4

Pièce : 03, 04

Catégorie : mur

Type : arc de décharge

Postérieur à : 1045. 1075 ? 1134. 1135

Dimensions : larg. 3,50 m

Description : arc de décharge bâti au sommet du premier étage, en sous-œuvre de la façade MR1045 pour supporter le poids de son élévation dans les étages et ouvrir le rez-de-chaussée sur toute la largeur du mur (photo 1192). La présence de l'arc ouvre toute la largeur de l'espace 03 sur la cour 04 et en fait un préau. L'arc s'appuie, à l'est et à l'ouest, sur les massifs maçonnés SB1135 et SB1134. Ce dernier (à l'ouest), qui avait initialement une forme en écoinçon, est à cette occasion renforcé à la base par un complément de maçonnerie qui en fait un massif parallélépipédique (voir croquis US 1134 et photo 1228). Le lien entre l'arc 1133 et celui, 1075, qui supporte l'escalier de la cour, n'est pas établi avec certitude. On ne sait si l'arc de l'escalier vient buter sur le massif maçonné SB1134 et sur l'arc 1133 ou si l'arc 1133 s'insère dans le massif en redécoupant l'extrémité de l'arc de l'escalier (photo 1124, 1230b). La première hypothèse semble la plus crédible, mais il n'est pas impossible, dans ce cas, que l'arc 1133 en remplace un autre plus ancien. En effet, les solives du plancher entre le préau 03 et la pièce 13 ont été recoupées pour la pose de l'arc. Initialement, elles devaient être ancrées dans le mur de façade MR1045 et s'il y a eu dès l'origine un arc ici, il était plus bas. L'arc 1103 découvre en effet partiellement le plancher qui s'est dégradé au sud à cause de la pénétration d'humidité. Voir MR1045.

Documents : MN1008

Photos : 1124, 1126, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1217, 1228, 1230

Auteur(s) : Odile Mauftras

- 1134

Fait : SB1134

Volume : 3

Pièce : 03

Catégorie : structure bâtie

Type : massif de soutènement

Antérieur à : 1004. 1005. 1133

Postérieur à : 1028

Orientation : nord>sud

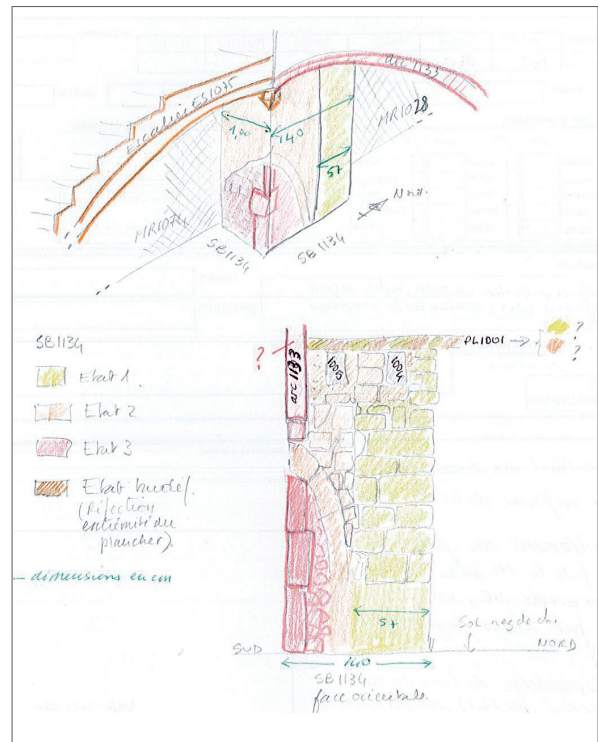
Dimensions : long. 1,40 m larg. 0,90 à 1 m

Description : Massif maçonné dans l'angle sud-ouest du préau 03. Voir SB1134.

Documents : MN1010

Photos : 1126, 1257, 1258, 1259

Auteur(s) : Odile Mauftras



1134 - Croquis du pilier SB1134 dans son contexte bâti. Vue perspective en haut et élévation en bas

- SB1134

Volume(s) : 3

Pièce(s) : 03

Catégorie : massif de soutènement

Composition : 1134 : massif de soutènement

Commentaire : massif maçonné bâti dans l'angle sud-ouest du préau 03, contre l'extrémité du mur MR1028 qu'il masque et renforce. Le massif évolue au cours de trois états successifs. A l'origine c'est une construction maçonnée, pleine, adossée au mur MR1028 sur 0,57 m de long et formant une sorte de pilier de 0,90 m d'épaisseur (croquis fiche US 1134, photo 1258). La construction occupe tout le rez-de-chaussée mais ne se développe pas au premier étage. Elle est présente lorsque le plafond PL1001 est construit puisque ses solives et ses cloisons s'appuient dessus (photo 1258a). Le massif est bâti en moyen appareil de moellons de calcaire semi dur, assisés et liés par un liant de terre orangée. On note, sur la face septentrionale de parement, des désordres et des irrégularités qui laissent penser que l'angle nord-est du massif a été repris avec des moellons un peu plus gros, et surtout qu'il a subi de fortes poussées. Serait-il, avec son pendant du sud-est SB1135, le vestige d'un premier couverture de l'espace, voûté ? Dans un second temps, le massif est doublé par une seconde construction de même nature qui l'épaissit. Celle-ci flanque la construction initiale au sud (en orange sur le croquis de la fiche US 1134, photo 1259. NB : nous n'avons pas enregistré comme un état la réfection de l'angle nord-est du massif qui est peut-être postérieure à son doublage du sud). Le massif mesure dorénavant 1,40 m de long et 0,90 à 1 m de large. Cette seconde construction est en moellons de calcaire dur, assisés, sans doute régulièrement à l'origine, mais les pesées exercées sur le massif ont

perturbé l'horizontalité des lits de pierre (photo 1259). Cet ajout a la particularité d'offrir un pan coupé à la base : il est bâti comme une console d'encorbellement (photos 1259, 1228). Il supporte la voûte porteuse de l'escalier de la cour ES1075 et c'est peut-être au moment de la construction de ce dernier que le massif SB1134 est agrandi vers le sud. Et c'est peut-être aussi parce que l'extension n'est pas suffisante qu'un petit chapiteau d'angle a été ajouté au massif, en même temps que l'escalier, pour recevoir l'arc de celui-ci sur un peu plus de longueur. Ce deuxième état s'appuie sur le mur MR1074 qui prolonge le mur MR1028 au sud et il masque le contact entre les deux murs. Enfin, on insère dans la façade MR1045 du préau 03 un grand arc qui ouvre le rez-de-chaussée sur toute sa largeur, du massif SB1134 au massif SB1135. C'est l'arc 1133 dont le poids (qui récupère en outre la descente des charges de la façade) a affaibli l'angle du massif. Celui-ci a donc été consolidé par un petit pan bâti en sous-œuvre sous l'encorbellement pour élargir la base de l'ouvrage (en rouge sur le croquis). A cette occasion, une large moitié du parement méridional du massif SB1134 a été refaite (photo 1228).

Documents : MN1008, MN1010

Photos : 1124, 1194, 1195, 1228, 1230, 1237, 1257, 1258, 1259

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1135

Fait : SB1135

Volume : 3

Pièce : 03

Catégorie : structure bâtie

Type : massif de soutènement

Antérieur à : 1148, 1133

Postérieur à : 1027

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 1,27 m larg. 0,50 m

Description : massif maçonné dans l'angle sud-est du préau 03. Voir SB1135.

Documents : MN1010

Auteur(s) : Odile Maufra

- SB1135

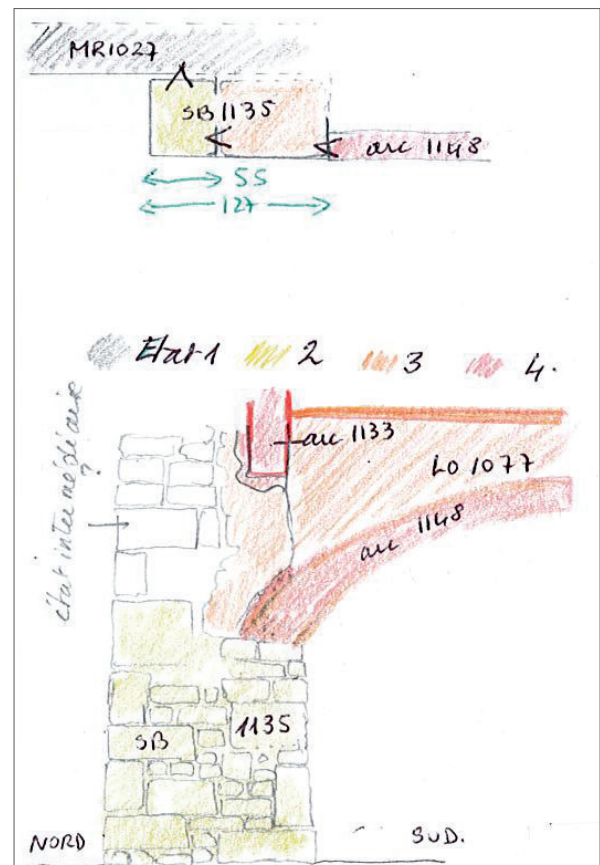
Volume(s) : 3

Pièce(s) : 03

Catégorie : massif de soutènement

Composition : 1135 : massif de soutènement

Commentaire : massif maçonné bâti dans l'angle sud-est du préau 03, contre l'extrémité du mur MR1027 qu'il masque et renforce. Le massif évolue au cours de trois états successifs. Dans un premier temps le massif est bâti contre le mur sur une longueur de 1,27 m et une épaisseur de 0,50 m. Il est donc plus grand que le premier état de son pendant de l'angle sud-ouest de l'espace SB1134. Comme lui, il est fait d'une maçonnerie soignée de moellons de calcaire assisés, mais la dimension des pierres est ici moins homogène (en jaune et sans doute aussi en blanc sur le croquis de la fiche de l'US 1135, et photo 1217). On note une première reprise, celle de l'angle sud-ouest du massif, en hauteur. Elle forme à l'est un net coup de sabre avec la chaîne de l'angle opposé et elle supporte la retombée de



1135 - Croquis du pilier SB1135 dans son contexte bâti. Plan en haut et élévation en bas

l'arc 1148 de la loggia LO1077, celle-ci peu soignée dans sa facture, parce que l'arc 1148 n'est pas celui d'origine mais une réfection assez tardive avec des claveaux plus petits qui ont nécessité des gros joints pour recréer la face du massif. Dans un troisième temps, l'arc 1133 inséré dans la façade MR1045 vient percuter le sommet de l'angle méridional du massif pour y être intégré.

Documents : MN1008, MN1010

Photos : 1197, 1217

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1136

Fait : MR1034

Volume : 9

Pièce : 39

Catégorie : mur

Type : fenêtre

Équiv. : 1034

Dimensions : larg. 1,14 m

Description : fenêtre percée au premier étage du mur MR1034, au nord de la pièce 19. L'encadrement de la fenêtre n'a pas été décroté, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, de sorte que l'on ne sait si elle est d'origine ou non. Probablement, puisqu'elle est en dessous d'une fenêtre (non enregistrée) percée au premier étage sur le même mur et contemporaine de ce dernier. La fenêtre mesure aujourd'hui 1,14 m de large, dans l'œuvre, mais son appui est beaucoup plus large : 1,65 m et non centré par rapport à l'ouverture. Il indique que celle-ci a été réduite. Elle devait mesurer, initialement, environ 1,50 m de large. Voir MR1034.

Documents : MN1011

Photos : 1027, 1201
Auteur(s) : Odile Maufras

- 1137

Fait : SB1137
Volume : 4
Pièce : 04
Catégorie : mur
Type : massif de soutènement
Équiv. : 1141
Antérieur à : 1149
Dimensions : long. 1 m larg. 0,50 m
Description : massif maçonné bâti dans l'angle sud-est de la cour. Voir SB1137.
Documents : MN1010
Auteur(s) : Odile Maufras

- SB1137

Volume(s) : 4
Pièce(s) : 04
Catégorie : massif de soutènement
Composition : 1137 : massif de soutènement
Commentaire : massif maçonné de 1 m de long sur 0,50 m de large bâti au sud-est de la cour, sous la loggia LO1077, pour former la retombée de l'arc 1141 qui ouvre, tardivement, le rez-de-chaussée de l'aile méridionale de la maison. Le massif est bâti en sous-œuvre de la façade MR1049 à laquelle il appartient. Il reçoit aussi la charge du quart de la voûte VT1149 de la cave des actuelles pièces 05 et 06, au rez-de-chaussée de l'aile méridionale de la maison. La reprise de la partie inférieure de la façade MR1049 est contemporaine de la mise en place du massif SB1137 et de la voûte VT1149. Ce massif présente une maçonnerie de moellons grossièrement retouchés de calcaire froid liés .. à la terre orangée ! (pour changer ..).
Documents : MN1008
Auteur(s) : Odile Maufras

- 1138

Fait : SB1138
Volume : 4
Pièce : 04
Catégorie : mur
Type : massif de soutènement
Équiv. : 1141, 1150
Antérieur à : 1149
Postérieur à : 1075
Dimensions : long. 1,20 m larg. 0,60 m
Description : massif maçonné bâti dans l'angle sud-ouest de la cour. Voir SB1138.
Auteur(s) : Odile Maufras

- SB1138

Volume(s) : 4
Pièce(s) : 04
Composition : 1138 : massif de soutènement
Commentaire : massif maçonné long (1,20 m et peu large (0,50 à 0,65 m) bâti en retour de l'extension 1050 du mur MR1074, à laquelle il est chaîné, dans l'angle sud-ouest de la cour. Le massif est tardif : il empiète sur la première volée de l'escalier ES1075 (sans la condamner ?) et il est construit

en sous-œuvre de la façade MR1049 de l'aile méridionale de la maison. Il sert à la fois de retombée à l'arc 1141 construit en sous-œuvre de la façade, et à l'arête de la voûte VT1149 de la cave au rez-de-chaussée de cette aile dont il constitue un pilier d'angle. La construction est en petits moellons de calcaire froid de taille variable, équarris sommairement.
Documents : MN1008, MN1010
Auteur(s) : Odile Maufras

- 1139

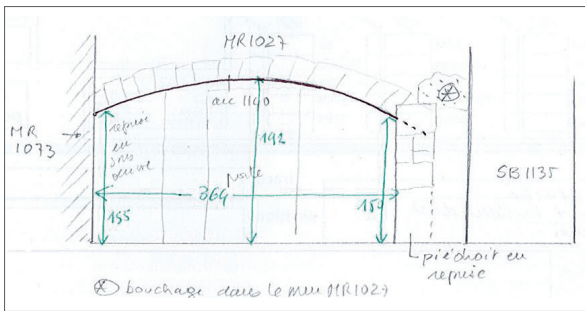
Fait : MR1139
Volume : 1
Pièce : 33
Catégorie : mur
Type : élévation de mur
Postérieur à : 1027, 1028
Orientation : est>ouest
Matériaux : parpaings de ciment
Description : Mur récent (2e moitié du XXe s.) au dernier niveau de la maison. Voir MR1139.
Auteur(s) : Odile Maufras

- MR1139

Volume(s) : 1
Pièce(s) : 33
Composition : 1139 : élévation de mur
Commentaire : mur bâti au troisième et dernier étage de l'immeuble, en façade méridionale de l'espace 33. Il n'est pas au droit de la façade méridionale MR1045 de cet espace aux étages inférieurs, mais en retrait d'un peu plus de 2m. Il repose sur une poutre du plafond de la pièce 23 qui sert de plancher à la pièce 33 (plafond très récent, non enregistré) et il est tendu entre les murs plus anciens et perpendiculaires MR1027 à l'est et MR1028 à l'ouest. Le mur est bâti en parpaings de ciment, il est donc de la seconde moitié du XXe siècle. Il est bâti dans le cadre d'un chantier de surélévation d'une partie de l'immeuble pour transformer les combles en espace habitable (espace 39) ou créer de la surface hors œuvre (pièce 33).
Documents : MN1011
Auteur(s) : Odile Maufras

- 1140

Fait : MR1027
Volume : 4
Pièce : 04
Catégorie : mur
Type : arc
Équiv. : 1027
Dimensions : long. cons. 3, 64 m haut. sous clef : 1,92 m
Matériaux : calcaire froid, taillé.
Description : arc de décharge au rez-de-chaussée de la maison, entre le préau 03 et l'espace inaccessible 09. Les claveaux ont été taillés avec une ciselure des arêtes et des faces dressées au taillant droit. L'extrados des claveaux est irrégulier (tous ont des hauteurs similaires mais non identiques). Voir MR1027.
Documents : MN1008, MN1010
Photos : 1213, 1214, 1215, 1216
Auteur(s) : Odile Maufras



1140 - Croquis de l'élévation du mur MR1027 au rez-de-chaussée, face occidentale, avec son arc d'origine 1140

- 1141

Fait : MR1059

Volume : 4

Pièce : 04

Catégorie : mur

Type : arc

Équiv. : 1137. 1138. 1149

Postérieur à : 1048. 1049

Dimensions : long. 6 m environ

Matériaux : calcaire froid, gris foncé. Moellons équarris grossièrement ou retouchés. Liant de terre orangée.

Description : arc construit au rez-de-chaussée de la façade MR1049, en sous-œuvre, peut-être en remplacement d'un arc plus ancien. Il casse le mur sur toute sa largeur et sur 1 à 2,30 m de haut, ainsi que la retombée de l'arc 1148 de la loggia de l'est LO1077. Sa construction de moellons retouchés ou équarris est liée à celle du pilier SB1137 qui forme sa retombée à l'est, du pilier SB1138 qui forme sa retombée à l'ouest, et à la voûte VT1149 qu'il limite au nord. Il offre une large ouverture. Voir MR1049.

Documents : MN1008, MN1010

Photos : 1220, 1221, 1222

- 1142

Fait : MR1142

Volume : 1

Pièce : 01

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Antérieur à : 1041

Postérieur à : 1042

Dimensions : long. 6,80 m épais. 0,18 m

Matériaux : bugets de calcaire tendre

Description : cloison entre le couloir 01 et la salle du nord-ouest de la maison. Voir MR1142.

Documents : MN1008

Photos : 1270, 1271, 1272

Auteur(s) : Odile Maufas

- MR1142

Volume(s) : 1

Pièce(s) : 01

Catégorie : cloison

Composition : 1142 : élévation de mur

Commentaire : mur de cloison bâti tardivement au rez-de-chaussée de la maison, perpendiculairement à la façade sud rue, parallèlement au mur de limite méridionale de la propriété MR1044 et à environ 1,50 m de ce dernier

pour diviser l'espace en une salle au nord et un couloir au sud. Le mur est construit en bugets : grandes dalles de calcaire coquillier taillées d'une large trentaine à une petite quarantaine de centimètres de hauteur et e 0,18 m de largeur. L'appareil est réglé et les joints sont fins. Le mur est percé d'une porte d'accès entre le couloir et la salle du nord. Celle-ci, assez étroite, est bouchée (elle n'a pas été relevée). Elle est approximativement au centre du mur. Chronologiquement, le mur intervient après la construction de la cage d'escalier : il s'adosse au mur occidental MR1042 de celle-ci. Il est antérieur à la réfection de la façade qui vient buter contre son extrémité.

Documents : MN1008

Photos : 1270, 1271, 1272

Auteur(s) : Odile Maufas

- 1143

Fait : MR1074

Volume : 4

Pièce : 14

Catégorie : mur

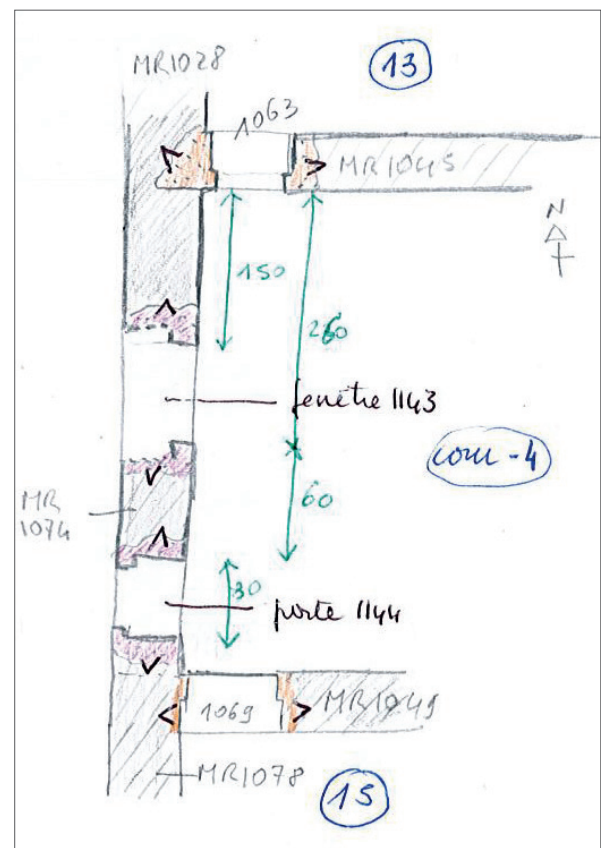
Type : fenêtre

Antérieur à : 1056

Postérieur à : 1074

Dimensions : larg. 1,10 m haut. min. 110 m

Description : fenêtre du premier étage sur le mur MR1074. La fenêtre éclaire une pièce de la maison voisine (17 rue des Marchands) et ouvre sur la cour. Elle a été insérée dans le mur après sa construction, proprement. Il n'en subsiste que l'encadrement, masqué par la loggia LO1056 qui la masque partiellement. Elle mesurait 1,10 m de large sur au moins 1,10 m de haut dans son premier état.



1143-1144 - Croquis de localisation des baies 1143 et 1144

C'était alors sans doute une fenêtre à croisée (photo 1238a). Elle a ensuite été réduite de moitié, en largeur, par le bouchage de sa moitié septentrionale (photos 1241), puis, probablement au moment de la construction de la loggia LO1056, elle a été obstruée totalement. Voir MR1074.

Documents : MN1009, MN1011

Photos : 1238, 1240, 1241

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1144

Fait : MR1074

Volume : 4

Pièce : 14

Catégorie : mur

Type : porte

Antérieur à : 1075

Postérieur à : 1076

Dimensions : haut. 1,77 m larg. 0,80 m

Description : porte percée au premier étage du mur MR1074, contre l'angle que celui-ci forme avec le mur MR1049, dans l'angle sud-est de la cour. La porte ouvre sur la loggia LO1076 dont elle est contemporaine ou à laquelle elle est postérieure (photos 1238a, 1240, prises après démontage de la loggia dont on voit encore les ancrages dans le mur). Elle donne accès à la maison voisine (17 rue des Marchands). La porte est assez large (0,80 m) mais pas très haute (1,77 m). Elle est couverte, côté occidental, d'un arc en plein cintre en pierres de taille (photo 1243). Voir MR1074.

Documents : MN1009, MN1011

Photos : 1238, 1240, 1243, 1266, 1280, 1281

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1145

Fait : MR1044

Volume : 2

Pièce : 12

Catégorie : mur

Type : fenêtre

Équiv. : 1044

Dimensions : haut. 0,80 m larg. 0,48 m

Description : fenêtre percée dans la cage d'escalier en vis, à l'est du mur MR1044 et au niveau du premier étage. Il n'en reste que le négatif de l'encadrement (photo 1278). L'ouverture mesure 0,80 sur 0,48 m. Elle est parfaitement intégrée dans la maçonnerie du mur dont elle est la contemporaine.

Documents : MN1011

Photos : 1278, 1279

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1146

Fait : MR1028

Volume : 2, 3

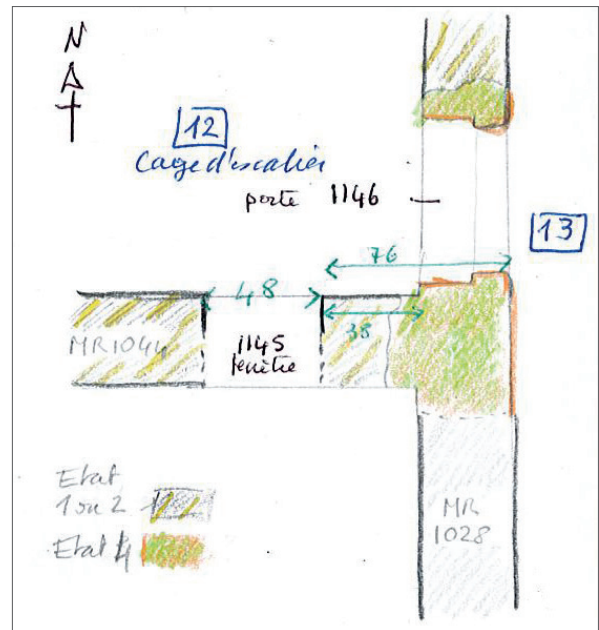
Pièce : 12, 13

Catégorie : mur

Type : porte

Équiv. : 1103 ?

Postérieur à : 1028



1145-1146 - Croquis de localisation des baies 1145 et 1146

Description : porte percée dans le mur MR1028, non pas à l'origine mais au moment de la mise en place de l'escalier ES1102. Voir MR1028. Seuil de 7 cm de haut.

Documents : MN1009, MN1011

Photos : 1278

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1147

Fait : MR1074

Volume : 4

Pièce : 24

Catégorie : mur

Type : fenêtre

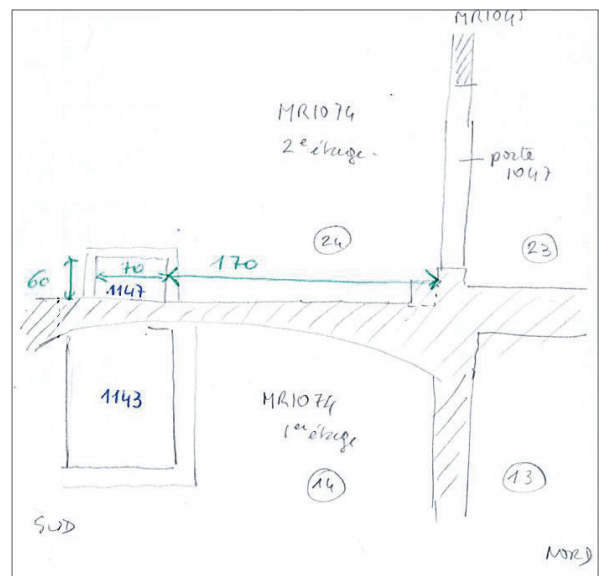
Antérieur à : 1043 ?

Postérieur à : 1074

Dimensions : larg. 0,70 m haut. min. 0,60 m

Matériaux : pierre de taille avec chanfrein sur le linteau.

Description : fenestron percé au deuxième étage du mur

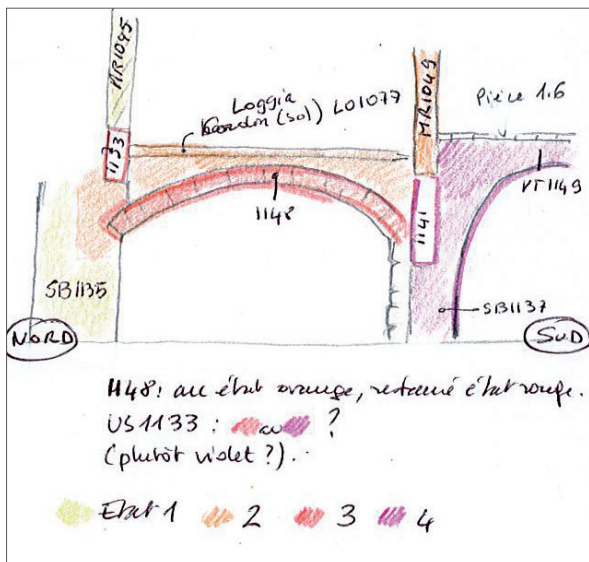


1143-1147 - Croquis de l'élévation du mur occidental de la cour et position des fenêtres anciennes 1147 et 1143

MR1074 pour éclairer la maison de la parcelle voisine, à l'ouest de la cour. Il n'en est conservé que le linteau et le sommet des piédroits (photos 1298, 1299). Il est au-dessus de la fenêtre 1143 dont il ne constitue pas le sommet puisqu'aucun de ses deux montants ne s'aligne sur celle-ci. La base du fenestron est masquée par la loggia LO1056. Chronologiquement, il est vraisemblablement antérieur à la grande fenêtre à croisée 1143 et ce serait la construction de celle-ci qui aurait conduit au bouchage de l'ouverture 1147 (la liaison entre les deux est masquée par la loggia et le fenestron est lui aussi postérieur à l'élévation du mur qu'il perce). Voir MR1074.
Photos : 1298, 1299
Auteur(s) : Odile Maufras

- 1148

Fait : LO1077
Volume : 4
Pièce : 04
Catégorie : loggia
Type : voûte porteuse
Antérieur à : 1077
Postérieur à : 1035
Orientation : nord>sud
Dimensions : long. 3 m
Description : voûte porteuse de la loggia orientale sur cour, au rez-de-chaussée. Seul l'arc a été vu, en façade. Voir LO1077.
Documents : MN1009, MN1010
Photos : 1217, 1218, 1220
Auteur(s) : Odile Maufras



1148 - Croquis de l'élévation du mur oriental de la cour avec, au rez-de-chaussée, l'arc 1148 reposant sur le pilier SB1135 et contrebuté par le pilier SB1137 et l'arc 1141

- 1149

Fait : VT1149
Volume : 5, 6
Pièce : 05, 06
Catégorie : voûte
Type : voûte

Équiv. : 1137, 1138, 1141

Postérieur à : 1049

Dimensions : long. 7,60 m larg. max 4,15 m

Description : voûte de couverture du rez-de-chaussée de l'aile méridionale de la maison. Voir VT1149.

Documents : MN1008, MN1010

Photos : 1223, 1224, 1225, 1226

Auteur(s) : Odile Maufras

- VT1149

Volume(s) : 5, 6

Pièce(s) : 05, 06

Catégorie : voûte

Composition : 1149 : voûte

Commentaire : couverture voûtée des actuelles pièces 05 et 06 du rez-de-chaussée de l'aile méridionale de la maison. La voûte supporte les sols des pièces 15 et 16 du premier étage. Elle a été construite en sous-œuvre du corps de bâtiment, dont les premier et second étages sont préexistants. A l'origine, elle couvre les deux pièces actuelles, sans séparation, et on y accède par la grande baie qui perce tout le rez-de-chaussée de la façade MR1049, elle-même couverte par l'arc 1141. C'est une voûte à arêtes multiples qui ne dessine pas de forme régulière. Elle est composée de 5 quartiers qui reposent sur des piliers situés dans les angles de l'espace (SB1137 au nord-est, SB1138 au nord-est, non numéroté au sud-est) et aux deux extrémités du pan coupé de l'angle sud-ouest de la parcelle (deux piliers non numérotés). Chronologiquement, la voûte est contemporaine de l'arc 1141 en façade, de tous les piliers (auxquels sa maçonnerie est liée) et à l'élévation du rez-de-chaussée des mur MR1078 à l'ouest et MR1080 au sud qui ont été reconstruites pour recevoir la voûte. Elle est antérieure à une cloison, non numéroté, bâtie du nord au sud pour séparer les caves 05 et 06. Cette cloison forme surtout un soutènement de la voûte.

Documents : MN1010

Photos : 1223, 1224, 1225, 1226, 1234, 1235, 1236

Auteur(s) : Odile Maufras

- 1150

Fait : MR1074

Volume : 4

Catégorie : mur

Type : élévation de mur

Antérieur à : 1075

Postérieur à : 1028

Orientation : nord>sud

Dimensions : long. 1,30 m

Description : reprise de parement du mur MR1074 à son extrémité méridionale, dans l'angle sud-ouest de la cour. La reprise se développe sur tout le premier étage. Elle est contrebutée par l'escalier ES1075 qui lui succède (lors d'un même chantier ?) et tronquée au sommet par la porte 1144 du premier étage (photo 1239). La maçonnerie est en moellons équarris de calcaire froid, plus petits que ceux de la première élévation du mur MR1074. Cette reprise coïncide avec la construction du mur MR1078 dont elle constitue l'extrémité : le mur et la reprise sont liés. Voir MR1074 et MR1078.

Documents : MN1008, MN1010

Photos : 1227, 1228, 1229, 1237, 1238, 1239, 1240, 1243, 1283, 1297, 1298, 1299

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1151

Fait : MR1073

Volume : 3

Pièce : 03

Catégorie : mur

Type : porte

Équiv. : 1073

Antérieur à : 1028

Dimensions : haut. 1,92 m larg. 0,64 m

Description : porte de communication entre le préau 03 au rez-de-chaussée et la propriété voisine au nord La porte est percée à l'angle des murs MR1028 et MR1073, dans ce dernier dont elle est la contemporaine. Elle a été bouchée avant la construction de l'extrémité du mur MR1028, lors de la construction de l'escalier ES1103 (photo 1253a : porte de gauche dans le mur du fond). Voir MR1073.

Documents : MN1010

Photos : 1253, 1255, 1256

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1152

Fait : MR1073

Volume : 3

Pièce : 03

Catégorie : mur

Type : porte

Postérieur à : 1073

Dimensions : larg. 0,95 m

Description : porte de communication entre le préau 03 au rez-de-chaussée et la propriété voisine au nord La porte est percée tardivement à proximité de l'angle des murs MR1073 et MR1027. On note du ciment dans les quelques pierres qui subsistent de ses montants. Elle est aujourd'hui condamnée par une cloison de briques (photo 1253a : porte de droite dans le mur du fond). Voir MR1073.

Documents : MN1010

Photos : 1253, 1254

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1153

Fait : ES1103

Volume : 2

Pièce : 02

Catégorie : escalier

Type : mur porteur

Équiv. : 1029

Postérieur à : 1028. 1073. 1103

Description : pan de mur courbe, en plan, bâti en remplacement de l'angle des murs MR1028 et MR1073, dans l'escalier E1103, au rez-de-chaussée. Voir ES1103.

Documents : MN1010

Photos : 1276, 1277

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1154

Fait : MR1044

Volume : 1

Pièce : 01

Catégorie : mur

Type : porte

Postérieur à : 1042, 1104

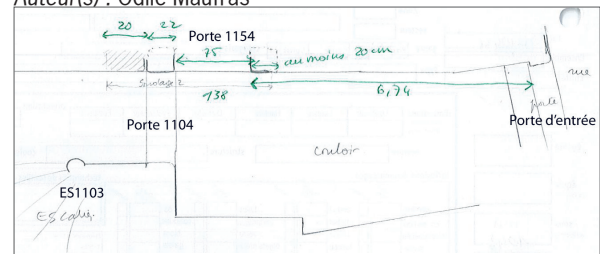
Dimensions : haut. 1,82 m larg. 0,62 m

Description : porte de communication, au rez-de-chaussée, entre le couloir d'entrée de l'immeuble et la maison voisine au sud, au 15 rue des Marchands. La porte est installée postérieurement à la construction du mur MR1044 dans lequel elle s'insère. Elle a été faite après la construction du mur en retour MR1042 contre lequel elle vient s'appuyer. C'est une porte de taille modeste (1,82 m de haut et 0,62 m de large) qui signale un passage secondaire. Elle est actuellement bouchée. Voir MR1044.

Documents : MN1010

Photos : 1264, 1265

Auteur(s) : Odile Maufra



1154 - Croquis du plan de localisation de la porte 1154

Le nord est en bas

- 1155

Fait : MR1042

Volume : 2, 12

Pièce : 112

Catégorie : mur

Type : porte

Équiv. : 1042. 1073

Description : porte aménagée à premier étage, dans le mur MR1042, entre l'escalier 2 et la pièce 112. Elle mesure environ 2 m de haut et 0,90 m de large. Elle est actuellement de forme quadrangulaire simple parce qu'elle a été agrandie par la taille de son encadrement en pierre qui a fait disparaître la modénature initiale (photo 1286). Le linteau, monolithique et fendu, conserve la trace d'un tore. Les pierres d'encadrement de la porte sont parfaitement insérées dans la maçonnerie des murs MR1042 et MR1073. L'ensemble a été construit au cours d'un même chantier. Voir MR1042. Seuil de 2 cm au-dessus de la marche de l'escalier qui le porte.

Documents : MN1009, MN1011

Photos : 1286, 1287, 1296

Auteur(s) : Odile Maufra

- 1156

Fait : MR1042

Volume : 2, 12

Pièce : 212

Catégorie : mur

Type : porte

Équiv. : 1042

Dimensions : haut. 2,10 m larg. 0,78 m

Description : porte de communication entre l'escalier en vis 2 et la pièce de devanture 212 au deuxième étage. La porte est d'un style commun au XVe et XVIe siècle que l'on retrouve dans toute la maison : sur l'encadrement les plinthes sont à angle droit et au-dessus les angles sont déladés par une gorge à profil segmentaire qui se poursuit jusque sur le linteau en anse plate de panier (linteau droit avec les extrémités arrondis sur l'intrados). C'est une porte très haute, 2,10 m, qui donne accès à l'une des plus grandes pièces de la maison. En revanche elle est assez peu large (0,78 m), la taille de l'escalier en vis ne permet pas de faire des paliers confortables devant les portes pour les élargir. La porte a été réduite en hauteur à une date indéterminée, lors d'un changement de plancher entre le 1er et le 2e étage. Deux marches ont été ajoutées dans la profondeur de l'embrasure pour accéder au nouveau sol de la pièce 112. Voir MR1042.

Photos : 1161, 1303

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- 1157

Fait : MR1081

Volume : 7, 8

Pièce : 17, 18

Catégorie : mur

Type : porte

Équiv. : 1081

Dimensions : haut. 1,86 m larg. 0,62 m

Description : porte de communication entre les pièces 17 et 18 au premier étage de la maison. Dans le mur MR1081. Voir MR1081.

Documents : MN1009, MN1011

Auteur(s) : Odile MaufRAS

- 1158

Fait : MR1044

Volume : 1

Pièce : 01

Catégorie : mur

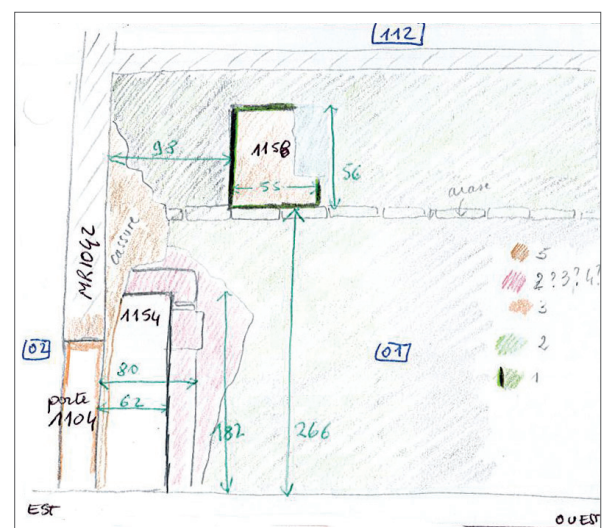
Type : fenêtre

Équiv. : 1044

Dimensions : haut. 0,56 m larg. 0,55 m

Description : fenêtre dans le mur MR1044, percée au premier étage dès l'origine de la construction. En effet, la fenêtre est parfaitement insérée dans l'appareil du mur. Il en subsiste une petite ouverture quadrangulaire de 0,56 m de haut sur 0,55 m de large qui marque le négatif de l'encadrement qui a été enlevé. La fenêtre était donc un tout petit jour (photo 1265, en haut à gauche, 1266). Voir MR1044.

Documents : MN1010



1154-1158 - Croquis de l'élévation partielle du mur MR1044 au rez-de-chaussée : localisation des baies 1154 et 1158

Auteur(s) : Odile Maufra

Plan du premier étage avec localisation des éléments bâtis enregistrés et des sondages



Plan du deuxième étage avec localisation des éléments bâtis enregistrés et des sondages



Plan du troisième étage avec localisation des éléments bâtis enregistrés et des sondages



Plan du rez-de-chaussée avec localisation des éléments bâtis enregistrés et des sondages



Analyse dendrologique



ANALYSE DENDROCHRONOLOGIQUE DE L'IMMEUBLE 13 RUE DES MARCHANDS

(NIMES, GARD)

Frédéric GUIBAL

Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale
U.M.R. 7263 C.N.R.S./Aix Marseille Université
Europôle Méditerranéen de l'Arbois - Pavillon Villemin - B.P. 80
13545 Aix-en-Provence Cedex 04
Frederic.guibal@imbe.fr

Février 2019

Introduction

L'analyse dendrochronologique des poutres, solives et pièces de charpente de l'immeuble situé au 13 rue des Marchands à Nîmes a été entreprise afin de dater l'année d'abattage des arbres utilisés pour la confection des différentes pièces. Les prélèvements destinés à l'analyse ont été recueillis par carottage à cœur des pièces de bois à la tarière de Pressler (diamètre interne : 5,15 mm) par F. Guibal, le 9 juillet 2019. Au total, 32 carottes ont été recueillies sur 27 pièces de bois (Tableau I). Tous les orifices causés par le carottage ont été rebouchés à la pâte à bois.

Avant la mise en œuvre de l'analyse dendrochronologique, toutes les carottes ont fait l'objet d'une identification anatomique (analyse xylogique) afin de s'assurer de l'essence dans laquelle chaque pièce a été confectionnée. Cette étape est un préalable indispensable du fait des exigences écologiques propres aux différentes essences qui limitent les comparaisons interspécifiques. En effet, très rares sont les essences qui, même installées en mélange dans la même formation forestière, présentent des séries de cernes suffisamment similaires pour entraîner des corrélations interspécifiques significatives.

Identification anatomique des essences

Chaque échantillon recueilli a fait l'objet de coupes minces réalisées à la lame de rasoir, montées entre lame et lamelle¹ et examinées au microscope optique selon les trois plans traditionnels d'observation (transversal, tangentiel et radial). L'examen des caractères anatomiques mené sur consultation des atlas d'anatomie des bois européens (Jacquiot, 1955 ; Jacquiot *et al.*, 1973 ; Schweingruber 1978, 1990) a mis en évidence l'utilisation majoritaire de l'épicéa (*Picea abies* Karst.) et, à un degré moindre, du sapin (*Abies alba* Mill.).

Les emplois de ces essences sont nombreux en charpenterie, tant terrestre que navale, comme dans l'industrie du bâtiment : parquets, boiseries murales, portes, fenêtres (Lieutaghi, 2004). Elles ont été largement utilisées aussi bien pour la confection des charpentes que pour celle des plafonds, médiévaux et modernes, en Provence comme en Languedoc (Bouticourt et Guibal, 2011 ; Guibal et Bouticourt, 2010). A Montpellier et à Narbonne, le sapin a été couramment employé pour la confection de plusieurs plafonds (Guibal, *non publié*) ; l'épicéa semble avoir été davantage employé à Arles (Guibal, *non publié*).

Analyse dendrochronologique

Principe de base

La croissance annuelle des végétaux ligneux qui poussent dans les régions soumises à un climat tempéré se traduit par un allongement terminal (croissance en hauteur ou croissance primaire) et un cerne (croissance en diamètre ou croissance secondaire). L'épaisseur des cernes résulte d'un ensemble de facteurs internes et de facteurs externes à l'arbre. Parmi les facteurs externes intervient le climat qui entraîne des variations d'épaisseur de fréquence variée, mais surtout de haute-fréquence (variations inter-annuelles). Ces variations inter-annuelles sont plus ou moins marquées et presque similairement reproduites sur tous les arbres d'une même espèce qui poussent sous les mêmes conditions climatiques. Il en résulte que des séquences de cernes minces ou affectés de caractères anatomiques particuliers communes à plusieurs arbres constituent des repères chronologiques qui permettent de synchroniser les séries de cernes mises en jeu. La comparaison d'échantillons de date inconnue avec des séries de cernes déjà datées (chronologies dites de référence) aboutit à dater l'année de formation de chaque cerne et, dans le cas où le dernier cerne fabriqué par

¹Appareils utilisés : loupe binoculaire Wild Makroskop M420 (6,3x à 32x) et microscopes optiques Olympus BH-2 et Olympus CX41 (x40 à x1000).

l'arbre est conservé, à connaître l'année d'abattage de l'arbre dans lequel les pièces correspondantes ont été confectionnées (Baillie, 1982 ; Langouët et Giot, 1992; Schweingruber, 1988).

Les séries numériques d'épaisseurs de cernes contribuent à élaborer des chronologies élémentaires, individuelles, moyennes et régionales, ces dernières ayant valeur de référence. Construites sur la base d'échantillons représentatifs d'arbres sur pied pour lesquels l'année de formation du dernier cerne est connue et d'échantillons issus de pièces de bois de la même essence, présumées de plus en plus anciennes, les références permettent de dater l'année d'abattage des arbres d'où proviennent des artefacts d'époques variées.

D'un principe théorique relativement simple, la datation du bois par la dendrochronologie se heurte dans la pratique à deux écueils majeurs :

- l'inégalité des essences dans leurs réactions aux variations des facteurs de leur environnement. De fait, la croissance en diamètre de certaines essences (ex. saule, peuplier, essences fruitières) dépend davantage des conditions édaphiques que des conditions climatiques. Chez d'autres essences (ex. cyprès, olivier), de nombreux cernes dédoublés ou à la concentricité altérée ne permettent pas d'acquérir des séries de données exploitables ;
- les exigences d'échantillonnage propres à une méthode dans laquelle la synchronisation repose sur l'amplification du facteur externe annuel au détriment du facteur individuel. Cela passe par l'élaboration de chronologies moyennes fondées sur la sommation de plusieurs pièces de bois pour acquérir une chronologie moyenne longue d'au moins quatre-vingt années.

A cela il faut ajouter qu'il n'est pas rare que surviennent, certaines années, des anomalies anatomiques de type faux cernes ou cernes absents (Schweingruber, 1988) que seule la comparaison de pièces de bois différentes provenant d'arbres (individus) différents permet de détecter de façon fiable. Cette particularité, combinée aux exigences de dater des chronologies moyennes représentatives d'arbres différents et aux conséquences en matière d'interprétation des résultats, amène donc à multiplier les prélèvements.

Résultats

Après collage des carottes sur un support rainuré et après ponçage du plan transversal des carottes afin d'améliorer la lisibilité des cernes (papier émeri de grain x120, x180, x320, x400), les séries élémentaires d'épaisseurs de cernes ont été mesurées avec une précision de 1/100 mm à l'aide de la table à mesurer LINTAB6® RinnTech.

Avant de rechercher des synchronismes entre pièces de bois, les séries d'épaisseurs de cerne ont été standardisées. La standardisation permet de réduire les signaux de basse- et moyenne-fréquence propres à une série élémentaire, notamment la décroissance générale de l'épaisseur des cernes avec l'âge et la géométrie du tronc, et accentuer les variations inter-annuelles (haute-fréquence) communes à toutes les séries. Une fois transformées en données standardisées, les séries peuvent être comparées deux à deux. Les séries ont été comparées selon les deux approches suivantes afin de rechercher les synchronismes :

- à l'aide du test de Student t appliqué au coefficient de corrélation intersériel qui quantifie la concordance entre deux séries après que les données brutes eurent été standardisées. Ce test a été appliqué à un indice (indice E) qui rapporte le logarithme de chaque épaisseur de cernes à la moyenne des sept cernes sur lesquels il est centré après avoir éliminé de celle-ci le terme à corriger et les valeurs minimale et maximale de la moyenne mobile (Lambert et Lavier, 1992 ; Lambert, 1998) ;
- sur la base de la recherche de cernes ou de séquences de cernes similaires sur les courbes élémentaires de la variation de l'épaisseur des cernes au cours du temps, comparées deux à deux sur l'écran de l'ordinateur.

Après avoir synchronisé les différents rayons de mesures (séries élémentaires) d'une même pièce, la chronologie moyenne propre à chaque pièce a été construite et, de la même façon qu'au cours de l'étape précédente, les synchronismes entre pièces ont été recherchés.

Datation

Sept chronologies individuelles représentatives de sept pièces de bois et de différentes salles de l'immeuble ont été synchronisées et ont permis de construire une chronologie moyenne NiMarch.mn3 longue de 128 années. Cette chronologie moyenne a ensuite été comparée à un ensemble de chronologies représentatives du sapin afin de la dater de façon absolue.²

La chronologie moyenne NiMarch.mn3 synchronise de façon répliquée sur la période **1369-1496** avec la chronologie de référence AM6 représentative d'édifices méditerranéens ($t = 8.24$). Cette concordance statistique est confirmée par une concordance visuelle satisfaisante des courbes de croissance (Fig. 1).

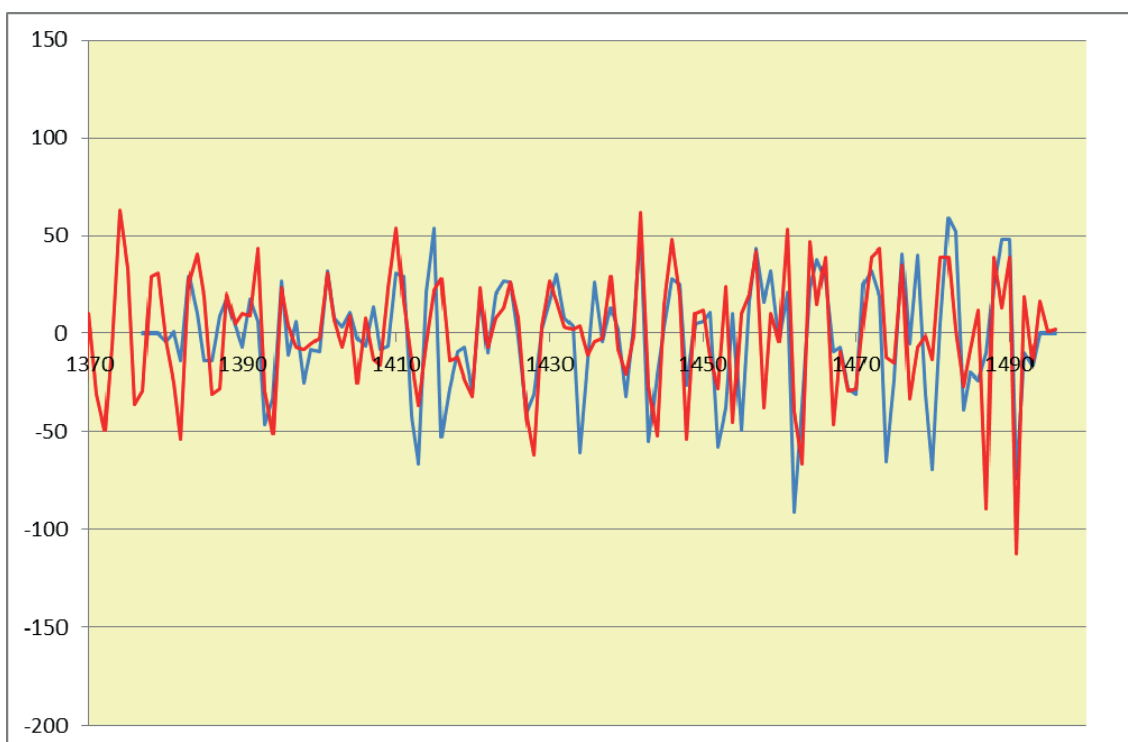


Fig. 1. Synchronisation graphique de la chronologie moyenne NiMarch.mn3 (courbe bleue) et de la chronologie de référence AM6 (courbe rouge). Chronologies standardisées.

L'année terminale de chaque pièce datée (Tableau I) ne doit pas être interprétée comme étant l'année d'abattage de la bille d'où la pièce a été tirée car, en l'absence d'écorce, le dernier cerne mesuré ne correspond pas à l'année de mort de l'arbre. Pour des raisons liées à l'équarrissage subi par la bille, différent d'une pièce à l'autre (Tableau I), ou à l'altération de la pièce, les derniers cerne formés par l'arbre n'ont, le plus souvent, pas été conservés.

² Les 19 autres carottes ont livré des séries individuelles délicates à intégrer dans ~~une~~ nouvelle chronologie moyenne car elles ~~ne m'~~offrent pas toutes les garanties voulues (forte corrélation statistique, bonne concordance visuelle et réplification). Elles demeurent donc "flottantes" du point de vue dendrochronologique. ~~Nous faisons il faut ici souligner, remarquer~~ que des carottes qui ne se synchronisent pas avec les autres, peuvent néanmoins leur être parfaitement contemporaines. En effet, le signal climatique commun à toutes les séries d'une même essence dans une même région climatique (sur lequel repose le processus de synchronisation) peut alors être parasité par des "bruits" causés par des perturbations d'ordre stationnel, par des facteurs micro-stationnels propres à certains individus et pas à d'autres, par les caractéristiques génétiques des individus, etc, qui interdisent la synchronisation.

Néanmoins, les dates des derniers cernes mesurés sur les pièces datées laissent penser qu'une phase d'abattage majeure a eu lieu **vers la fin du XVe s.** Une autre phase pourrait avoir légèrement précédé celle-ci (**milieu XVe s.**), à moins que les pièces de bois impliquées n'aient fait l'objet d'un équarrissage plus fort, ce qui aurait causé la perte d'un grand nombre de cernes. Une autre phase d'abattage, plus tardive, est mise en évidence par la corrélation très élevée de la pièce de charpente NM105a qui synchronise de façon répliquée sur NiMarch.mn3 et AM6 sur la période 1372-163, attestant un abattage vers la **fin de la première moitié du XVIIe s.** pour la charpente.

Références bibliographiques

- BAILLIE, M. G. L., 1982,
Tree-Ring Dating and Archaeology. Croom Helm, London, 274p.
- BOUTICOURT, E. et GUIBAL, F., 2011,
Actualité de la recherche sur les charpentes et plafonds peints méditerranéens en Provence : études dendrochronologique et archéologique in Bernardi Ph., Mathon J.-B. (dir.) - Aux sources des plafonds peints médiévaux. Provence, Languedoc, Catalogne, 79-92.
- GUIBAL, F. et BOUTICOURT, E., 2010,
Dendrochronologie des charpentes et plafonds peints médiévaux en région méditerranéenne. Actes du Colloque « Panorama de la dendrochronologie en France », 8-10 oct. 2009, Digne-les-Bains, *Collection EDYTEM*, 11, 145-150.
- JACQUIOT, C., 1955,
Atlas d'anatomie des bois des conifères, t.1 : texte, t.2 : planches, Centre technique du bois, Paris, 134 p., 64 pl.
- JACQUIOT, C., TRENARD, Y. et DIROL, D., 1973,
Atlas d'anatomie des bois d'Angiospermes (Essences feuillues), t.1 : texte, t.2 : planches, Centre Technique du Bois, Paris, 176 p., 72 pl.
- LAMBERT, G.-N., 1998,
La dendrochronologie, mémoire de l'arbre. In : *La datation en laboratoire*, Collection "Archéologiques" (A. Ferrière ed.), Errance éd., Paris, 13-69.
- LAMBERT, G.-N. et LAVIER, C., 1992,
L'étalon de datation dendrochronologique Bourgogne 29. In "Les veines du temps. Lectures de bois en Bourgogne", Catalogue d'exposition, 123-156.
- LANGOUËT, L. et GIOT, P., 1992,
La datation du passé. La mesure du temps en archéologie. G.M.P.C.A. éd., Suppl. Revue d'Archéométrie, 243p.
- LIEUTAGHI, P., 2004,
Le livre des arbres, arbustes et arbrisseaux. Actes Sud, Arles, 1322p.
- SCHWEINGRUBER, F. H., 1978,
Mikroskopische Holzanatomie, Anatomie microscopique des bois, Microscopic wood anatomy, Institut Fédéral de Recherches Forestières, Ed. Zürcher AG, Zug.
- SCHWEINGRUBER, F.H., 1988,
Tree Rings. Basics and Applications of Dendrochronology. D. Reidel Publishing Co., Dordrecht, 276p.
- SCHWEINGRUBER, F. H., 1990,
Anatomie europäischer Hölzer, Anatomy of European woods, Haupt, Bern und Stuttgart, 800p.

Tableau I.

N° US - fait	Etage / Pièce	Espèce	Chronologie	Période d'abattage
1001 - PL1001	RDC, 03	Epicéa		
1002 - PL1001	RDC, 03	Epicéa		
1003 - PL1001	RDC, 03	Epicéa	1407-1467	Fin XVe s.
1050 - TO1050	3 ^e - 312 , charpente	Sapin	1372-1631	Fin 1 ^{ère} moitié XVIIe s.
1051 - TO1050	3 ^e - 312 , charpente	Sapin		
1083 - PL1083	2 ^{ème} , 212	Epicéa		
1084 - PL1083	2 ^{ème} , 212	Epicéa	1373-1436	Milieu XVe s.
1085 - PL1083	2 ^{ème} , 212	Epicéa		
1086 - PL1083	2 ^{ème} , 212	Epicéa		
1112 - TO1050	3 ^{ème} , 311 , Charpente	Sapin		
1113 - PL1083	2 ^{ème} , 211	Epicéa	1399-1478	Fin XVe s.
1114 - PL1083	2 ^{ème} , 211	Epicéa		
1115 - PL1083	2 ^{ème} , 211	Epicéa	1372-1495	Fin XVe s.
1116 - TO1116	3 ^{ème} , 39	Epicéa		
1117 - TO1116	3 ^{ème} , 39	Epicéa		
1118 - PL1118	1 ^{er} , 112	Epicéa		
1119 - PL1118	1 ^{er} , 112	Epicéa	1369-1415	Milieu XVe s.
1120 - PL1118	1 ^{er} , 112	Epicéa	1372-1421	Milieu XVe s.
1121 - PL1118	1 ^{er} , 112	Epicéa		
1122 - PL1118	1 ^{er} , 111	Epicéa		
1123 - PL1118	1 ^{er} , 111	Epicéa		
1125 - PL1125	1 ^{er} , 19	Epicéa		
1126 - PL1126	2 ^{ème} , 26	Epicéa		
1127 - PL1126	2 ^{ème} , 26	Epicéa		

1128 - PL1128	1 ^{er} , 13	Epicéa		
1129 - PL1128	1 ^{er} , 13	Epicéa		
1130 - PL1130	1 ^{er} , 18	Sapin	1377-1496	Fin XVe s.

Inventaire des photographies numériques

Photographie 1001

Pièce(s) : 03

Sujet : Le plafond PL1001, vue d'ensemble depuis la cour.

US et faits : 1001, PL1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 106, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1025, 1026, 1027, MR1027, 1028, MR1028, 1029, MR1073

Auteur(e) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1002

Pièce(s) : 03

Sujet : Le plafond PL1001 : détail de la partie occidentale

US et faits : 1001, PL1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1028, MR1028, MR1073

Auteur(e) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1003

Pièce(s) : 03

Sujet : Le plafond PL1001 : détail de la partie orientale et le mur MR1027 avant décroûtage.

US et faits : PL1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1030, 1027, MR1027, MR1073

Auteur(e) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1004

Pièce(s) : 03

Sujet : Le plafond PL1001 : détail des solives, closoirs et cimaises dans l'angle sud-ouest du préau 03.

US et faits : PL1001, 1003, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, MR1028

Auteur(e) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'est-ouest

Photographie 1005

Pièce(s) : 03

Sujet : Le plafond PL1001 : détail de la poutre 1003 et des solives qui la surmontent avec closoirs et cimaise.

US et faits : PL1001, 1003, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1025, 1026

Auteur(e) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1006

Pièce(s) : 03

Sujet : Le plafond PL1001 : détail de l'ancrage de la poutre 1003 dans le mur MR1027

US et faits : PL1001, 1003, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1027, MR1027, 1030,

Auteur(e) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1007

Pièce(s) : 03

Sujet : La porte 1029 dans le mur MR1028, vue depuis le préau 03 vers la cage d'escalier 02 et le couloir 01 auxquelles elle donne accès.

US et faits : 1028, MR1028, 1029

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1008

Pièce(s) : 03

Sujet : Détail de la partie observée du mur MR1028 et du piédroit méridional de sa porte 1029 entre le préau 03 et la cage d'escalier 02.

US et faits : 1028, MR1028, 1029

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1009

Pièce(s) : 03

Sujet : Détail de l'ancrage de la poutre 1003 dans le mur MR1028, au-dessus de la porte 1029.

US et faits : PL1001, 1003, 1006, 1007, 1008, 1028, MR1028, 1029

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1010

Pièce(s) : 29

Sujet : La liaison entre les murs MR1037 et MR1034, biaisée par l'ébrasement MR1035 de la porte entre les pièce 211 (à gauche, au nord-ouest) et 29 (à droite, au sud-est).

US et faits : 1034, MR1034, 1035, MR1035

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1011

Pièce(s) : 29

Sujet : L'angle sud-ouest de la pièce 29 : liaison entre les murs MR1027 à droite (maçonnerie 1032) et MR1031 à gauche.

US et faits : MR1027, 1031, MR1031, 1032

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1012

Pièce(s) : 29

Sujet : L'angle sud-ouest de la pièce 29 : liaison entre les murs MR1027 à droite (maçonnerie 1032) et MR1031 à gauche :

détail.

US et faits : MR1027, 1031, MR1031, 1032

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1013

Pièce(s) : 29

Sujet : L'angle sud-ouest de la pièce

29 : liaison entre les murs MR1027 à droite (maçonnerie 1032) et MR1031 à gauche : détail.

US et faits : MR1027, 1031, MR1031, 1032

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1014

Pièce(s) : 29

Sujet : La liaison entre les murs MR1037 et MR1034, biaisée par l'ébrasement de la porte PR1035 entre les pièce 211 (à gauche, au nord-ouest) et 29 (à droite, au sud-est). A droite, la fenêtre 1036

US et faits : 1034, MR1034, 1035, MR1035, 1036

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1015

Pièce(s) : 29

Sujet : Détail de la porte PR1035.

US et faits : MR1027, 1035, PR1035, MR1034, 1034

Auteur(e) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1016

Pièce(s) : 29

Sujet : Détail de la fenêtre 1036 (mur MR1034) éclairant la pièce 29 et dont la traverse a été ôtée. (Montant oriental de la fenêtre avec imposte récente).

US et faits : MR1034, 1034, 1036

Auteur(e) : Odile Maufras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1017

Pièce(s) : 29

Sujet : Extrémité oriental du mur MR1034 au deuxième étage (à gauche) : détail du chaînage avec la façade aveugle MR1033 (à droite) dans l'angle nord-est de la pièce 29.

US et faits : 1033, MR1033, 1034, MR1034

Auteur(e) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1018

Pièce(s) : 29

Sujet : Liaison entre le mur MR1034 et la fenêtre 1036, sa contemporaine.

US et faits : 1034, MR1034, 1036

Auteur(e) : Odile Maufras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1019

Pièce(s) : 29

Sujet : Détail du chaînage entre le mur MR1034 (à gauche) et la façade aveugle MR1033 (à droite) dans l'angle nord-est de la pièce 29.

US et faits : 1033, MR1033, 1034, MR1034

Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 1020

Pièce(s) : 29
Sujet : Détail du mur de façade MR1033 dans la pièce 29 : partie décroûtée au nord-est de la pièce.
US et faits : 1033, MR1033, 1034, MR1034
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1021

Pièce(s) : 29
Sujet : La liaison entre les murs de façade MR1033 (à gauche) et de cloison MR1031 (en face) avec appui du second sur le premier (et un écartement notable).
US et faits : 1031, MR1031, 1033, MR1033
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1022

Pièce(s) : 29
Sujet : Détail du mur de façade MR1033 dans la pièce 29 : partie décroûtée au sud-est de la pièce.
US et faits : 1033, MR1033
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1023

Pièce(s) : 38
Sujet : Le mur MR1038 au troisième étage, entre les pièces 38 (au premier plan) et 311 (derrière le mur) et détail de la porte de communication bouchée (avec extrémité de la poutre 1114 du plancher/plafond entre les pièces 211 et 311).
US et faits : 1114, 1038, MR1038
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1024

Pièce(s) : 39
Sujet : L'arc de décharge (qui se devine à peine sur le cliché) dans le mur MR1034, au-dessus de la fenêtre 1036 (pièce 39).
US et faits : 1034, MR1034, 1036
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1025

Pièce(s) : 29
Sujet : Le mur MR1034 de la pièce 29 ouvrant sur la cour 210, avec sa fenêtre 1036 dont la traverse a été démontée et la hauteur réduite par une imposte au XXe siècle, lors de la création d'une mezzanine dans la pièce.
US et faits : 1034, MR1034, 1036
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1026

Pièce(s) : 10
Sujet : Le puits de lumière 10 au nord-est de la parcelle, entre la façade aveugle MR1033 (au fond) qui le sépare du passage du Vieux-Nîmes, la propriété

voisine (MR1040 à gauche), la pièce 29 à droite et la pièce 211 d'où la photo est prise (de l'ouest).
US et faits : 1033, MR1033, 1034, MR1034, 1036
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1027

Pièce(s) : 29
Sujet : Le mur MR1034 (à gauche) de la pièce 39 ouvrant sur la cour 210, avec sa fenêtre 1039 (troisième étage, initialement de combles). A l'arrière plan, l'immeuble du passage du Vieux-Nîmes, «trottoir» opposé.
US et faits : 1034, MR1034, 1039
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1028

Sujet : Le mur MR1040, de la propriété voisine au nord (11 rue des Marchands), contre lequel s'appuie la maison du 13 rue des marchands et qui la surplombe, avec des ouvertures en hauteur, au-dessus de la pièce 311.
US et faits : 1040, MR1040
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1029

Pièce(s) : 312
Sujet : Revers de la façade sur rue MR1041 au troisième étage (pièce 312) avec détail du parement en buget entre la fenêtre isolée du sud (de gauche) et les trois fenêtres groupées du centre (1029b) et du parement à l'extrémité septentrionale du mur, contre le mur en retour MR1040 (cliché 1029c).
US et faits : 1040, MR1040, 1041, MR1041
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'est

Photographie 1030

Pièce(s) : 312
Sujet : Le mur MR1042 qui forme le faitage de la partie septentrionale de l'immeuble, entre les pièces 312 (d'où les clichés sont pris) et 311. Vue générale du sud-ouest, puis détail des anciens ancrages de solives vus de l'ouest ou du nord-ouest. On note qu'à ce niveau le mur est en ugets (reprise pour surélévation).
US et faits : 1042, MR1042
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-ouest
Photographie 1031

Pièce(s) : 42

Sujet : L'une des deux colonnettes conservées en façade orientale de l'espace 42 (loggia de toiture au-dessus de l'escalier en vis) celle du centre qui fut sans doute à l'origine au milieu d'un ensemble de trois. Colonnette 1043a, au droit du mur MR1028.
US et faits : MR1028, 1043
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1032

Pièce(s) : 42
Sujet : Vue des toitures de l'îlot à l'est du passage du Vieux-Nîmes depuis l'espace 42 au-dessus de l'escalier en vis. Au premier plan, les toitures de l'immeuble du n° 13 rue des marchands, parties nord-est de la parcelle.
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1033

Pièce(s) : -4
Sujet : La cour au sud de la parcelle, vue du nord.

US et faits : 1049, MR1049

Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1034

Pièce(s) : 29
Sujet : Le mur MR1034 de la pièce 29 ouvrant sur la cour 210, avec sa fenêtre 1036 dont la traverse a été démontée. Vue d'ensemble et détails des moulures d'encadrement et d'appui.
US et faits : 1034, MR1034, 1036
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1035

Pièce(s) : 212
Sujet : Le mur MR1040 au deuxième étage : minuscule aperçu de la maçonnerie.
US et faits : 1040, MR1040
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-est-ouest

Photographie 1036

Pièce(s) : 212
Sujet : Le mur MR1042 au deuxième étage : petit aperçu de la maçonnerie observée dans la pièce 212, à gauche (au nord) de la porte donnant sur l'escalier.
US et faits : 1042, MR1042
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1037

Pièce(s) : 212
Sujet : Le mur MR1044 au deuxième étage : petit aperçu de la maçonnerie observée dans l'angle sud-est de la pièce 212.
US et faits : 1042, MR1042
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1038

Pièce(s) : 312
Sujet : Détail de la liaison entre les murs MR1040 (de séparation des immeubles des 11 et 13 rue des Marchands, à droite) et MR1041 (façade du 13 rue des Marchands, à gauche) au troisième étage, pièce 212. Où l'on voit le mur de façade s'appuyer contre le chaînage d'angle du mur 1040 dont l'angle extérieur est biseauté (en plan).
US et faits : 1040, MR1040, 1041, MR1041

Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1039

Pièce(s) : 13, 23
Sujet : Vue de la partie sommitale de la façade sur cour MR1045 (mur nord de la cour).
US et faits : 1045, MR1045
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1040

Pièce(s) : 23
Sujet : Détail de la fenêtre du deuxième étage du mur de façade sur cour MR1045 avec les deux ancrages bouchés sur le linteau qui semblent être de réception de solives.
US et faits : 1045, MR1045
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1041

Pièce(s) : 23
Sujet : Détail de la fenêtre du deuxième étage du mur de façade sur cour MR1045 avec les deux ancrages bouchés sur le linteau qui semblent être de réception de solives.
US et faits : 1045, MR1045
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 1042

Pièce(s) : 23, 24
Sujet : La porte 1048 du mur MR1045, entre la loggia orientale du deuxième étage LO1053 et la pièce 23.
US et faits : 1045, MR1045, 1048, 1053, LO1053, 1055
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 1043

Pièce(s) : 23
Sujet : Vue d'ensemble de la maçonnerie du mur MR1028 dans la pièce 23 (2e étage sur cour).
US et faits : 1028, MR1028, 1046
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1044

Pièce(s) : 23
Sujet : Détail de la maçonnerie du mur MR1028 dans la pièce 23 (2e étage sur cour) avec sa surélévation au-dessus d'une première toiture. Le parement initial 1028 s'interrompt 1,87 m au-dessus du sol actuel de la pièce. Au-dessus se développe le pan de maçonnerie 1046.
US et faits : 1028, MR1028, 1046
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'est

Photographie 1045

Pièce(s) : 23, 24
Sujet : Détail du contact entre la loggia orientale du deuxième étage LO1053 et la porte 1048 du mur MR1045 ouvrant sur la pièce 23.
US et faits : 1045, MR1045, 1048, 1053,

LO1053, 1055
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1046

Pièce(s) : 23
Sujet : Détail du contact entre le garde-corps 1055 de la loggia orientale du 2e étage LO1053 et le mur MR1045 dont le garde-corps rompt le cordon mouluré.
US et faits : 1028, MR1028, 1045, MR1045, LO1053, 1055
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 1047

Pièce(s) : 42
Sujet : Vue d'ensemble de la loggia 42 au-dessus de l'escalier en vis, ouvrant sur les toits.
US et faits : MR1028, 1043
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1048

Pièce(s) : 42
Sujet : Vue d'ensemble de la loggia 42 au-dessus de l'escalier en vis, ouvrant sur les toits.
US et faits : MR1028, 1043
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1049

Pièce(s) : 42
Sujet : La sorte de loggia (espace 42) au-dessus de l'escalier en vis : détail de la colonnette centrale 1043a, vue du nord-ouest (on voit en bordure du cliché la colonnette du sud 1043b) puis du sud-ouest.
US et faits : MR1028, 1043
Auteur(e) : Odile Maufras

Photographie 1050

Pièce(s) : 42
Sujet : Détail de la colonnette 1043a.
US et faits : MR1028, 1043
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1051

Sujet : Le mur MR1040; mitoyen aux immeubles des 11 et 13 rue des marchands, ici au sommet de la partie centrale qui surplombe la pièce 311.
US et faits : 1040, MR1040
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 1052

Sujet : Le bâti a sud de la parcelle et au sud de l'îlot, vu depuis la toiture de l'espace 23.
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1053

Sujet : La couverture de la pièce 312, TT1083.
US et faits : 1040, MR1040, 1041, MR1041, 1050, TO1050, 1051
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1054

Sujet : La couverture de la pièce 312, TT1083, et au fond, portant la mezzanine, le mur MR1042 dont le sommet forme faitage et soutient les solives.
US et faits : 1040, MR1040, 1042, MR1042, 1083, 1050, TO1050, 1051
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1055

Pièce(s) : 312
Sujet : Le mur MR1042 qui forme le faitage de la partie septentrionale de l'immeuble, entre les pièces 312 (d'où les clichés sont pris) et 311. Vue générale.
US et faits : 1042, MR1042
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1056

Pièce(s) : 312
Sujet : Le mur MR1042 : détail de la dernière assise, de pierres en remploi et des anciens ancrages de solives.
US et faits : 1042, MR1042
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1057

Pièce(s) : 312
Sujet : Le mur MR1042 : détail d'un fenestron bouché.
US et faits : 1042, MR1042
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1058

Pièce(s) : 39
Sujet : Le sommet du mur MR1031, à gauche, et ses ouvertures au-dessus des toitures, au 3e étage, fermant le volume 39 et surmontant le volume 28 (en bas à droite). A ce niveau, il est chaîné au mur MR1027 avec lequel il forme un angle (MR1027, à gauche, observable sur une petite longueur).
US et faits : 1027, MR1027, 1031, MR1031, MR1045, LO1053
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1059

Sujet : Le sommet du mur de limite orientale e parcelle MR1033 en arrière de la cour et des pièces 28 et 27 qu'il surmonte : où l'on remarque deux anciennes toitures successive au-dessus des espaces 7 à droite (au sud) et 28 (au centre, plus au nord). Elles sont recoupées par les restes d'une conduite dévoyée. Où l'on voit aussi, à droite et en hauteur, que le mur MR est antérieur au mur MR1080 qui, à cette hauteur, vient s'y appuyer.
US et faits : 1033, MR1033, 1080, MR1080
Auteur(e) : Odile Maufras
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1060

Sujet : La fenêtre du 2e étage du mur méridional de la cour, MR1049.
US et faits : MR1049
Auteur(e) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1061

Sujet : Vue d'ensemble du mur septentrional MR1045 de la cour, formant façade des pièces 03, 13 et 23.
US et faits : 1045, MR1045
Auteur(e) : Odile MaufRAS
Saisie : 29/07/2019

Photographie 1062

Pièce(s) : 26
Sujet : La fenêtre du 2e étage du mur méridional de la cour, MR1049. Vue d'ensemble et de détail.
US et faits : MR1049
Auteur(e) : Marie Rochette
Saisie : 29/07/2019
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1063

Pièce(s) : 26
Sujet : La fenêtre du 2e étage du mur méridional de la cour, MR1049, vue de l'intérieur : détail du linteau plus étroit que la fenêtre actuelle, qui a été agrandie vers l'ouest (la gauche). Détail de la liaison avec la maçonnerie du mur (cliché 1063c).
US et faits : MR1049
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1064

Pièce(s) : 26
Sujet : Détail de la moulure simple sur le jambage oriental de la fenêtre du 2e étage du mur méridional de la cour, MR1049. V
US et faits : MR1049
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1065

Pièce(s) : 312
Sujet : Détail de l'encastrement de la poutre 1051 dans le mur MR1040 (toiture TT1050)
US et faits : 1040, MR1040, TT1050, 1051
Auteur(e) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1066

Pièce(s) : 23, 24
Sujet : La porte 1048 du mur MR1045, entre la loggia orientale du deuxième étage LO1053 et la pièce 23. Détail des maçonneries du mur MR1045 et de l'encadrement de la porte qui ne sont pas contemporaines.
US et faits : 1045, MR1045, 1048, 1053, LO1053, 1055
Auteur(e) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le sud

Photographie 1067

Pièce(s) : 23, 24
Sujet : La porte 1048 du mur MR1045 : détail du piédroit de l'ouest avec les pierres de sa partie sommitale «incrustée» dans le nu du mur et détail des assises du mur qui

correspondent à celles de la fenêtre, non de celles de la porte, traitée autrement.
US et faits : 1045, MR1045, 1048
Auteur(e) : Odile MaufRAS
Saisie : 29/07/2019
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1068

Pièce(s) : 24
Sujet : La loggia orientale du deuxième étage LO1053 : vue d'ensemble.
US et faits : 1045, MR1045, 1048, 1053, LO1053, 1055
Auteur(e) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1069

Pièce(s) : 24
Sujet : La loggia orientale du deuxième étage LO1053 : vue d'ensemble et détail du garde-corps 1055.
US et faits : 1049, MR1049, 1053, LO1053, 1055
Auteur(e) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1070

Pièce(s) : 24
Sujet : La loggia orientale du deuxième étage LO1053 : détail du garde-corps et du profil mouluré de son appui.
US et faits : 1049, MR1049, 1053, LO1053, 1055
Auteur(e) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1071

Pièce(s) : 112
Sujet : L'angle sud-ouest de la pièce principale 112 au premier étage. Détail de l'angle formé par le mur MR1044 au sud (à gauche) et la façade MR1041 à l'ouest (à droite).
US et faits : 1041, MR1041, 1044, MR1044
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1072

Pièce(s) : 112
Sujet : L'angle sud-ouest de la pièce principale 112 au premier étage. Détail de l'angle formé par le mur MR1044 au sud (à gauche) et la façade MR1041 à l'ouest (à droite).
US et faits : 1041, MR1041, 1044, MR1044
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1073

Pièce(s) : 112
Sujet : L'angle nord-ouest de la pièce principale 112 au premier étage. Détail de la liaison entre la façade MR1041 à l'ouest (à gauche) et le mur mitoyen avec la parcelle voisine MR1040, au nord (à droite).
US et faits : 1040, MR1040, 1041, MR1041
Auteur(e) : Marie Rochette
Saisie : 30/07/2019
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1074

Pièce(s) : 112
Sujet : L'angle nord-ouest de la pièce

principale 112 au premier étage. Détail de la façade MR1041 (en face). A droite, le mur MR1044.
US et faits : 1040, MR1040, 1041, MR1041
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1075

Pièce(s) : 112
Sujet : La rue des marchands vue depuis les fenêtres du premier étage de la maison du n° 13 de la rue (pièce 112) avec, à droite, détail du cordon qui souligne, à cet étagement, les fenêtres.
US et faits : 1041, MR1041
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud

Photographie 1076

Pièce(s) : 112
Sujet : L'angle nord-ouest de la pièce principale 112 au premier étage. Détail de la façade MR1041 à gauche, à l'ouest) et du mur antérieur MR1040 à droite dont le chaînage d'angle a été récupéré et remplacé par la maçonnerie de bouchage 1052 (au centre).
US et faits : 1041, MR1041
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1077

Pièce(s) : 112
Sujet : Détail de la maçonnerie de bouchage 1052 (à gauche), construite à l'extrémité du mur MR1040 en remplacement des pierres de chaînage après le dépose.
US et faits : 1040, MR1040, 1052
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1078

Pièce(s) : 23, 28
Sujet : La porte de communication (sans numéro) entre les pièces 23 (d'où la photo est prise) et 28, au deuxième étage de la maison. La porte est aménagée à l'extrémité du mur MR1059 (qui est à droite), contre l'angle des murs MR1027 (à gauche) et MR1031 (en retour vers l'arrière-plan, non visible sur le cliché).
US et faits : MR1027, MR1059
Auteur(e) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1079

Pièce(s) : 13, 18
Sujet : La porte de communication 1060 entre les pièces 13 (d'où la photo est prise) et 18, au premier étage de la maison. La porte est aménagée à l'extrémité du mur MR1059 (qui est à droite), contre l'angle des murs MR1027 (à gauche) et MR1031 (en retour vers l'arrière-plan, non visible sur le cliché).
US et faits : MR1027, MR1059, 1060
Auteur(e) : Odile MaufRAS
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1080

Pièce(s) : 18
Sujet : Détail de l'angle en L formé par les murs MR1027 à gauche et MR1031 à droite.

Entre les deux, l'insertion du montant de la porte 1060 dont la feuillure est masquée par la menuiserie. Cette porte appartient au mur MR1059 qui s'appuie à l'angle des deux précédents. On observe aussi la maçonnerie 1066 de bouchage du mur MR1031, entre la partie du mur restée en place (1070) et les pierres du jambage de la porte (1060). La saignée dans le mur a en effet été un peu large.

US et faits : MR1027, MR1031, MR1059, 1060, 1066

Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 1081

Pièce(s) : 14

Sujet : La porte 1062 percée à l'extrémité du mur MR1045 au premier étage, pour desservir la loggia orientale LO1077. Vue d'ensemble et détail du linteau dans lequel on est venu encastrier les arcs doubleaux de support de la voute 1053 qui soutient la loggia du deuxième étage.

US et faits : 1045, MR1045, 1053, 1062, LO1077

Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 1082

Pièce(s) : 14

Sujet : Détail du linteau de la porte 1062 dans lequel on est venu encastrier l'arc de la voute 1053 qui soutient la loggia du deuxième étage.

US et faits : MR1045, 1053, LR1053, 1062

Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1083

Pièce(s) : 14

Sujet : Détail du linteau de la porte 1062 dans lequel on est venu encastrier l'arc de la voute 1053 qui soutient la loggia du deuxième étage.

US et faits : MR1045, 1053, LR1053, 1062

Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1084

Pièce(s) : 14

Sujet : La porte 1062 percée à l'extrémité du mur MR1045 au premier étage, pour desservir la loggia orientale LO1077 et la voute 1053 qui couvre cette loggia et supporte celle du deuxième étage, LO1053.

US et faits : 1045, MR1045, 1053, LO1053, MR1059, 1062, LO1077

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1085

Pièce(s) : 14

Sujet : La loggia orientale du premier étage, LO1077 et la base de celle du second, LO1053.

US et faits : 1053, LO1053, MR1059, 1062, 1067, LO1077

Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1086

Pièce(s) : 14

Sujet : La loggia orientale du premier étage, LO1077 et la base de celle du second, LO1053.

US et faits : 1053, LO1053, MR1059, 1062, 1067, LO1077

Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1087

Pièce(s) : 14, 18

Sujet : La fenêtre 1067 qui ouvre sur la loggia et éclaire la pièce 18 (dans le mur MR1059)

US et faits : MR1059, 1067, LO1077

Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1088

Pièce(s) : 14, 18

Sujet : La fenêtre 1067 qui ouvre sur la loggia et éclaire la pièce 18 (dans le mur MR1059) : détail de l'appui.

US et faits : MR1059, 1067

Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1089

Pièce(s) : 14

Sujet : La porte 1047 percée à l'extrémité du mur MR1045 au premier étage, pour desservir la loggia occidentale LO1076 et la voute 1056 qui couvre cette loggia et supporte celle du deuxième étage, LO1056.

US et faits : 1045, MR1045, 1047, 1056, LO1076

Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud

Photographie 1090

Pièce(s) : 14

Sujet : La porte 1068 percée à l'extrémité du mur MR1049 au premier étage, pour desservir la loggia orientale LO1077 et la voute 1053 qui couvre cette loggia et supporte celle du deuxième étage, LO1053.

US et faits : 1049, MR1049, 1053, 1068, LO1077

Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1091

Pièce(s) : 14

Sujet : La porte 1069 percée à l'extrémité du mur MR1049 au premier étage, pour desservir la loggia occidentale LO1076. Vue d'ensemble et détail du linteau dans lequel on est venu encastrier les arcs doubleaux de support de la voute 1056 qui soutiennent la loggia du deuxième étage.

US et faits : 1049, MR1049, 10561069, LO1076

Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1092

Pièce(s) : 111

Sujet : L'angle nord-est de la pièce 111, formé par les mur MR1040 au nord (à gauche) et MR1037 à l'est (à droite). Vue d'ensemble et détail du mur MR1040.

US et faits : 1040, MR1040, 1037, MR1037

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1093

Pièce(s) : 111

Sujet : La façade orientale sur cour MR1037 de la pièce 111 avec sa fenêtre 1124. Vue d'ensemble et détail du mur MR1037 dans l'angle nord-est de la pièce.

US et faits : 1040, MR1040, 1037, MR1037, 1124

Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1094

Pièce(s) : 110

Sujet : L'angle nord-ouest de la pièce 110, formé par le mur MR1040, mitoyen avec la parcelle voisine au nord (à droite) et la cloison MR1037 (à gauche) qui sépare la pièce de sa voisine 111.

US et faits : 1040, MR1040, 1037, MR1037

Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1095

Pièce(s) : 110

Sujet : La toute petite partie du mur MR1033 de limite orientale de parcelle qui soit décroûtée dans la pièce 110.

US et faits : 1033, MR1033

Auteur(e) : Marie Rochette
Saisie : 30/07/2019
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1096

Pièce(s) : 19

Sujet : Le mur de limite orientale de parcelle MR1033 vu depuis la pièce 19 au premier étage. Vue d'ensemble, avec la niche 1064 partiellement dégagée à gauche, la poutre 1125 du plafond, la niche d'angle murée 1065 à droite.

US et faits : 1033, MR1033, 1064, 1065, 1125

Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1097

Pièce(s) : 111

Sujet : Détail de la partie désobstruée de la niche 1064 au nord-est de la pièce 19.

US et faits : 1033, MR1033, 1064

Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1098

Pièce(s) : 19

Sujet : Détail de l'ancrage de la poutre 1125 dans le mur MR1033, à l'est de la pièce 19.

US et faits : 1033, MR1033, 1125

Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1099

Pièce(s) : 19

Sujet : Détail de la niche d'angle murée 1065 au sud-est de la pièce 19.

US et faits : 1033, MR1033, 1065

Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1100

Pièce(s) : 19

Sujet : Détail de la niche d'angle murée 1065 au sud-est de la pièce 19.

US et faits : 1033, MR1033, 1065

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1101

Pièce(s) : 19

Sujet : Détail de l'ancrage de la poutre 1125 dans le mur MR1027, à l'ouest de la pièce 19.

US et faits : 1027, MR1027, 1125

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1102

Pièce(s) : 19

Sujet : Le mur de cloison méridionale de la pièce 19 au premier étage. Vue d'ensemble, avec la niche 1065 à gauche, murée et une partie décroûtée au centre du mur qui montre le bouchage muré de briques et de bois d'une ancienne niche ou ouverture, 1071.

US et faits : 1031, MR1031, 1071

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1103

Pièce(s) : 24

Sujet : Le garde-corps 1058 de la loggia occidentale du deuxième étage LO1056.

US et faits : MR1045, MR1049, LO1056, 1058, MR1074

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1104

Pièce(s) : 04, 14, 24

Sujet : Vue d'ensemble du mur aveugle fermant la cour à l'ouest auquel sont adossés l'escalier ES1074 au rez-de-chaussée et les loggias LO1076 et LO1056, respectivement au premier et au deuxième étage. (la vue est en plusieurs clichés : pas assez de recul pour voir toute la façade en un seul).

US et faits : MR1045, LO1056, 1058, MR1074, LO1076

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1105

Pièce(s) : 04, 14, 24

Sujet : Vue d'ensemble de la façade sur cour MR1045.

US et faits : MR1045, LO1056, 1058, LO1076

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1106

Pièce(s) : 04, 14, 24

Sujet : Vue d'ensemble de la façade sur cour MR1045.

US et faits : MR1045, LO1053, 1055, LO1077

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1107

Pièce(s) : 04, 14, 24

Sujet : Vue d'ensemble de la façade orientale sur cour MR1059, avec son rez-de-chaussée muré et ses coursives du premier et du deuxième étage.

US et faits : LO1053, 1055, MR1059, 1067, 1068, LO1077

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1108

Pièce(s) : 04, 14, 24

Sujet : Vue d'ensemble de la façade méridionale sur cour MR1049, avec ses ouvertures.

US et faits : 1049, MR1049

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1109

Pièce(s) : 14, 16

Sujet : Le mur méridional de la cour, MR1049 : détail des fenêtres du premier étage.

US et faits : 1049, MR1049

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1110

Pièce(s) : 13, 14

Sujet : Le mur septentrional de la cour, MR1045 : détail des fenêtres du premier étage.

US et faits : 1045, MR1045, 1062, 1053, 1055, LO1077

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1111

Pièce(s) : 14

Sujet : Le parement du mur MR1045 entre la fenêtre du premier étage et la porte 1062 : les assises sont continues et signalent que la porte appartient à l'état initial du mur.

US et faits : 1045, MR1045, 1062

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1112

Pièce(s) : 14

Sujet : La porte 1068 percée à l'extrémité du mur MR1049 au premier étage, pour desservir la loggia orientale LO1077 et la voûte 1053 qui couvre cette loggia et supporte celle du deuxième étage, LO1053.

US et faits : 1045, MR1045, 1053, LO1053, MR1059, 1062, LO1077

Auteur(e) : Odile Mauftras

Saisie : 30/07/2019

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1113

Pièce(s) : 13

Sujet : Détail des maçonneries dans l'angle nord-ouest e la pièce 13 : mur MR1028 à gauche (à l'ouest) séparant la pièce de l'escalier) et MR1073 à droite (au nord de la pièce).

US et faits : 1028, MR1028, 1073, MR1073

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1114

Pièce(s) : 13

Sujet : Détail du contact entre les mur MR1028 (à gauche) et MR1073 (à droite) dans l'angle nord-ouest de la pièce 13.

US et faits : 1028, MR1028, 1073, MR1073

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1115

Pièce(s) : 13

Sujet : Détail des maçonneries dans l'angle nord-est e la pièce 13 : mur MR1073 à gauche (au nord) et MR1027 à droite (à l'est).

US et faits : 1027, MR1027, 1073, MR1073

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1116

Pièce(s) : 13

Sujet : Détail des maçonneries dans l'angle nord-est e la pièce 13 : mur MR1073 à gauche (au nord) et MR1027 à droite (à l'est) avec les pierres disposées en biais dans l'angle pour isoler un espace vertical vide, sans doute de gaine technique, ancienne, ou bien extradados de la porte PR1072, bâti de l'autre côté de l'angle des murs et le tronquant.

US et faits : 1027, MR1027, 1072, 1073, MR1073

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1117

Pièce(s) : 112

Sujet : Petite partie du mur MR1042 décroûtée au premier étage de l'immeuble, parement occidental, au milieu de la longueur du mur, dans la pièce 112, au nord de la porte donnant sur l'escalier.

US et faits : 1042, MR1042

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1118

Pièce(s) : 19, 111

Sujet : Vue d'ensemble de la porte PR1072, aménagée en biais à l'angle des murs MR10073, MR1037, MR1027 et MR1034, pour assurer un passage entre les pièces 111 et 19 au premier étage. Vue générale depuis la pièce 111 et vue de détail du parement septentrional de l'embrasure.

US et faits : MR1034 MR1037, 1072, PR1072

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1119

Pièce(s) : 19, 111

Sujet : Vue d'ensemble de la porte PR1072, aménagée en biais à l'angle des murs MR10073, MR1037, MR1027 et

MR1034, pour assurer un passage entre les pièces 111 et 19 au premier étage. Vue générale depuis la pièce 19.
US et faits : MR1027 MR1034, 1072, PR1072
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'est

Photographie 1120

Pièce(s) : 19
Sujet : Les maçonneries dans l'angle nord-est de la pièce 19 : MR1031/US 1070 à gauche (au nord de la pièce) et MR1033 à droite (à l'est). Les deux murs se sont écartés l'un de l'autre et leur chronologie relative n'est pas établie. On note toutefois que leurs hauteurs d'assise correspondent, ce qui incite à les considérer construits ensemble, ce que ne dément pas le mortier utilisé sur les deux.
US et faits : MR1031, 1033, MR1033, 1070
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1121

Pièce(s) : 19
Sujet : Les maçonneries dans l'angle nord-est de la pièce 19 : MR1031/US 1070 à gauche (au nord de la pièce) et MR1033 à droite (à l'est).
US et faits : MR1031, 1033, MR1033, 1070
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud

Photographie 1122

Pièce(s) : 19
Sujet : Les maçonneries dans l'angle nord-est de la pièce 19 : MR1031/US 1070 à gauche (au nord de la pièce) et MR1033 à droite (à l'est).
US et faits : MR1031, 1033, MR1033, 1070
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1123

Pièce(s) : 04
Sujet : Différentes vues de l'escalier ES1075 avant dégagement, à l'ouest de la cour.
US et faits : MR1049, MR1074, ES1075
Auteur(e) : Odile Mauftras

Photographie 1124

Pièce(s) : 03, 04
Sujet : Angle nord-occidental de la cour. Détail de l'appui de l'arc de l'escalier ES1075 (à gauche) sur le massif maçonné SB1134 (au centre) et de l'insertion plus tardive de l'arc 1133 sur l'angle du massif SB1134. L'arc 1133 est repris en sous-œuvre dans le mur MR1045.
US et faits : MR1045, ES1075, 1133, SB1134
Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1125

Pièce(s) : 03, 04

Sujet : L'arc de support de la seconde volée de l'escalier ES1075 : détail de la moulure.
US et faits : 1075, ES1075
Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1126

Pièce(s) : 04
Sujet : Angle nord-occidental de la cour. Détail du massif maçonné 1134 qui reçoit l'arc de soutien et le palier de l'escalier ES1075 d'une part, et l'arc 1133 du mur MR1045 d'autre part.
US et faits : MR1045, MR1074, 1075, ES1075, 1133, 1134
Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1127

Pièce(s) : 15
Sujet : Vue d'ensemble de la pièce 15 au premier étage et au sud-ouest de l'immeuble, avec les deux points d'observation des maçonneries
US et faits : 1078, MR1078, 1079, MR1079, 1080, MR1080
Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1128

Pièce(s) : 15
Sujet : Pièce 15 au premier étage et au sud-ouest de l'immeuble. Détail de la liaison entre le mur méridional de la parcelle MR1080 (à gauche) et le mur en biais MR1079 (à droite) qui rompt l'angle de la pièce.
US et faits : 1079, MR1079, 1080, MR1080
Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1129

Pièce(s) : 15
Sujet : Pièce 15 au premier étage et au sud-ouest de l'immeuble. Détail de la liaison entre le mur oriental de la parcelle MR1078 (à droite) et le mur en biais MR1079 (à gauche) qui rompt l'angle de la pièce.
US et faits : 1078, MR1078, 1079, MR1079
Auteur(e) : Odile Mauftras
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1130

Pièce(s) : 18
Sujet : L'angle sud-est de la pièce 18 au premier étage. Vue d'ensemble et détail du contact entre les murs de cloison MR1081 à droite (au sud de la pièce) et MR1033 à gauche (mur de limite de parcelle à l'est).
US et faits : 1033, MR1033, 1081, MR1081
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1131

Pièce(s) : 18
Sujet : Contact entre les murs de cloison MR1081 à droite (au sud de la pièce)

et MR1033 en face (mur de limite de parcelle à l'est) dans l'angle sud-est de la pièce 18 au premier étage. On note la base du jambage et l'extrémité de l'appui d'une fenêtre initialement percée dans le mur et bouchée.
US et faits : 1033, MR1033, 1081, MR1081
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1132

Pièce(s) : 18
Sujet : L'angle sud-est de la pièce 18 au premier étage. Vue d'ensemble et détail du contact entre les murs de cloison MR1081 en face (au sud de la pièce) et MR1033 à gauche (mur de limite de parcelle à l'est).
US et faits : 1033, MR1033, 1081, MR1081
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1133

Pièce(s) : 17
Sujet : L'angle nord-est de la pièce 17 au premier étage. Vue d'ensemble et détail du contact entre les murs de cloison MR1081 à gauche (au nord de la pièce, ici doublé de contrecloison en plâtre) et MR1033 à droite (mur de limite de parcelle à l'est, ici sous le ballon d'eau).
US et faits : 1033, MR1033, 1081, MR1081
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1134

Pièce(s) : 18
Sujet : La mur MR1033 dans l'angle sud-est de la pièce 18 au premier étage. Détail de l'encadrement d'une fenêtre et de son bouchage.
US et faits : 1033, MR1033
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1135

Pièce(s) : 17
Sujet : L'angle sud-est de la pièce 17 au premier étage. Vue d'ensemble et détail du contact entre les murs de limite de parcelle MR1033 à l'est (à gauche) et MR1080 au sud (à droite).
US et faits : 1033, MR1033, 1080, MR1080
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1136

Pièce(s) : 17
Sujet : L'angle sud-est de la pièce 17 au premier étage. Vue d'ensemble et détail du contact entre les murs de limite de parcelle MR1033 à l'est (à gauche) et MR1080 au sud en face).
US et faits : 1033, MR1033, 1080, MR1080
Auteur(e) : Marie Rochette
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1137*Pièce(s) : 17*

Sujet : L'angle sud-est de la pièce 17 au premier étage. Vue d'ensemble et détail du contact entre les murs de limite de parcelle MR1033 à l'est (en face) et MR1080 au sud (à droite).

US et faits : 1033, MR1033, 1080, MR1080

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1138*Pièce(s) : 24*

Sujet : Détail de l'appui d mur MR1042 sur le mur MR1044 au deuxième étage, dans la cage d'escalier (début de la 3e révolution).

US et faits : 1042, MR1042, 1044, MR1044

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1139*Pièce(s) : 212*

Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1083 qui couvre la pièce 212 et supporte la pièce 312.

US et faits : 1083, PL1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1101, 1102

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1140*Pièce(s) : 212*

Sujet : Vue d'ensemble du plafond PL1083 qui couvre la pièce 212 et supporte la pièce 312.

US et faits : 1083, PL1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1101, 1102

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1141*Pièce(s) : 212*

Sujet : La travée orientale du plafond PL1083 dans la pièce 212, contre le mur MR1042. Vue de dessous (légèrement oblique), le nord est en bas du cliché, l'est (MR1042) à droite.

US et faits : MR1040, MR1042, PL1083, 1085

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1142*Pièce(s) : 212*

Sujet : La travée centrale du plafond PL1083 dans la pièce 212, entre les poutres 1084 (à l'ouest, à gauche) et 1085 (à l'est, à droite).

US et faits : MR1042, PL1083, 1084, 1085

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1143*Pièce(s) : 212*

Sujet : La travée occidentale du plafond PL1083 dans la pièce 212, contre le mur de façade MR1041 (à l'ouest, en bas du cliché).

US et faits : MR1041, 1083, PL1083, 1084

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1144*Pièce(s) : 212*

Sujet : Détail des closoirs 1101 du plafond PL1083, ici sur la face occidentale de la poutre 1084. Ils sont soulignés par des cimaises moulurées en bois, 1102. Vue du sud-ouest puis de l'ouest.

US et faits : PL1083, 1084, 1101, 1102

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1145*Pièce(s) : 212*

Sujet : Détail des couvre-joints du voligeage du plancher formant plafond de la pièce 212 (PL1083) Ici contre la poutre 1084, côté ouest, à l'angle de celle-ci et du mur MR1040.

US et faits : MR1040, PL1083, 1084, 1101, 1102

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1146*Pièce(s) : 02*

Sujet : Premières marches de l'escalier ES1103 (base de la première révolution), à l'est du couloir d'entrée. Ou l'on voit le rétrécissement du noyau avec une sorte d'anneau entre les deux diamètres.

US et faits : 1103, ES1103, MR1028

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1147*Pièce(s) : 02*

Sujet : Premières marches de l'escalier ES1103 (base de la première révolution), à l'est du couloir d'entrée. Ou l'on voit le rétrécissement du noyau avec une sorte d'anneau entre les deux diamètres.

US et faits : 1103, ES1103, MR1028

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1148*Pièce(s) : 02*

Sujet : Noyau et premières marches de l'escalier ES1103 (première révolution).

US et faits : 1103, ES1103, MR1028

Auteur(e) : Odile Mauftras

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1149*Pièce(s) : 02*

Sujet : La porte 1104 du mur MR1042 au rez-de chaussée, entre l'espace 01 du couloir d'entrée et 02 de la cage d'escalier. Vue de l'est ; de la cage d'escalier. Détail de l'appui des marches sur le linteau.

US et faits : MR1042, 1104

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1150*Pièce(s) : 02*

Sujet : Le noyau de l'escalier ES1103 remplacé au niveau des 13e et 14e marches en partant du bas.

US et faits : MR1042, 1104

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1151*Pièce(s) : 12*

Sujet : Le culot figuré dans l'angle nord-est de la cage d'escalier, au début de la seconde révolution, supportant les marches de la troisième. Représentation d'un oiseau mal identifiable dont le bec a été cassé.

US et faits : ES1103

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1152*Pièce(s) : 12*

Sujet : La fenêtre 1105 ouvrant sur un espace autrefois ouvert, aujourd'hui bâti, au sud de la cage d'escalier. La fenêtre est à la fin de la 2e révolution de l'escalier, sur le mur méridional MR1044.

US et faits : MR1044, ES1103, 1105

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1153*Pièce(s) : 22*

Sujet : Le mur MR1028, vu depuis la cage d'escalier, au niveau du deuxième étage, avec la porte 1107 d'accès à la pièce 23 et la fenêtre voisine 1106 (entre les 2e et 3e révolution de l'escalier).

US et faits : MR1028, ES1103, 1106, 1107

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1154*Pièce(s) : 22*

Sujet : Le mur MR1028, vu depuis la cage d'escalier, au niveau du deuxième étage (fin de la 2e révolution) : détail de la fenêtre 1106.

US et faits : MR1028, ES1103, 1106

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1155*Pièce(s) : 22*

Sujet : Le mur MR1028, vu depuis la cage d'escalier, au niveau du deuxième étage (fin de la 2e révolution) : détail du couvrement de la porte 1107 (linteau en accolade).

US et faits : MR1028, ES1103, 1107

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1156*Pièce(s) : 22*

Sujet : Le culot dans l'angle sud-est de la cage d'escalier ES1103, à l'angle des murs MR1044 (à droite) et MR1028 (à gauche) à la fin de la deuxième révolution.

US et faits : MR1028, MR1044, ES1103, 1105, 1106, 1107

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1157*Pièce(s) : 32*

Sujet : Le culot dans l'angle nord-est de la cage d'escalier ES1103, à l'angle des murs MR1028 (à droite) et MR1073 (à gauche) au début de la 3e révolution.

US et faits : MR1028, MR1073, 1103, ES1103

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1158*Pièce(s) : 32*

Sujet : Le culot dans l'angle nord-est de la cage d'escalier ES1103, à l'angle des murs MR1028 (à droite) et MR1073 (à gauche) au début de la 3e révolution.

US et faits : MR1028, MR1073, 1103, ES1103

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1159*Pièce(s) : 32*

Sujet : Le mur MR1073, vu de la cage d'escalier qu'il ferme au nord, ici au milieu de la 3e révolution. On note le culot dans l'angle nord-est de la cage (à droite) et à gauche, un autre culot, sous une marche, sans fonction identifiable.

US et faits : MR1028, MR1073, 1103, ES1103

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1160*Pièce(s) : 32*

Sujet : Le mur MR1073, vu de la cage d'escalier qu'il ferme au nord, ici au début de la 3e révolution, avec une pierre en saillie à la base des marches : le seuil d'une ancienne porte, 1108, ouvrant sur l'espace 211 et murée depuis un changement de hauteurs de plancher dans la maison.

US et faits : MR1073, 1103, ES1103, 1108

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1161*Pièce(s) : 32, 212*

Sujet : Le mur MR1042, vu de la cage d'escalier qu'il ferme à l'ouest, ici au milieu de la 3e révolution, devant la porte 1156 qui donne accès à la pièce 212. (La 3e révolution dessert le 2e étage surélevé de la partie nord de l'immeuble). Vue d'ensemble et détail du chanfrein adouci dans les angles par un quart de rond du linteau.

US et faits : MR1042, 1103, ES1103, 1156

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1162*Pièce(s) : 32*

Sujet : La fenêtre 1111 dans le mur méridional MR1044 de la cage d'escalier ES1103 au 3e étage (fin de la 3e révolution).

US et faits : MR1044, 1103, ES1103, 1111

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1163*Pièce(s) : 32*

Sujet : La porte 1110 d'accès à la pièce 312 au sommet de l'escalier (4e révolution qui ressemble plutôt à une volée droite). On observe le seuil rehaussé après des réfections de plancher avec modification de leurs hauteurs.

US et faits : MR1042, 1103, ES1103, 1110

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1164*Pièce(s) : 32, 33*

Sujet : La porte d'accès à la pièce 33 au sommet de la 3e révolution de l'escalier ES1103 et, au premier plan, la transition entre la fin de la troisième révolution et les marches de la 4e.

US et faits : MR1028, MR1073, 1103, ES1103

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1165*Pièce(s) : 32*

Sujet : Détail de l'embranchement devant la porte d'accès à la pièce 33 au sommet de la 3e révolution de l'escalier ES1103. Sur le palier d'origine, marqué par un degré en biais à l'extrémité de la marche sous la porte, une autre marche et le seuil ont été rajoutés.

US et faits : MR1028, MR1073, 1103, ES1103

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1166*Pièce(s) : 42*

Sujet : L'une des deux colonnettes conservées en façade orientale de l'espace 42 (loggia de toiture au-dessus de l'escalier en vis) celle du sud, 1043b.

US et faits : MR1028, 1043

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1167*Pièce(s) : 32, 312*

Sujet : Détail de l'embranchement devant la porte d'accès à la pièce 312 au sommet de l'escalier en vis. Ici, les marches de la 4e et dernière révolution (dans l'état actuel).

US et faits : MR1042, MR1073, 1103, ES1103

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1168*Pièce(s) : 8, 9*

Sujet : La façade aveugle MR1033 qui ferme l'immeuble du 13 rue des Marchands du côté du passage du Vieux-Nîmes (à l'est). Ici, l'extrémité méridionale accessible du mur, environ en façade des pièces 9 et partiellement 8.

US et faits : 1033, MR1033

Auteur(e) : Odile Maufra

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1169*Pièce(s) : 8, 9*

Sujet : La façade aveugle MR1033 qui ferme l'immeubles du 13 rue des Marchands du côté du passage du Vieux-Nîmes (à l'est). Ici, l'extrémité méridionale accessible du mur, environ en face du mur interne perpendiculaire MR1031, entre les pièces 8 et 9.

US et faits : 1033, MR1033

Auteur(e) : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1170*Pièce(s) : 8, 9*

Sujet : La façade aveugle MR1033 qui ferme l'immeuble du 13 rue des Marchands du côté du passage du Vieux-Nîmes (à l'est). Ici, la partie centrale du mur, en arrière des espaces bâti 9 et de cour 10. À l'extrémité du mur, à l'arrière-plan la partie plus haute est à l'arrière de l'immeuble du 11 rue des Marchands.

US et faits : 1033, MR1033

Auteur(e) : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1171*Pièce(s) : 8, 9*

Sujet : La façade aveugle MR1033 qui ferme l'immeuble du 13 rue des Marchands du côté du passage du Vieux-Nîmes (à l'est). Ici, au centre-nord du passage des Marchand, la partie du mur en façade de l'immeuble du 11 : le mur est continu, sans trace de reprise entre les deux immeubles. Il résulte sans doute d'un réaligement.

US et faits : 1033, MR1033

Auteur(e) : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1172

Sujet : La façade principale de l'immeuble du 13 rue des Marchands et, au second plan, la façade de la maison gothique (n° 11). Vue d'ensemble et détail, au rez-de-chaussée du larmier de la baie de la maison gothique qui se développe sur le nu du mur de la maison du 13, alors que cette dernière est postérieure. On note les deux éléments en bas-relief figurés dans la façade, sous l'appui des fenêtres du premier étage.

US et faits : 1040, MR1040

Auteur(e) : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1173

Sujet : Les façades principales des immeubles des 15, 13 et 11 rue des Marchands (du premier au dernier plan).

US et faits : 1040, MR1040

Auteur(e) : Odile Maufra

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1174

Sujet : La façade principale de l'immeubles : détail des étages et de l'inflexion du tracé du mur MR1040 qui suit la courbe de la rue.

US et faits : 1040, MR1040

Auteur(e) : Odile Maufra

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1175

Sujet : Détail de la moulure du larmier des baies du rez-de-chaussée de la maison gothique (11 rue des Marchands).

Auteur(e) : Odile Maufra

Photographie 1176*Pièce(s) : 23, 24*

Sujet : La porte 1048 du mur MR1045, entre la loggia orientale du deuxième étage LO1053 et la pièce 23.

US et faits : 1045, MR1045, 1048, 1053, LO1053, 1055

Auteur(e) : Marie Rochette

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1177*Pièce(s) : 39**Sujet : La toiture TT1116 couvrant la pièce 39 avec les poutres 1116 au milieu et 1117 au fond, contre le mur MR1033.**US et faits : MR1033, 1116, TT1116, 1117**Auteur(e) : Marie Rochette**Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1178***Pièce(s) : 39**Sujet : La toiture TT1116 couvrant la pièce 39 : détail de la poutre 1116.**US et faits : MR1033, 1116, TT1116**Auteur(e) : Marie Rochette**Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1179***Pièce(s) : 39**Sujet : La toiture TT1116 couvrant la pièce 39 avec les poutres 1116 au milieu et 1117 au fond, contre le mur MR1033.**US et faits : MR1033, 1116, TT1116, 1117**Auteur(e) : Marie Rochette**Cliché pris depuis le sud-ouest***Photographie 1180***Pièce(s) : 212**Sujet : Les prélèvement dendro-chronologiques en cours de la poutre 1083, pièce 212**US et faits : 1083, PL1083, 1084**Auteur(e) : Marie Rochette**Cliché pris depuis le sud-est***Photographie 1181***Pièce(s) : 112**Sujet : Vue générale du plafond PL1118 de la pièce 112.**US et faits : 1118, PL1118, 1119, 1120**Auteur(e) : Marie Rochette**Cliché pris depuis l'est***Photographie 1182***Pièce(s) : 112**Sujet : Le plafond PL1118 de la pièce 112 : détail de la poutre 1120, vue de dessous, et des moulures du plafond.**US et faits : PL1118, 1120**Auteur(e) : Marie Rochette**Cliché pris depuis l'est***Photographie 1183***Pièce(s) : 111**Sujet : Vue générale du plafond de la partie orientale du plafond PL1118 couvrant l'actuelle pièce 111 : du premier au dernier plan, les poutres 1122, 1123 et 1124.**US et faits : PL1118, 1122, 1123, 1124**Auteur(e) : Marie Rochette**Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1184***Pièce(s) : 26**Sujet : Ce que l'on peut observer du plafond PL1126 de la pièce 26 (poutres 1126 et 1127).**US et faits : PL1126, 1126, 1127**Auteur(e) : Marie Rochette**Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1185***Pièce(s) : 26**Sujet : Le plafond PL1126 de la pièce 26 : détail de la poutre 1126.**US et faits : PL1126, 1126**Auteur(e) : Marie Rochette**Cliché pris depuis l'est***Photographie 1186***Pièce(s) : 26**Sujet : Le plafond PL1126 de la pièce 26 : détail de la poutre 1127.**US et faits : PL1126, 1127**Auteur(e) : Marie Rochette**Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1187***Pièce(s) : 212**Sujet : Détail, dans le plafond PL1083, de la poutre 1085 et des deux chevilles de ligature de radeau enfoncée dans une mortaise trapézoïdale.**US et faits : PL1083, 1085**Auteur(e) : Odile Mauftras**Cliché pris depuis le sud-ouest***Photographie 1188***Pièce(s) : 13**Sujet : Le plafond PL1128 de la pièce 13 : seules les poutres 1128 et 1129 sont visibles.**US et faits : 1128, PL1128, 1129**Auteur(e) : Marie Rochette**Cliché pris depuis le sud-ouest***Photographie 1189***Pièce(s) : 18**Sujet : Le plafond PL1130 et sa seule poutre ancienne (mais pas trop) : 1130. Pièce 18.**US et faits : 1130, PL1130**Auteur(e) : Marie Rochette**Cliché pris depuis le nord-ouest***Photographie 1190***Pièce(s) : 18**Sujet : Le plafond PL1130 et sa seule poutre ancienne (mais pas trop) : 1130. Détail, en vue contre plongée.**US et faits : 1130, PL1130**Auteur(e) : Marie Rochette***Photographie 1191***Pièce(s) : 18**Sujet : Le sondage dans le faux-plafond montrant le plafond PL1130 de la pièce 18. Vue en contre-plongée.**US et faits : PL1130**Auteur(e) : Marie Rochette***Photographie 1192***Pièce(s) : 04**Sujet : Le mur MR1045 au rez-de-chaussée avec son arc 1133 bâti en sous-œuvre.**US et faits : MR1045, 1133**Auteur(e) : Odile Mauftras**Cliché pris depuis le sud***Photographie 1193***Pièce(s) : 04**Sujet : Le mur MR1045 au rez-de-**chaussée avec son arc 1133 bâti en sous-œuvre : détail du bouchage de l'ancrage de la poutre d'étalement du mur et du plancher du préau 03, mise en place pendant le chantier.**US et faits : MR1045, 1133**Auteur(e) : Odile Mauftras**Cliché pris depuis le sud***Photographie 1194***Pièce(s) : 04**Sujet : Détail de la liaison entre l'arc 1133 du mur MR1045, le massif bâti SB1134 et l'arc de l'escalier ES1075.**US et faits : ES1075, MR1045, 1133, SB1134**Auteur(e) : Odile Mauftras**Cliché pris depuis l'est***Photographie 1195***Pièce(s) : 03, 04**Sujet : Détail de l'extrémité méridionale du plancher PL1001, au contact de la façade MR1045 et de son arc 1133 repris en sous-œuvre du mur et du plancher. Consolidation de ce dernier.**US et faits : PL1001, 1004, 1005, MR1045, 1133, SB1134**Auteur(e) : Odile Mauftras**Cliché pris depuis l'est***Photographie 1196***Pièce(s) : 03, 04**Sujet : Détail de l'extrémité méridionale du plancher PL1001, au contact de la façade MR1045 et de son arc 1133 repris en sous-œuvre du mur et du plancher. Du coup, l'arc est plus haut que le plancher et vient buter contre les solives (très abîmées à cette extrémité, du fait d'avoir subi les intempéries).**US et faits : PL1001, 1004, 1005, MR1045, 1133**Auteur(e) : Odile Mauftras**Cliché pris depuis le sud***Photographie 1197***Pièce(s) : 03, 04**Sujet : Détail de l'extrémité méridionale du plancher PL1001, au contact de la façade MR1045 et de son arc 1133 repris en sous-œuvre du mur et du plancher. Du coup, l'arc est plus haut que le plancher et vient buter contre les solives (très abîmées à cette extrémité, du fait d'avoir subi les intempéries).**US et faits : PL1001, 1004, 1005, MR1045, 1133, SB1135**Auteur(e) : Odile Mauftras**Cliché pris depuis le sud-ouest***Photographie 1198***Pièce(s) : 311**Sujet : Vue d'ensemble de la pièce 311, au dernier étage de la maison, avec les armatures de son faux-plafond et au-dessus sa toiture (dans l'ombre, avec la poutre 1112 à peine visible). Au fond, le mur MR1037 de façade sur la courette 10.**US et faits : 1112**Auteur(e) : Odile Mauftras**Cliché pris depuis l'ouest*

Photographie 1199*Pièce(s)* : 311

Sujet : L'angle nord-ouest de la pièce 311, au-dessus du faux plafond : vue d'ensemble et détail de la fenêtre bouchée 1132 dans le mur MR1040 qui éclairait la maison du 11 rue des marchands à un moment où celle du 13 était plus basse. Le mur MR1040 est celui de droite. Le mur de gauche est MR1042 qui supporte le faitage de la toiture en bâtière TT1050 dont un pan couvre le volume 312 et l'autre le volume 311.

US et faits : 1040, MR1040, 1042, MR1042, TT1050, 1132*Auteur(e)* : Odile Maufras*Cliché pris depuis le sud-est***Photographie 1200***Pièce(s)* : 311

Sujet : L'angle nord-ouest de la pièce 311 : détail de la fenêtre bouchée 1132 dans le mur MR1040 qui éclairait la maison du 11 rue des marchands à un moment où celle du 13 était plus basse. Le mur MR1040 est celui de droite. Le mur de gauche est MR1042.

US et faits : 1040, MR1040, 1042, MR1042, TT1050, 1132*Auteur(e)* : Odile Maufras*Cliché pris depuis le sud***Photographie 1201***Pièce(s)* : 19, -10

Sujet : La fenêtre 1136 au premier étage du mur MR1034, ouvrant entre la pièce 19 et la courette -10. On note la largeur de l'appui qui signale celle de la fenêtre dans son état d'origine.

US et faits : MR1034, 1136*Auteur(e)* : Odile Maufras*Cliché pris depuis le nord***Photographie 1202**

Sujet : Les façades des 13 et 15 rue des Marchands, contemporaines l'une de l'autre dans les étages. Vue d'ensemble.

US et faits : MR1041*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis le sud-ouest***Photographie 1203**

Sujet : La façade du 15 rue des Marchands : détail du rez-de-chaussée et partiellement du premier étage.

Auteur(e) : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1204**

Sujet : La façade du 15 rue des Marchands : détail des étages.

Auteur(e) : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1205**

Sujet : La façade du 15 rue des Marchands : détail de culot figuré, manifestement en remploi, au premier étage.

Auteur(e) : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1206**

Sujet : La façade du 15 rue des Marchands : détail du culot figuré méridional sous le cordon du premier étage (à distance de celui-ci).

Auteur(e) : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1207**

Sujet : La façade du 15 rue des Marchands : détail du culot figuré méridional du premier étage.

Auteur(e) : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1208**

Sujet : Les façades des 15 (premier plan), 13 (au centre) et 11 rue des Marchands (la « maison gothique » à l'arrière-plan).

US et faits : MR1041*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis le sud-ouest***Photographie 1209**

Sujet : Détail de la partie basse de la façade du 13 rue des Marchands avec, sous le cordon de l'étage, mais distants de celui-ci, les culots figurés, manifestement en remploi.

US et faits : MR1041*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis le sud-ouest***Photographie 1210**

Sujet : La façade du 15 rue des Marchands : détail du culot figuré méridional sous le cordon du deuxième étage (à distance de celui-ci).

US et faits : MR1041*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1211**

Sujet : La façade du 15 rue des Marchands : détail du culot figuré septentrional sous le cordon du deuxième étage (à distance de celui-ci).

US et faits : MR1041*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1212**

Sujet : La façade du 15 rue des Marchands : détail du culot figuré méridional sous le cordon du deuxième étage (à distance de celui-ci).

US et faits : MR1041*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1213***Pièce(s)* : 03

Sujet : Le mur MR1027 au rez-de-chaussée avec son arc d'ancienne ouverture 1140.

US et faits : MR1027, 1140*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis le sud***Photographie 1214***Pièce(s)* : 03*Sujet* : Détail de la retombée méridionale

de l'arc 1140 du mur MR1027 au rez-de-chaussée avec le piédroit repris.

US et faits : MR1027, 1140*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1215***Pièce(s)* : 03

Sujet : Détail de la retombée septentrionale de l'arc 1140 du mur MR1027 au rez-de-chaussée. Le contact avec le mur perpendiculaire MR1073 est masqué par le tuyau et derrière par une saignée bouchée au ciment.

US et faits : MR1027, 1140*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1216***Pièce(s)* : 03

Sujet : Détail du contact entre le mur MR1027 et le massif maçonné SB1135 au rez-de-chaussée. Le massif s'appuie sur le mur, sur toute sa hauteur.

US et faits : MR1027, 1140*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis le nord-ouest***Photographie 1217***Pièce(s)* : 03, 04

Sujet : Face occidentale du pilier SB1135 bâti entre le préau 03 et la cour 04. En bas et à gauche, la maçonnerie d'origine, en haut au centre, les reprises, à droite, l'arc 1148 bâti sous la loggia LO1077.

US et faits : PL1101, 1004, 1005, 1133, SB1135, 1148, LO1077*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1218***Pièce(s)* : 04

Sujet : Détail de l'arc 1148 bâti sous la loggia LO1077 et appuyé au massif maçonné SB1135.

US et faits : 1148, LO1077*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1219***Pièce(s)* : 04

Sujet : Détail de l'arc 1148 bâti sous la loggia LO1077 pour la supporter dans la cour 04, façade orientale.

US et faits : 1048, MR1059, LO1077*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis l'ouest***Photographie 1220***Pièce(s)* : 04

Sujet : Détail de la retombée méridionale de l'arc 1148 dans l'angle sud-est de la cour 04 (à gauche) contre laquelle vient s'appuyer l'arc 1141 au rez-de-chaussée du mur MR1049 (à droite).

US et faits : 1148, 1141, MR1049*Auteur(e)* : Luc Wozny*Cliché pris depuis le nord-ouest***Photographie 1221***Pièce(s)* : 04

Sujet : L'arc 1141 au rez-de-chaussée, bâti en sous-œuvre du mur MR1049,

donnant accès aux caves 05 (à droite) et 06 (à gauche).

US et faits : MR1049, 1141

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1222

Pièce(s) : 04

Sujet : Détail de la retombée occidentale de l'arc 1141 dans l'angle sud-ouest de la cour 04 surmontant l'escalier ES1075.

US et faits : MR1049, ES1075, 1141

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1223

Pièce(s) : 06

Sujet : L'angle nord-est de la cave 06 avec le pilier de sa voûte VT1149 bâti en sous-œuvre du mur MR1049 et prolongée à l'est (à droite) par une autre voûte en berceau, non enregistrée, s'étendant largement sur la propriété voisine.

US et faits : 1149, VT1149

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1224

Pièce(s) : 06

Sujet : L'angle nord-est de la cave 06 avec sa voûte VT1149 bâtie en deux temps. Les reins du berceau de l'ouest (à gauche) contrebute par un autre berceau, non enregistré, s'étendant largement sur la propriété voisine (à droite).

US et faits : 1149, VT1149

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1225

Pièce(s) : 06

Sujet : L'extrémité orientale de la cave 06 murée après la division de l'espace en deux propriétés.

US et faits : 1149, VT1149

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1226

Pièce(s) : 06

Sujet : L'angle nord-est de la cave 06 avec sa voûte VT1149 bâtie en deux temps. Les reins du berceau de l'ouest (à droite) contrebute par un autre berceau, non enregistré, s'étendant largement sur la propriété voisine (à gauche).

US et faits : 1149, VT1149

Auteur(e) : Luc Wozny

Saisie : 05/08/2019

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1227

Pièce(s) : 04

Sujet : L'escalier ES1075 après dégagement, adossé au mur MR1074.

US et faits : 1074, MR1074, ES1075, 1150

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1228

Pièce(s) : 04

Sujet : L'escalier ES1075 après dégagement, adossé au mur MR1074.

US et faits : 1074, MR1074, ES1075, 1133, SB1134, 1150

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1229

Pièce(s) : 04

Sujet : Le mur MR1074 au rez-de-chaussée et au premier étage. On note en bas à gauche de l'escalier la reprise 1150, au-dessus de l'escalier la ligne d'encoches du plancher de la loggia LO1076 et la base de la fenêtre murée 1143 éclairant l'immeuble du 15 rue des Marchands, aujourd'hui obstruée.

US et faits : 1074, MR1074, ES1075, LO1076, 1150,

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1230

Pièce(s) : 04

Sujet : Détail du contact entre l'arc de l'escalier ES1075 sur le culot d'angle du massif maçonné SB1134 et de l'arc 1133 du mur MR1045 inséré au-dessus du culot, derrière l'arc de l'escalier.

US et faits : MR1045, ES1075, 1133, SB1134

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1231

Pièce(s) : 04

Sujet : La retombée méridionale de l'arc de l'escalier ES1075 sur le repos du bas.

US et faits : 1075, ES1075

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1232

Pièce(s) : 04

Sujet : L'appui du mur MR1049 sur l'escalier ES1075 dans la cour. Ici, la maçonnerie de bouchage de l'ouverture sous l'arc 1141 qui empiète sur les marches.

US et faits : MR1049, 1075, ES1075

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1233

Pièce(s) : 04

Sujet : L'appui du mur MR1049 sur l'escalier ES1075 dans la cour. Ici, la maçonnerie de bouchage de l'ouverture sous l'arc 1141 qui empiète sur les marches. Vue zénithale. Le nord est en bas du cliché.

US et faits : MR1049, 1075, ES1075

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1234

Pièce(s) : 05

Sujet : Le mur du fond de la cave 05 au rez-de-chaussée. A droite, le pilier de la voûte VT1149. Au-dessus de la banquette, à gauche, le mur MR1080

appuyé au mur MR1079 (au centre) et contemporain de la voute VT1149.

US et faits : MR1079, MR1080, VT1149

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1235

Pièce(s) : 05

Sujet : Détail de l'angle sud-est de la cave 05 avec le mur de cloison non enregistré, à gauche, séparant la pièce de sa voisine 06, appuyé au milieu de la voûte VT1149 et le pilier de la voûte, bâti en même temps que le mur du fond MR1080).

US et faits : MR1080, VT1149

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1236

Pièce(s) : 05

Sujet : Détail de l'angle sud-ouest de la cave 05 avec le mur du fond MR1079, à gauche, contrebute par le pilier de la voûte VT1150 (à droite) qui lui est postérieur.

US et faits : MR1079, MR1080, VT1149

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1237

Pièce(s) : 04

Sujet : Détail de la face méridionale du pilier SB1134. A gauche le mur de limite de parcelle, MR1074. AU fond, le pilier avec sa partie basse ancienne se terminant par une courbe au-dessus de laquelle se trouve une reprise, elle-même surmontée de l'incrustation de l'arc 1133, no visible sur le cliché, bâti derrière l'arc de l'escalier ES1075 que l'on voit ici en haut à droite.

US et faits : 1074, MR1074, ES1075, SB1134

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1238

Pièce(s) : 04

Sujet : La façade occidentale de la cour 04, MR1074, avec l'escalier adossé ES1075 au premier plan, la reprise 1150 au-dessous de la porte 1144 du premier étage à gauche, et le fenêtre obstruée 1143, entre le premier et le deuxième étage.

US et faits : 1074, MR1074, ES1075, 1143, 1144, 1150

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1239

Pièce(s) : 04

Sujet : La façade occidentale de la cour 04, MR1074 : détail de la reprise 1150 dans l'angle sud-ouest de la cour et contact avec le mur MR1049 en retour au sud (à gauche).

US et faits : MR1049, 1074,

MR1074,1150

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1240

Pièce(s) : 04

Sujet : La façade occidentale de la cour 04, MR1074 : détail du parement entre les deux loggias, avec la fenêtre 1143 et, à gauche, la porte 1144, obstruées.
 US et faits : 1074, MR1074,1143, 1144
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis l'est

Photographie 1241

Pièce(s) : 04

Sujet : La façade occidentale de la cour 04, MR1074 : détail de la fenêtre 1143, obstruée.
 US et faits : MR1074,1143
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis l'est

Photographie 1242

Pièce(s) : 14, 15

Sujet : La porte 1069 dans le mur MR1049, au premier étage après décroûtage des enduits. Où l'on observe bien la postériorité de la porte par rapport au mur.
 US et faits : 1049, MR1049, 1069
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis le nord

Photographie 1243

Pièce(s) : 14

Sujet : La porte 1144 dans le mur MR1074, au premier étage, desservant actuellement la propriété voisine.
 US et faits : 1074, MR1074, 1144
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis l'est

Photographie 1244

Pièce(s) : 04, 14

Sujet : Le mur MR1059 fermant la cour à l'est. Au rez-de-chaussée l'arc 1148 qui supporte la loggia LR1077. Au premier étage la fenêtre 1067
 US et faits : 1059, MR1059, 1067, LO1077
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1245

Pièce(s) : 14, 18

Sujet : La fenêtre 1067 dans le pan de mur MR1059 ouvrant sur la loggia LO1077 et éclairant la pièce 18. Vue d'ensemble. On note, sur le cliché 1245a, la présence de reprises à l'ouest du mur, avec cet élément de bois inséré verticalement, passant derrière l'arc formeret 1053 de la loggia LO1053
 US et faits : 1053, LO1053, 1059, MR1059, 1067
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1246

Pièce(s) : 14, 18

Sujet : Détail de l'élément de bois inséré verticalement dans le mur MR1059, au nord du premier étage, passant derrière l'arc formeret 1053 de la loggia LO1053. A droite, la fenêtre 1067.
 US et faits : 1059, MR1059, 1067
 Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1247

Pièce(s) : 14, 18

Sujet : Détail de l'encadrement de la fenêtre 1067 avec une pierre taillée en remploi : chanfrein en extradados.
 US et faits : MR1059, 1067
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1248

Pièce(s) : 14, 18

Sujet : Détail de l'appui mouluré de la fenêtre 1067.
 US et faits : MR1059, 1067
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1249

Pièce(s) : 14, 18

Sujet : Détail de l'appui mouluré de la fenêtre 1067.
 US et faits : MR1059, 1067
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1250

Pièce(s) : 14, 18

Sujet : Détail du montant méridional de la fenêtre 1067 avec le vestige de la traverse d'origine et le doublement du piédroit au moment de la réduction de la larguer de l'ouverture.
 US et faits : MR1059, 1067
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1251

Pièce(s) : 14, 18

Sujet : Détail de la traverse rompue de la fenêtre 1067.
 US et faits : MR1059, 1067
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1252

Pièce(s) : 14, 18

Sujet : Détail de la moulure à cavet très creux du jambage septentrional de la fenêtre 1067. Ici, ma moulure a été partiellement transformée par la taille d'une feuillure pour la fermeture des volets.
 US et faits : MR1059, 1067
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1253

Pièce(s) : 03

Sujet : Le mur MR1073 au rez-de-chaussée avec sa porte d'origine 1151, à gauche, et une porte postérieure,1152, à droite.
 US et faits : 1073, MR1073, 1151, 1152
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1254

Pièce(s) : 03

Sujet : L'angle nord-est du préau 03 au rez-de-chaussée avec le contact rompu par une saignée récente entre les murs MR1073, à gauche, sa porte

tardive,1152, et le mur MR1027, à droite.
 US et faits : 1027, MR1027, 1073, MR1073, 1152
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1255

Pièce(s) : 03

Sujet : L'angle nord-ouest du préau 03 au rez-de-chaussée avec le contact entre les murs MR1073 et sa porte 1151, à droite, contre laquelle vient buter l'extrémité du mur MR1028.
 US et faits : 1028, MR1028, MR1073, 1151
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1256

Pièce(s) : 03

Sujet : Le mur MR1028 au rez-de-chaussée, entre le préau 03 et la cage d'escalier 02. Le mur est appuyé à droite (au nord) au mur antérieur mr1073 et il est coupé par le percement d'encastrement de la porte 1029 (porte grillagée).
 US et faits : 1028, MR1028,1029, 1073, MR1073, 1151
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1257

Pièce(s) : 03

Sujet : Le contact entre le massif maçonné SB1134 et le mur MR1028 auquel il s'adosse.
 US et faits : 1028, MR1028, 1134, SB1134
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1258

Pièce(s) : 03

Sujet : Le contact entre le massif maçonné SB1134 et le mur MR1028 auquel il s'adosse.
 US et faits : 1028, MR1028, 1134, SB1134
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1259

Pièce(s) : 03, 04

Sujet : Le massif maçonné SB1134, face orientale. A droite le pilier d'origine, contrebuté à gauche par la reprise construite sur un arc tronqué et conforté en sous-œuvre.
 US et faits : 1028, MR1028, 1134, SB1134
 Auteur(e) : Luc Wozny
 Cliché pris depuis l'est

Photographie 1260

Pièce(s) : 02, 03

Sujet : Détail de la porte 1029, entre le préau 03 et la cage d'escalier 02 au rez-de-chaussée. Où l'on voit nettement la postériorité de la porte par rapport au mur MR1044 qu'elle recoupe. Vue depuis l'escalier.
 US et faits : MR1028, 1029, 1044, MR1044

Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1261

Pièce(s) : 02
Sujet : Le mur MR1044 au rez-de-chaussée. Partie orientale, fermant la cage d'escalier. À l'arrière-plan, la porte 1104 ouvrant sur le couloir 01.
US et faits : 1044, MR1044, 1104
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1262

Pièce(s) : 02
Sujet : Le mur MR1044 au rez-de-chaussée : détail de la porte 1104 ouvrant sur le couloir 01.
US et faits : 1044, MR1044, 1104
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1263

Pièce(s) : 01
Sujet : Le mur MR1044 au rez-de-chaussée : vue d'ensemble de la partie fermant au sud le couloir 01. Au premier plan, l'ancienne porte non enregistrée, bouchée, et contre laquelle une armoire électrique a été accrochée.
US et faits : 1044, MR1044
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1264

Pièce(s) : 01
Sujet : Le mur MR1044 au rez-de-chaussée : détail de l'ancienne porte 1154, à l'extrémité orientale du couloir 01, bouchée, et contre laquelle une armoire électrique a été accrochée.
US et faits : 1044, MR1044, 1154
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1265

Pièce(s) : 01
Sujet : Le mur MR1044 au rez-de-chaussée : vue d'ensemble de la partie fermant au sud le couloir 01 en trois clichés pris d'est en ouest. Sur les deux premiers, à gauche, le montant de la porte 1154 vers l'immeuble du 15 rue des Marchands.
US et faits : 1044, MR1044, 1154
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1266

Pièce(s) : 01
Sujet : Le mur MR1044 au rez-de-chaussée : détail de la fenêtre haute 1144.
US et faits : 1044, MR1044, 1144
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1267

Pièce(s) : 01
Sujet : Le mur MR1044 au rez-de-chaussée : vue d'ensemble de la partie fermant au sud le couloir 01. Au fond, la porte 1104 ouvrant sur la cage

d'escalier 02.
US et faits : 1044, MR1044, 1104
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1268

Pièce(s) : 01
Sujet : Le mur MR1044 au rez-de-chaussée : vue de la partie fermant le couloir 01 au sud-est. Au fond, la porte 1104 ouvrant sur la cage d'escalier 02.
US et faits : 1044, MR1044, 1104
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1269

Pièce(s) : 01
Sujet : Le mur MR1044 au rez-de-chaussée : vue d'ensemble de la partie fermant au sud le couloir 01. Clichés pris de la vue générale aux vues particulières, celles-ci de bas en haut.
US et faits : 1041, MR1041, 1044, MR1044
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1270

Pièce(s) : 01
Sujet : La cloison MR1142 au rez-de-chaussée, limitant au nord le couloir 01. Au fond, le mur de l'escalier MR1042 percé de la porte 1104 et d'une fenêtre plus tardive, non enregistrée.
US et faits : 1142, MR1142, 1042, MR1042
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1271

Pièce(s) : 01
Sujet : Détail de l'appui de la cloison MR1142 au rez-de-chaussée (à gauche) sur le mur de l'escalier MR1042 (à droite).
US et faits : 1142, MR1142, 1042, MR1042
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1272

Pièce(s) : 01
Sujet : Détail du mur MR1042 au rez-de-chaussée, vu depuis le couloir 01. La porte 1104 qui dessert l'escalier, contemporaine du mur, et au-dessus la fenêtre plus récente à arc rampant.
US et faits : 1142, MR1142, 1042, MR1042
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1273

Pièce(s) : 01
Sujet : Détail de la porte 1104.
US et faits : 1042, MR1042, ES1103, 1104
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1274

Pièce(s) : 02
Sujet : Détail de la porte 1104 et de sa

liaison avec le mur MR1144 dans lequel elle est encadrée dans un deuxième état.
US et faits : 1044, MR1044, ES1103, 1104

Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1275

Pièce(s) : 02
Sujet : Le dessous de la cage d'escalier ES1103 : angle nord-ouest.
US et faits : 1042, MR1042, MR1073, 1073, 1103, ES1103
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1276

Pièce(s) : 02
Sujet : "Premières marches de la première révolution de l'escalier ES1103, et détail du noyau. On distingue, au fond, le mur MR1073 qui ferme la cage d'escalier au nord et qui est repris à l'est (à droite) par le pan de mur courbe 1153.
US et faits : 1073, MR1073, 1103, ES1103, 1153
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1277

Pièce(s) : 02
Sujet : Détail de la reprise 1153 (à droite) du mur MR1173 de la cage d'escalier.
US et faits : 1073, MR1073, 1103, ES1103, 1153
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le sud

Photographie 1278

Pièce(s) : 12
Sujet : Le mur MR1044 au premier étage, dans la cage d'escalier. À gauche, détail de l'encastrement du piedroit de la porte 1146 dans la maçonnerie 1044 préexistante et la fenêtre 1145.
US et faits : 1044, MR1044, 1145, 1146
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1279

Pièce(s) : 12
Sujet : Détail de la fenêtre 1145 dans le mur 1044 au premier étage, entre l'escalier 12 et une courette extérieure, aujourd'hui bâtie à ce niveau.
US et faits : 1044, MR1044, 1145
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord

Photographie 1280

Pièce(s) : 12
Sujet : Détail de la porte 1146 dans la maçonnerie 1028 du mur préexistant MR1028
US et faits : 1028, MR1028, 1144
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1281

Pièce(s) : 12
Sujet : La moulure du montant

méridional de la porte 1146 ; détail de la plinthe à angle droit surmontée d'un jambage en quart-de-rond.

US et faits : 1028, MR1028, 1144

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1282

Pièce(s) : 13, 18

Sujet : Le linteau de la porte 1060 à l'extrémité du mur MR1059.

US et faits : MR1059, 1060

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1283

Pièce(s) : 13, 14

Sujet : L'angle des murs MR1074 (à gauche) et MR1045 (à droite) au premier étage et au nord-ouest de la cour 14.

L'angle est occupé par la porte 1063 insérée dans la maçonnerie du mur MR1074, plus ancien.

US et faits : MR1045, 1063, 1074, MR1074

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1284

Pièce(s) : 12

Sujet : Le mur MR1073 et la porte 1109 au début de la seconde révolution de l'escalier ES1103, entre le premier étage oriental et le premier étage occidental.

US et faits : 1073, MR1073, 1109

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1285

Pièce(s) : 12

Sujet : L'angle nord-est de la cage d'escalier au début de la seconde révolution de l'escalier ES1103, entre le premier étage oriental et le premier étage occidental. A gauche le mur MR1073 et la porte 1109. A droite, le mur MR1028 qui s'appuie sur le précédent. Détail du culot figuré qui est dans l'angle.

US et faits : 1028, MR1028, 1073, MR1073, 1109

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1286

Pièce(s) : 12

Sujet : Le mur MR1042, à l'ouest et au milieu de la seconde révolution de l'escalier ES1103 et sa porte 1155, parfaitement insérée dans le mur. On note le linteau délardé pour surhausser la porte.

US et faits : 1042, MR1042, 1155

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1287

Pièce(s) : 12

Sujet : Le pan de mur MR1042 au premier étage, à l'ouest de la cage d'escalier.

US et faits : 1042, MR1042, 1155

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1288

Pièce(s) : 12

Sujet : L'angle sud-ouest de la cage d'escalier au premier étage, au milieu de la seconde révolution détail du contact entre le mur MR1042 (à droite) et le mur MR1044 (à gauche), l'un chaîné à l'autre. L'angle a subi du désordre.

US et faits : 1042, MR1042, 1044, MR1044

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1289

Pièce(s) : 19

Sujet : La niche d'angle 1065 au sud-est de la pièce 1ç, au premier étage de la maison.

US et faits : MR1031, MR1033, 1065

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1290

Pièce(s) : 12, 22

Sujet : Le mur MR1044 entre le 1er étage de l'ouest et le 2e étage de l'est (fin de la seconde révolution de l'escalier ES1103). En haut, la fenêtre 1105.

US et faits : 1044, MR1044, 1105

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud-ouest

Photographie 1291

Pièce(s) : 19

Sujet : Le mur MR1028 à l'est de la cage d'escalier, au 2e étage. La porte 1107 et la fenêtre 1106 ouvrant entre la pièce 13 et la cage d'escalier 12. On note leur parfaite intégration dans le pan de mur.

US et faits : 1028, MR1028, 1106, 1107

Auteur(e) : Luc Wozny

Photographie 1292

Pièce(s) : 19

Sujet : Détail de la porte 1107.

US et faits : 1028, MR1028, 1107

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1293

Pièce(s) : 22, 23

Sujet : Détail de la fenêtre 1106.

US et faits : 1028, MR1028, 1106

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1294

Pièce(s) : 22, 23

Sujet : Détail du linteau de la porte 1107, déplacé vers le haut avec l'ajout d'une assise de piédroit pour ajuster la baie au plancher après la réfection avec surélévation de ce dernier.

US et faits : 1028, MR1028, 1107

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1295

Pièce(s) : 22

Sujet : L'angle nord-est de la cage d'escalier au deuxième étage, au début de la troisième révolution.

US et faits : 1028, MR1028, 1107

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'ouest

Photographie 1296

Pièce(s) : 22

Sujet : L'angle nord-ouest de la cage d'escalier au premier étage, au milieu de la deuxième révolution. En face, le mur MR1073 et sa porte plus tardive 1109.

A gauche, la mur MR1042 avec sa porte 1155 dont on observe, à la base, qu'elle est liée au mur MR1073.

US et faits : 1042, MR1042, 1073, MR1073, 1109, 1155

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud

Photographie 1297

Pièce(s) : 24

Sujet : Le parement oriental du mur MR1074 au deuxième étage. Vue d'ensemble.

US et faits : 1074, MR1074, LO1056, 1058

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis l'est

Photographie 1298

Pièce(s) : 24

Sujet : Détail du mur MR1074 au deuxième étage : la fenêtre 1147 qui a été bouchée avant la construction de la loggia LO1056.

US et faits : 1074, MR1074, LO1056, 1058, 1147

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le sud-est

Photographie 1299

Pièce(s) : 24

Sujet : Détail du mur MR1074 au deuxième étage : la fenêtre 1147 qui a été bouchée avant la construction de la loggia LO1056.

US et faits : 1074, MR1074, LO1056, 1058, 1147

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-est

Photographie 1300

Pièce(s) : 24, 26

Sujet : Le mur MR1049 au deuxième étage : surélévation avec fenêtre agrandie.

US et faits : 1049, MR1049

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord-ouest

Photographie 1301

Pièce(s) : 24, 26

Sujet : Le mur MR1049 au deuxième étage : surélévation avec fenêtre agrandie.

US et faits : 1049, MR1049

Auteur(e) : Luc Wozny

Cliché pris depuis le nord

Photographie 1302

Pièce(s) : 22

Sujet : Le mur MR1073 et la porte 1108 au début de la troisième révolution de l'escalier ES1103, entre le deuxième étage oriental et le deuxième étage occidental.

US et faits : 1073, MR1073, 1108

*Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le sud*

Photographie 1303

*Pièce(s) : 22, 212
Sujet : Le mur MR1042 et la porte 1156 au milieu de la troisième révolution de l'escalier ES1103, avec la porte 1156 donnant accès à la pièce 212.
US et faits : 1042, MR1042, 1156
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le sud-est*

Photographie 1304

*Pièce(s) : 32
Sujet : L'angle sud-ouest de la cage d'escalier entre le 2e étage occidental et le 3e étage oriental. Détail du chaînage des murs MR1042 à droite et MR1044 à gauche.
US et faits : 1042, MR1042, 1044, MR1044
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le sud-est*

Photographie 1305

*Pièce(s) : 32
Sujet : Le mur MR1044 au sud de la cage d'escalier, à la fin de la troisième révolution, juste avant le 3e étage oriental : vue d'ensemble avec le fenestron 1111 et les deux liges de toiture successives, détail de la première ligne de toiture, détail de cette dernière et du coup de sabre vertical qui la surmonte.
US et faits : 1044, MR1044, 1111*

*Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord*

Photographie 1306

*Pièce(s) : 22, 212
Sujet : Le mur MR1044 au sommet de la cage d'escalier, sous la pièce 42 qui couvre la cage.
US et faits : 1044, MR1044, 1111
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-ouest*

Photographie 1307

*Pièce(s) : 22, 212
Sujet : Le mur MR1044 au sommet de la cage d'escalier, sous la pièce 42 qui couvre la cage.
US et faits : 1044, MR1044, 1111
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-est*

Photographie 1308

*Pièce(s) : 22, 212
Sujet : Le mur MR1044 au sommet de la cage d'escalier, sous la pièce 42 qui couvre la cage.
US et faits : 1044, MR1044, 1111
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le nord-est*

Photographie 1309

*Pièce(s) : 32, 33
Sujet : Le mur MR1028 au sommet de la cage d'escalier, au niveau du troisième étage avec la porte, non enregistrée, ouvrant sur la pièce 33.
US et faits : 1028, MR1028*

*Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis l'ouest*

Photographie 1310

*Pièce(s) : 32, 33, 312
Sujet : Le mur MR1073 au sommet de la cage d'escalier, au niveau du troisième étage : début de 4e révolution (qui s'apparente à une volée droite). A droite, la porte non enregistrée menant à la pièce 33. A gauche la porte non enregistrée menant à la pièce 312. On note la porte de gauche parfaitement intégrée au pan de mur MR1073 et à droite une grosse reprise du mur lors de l'insertion de la porte ouvrant sur la pièce 33.
US et faits : 1073, MR1073
Auteur(e) : Luc Wozny
Cliché pris depuis le sud*



1001.JPG



1002.JPG



1002a.JPG



1003.JPG



1004.JPG



1005.JPG



1006.JPG



1006a.JPG



1006b.JPG



1007.JPG



1007a.JPG



1008.JPG



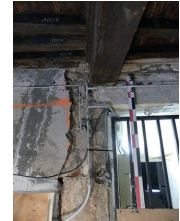
1008a.JPG



1009.JPG



1009a.JPG



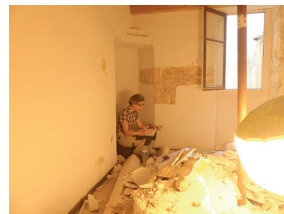
1009b.JPG



1009c.JPG



1009d.JPG



1010.JPG



1010a.JPG



1011.JPG



1011a.JPG



1011b.JPG



1012.JPG



1013.JPG



1013a.JPG



1014.JPG



1014a.JPG



1014b.JPG



1015.JPG



1015a.JPG



1016.JPG



1016a.JPG



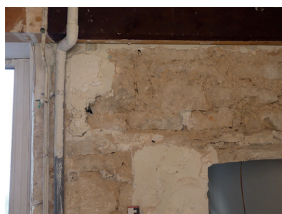
1016b.JPG



1017.JPG



1017a.JPG



1018.JPG



1019.JPG



1019a.JPG



1019b.JPG



1020.JPG



1020a.JPG



1021.JPG



1021a.JPG



1021b.JPG



1022.JPG



1022a.JPG



1023.JPG



1023a.JPG



1023b.JPG



1023c.JPG



1024.JPG



1024a.JPG



1025.JPG



1025a.JPG



1025b.JPG



1026.JPG



1026a.JPG



1027.JPG



1027a.JPG



1028.JPG



1028a.JPG



1029.JPG



1029a.JPG



1029b.JPG



1029c.JPG



1030.JPG



1030a.JPG



1030b.JPG



1030c.JPG



1030d.JPG



1031.JPG



1031a.JPG



1032.JPG



1032a.JPG



1032b.JPG



1033.JPG



1033a.JPG



1034.JPG



1034a.JPG



1034b.JPG



1034c.JPG



1035.JPG



1035a.JPG



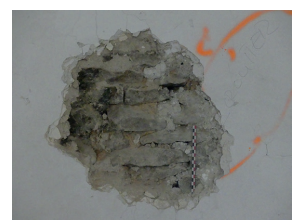
1036.JPG



1036a.JPG



1037.JPG



1037a.JPG



1038.JPG



1038a.JPG



1038b.JPG



1039.JPG



1040.JPG



1041.JPG



1041a.JPG



1042-.JPG



1042a.JPG



1043.JPG



1044.JPG



1044a.JPG



1045.JPG



1045a.JPG



1045b.JPG



1046.JPG



1047.JPG



1048.JPG



1049.JPG



1049a.JPG



1050.JPG



1051.JPG



1052.JPG



1053.JPG



1054.JPG



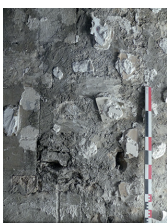
1054a.JPG



1055.JPG



1056.JPG



1057.JPG



1057a.JPG



1058.JPG



1059.JPG



1059a.JPG



1060.JPG



1061.JPG



1061a.JPG



1061b.JPG



1062.JPG



1062a.JPG



1062b.JPG



1063.JPG



1063a.JPG



1063b.JPG



1063c.JPG



1064.JPG



1064a.JPG



1065.JPG



1065a.JPG



1066.JPG



1066a.JPG



1066b.JPG



1066c.JPG



1066d.JPG



1067.JPG



1067a.JPG



1068.JPG



1069.JPG



1069a.JPG



1070.JPG



1071.JPG



1071a.JPG



1071b.JPG



1072.JPG



1072a.JPG



1073.JPG



1073a.JPG



1074.JPG



1074a.JPG



1075.JPG



1075a.JPG



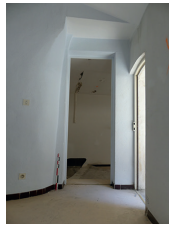
1076.JPG



1076a.JPG



1077.JPG



1078.JPG



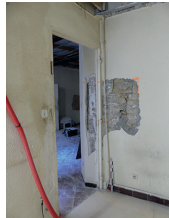
1079.JPG



1079a.JPG



1079b.JPG



1080.JPG



1080a.JPG



1080b.JPG



1081.JPG



1081a.JPG



1081b.JPG



1082.JPG



1083.JPG



1084.JPG



1084a.JPG



1085.JPG



1086.JPG



1086a.JPG



1087.JPG



1087a.JPG



1089.JPG



1089a.JPG



1090.JPG



1090a.JPG



1091.JPG



1091a.JPG



1091b.JPG



1091c.JPG



1092.JPG



1092a.JPG



1092b.JPG



1092c.JPG



1093.JPG



1093a.JPG



1093b.JPG



1094.JPG



1094a.JPG



1095.JPG



1095a.JPG



1096.JPG



1097.JPG



1098.JPG



1098a.JPG



1099.JPG



1099a.JPG



1100.JPG



1101.JPG



1101a.JPG



1102.JPG



1102a.JPG



1103.JPG



1103a.JPG



1104.JPG



1104a.JPG



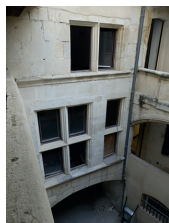
1104b.JPG



1105.JPG



1105a.JPG



1106.JPG



1106a.JPG



1107.JPG



1107a.JPG



1108.JPG



1109.JPG



1110.JPG



1110a.JPG



1111.JPG



1112.JPG



1112a.JPG



1113.JPG



1113a.JPG



1113b.JPG



1114.JPG



1114a.JPG



1115.JPG



1115a.JPG



1115b.JPG



1116.JPG



1116a.JPG



1116b.JPG



1117.JPG



1117a.JPG



1117b.JPG



1118.JPG



1118a.JPG



1118b.JPG



1118c.JPG



1119.JPG



1119a.JPG



1120.JPG



1120a.JPG



1121.JPG



1122.JPG



1122a.JPG



1123.JPG



1123a.JPG



1123b.JPG



1123c.JPG



1123d.JPG



1124.JPG



1124a.JPG



1125.JPG



1126.JPG



1126a.JPG



1127.JPG



1128.JPG



1128a.JPG



1129.JPG



1129a.JPG



1130.JPG



1130a.JPG



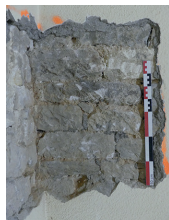
1131.JPG



1131a.JPG



1132.JPG



1132a.JPG



1133.JPG



1133a.JPG



1134.JPG



1134a.JPG



1135.JPG



1135a.JPG



1135b.JPG



1136.JPG



1137.JPG



1137a.JPG



1138.JPG



1138a.JPG



1138b.JPG



1139.JPG



1139a.JPG



1140.JPG



1140a.JPG



1141.JPG



1142.JPG



1142a.JPG



1143.JPG



1143a.JPG



1144.JPG



1144a.JPG



1145.JPG



1145a.JPG



1146.JPG



1146a.JPG



1147.JPG



1148.JPG



1149.JPG



1149a.JPG



1149b.JPG



1149c.JPG



1150.JPG



1151.JPG



1151a.JPG



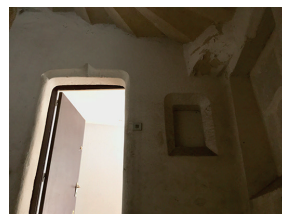
1151b.JPG



1152.JPG



1152a.JPG



1153.jpg



1153a.JPG



1154.JPG



1154a.JPG



1155.jpg



1155a.JPG



1156.JPG



1157.JPG



1158.JPG



1158a.JPG



1159.JPG



1159a.JPG



1160.JPG



1160a.JPG



1161.JPG



1161a.JPG



1161b.JPG



1162.JPG



1162a.JPG



1163.JPG



1163a.JPG



1164.JPG

Inventaire des relevés de terrain (minutes de chantier)

NB : tous les fonds de plan qui ont servi de support graphique à l'enregistrement et aux relevés complémentaires ont été fournis par le cabinet d'architectes NDA de Nîmes.

Relevé / minute MN1001

US et faits : PL1001, 1026, 1053, LO1053, LO1077
 Type : coupe de détail
 Description : Relevé de moulure : arc doubleau de la loggia LO1077.
 Échelles : 1:1
 Support : papier A3
 Auteurs : Odile Maufras

Relevé / minute MN1002

US et faits : 1060
 Type : coupe de détail
 Description : Relevé de moulure : arc de couverture de la porte 1060.
 Échelles : 1:1
 Support : papier A3
 Auteurs : Odile Maufras

Relevé / minute MN1003

US et faits : MR1045
 Type : coupe de détail
 Description : Relevé de moulure : appui du cordon du mur MR1045 au premier étage, servant d'appui aux fenêtres.
 Échelles : 1:1
 Support : calque polyester A4
 Auteurs : Odile Maufras

Relevé / minute MN1004

US et faits : ES1075
 Type : coupe de détail
 Description : Relevé de moulure : arc de l'escalier ES1075.
 Échelles : 1:1
 Support : calque polyester A4
 Auteurs : Odile Maufras

Relevé / minute MN1005

US et faits : MR1045, 1133
 Type : coupe de détail
 Description : Relevé de moulure : arc au rez-de-chaussée du mur MR1045, entre le préau et la cour.
 Échelles : 1:1
 Support : calque polyester A4
 Auteurs : Odile Maufras

Relevé / minute MN1006

US et faits : MR1045, 1053, 1055
 Type : coupe de détail
 Description : Relevé de moulure : appui de la fenêtre du 2e étage, pièce 23 et moulure de la main courante de la coursive 1055 à l'est au 2e étage.
 Échelles : 1:10
 Support : calque polyester A4
 Auteurs : Odile Maufras

Relevé / minute MN1007

US et faits : MR1045
 Type : coupe de détail
 Description : Relevé de moulure : meneaux des fenêtres du premier étage en façade MR1045.
 Échelles : 1:1
 Support : calque polyester A4
 Auteurs : Odile Maufras

Relevé / minute MN1008

US et faits : 1001, PL1001, 1002, 1003, 1004, 1005, MR1027, MR1028, 1029, MR1031, MR1033, MR1034, MR1040, MR1041, MR1042, MR1044, MR1049, 1074, MR1074, 1075, ES1075, ES1103, 1104, 1131, 1133, SB1134, SB1135, SB1137, SB1138, 1140, 1141, 1142, MR1142, 1149, 1150
 Type : Plan

Description : Plan de localisation des vestiges enregistrés au rez-de-chaussée. Fond de Plan cabinet NDA. Compléments et annotations Inrap.
 Échelles : 1:100
 Support : papier A3
 Auteurs : NDA. Odile Maufras. Marie Rochette

Relevé / minute MN1009

US et faits : MR1027, MR1028, MR1031, MR1033, MR1034, MR1037, MR1040, MR1041, MR1042, MR1044, MR1045, MR1049, 1052, MR1059, 1060, 1062, 1063, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, PR1072, MR1073, MR1074, LO1076, LO1077, MR1078, MR1079, MR1080, MR1081, 1082, 1105, 1109, 1118, PL1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, PL1125, 1128, PL1128, 1129, 1130, PL1130, 1143, 1144, 145, 1146, 1148, 1155, 1157

Type : Plan
 Description : Plan de localisation des vestiges enregistrés au premier étage. Fond de Plan cabinet NDA. Compléments et annotations Inrap.
 Échelles : 1:100
 Support : papier A3
 Auteurs : NDA. Odile Maufras. Marie Rochette

Relevé / minute MN1010

US et faits : MR1027, MR1028, MR1031, 1032, MR1033, MR1034, PR1035, 1036, MR1037, MR1040, MR1041, MR1042, MR1044, MR1045, 1046, 1047, 1048, MR1049, LO1053, 1054,

1055, LO1056, 1057, 1058, MR1059, MR1073, MR1074, LO1076, LO1077, MR1079, MR1080, 1083, PL1083, 1084, 1085, 1086, 1106, 1107, 1108, 1111, 1113, 1114, 1115, 1126, PL1126, 1127, 1134, SB1134, 1135, SB1135, 1137, SB1138, 1141, 1148, 1149, VT1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1158

Type : Plan
 Description : Plan de localisation des vestiges enregistrés au deuxième étage. Fond de Plan cabinet NDA. Compléments et annotations Inrap.
 Échelles : 1:100
 Support : papier A3
 Auteurs : NDA. Odile Maufras. Marie Rochette

Relevé / minute MN1011

US et faits : MR1027, MR1028, MR1031, MR1033, MR1034, MR1037, 1039, MR1040, MR1041, MR1042, MR1044, 1050, TT1050, 1051, 1110, 1111, 1112, 1116, TT1116, 1117, 1132, MR1139, 1143, 1144, 1145, 1146, 1155, 1157

Type : Plan
 Description : Plan de localisation des vestiges enregistrés au troisième étage. Fond de Plan cabinet NDA. Compléments et annotations Inrap.
 Échelles : 1:100
 Support : papier A3
 Auteurs : NDA. Odile Maufras. Marie Rochette

Relevé / minute MN1012

US et faits : MR1028, MR1042, 1043, MR1073
 Type : Plan
 Description : Plan de localisation des vestiges enregistrés au quatrième étage. Fond de Plan cabinet NDA. Compléments et annotations Inrap.
 Échelles : 1:100
 Support : papier A3
 Auteurs : NDA. Odile Maufras. Marie Rochette

Chronologie

Bas Moyen Âge
Temps modernes
Époque contemporaine

Sujets et thèmes

Habitat urbain
Architecture
Urbanisme

Mobilier

-

L'immeuble du 13 rue des Marchands à Nîmes se trouve sur un îlot d'habitation voisin de l'enclos cathédral dont il est séparé par le passage du Vieux Nîmes. L'immeuble lui-même jouxte cette ruelle à l'est, mais par un mur aveugle. En effet, il a ses façades principales à l'ouest, sur la rue des Marchands et au sud sur une petite cour interne dans l'îlot. Il occupe une parcelle de 240 m², en L, encadrée au nord et au sud-ouest par deux maisons préexistantes, celle-du nord (au 11 de la rue) daté de la seconde moitié du XV^e siècle par l'ordonnance et la modénature de sa façade.

Six principaux états d'évolution ont été observés. La disposition des trois murs les plus anciens, mais surtout celle du bâti bien structuré postérieur, permettent de restituer une ruelle en L sur la parcelle et un bâtiment attenant, peut-être un second, l'un et l'autre du début du XV^e siècle au plus tard.

Vers 1475 deux maisons sont édifiées sur la partie septentrionale et la partie centrale de la parcelle, l'une sur quatre niveaux, l'autre sur deux. Elles sont imbriquées l'une dans l'autre et empiètent sur une partie de la ruelle de l'état antérieur. Une cinquantaine d'années plus tard, autour de 1525, l'une des deux maisons est agrandie, sans doute en empiétant sur un bâtiment de l'état 1 resté en place et surtout sur ce qu'il restait de la ruelle. Cette étape de la construction donne au bâti la structuration qu'il présente encore aujourd'hui : chacune des deux maisons dispose de sa cour, ouvre par des grandes baies à croisées et l'une et l'autre partagent un couloir d'accès et un escalier en vis. Dans le courant du XVI^e siècle, une nouvelle étape de travaux ajoute des loggias à l'une des deux maisons et des portes dans l'escalier vers l'autre pour rompre avec les circulations en enfilade et individualiser les accès aux différents secteurs du bâti.

Au milieu du XVII^e siècle ou un peu avant, la façade sur la rue des Marchands est entièrement refaite et la toiture de l'une des deux maisons aussi, tandis qu'un prix-fait de 1697 annonce une série de réparations et de consolidations sur une grande part de l'immeuble. Une partie de ces travaux a été constatée sur le site ; ils remontent sans doute au début du XVIII^e siècle. Les deux maisons sont alors unifiées en une seule propriété, mais plusieurs indices laissent penser que l'ensemble est divisé en plusieurs appartements : un à chaque étage au moins, tandis que le rez-de-chaussée est à la disposition d'un commerce avec une boutique, cabinet de travail et magasins.

La division de l'immeuble en plusieurs appartement se confirme avec les aménagements des XVIII^e, XIX^e et surtout XX^e siècles.

Code Inrap	D127765
Numéro de l'opération	SRA n° 1111684
Numéro de l'arrêté de prescription	SRA n° 76-2019-0127
Numéro de l'arrêté de désignation du responsable	SRA n° 76-2019-0648
Code INSEE	30189

Inrap Midi- Méditerranée

561. rue Étienne Lenoir, Km Delta, 30900 Nîmes
Tél. 04 66 36 04 07 - Fax 04 66 36 29 13

www.inrap.fr